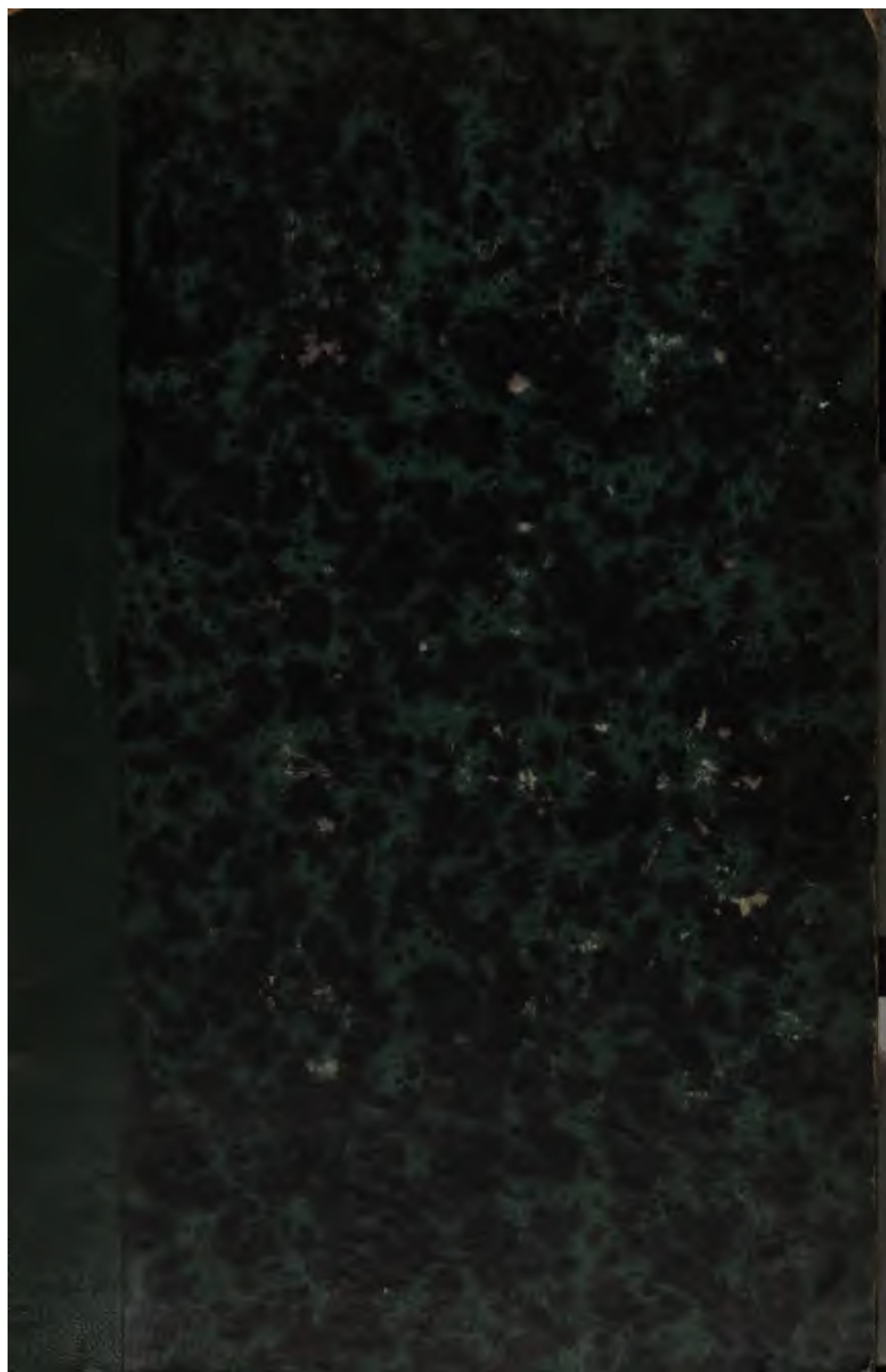
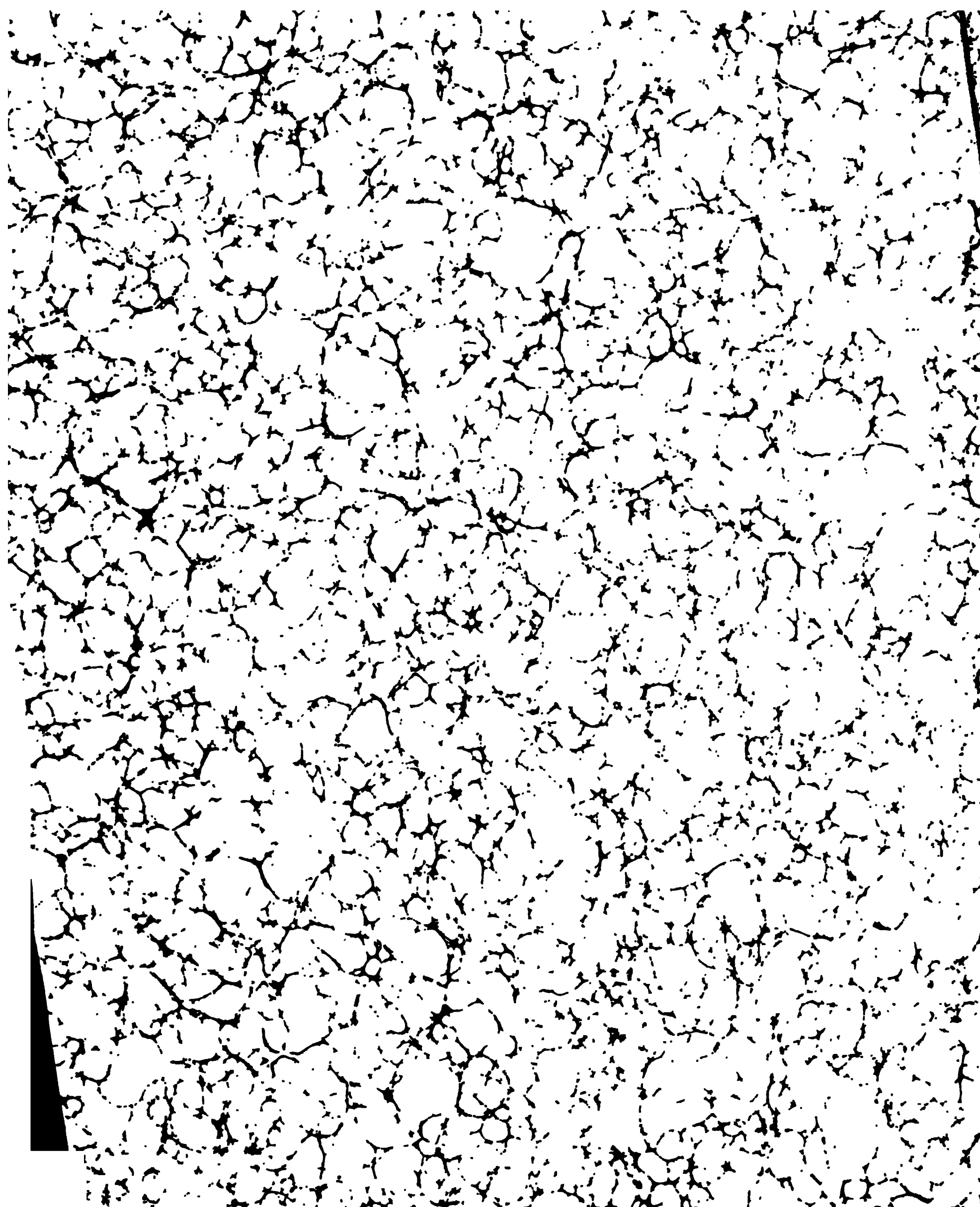
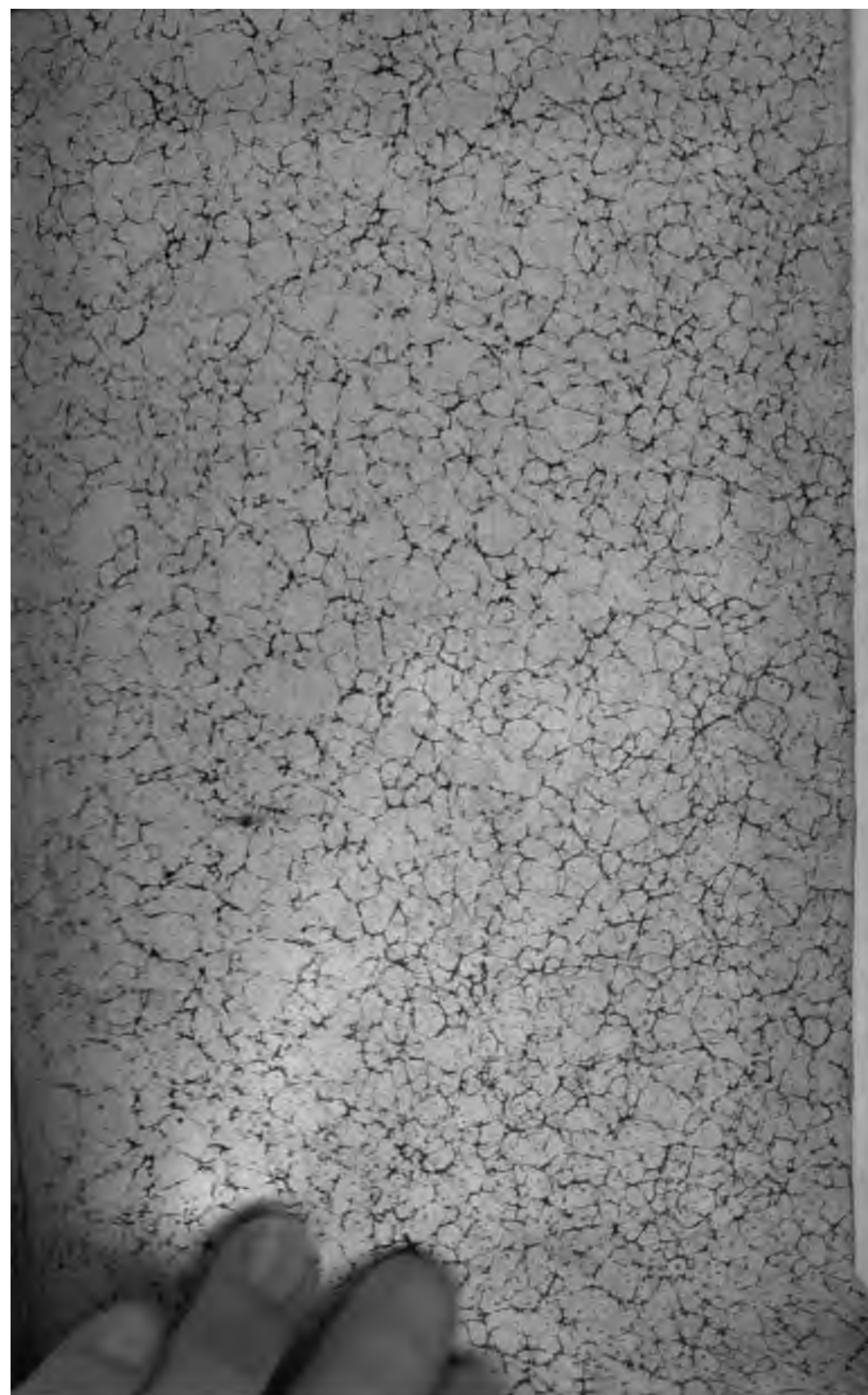






Romans

rel. 17 mai 1856.

1° Grammaires romanes (du XIIIe siècle) publ. par Guessard 1840.

80 p. 7) 1° Donatus provincialis, par Hugues Faidit, p. 7

le Donat provensal

texte roman et version latine 46

\+ 2° La Rasos de trobar, par Raimond Vidal 69

2° Observations [?] sur la langue et les

(122 p.) littératures provençales, par A. W. Schlegel.

1818.

3° Essai sur la langue et la littérature provençale

(p.) par Millin [?] — 1808.

4° Chansons nouvelles en provençal (1844)

2 p.) Paris, Techener [?] 1844 (imprimé à 100 exemplaires, par

M. Gustave Brunet [?].)

\+ réimprimée à Brunswic par G. Westermann. Paris A. Franck 1858, 8° de LXIV et 86 p. meilleure et jolie réimpression; 2e édition revue, corrigée et considérablement augmentée par F. Guessard ... que j'ai prise à Paris chez Franck. 14. juin 1858. [illegible]


600085306S

GRAMMAIRES ROMANES

INÉDITES,

DU TREIZIEME SIECLE.

EXTRAIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Deuxième Livraison.

GRAMMAIRES ROMANES

INÉDITES,

DU TREIZIÈME SIÈCLE,

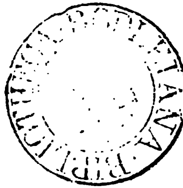
publiées

D'APRÈS LES MANUSCRITS DE FLORENCE ET DE PARIS,

PAR F. GUESSARD.







PARIS,
IMPRIMERIE DE SCHNEIDER ET LANGRAND,
RUE D'ERFURTH, 1.

1840.

GRAMMAIRES ROMANES

INÉDITES,

DU TREIZIÈME SIÈCLE.

Les deux grammaires que je publie sont restées inédites jusqu'à ce jour, quoique leur existence fût connue. M. Raynouard lui-même ne leur a consacré qu'une courte notice [1]. Elles méritent mieux, si je ne me trompe, puisqu'elles contiennent, de l'aveu même du savant académicien, certaines théories qu'il a développées avec une ingénieuse habileté, et qui occupent une place importante parmi ses travaux philologiques. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de remonter à l'origine de ces théories controversées, et d'en apprécier la valeur à la source même où elles ont été puisées. Ce n'est pas là d'ailleurs, comme on doit le croire, le seul motif de cette publication. Les deux monuments que je veux faire connaître ne sont pas assurément des chefs-d'œuvre d'analyse et de méthode; ils peuvent laisser à désirer sous certains rapports, comme l'observe M. Raynouard; mais fussent-ils moins complets, ils seraient encore dignes de voir le jour et de fixer l'attention des philologues par leur nature, par leur âge, par le fait seul de leur existence.

[1] *Choix des poésies originales de Troubadours*, t. II. *Monum. de la lang. rom.*, p. CL.

L'illustre M. Daunou, dans le vaste tableau qu'il a tracé de la littérature du treizième siècle, n'a touché qu'avec une grande réserve et une extrême circonspection les points de linguistique qui se rattachaient naturellement à son sujet. Il n'a rien dit ou presque rien des travaux de la philologie moderne, qui apparemment lui semblent suspects. Le savant académicien aurait été sans doute plus explicite et moins sobre de détails, surtout à l'égard de la langue des troubadours, s'il avait connu, autrement que par la brève notice de M. Raynouard, les deux ouvrages que je publie aujourd'hui[1].

L'un est appelé : DONATUS PROVINCIALIS[2].

L'autre a pour titre : LA DREITA MANIERA DE TROBAR[3].

Ces deux titres caractérisent parfaitement la nature et le but des deux traités, dont le second est plus littéraire que le premier, et s'adresse surtout aux poëtes. Je vais d'abord examiner le *Donatus Provincialis*, qui paraît être le plus ancien, et qui est purement grammatical, en comprenant dans cet examen les principaux points de doctrine communs à cet ouvrage et à celui qui le suit. J'essaierai en second lieu de donner une idée de la méthode et des principes qui recommandent *La dreita maniera de trobar*, au point de vue linguistique et littéraire. Je renvoie dans une troisième division la notice des manuscrits, les observations sur les textes, les notes générales, etc., etc.

[1] M. Daunou n'aurait pas dit non plus, s'il avait connu ces deux ouvrages, que le *Donatus Provincialis* est anonyme. « La langue romane nous fournira (je cite ses propres expressions) très-peu de productions en prose depuis l'an 1200 jusqu'en 1300. On a pourtant lieu de croire que deux grammaires de cette langue ont été rédigées dans cet intervalle. L'une est anonyme, et a été traduite en latin sous le titre de *Donatus Provincialis;* l'auteur de la seconde est Raymond Vidal, qui l'adresse surtout aux poëtes. » (*Discours sur l'état des Lettres au treizième siècle. Hist. litt.*, t. XVI, p. 148.)

[2] Donat Provençal.

[3] La vraie manière de *trouver*. — Le mot roman *trobar* est intraduisible; il signifie à peu près *imaginer*. Les Italiens le rendent par le mot *poetare*. Voici la définition qu'en donne un grammairien du quatorzième siècle : « Trobars es far noel dictat en Romans, fi, be compassat. » *Trouver*, c'est faire une composition originale en Roman, pure et bien ordonnée. (*Leys d'amor.*)

I.

DONATUS PROVINCIALIS.

L'auteur de cette grammaire, Hugues Faidit ou Hugues le Banni, a eu le soin de signer son ouvrage, et de nous faire connaître son nom dans une sorte d'épilogue, où il prend d'avance ses précautions contre la critique, avec cet aplomb et cette assurance de langage que l'on aurait tort de considérer comme une invention toute moderne. D'abord, s'il faut l'en croire, c'est aux instances de deux personnages, qu'il nomme, que nous devons la composition de son traité. Puis il ajoute : « Je sais bien que les clameurs des envieux « déchireront mon livre : personne n'ignore que la critique est leur « fait. Mais si quelqu'un de ces jaloux avait la présomption d'atta- « quer cet ouvrage en ma présence, j'ai assez de confiance dans « mon savoir pour m'assurer que je le réduirai au silence devant « tout le monde, certain, comme je le suis, que personne avant moi « n'a traité cette matière avec autant de perfection, et d'une ma- « nière aussi complète. »

Cette conclusion ne ressemble pas mal aux formules d'anathèmes qui terminaient au moyen âge certaines chartes de donation; on y reconnaît les mots sacramentels : *Si quis redarguere præsumpserit!* Sans nous arrêter à des menaces, qui ne pouvaient concerner que les critiques contemporains, examinons jusqu'à quel point était fondée la confiance de Faidit dans son savoir.

Et d'abord il n'est pas difficile d'indiquer la source où il l'a puisée : le titre même de son ouvrage annonce qu'il a pris pour guide un célèbre grammairien latin. Il est curieux de voir quel parti il a su tirer de cette imitation, et de remarquer ses efforts constants pour élever à la hauteur de la langue classique, l'idiome vulgaire dont il veut régler les formes mobiles. Il n'est pas moins intéressant d'observer comment il procède quand l'application des règles latines devient impossible, et même de le suivre dans les écarts et dans les aberrations singulières où l'entraîne son zèle d'imitateur.

Ce désir ou ce besoin de modèle se fait beaucoup moins sentir dans le traité de Raymond Vidal, qui vient après celui-ci ; mais on retrouve une tendance analogue, et bien plus marquée encore, dans

un recueil connu sous le nom de *Leys d'Amor*[1], composé à Toulouse au quatorzième siècle, et qui renferme une grammaire, une poétique et une rhétorique fort étendues. L'imitation des théories latines est un des caractères saillants de cette compilation, où elle se révèle à chaque instant, et d'autant plus clairement qu'elle est plus pénible et plus forcée. Ce n'est pas sans étonnement qu'on y lit, par exemple, une théorie complète de l'accent prosodique, empruntée aux grammairiens latins, et violemment adaptée à la langue des troubadours. De tels emprunts, trop souvent malencontreux, ne donnent pas sans doute une haute idée de l'habileté des grammairiens du moyen âge; mais il n'en est pas moins important de les reconnaître et de les signaler. Rapprochés et généralisés, des faits de ce genre fournissent de précieux renseignements sur le sort et l'histoire de la langue latine, après sa décadence, sur le rôle qu'elle a joué à côté des idiomes vulgaires, et sur la part qu'il faut lui attribuer dans la formation et le développement réguliers de ces idiomes, avant l'époque de la renaissance.

On sait que le droit romain n'a pas cessé de subsister pendant tout le cours du moyen âge, non-seulement avec l'ascendant moral de la raison écrite, mais avec une autorité plus positive et plus im-

[1] *Leys d'amor*, littéralement *Lois d'amour*. Ce titre, ainsi traduit, est loin de donner une juste idée de l'ouvrage qui le porte. On serait singulièrement trompé si l'on s'attendait à y trouver un recueil de dispositions législatives à l'usage des Cours d'amour, comme le code qui nous a été conservé par André le Chapelain, et qu'a publié M. Raynouard. Les *Lois d'amour* s'adressent a l'esprit, et non au cœur; et les seules passions dont elles s'occupent sont les passions oratoires. Le mot *amour* avait au moyen âge une acception toute particulière : il signifiait à peu près *poésie*. C'est dans ce sens que Pétrarque a dit du troubadour Arnaud Daniel :

> Gran maestro d'*amor*, ch'alla sua terra
> Ancor fa onor col dir polito e bello.
>
> (*Trionfo d'amore*, cap. IV.)

On comprend sans peine l'origine de cette dénomination conforme à la nature et à l'essence de la poésie romane. — Le recueil des *Leys d'amor* est encore inédit. Il en existe plusieurs Mss.; le plus connu et le plus complet, dit-on, est celui qui appartient à l'académie des Jeux Floraux. Les autres sont conservés dans des bibliothèques espagnoles, et notamment dans celles de Sarragosse et de Barcelone. — Voyez les fragments de ce recueil publiés par Lafaille (*Annales de Toulouse*, t. I. pr. p. 64 à 84), par Crescimbeni (*Istor. della volg. poes.*, t. II, p. 211 *et seq.*), par Bastero (*Crusca provenzale*, p. 94 *et seq.*).

médiate, celle d'un droit en vigueur. Il n'est pas sans intérêt de constater que les lois de la langue latine se sont perpétuées à peu près dans les mêmes proportions et avec un empire analogue. La rédaction des trois grammaires que je viens de citer rappelle celle des codes barbares où se combinent les lois romaines et les coutumes germaniques : elle offre un semblable mélange de règles latines et d'usages vulgaires. Toutefois, il faut le dire, les règles de Donat et de Priscien ont été moins défigurées, et se sont maintenues plus pures que la législation de Théodose et de Justinien.

Au temps de Faidit, la grammaire latine était la grammaire unique, la grammaire par excellence. Il la désigne, comme Raymond Vidal et comme tous les écrivains contemporains, en employant le mot *grammatica* dans un sens absolu. La dénomination de *grammaticus sermo*, que je trouve appliquée un peu plus tard à la langue latine, par un traducteur florentin [1], prouve encore mieux toute l'autorité de cette langue au treizième et au quatorzième siècles. On peut apprécier par là l'opinion qu'avaient alors des idiomes vulgaires les hommes lettrés, et ceux même qui, comme Faidit, essayaient d'en fixer les formes et d'en faire connaître les caractères principaux. On va juger par quelques citations de ses idées à cet égard et de sa méthode.

« Les huit parties que l'on trouve en *grammaire*, dit-il en com« mençant, on les trouve aussi en Provençal vulgaire. » — Son premier rapprochement n'est pas heureux, comme on le voit, puisqu'il lui fait oublier l'article, qui n'existe pas en latin, et qui constitue en Roman une neuvième espèce de mots. Ses définitions, comme ses divisions, sont presque toutes d'emprunt. Il ne tient pas compte des anomalies, et ne recule pas devant les difficultés qu'il éprouve à translater du latin en roman, comme on disait alors, certaines expressions techniques. Il définit comme Donat, sauf à admettre ensuite des exceptions, et il parle comme lui, quand le Provençal fait défaut. C'est ainsi qu'il reconnaît des mots de tout genre, les désigne par l'adjectif latin *omnis*, et les définit ceux qui appartiennent également au masculin, au féminin et au neutre, quoiqu'il n'existe pas de mots neutres en Roman, et cela de son propre aveu. Il va plus loin : pour prouver que le participe roman *plaisens* est un

[1] Liber Palladii ex *grammatico sermone* in idiomate florentino deductus per me, A. L. — Tel est le titre d'une traduction manuscrite du quatorzième siècle conservée à la Bibliothèque Laurentienne, à Florence. Voyez Bandini, Catal. *Cod.*, Mss. Bibliot. Mediceæ Laurentianæ, t. V. (*Plut.* XLIII, *Cod.* XIII.)

mot de tout genre, il cite comme exemple pour le neutre cette proposition : « *Aquest bes m'es plaisens* » (ce bien m'est agréable), ayant en vue le nom latin *bonum*, et non le substantif roman *bes*, qui est masculin.

Ce n'est qu'à regret et bien malgré lui qu'il se résigne à modifier légèrement le cadre tout fait où il veut faire entrer le tableau des déclinaisons et des conjugaisons romanes. « Tous les verbes « dont l'infinitif se termine en AR sont, dit-il, de la première conju- « gaison; mais les infinitifs des trois autres sont tellement confus « en Vulgaire, qu'il faut abandonner la grammaire, et donner une « règle nouvelle. » Il prend sur lui d'établir ces nouvelles catégories, et il le fait avec une certaine bizarrerie de langage. « C'est « pourquoi il me plaît (*perque platz a mi*) que les verbes dont l'infinitif se termine en ER soient de la seconde conjugaison, etc. » Ailleurs, après avoir posé ce principe que le *s* final caractérise le nominatif singulier, et l'absence de cette lettre le nominatif pluriel, principe conforme à l'esprit de la grammaire latine, en ce qu'il admet la distinction des cas, il excepte de la règle tous les substantifs féminins terminés en A, et ne manque pas d'avertir que l'identité de leurs terminaisons, au singulier comme au pluriel, est *contraire aux lois de la grammaire*. Cette observation est curieuse : elle découvre clairement l'origine d'une règle ou d'une habitude à laquelle on a attribué, suivant moi, une importance fort exagérée et une utilité très-contestable, puisqu'elle s'appliquait seulement à un certain nombre de substantifs, comme on le verra tout à l'heure.

Malgré ces oublis, ces distractions et ces erreurs, résultats très-pardonnables d'une imitation trop fidèle, cette grammaire est précieuse. Elle renferme, quelquefois d'une manière sommaire, mais souvent dans le plus grand détail, toutes les notions importantes pour l'étude et la connaissance de la langue des troubadours. J'en dirai autant de celle de Raymond Vidal. Si elles laissent beaucoup à désirer, comme l'a avancé M. Raynouard, c'est sous le rapport de la forme et de la méthode, bien plutôt que pour le fond. On comprend aisément que ces essais incorrects de deux obscurs grammairiens du moyen âge n'aient pas satisfait le savant philologue du dix-neuvième siècle, et ne l'aient pas détourné du projet de refaire leur travail; mais si l'on y trouve les principales règles que M. Raynouard a développées avec une grande finesse d'analyse, et confirmées par des recherches patientes, on jugera peut-être que son appréciation a été sévère. C'est d'après nos deux grammairiens

que M. Raynouard a établi la théorie de la distinction des sujets et des régimes, dont on lui a fait honneur. Le passage suivant prouve du reste qu'il ne prétendait pas à la découverte : « L'un et l'autre « ouvrage, dit-il en parlant du traité de Faidit et de celui de Ray- « mond Vidal, indiquent la règle qui distingue les sujets et les ré- « gimes, soit au singulier, soit au pluriel [1]. » Ce qui appartient en propre à l'habile éditeur des troubadours, c'est l'extension de cette règle à la langue des trouvères.

Mais pourquoi n'a-t-il cité de ces grammaires que des fragments presque indifférents? Pourquoi s'est-il privé d'une ressource aussi précieuse? C'est ce qu'on ne saurait dire. Ce silence a eu pour fâcheux résultat de soulever des doutes et des discussions, surtout à propos de la règle que je viens de rappeler. Grâce aux erreurs des copistes, grâce aux nombreuses exceptions auxquelles cette règle était soumise, grâce aussi à ce qu'elle n'était pas fort répandue, au dire de Raymond Vidal, les manuscrits n'en attestent l'existence que d'une manière très-variable. On a donc pu la contester, tant qu'on a cru y voir une découverte de la philologie moderne. Mais que répondre au témoignage de deux grammairiens contemporains? Ce témoignage, joint à l'autorité des textes, eût forcé les esprits les plus incrédules; il eût coupé court à toute discussion, au moins quant à l'existence de la règle. Je dis l'existence; car l'origine et surtout l'usage qu'on lui a attribués me paraissent des questions beaucoup plus controversables. Quoiqu'il en soit, M. Raynouard n'a pas cru devoir s'appuyer sur les nombreux passages de nos deux grammairiens qui constituent la théorie fort compliquée des déclinaisons : il a eu tort, ce me semble, dans l'intérêt de la science.

Il n'a pas non plus jugé à propos de descendre dans tous les détails auxquels Faidit et Raymond Vidal ont donné place dans leurs traités. La question en valait cependant la peine; et d'ailleurs la philologie ne vit que de détails et d'analyse. Je laisserais volontiers aux amis de cette science le soin de vérifier les assertions qui précèdent dans les textes mêmes, si la confusion était le moindre défaut des deux ouvrages que je publie; mais je crois devoir rassembler et traduire ici les passages épars des deux grammairiens, qui établissent les règles relatives à la distinction des sujets et des régimes dans la langue romane. Ces règles mé-

[1] *Choix des poésies orig. des Troub.*, t. II. *Monum. de la lang. rom.*, p. CLIII.

ritent d'être connues sous leur forme primitive, avec les exceptions qui les modifient. Je les rapporte ici, en les classant suivant leur application aux différentes espèces de mots déclinables, et en les traduisant presque littéralement.

NOMS. — On sait qu'il n'y a dans la langue romane que deux genres, le masculin et le féminin. Voici les principes qui régissent les noms de ces deux classes. — Et d'abord les noms masculins.

« Le nominatif, dit Faidit, se reconnaît par LO ; le génitif par DE ; « le datif par A ; l'accusatif par LO. Et ne peut l'accusatif se distin- « guer du nominatif, si ce n'est que le nominatif singulier, quand il « est masculin, veut *s* à la fin, tandis que les autres cas ne le veu- « lent pas. »

« Le nominatif pluriel le rejette, et tous les autres cas le « prennent. »

« Le vocatif ressemble au nominatif dans tous les mots en ORS, « et dans quelques autres, tels que : *Deus, reis, francs, pros,* « *bos, cavaliers, canzos.* Partout où il ne prend pas le *s*, le vocatif « ressemble au nominatif pour les syllabes et les lettres, moins ce « *s* final. »

« De la règle qui dit que le nominatif pluriel ne veut pas le *s* « final, je veux excepter tous les noms féminins ; car je n'ai entendu « parler que des masculins et des *neutres.* »

« J'ai dit plus haut que le nominatif singulier veut partout *s* à la « fin : je veux excepter de cette règle tous les mots qui finissent « en AIRE, comme *emperaire,* etc. ; en EIRE, comme *beveire ;* et « en IRE, comme *traïre.* Cependant *albires* veut *s*, ainsi que *cons-* « *sires* et *desires.* »

« Sachez que tous ces mots dont le nominatif singulier finit en « AIRE, en EIRE et en IRE, terminent tous leurs cas, au singulier, « en DOR, excepté le vocatif qui ressemble au nominatif, comme « il est dit ci-dessus. »

« Je veux encore excepter de la règle du nominatif singulier : « *maestre, prestre, pastre, sener, sor, bar.* »

« Il y a d'autres espèces de noms qui ne se déclinent pas, comme « *vers* avec tous ses composés. »

« Tous les noms qui finissent en AS long ne se déclinent ni ne « se changent. » (Suit une nomenclature de noms de diverses terminaisons, qui sont indéclinables. Il est à remarquer que tous ces

noms, et en général tous les mots indéclinables compris dans cette liste, se terminent en *s* au pluriel comme au singulier.)

Voici les règles posées par Raymond Vidal relativement aux noms masculins :

« Vous devez savoir que tous les mots masculins du monde, qui « sont de la classe des noms, ou ceux que l'on emploie au mascu- « lin, substantifs ou adjectifs, *s'allongent* en six cas, savoir : au « nominatif singulier, au génitif, au datif, à l'accusatif et à l'ablatif « pluriel ; et s'abrégent en six cas, savoir : au génitif, au datif, à « l'accusatif et à l'ablatif singulier, au nominatif et au vocatif plu- « riel. »

« J'appelle *allonger*, dire, par exemple : *cavaliers, cavals*. Si l'on « disait : *Lo cavalier es vengut,* ce serait mal dit. »

« Les vocatifs singuliers de tous les mots masculins s'allongent, « et tous les vocatifs pluriels s'abrégent, comme les nominatifs. »

« Je dois vous dire qu'il y a des mots qui s'allongent à tous les « cas du singulier et à tous ceux du pluriel. » (Suit une liste d'exemples. Il va sans dire que les mots cités par Raymond Vidal sont terminés en *s*, comme ceux de la nomenclature de Faidit.)

« Je vous ai parlé des mots masculins et féminins ; je vous ai « dit comment ils s'allongent et s'abrégent. Je vais vous parler « maintenant de ceux qui ont une forme semblable pour le nomi- « natif et le vocatif singulier, et une autre pour tous les autres cas. »

« Écoutez pour les noms masculins : au nominatif singulier on « dit *compags*, *laires* , etc. A tous les autres cas du singulier, « ainsi qu'au nominatif et au vocatif pluriel, on dit : *compaignon* , « *lairon,* etc. Au génitif, au datif, à l'accusatif et à l'ablatif plu- « riel, on dit : *compagnons, lairons,* etc. Lors donc que vous trou- « verez un mot dit de deux manières, vous devez rechercher « tous les cas. »

« Il y a trois espèces de noms verbaux, comme *emperaires,* « *chantaires,* comme *grasieires, jauzieires,* et comme *entendeires,* « *voleires* et une foule d'autres, qui se disent ainsi au nominatif « et au vocatif singulier : *emperaires, graziei̇res* et *entendeires,* « tandis qu'au génitif, au datif, à l'accusatif et à l'ablatif singulier « ainsi qu'au nominatif et au vocatif pluriel, on dit : *emperador,* « *jauzidor*, *entendedor*. Au génitif, au datif, à l'accusatif et à « l'ablatif pluriel, on dit : *emperadors, jauzidors, entendedors.* »

Je passe aux noms féminins. Voici ce qu'en dit Raymond Vidal, qui, sur ce point est plus clair et plus explicite que Faidit :

« Vous devez savoir qu'il y a trois sortes de mots féminins, c'est-« à-dire des mots terminés en A, comme *dompna;* des mots ter-« minés en OR, comme *amor*, et d'autres terminés en ON, comme « *chanson*.

« Tous les mots terminés en A s'abrégent aux six cas du singu-« lier, et s'allongent aux six cas du pluriel. » — C'est ce que Faidit exprime ainsi : « Le nominatif de la première déclinaison est en « A, et tous les autres cas de même, j'entends ceux du singulier; « car au pluriel, tous les cas prennent le *s* final. » — Et ailleurs : « Les noms féminins sont semblables pour tous les cas du pluriel, « ce qui est contre la grammaire. » Il faut noter ici une exception signalée par Faidit, qui concerne deux noms masculins ayant une désinence féminine en A. *Propheta* et *papa* ne prennent pas le *s* final au nominatif pluriel. Tous les autres noms masculins terminés en A se déclinent comme les noms féminins de même terminaison.

Raymond Vidal continue : « Tous les mots terminés en OR et en « ON s'allongent en huit cas, savoir : au nominatif et au vocatif « singulier, et à tous les cas du pluriel. Ils s'abrégent au génitif, « au datif, à l'accusatif et à l'ablatif singulier. »

Il y avait des noms féminins indéclinables, comme des noms masculins, ou, pour me servir des termes de Raymond Vidal, des noms qui s'allongeaient à tous les cas du singulier et du pluriel; mais il ajoute que ces noms s'allongent par euphonie, ce qu'il ne dit pas à l'égard des noms masculins de la même espèce. Voici ses propres expressions :

« Il y a des mots qui s'allongent à tous les cas du singulier et « du pluriel, par habitude de prononciation, et parce qu'ils se di-« sent ainsi plus agréablement, comme, par exemple, *emperairis*, « *chantairis*, *badairis*, et tous ceux qui se terminent de même. »

« Je vous ai parlé des mots masculins et féminins; je vous ai dit « comment ils s'abrégent et s'allongent; je vous parlerai mainte-« nant de ceux qui ont une forme semblable pour le nominatif et « le vocatif singulier, et une autre pour tous les autres cas. Par-« lons des féminins »

« Au nominatif et au vocatif singulier, on dit : *ma donna*, *sor*, « *gasca*, etc., et à tous les autres cas du singulier, on dit : *mi dons*, « *seror*, *gascona*. A tous les cas du pluriel, on dit : *donpnas*, *serors*, « *gasconas*. »

Il y avait des substantifs communs. Voici la règle qui les concerne :

« Les mots substantifs communs, dit Raymond Vidal, quand « on les emploie au masculin, s'allongent et s'abrégent comme « les noms masculins. Quand on les emploie au féminin, ils s'al- « longent et s'abrégent comme les féminins qui ne sont pas ter- « minés en A ; » c'est-à-dire comme les noms en OR ou en ON, d'a- près la règle rapportée plus haut.

Voilà la théorie complète des noms, telle qu'elle résulte des textes combinés de nos deux grammairiens. J'ai abrégé les déve- loppements diffus, et surtout les listes d'exemples que l'on trou- vera ci-après. Mon but était seulement de prouver que tous les principes exposés par M. Raynouard se trouvent dans l'un ou dans l'autre ouvrage, et de la manière la plus expresse. On remar- quera peut-être que Faidit et Raymond Vidal ne semblent pas s'accorder sur l'exception relative aux noms en AIRE, en EIRE et en IRE. Le premier dit formellement que le *s* ne s'attache pas à ces noms, au nominatif singulier; le second n'en dit rien, et les exemples qu'il cite sont tous écrits avec le *s* final. Mais ce n'est là probablement que le résultat d'une erreur de copiste, à en juger par les manuscrits des troubadours, où les noms ainsi terminés sont généralement écrits sans *s* final. Cette exception ne paraît pas devoir être étendue à la langue des trouvères, où le *s* se trouve fréquemment attaché aux noms en AIRE et en ERE, malgré la différence des cas obliques, dont la désinence est en EUR.

ADJECTIFS.— Les règles qui précèdent s'appliquent aux adjectifs à peu près comme aux substantifs. Voici les passages qui le prou- vent, ou qui contiennent des dispositions spéciales :

« De la règle qui veut que le nominatif singulier prenne *s* à la « fin, je veux excepter, dit Faidit, *melher*, *peier*, *sordeier*, *maier*, « *menre*, *genzer*, *leuger*, *greuger*, et tous les adjectifs employés « neutralement, sans substantif, comme : *mal m'es*, *greu* « *m'es*, etc.

« Tous les adjectifs féminins dont le nominatif singulier se ter- « mine en A suivent la même règle que les noms féminins ter- « minés de même. »

« Les adjectifs terminés en ANS ou en ENS, quand ils se rappor-

« tent à un substantif masculin, ne veulent pas le *s* au nominatif « pluriel. »

Raymond Vidal comprend les adjectifs dans les règles suivantes : « Vous devez savoir que tous les mots masculins du « monde, substantifs ou adjectifs, s'allongent et s'abrégent en « six cas. »

« Tous les mots terminés en A, substantifs ou adjectifs, s'abré- « gent aux six cas du singulier et aux six cas du pluriel. »

« Vous devez savoir par cœur que tous les adjectifs communs, « *fortz*, *vils*, *plazens*, etc., de quelque espèce qu'ils soient, noms « ou participes, s'allongent au nominatif et au vocatif, qu'ils soient « masculins ou féminins. A tous les autres cas, ils s'allongent et « s'abrégent comme les substantifs. »

« Voici les adjectifs communs qui varient, en passant du nomi- « natif et du vocatif singulier aux autres cas. Au nominatif et « au vocatif singulier, on dit : *maires*, *menres*, *miellers*, etc., « quel que soit le genre du substantif; et l'on dit à tous les autres « cas : *maior*, *menor*, *melhor*, en abrégeant ou en allongeant, « comme pour les substantifs masculins. »

« Je veux encore vous faire savoir qu'il y a un mot masculin, « sans plus, qui s'allonge au nominatif et au vocatif singulier, « ainsi qu'à tous les cas du pluriel. Ce mot est *malvaz*. »

Rien ne manque à cette théorie, comme on le voit, pas même les observations de détail, du genre de celle qui précède. En parcourant la liste des mots indéclinables dans les deux grammaires, on y trouvera un grand nombre d'adjectifs que je ne rapporte pas ici; je constate seulement que tous ces adjectifs sont terminés en *s*, comme les noms de la même catégorie. Le désaccord que j'ai signalé tout à l'heure entre Faidit et Raymond Vidal, à propos des noms terminés en AIRE, EIRE, IRE, se reproduit pour les comparatifs en AIRE, en ER, etc. Ce désaccord résultant seulement de l'orthographe différente des deux manuscrits, et non de deux passages contradictoires, il serait inutile de s'y arrêter.

PRONOMS. — « De la règle qui veut que le nominatif singulier « prenne *s* la fin, je dois excepter quelques pronoms : *eu*, *tu*, « *el*, *qui*, *aquel*, *ilh*, *cel*, *aicel*, *aquest*, *nostre*, *vostre*, qui sont « au nominatif singulier et ne prennent pas le *s* final. » Ce pas-

sage est de Faidit; les suivants sont extraits de Raymond Vidal.

« Comme je veux vous parler du verbe, je vous dirai ici com« ment se déclinent les pronoms : au nominatif et au vocatif sin« gulier, on dit : *aqels*, *cels*, *els*, *autres*, *cest*, *mos*, *tos*, *sos;* et à « tous les autres cas du singulier on dit : *aquest*, *cestui*, *lui*, « *autrui*. Au nominatif et au vocatif pluriel, on dit : *ill*, *cill*, *aqill*, « *aqist*, *autre*, *cist*, *miei*, *siei;* et à tous les autres cas du même « nombre, on dit : *cels*, *lors*, *aqest*, *autres*, *aicels*, *cest*, *los*, *mos*. « *sos*.

« Vous avez entendu ce que j'ai dit des pronoms masculins; « je vais maintenant vous parler des féminins. Aux six cas du « singulier, on dit : *ella*, *cella*, *autra*, *aqesta*, *la*, *sa*, *ma;* et à tous « les cas du pluriel : *ellas*, *cellas*, *autras*, *aqestas*, etc. »

Il ajoute quelques mots relatifs aux pronoms possessifs pour annoncer qu'ils suivent la règle générale, s'allongeant et s'abrégeant comme les noms masculins et féminins.

« Je veux encore que vous sachiez qu'au nominatif et au vo« catif singulier, on dit *totz;* qu'aux autres cas du singulier, on « dit *tot;* qu'au nominatif et au vocatif pluriel, on dit *tut*, et « aux autres cas du même nombre, *totz*. »

On remarquera encore ici la divergence indiquée plus haut entre les deux grammairiens. Je dois dire que l'exception admise par Faidit n'est pas ordinairement confirmée par les manuscrits, du moins en ce qui concerne les pronoms *cel*, *aicel*, *aquel*.

Noms de nombres. — « Sachez, dit Raymond Vidal, que *uns* « s'allonge au nominatif singulier, et qu'à tous les autres cas on « dit *un*. — Au nominatif et au vocatif pluriel, on dit *dui*, *trei*, et « aux autres cas, *dos*, *tres*. Pour tous les autres nombres, jusqu'à « cent, il n'y a qu'une forme; mais toutes les centaines entre cent « et mille s'abrégent au nominatif pluriel, et s'allongent à tous les « autres cas. »

Verbes. — « Vous devez savoir qu'il y a une forme du verbe « qui se prend substantivement, comme qui dirait *mal me fai l'a*« *nars*, ou *bon sap le venirs*. Cette forme s'allonge et s'abrége « comme les noms masculins. »

Participes présents, participes passés.—Les participes présents et les participes passés n'étant que des adjectifs d'une espèce particulière, ils étaient soumis à la règle générale. On a vu plus haut un passage de Faidit relatif aux adjectifs en ANS et en ENS, qui ne sont autres que les participes présents. En voici deux autres, qui sont spéciaux :

« Sont communs les mots qui appartiennent à la fois au mas-« culin et au féminin, comme les participes qui se terminent en « ANS et en ENS. Je puis dire également : *aquest chavalers es avi-« nens; aquesta dona es avinens;* mais, au nominatif pluriel, il y « a un changement, car il faut dire : *aqelh chavaler sun avinen, « aquelas donas sun avinens.* »

« Vous devez savoir que tous les participes finissent en ANS, « en ENS, en ATZ, en UTZ ou en ITZ, comme : *amans, pesantz, « plasenz, sufrens, conogutz, retengutz, auzitz, preteritz, enga-« natz, despolhatz.* »

A l'occasion des verbes passifs, Faidit s'étend longuement sur la formation des participes passés. Ce qu'il en dit prouve qu'ils suivaient pour le masculin et le féminin les règles rapportées ci-dessus, sous le mot *adjectifs.*

Voilà à peu près tout ce que l'on peut recueillir dans les deux grammairiens sur la distinction des sujets et des régimes. L'ensemble des préceptes que je viens de réunir et de coordonner, constitue, comme on a pu le voir, un système assez compliqué, où dominent deux règles qui s'appliquent tantôt isolément, tantôt concurremment.

La première distingue le sujet du régime par l'addition d'un s final au nominatif singulier et aux cas obliques du pluriel, et par la suppression de cette lettre aux cas obliques du singulier et au nominatif pluriel.

La seconde établit cette distinction par une modification plus profonde du mot lui-même, et par l'emploi d'une double forme caractéristique.

Ces deux règles, dis-je, s'appliquent tantôt isolément, tantôt concurremment; mais souvent aussi elles ne s'appliquent pas du tout, de sorte que la distinction qu'elles ont pour but d'établir, s'il faut en croire M. Raynouard, est souvent surabondante, et souvent n'existe pas. Il y a un certain nombre de mots masculins et féminins qui ont une double et même une triple forme, sans compter le secours de l'article; il y en a d'autres, et en plus

grand nombre, qui n'ont que l'article pour signe distinctif, et ce signe ne distingue pas le sujet du régime direct.

S'il en est ainsi, je n'aperçois rien de merveilleux dans ce procédé, dans ce mécanisme grammatical tant vanté, tant admiré comme un moyen unique, et qu'aucune langue n'a possédé. Voyez, en effet, comme ce procédé va à son but! il sert à distinguer le sujet du régime, mais seulement dans un certain nombre de mots masculins et dans quelques mots féminins. Pourquoi cette restriction? La nécessité de la distinction ne se fait-elle pas sentir pour tous les mots également? Les mots féminins en A, qui sont fort nombreux, n'en sont-ils pas dignes aussi bien que les autres? Ils en sont pourtant privés, puisque leurs terminaisons sont identiques à tous les cas du singulier et du pluriel. Et les mots indéclinables, dont la liste est assez longue! et ceux qui s'allongent à tous les cas, comme dit Raymond Vidal, pour l'agrément de la prononciation! et ceux que l'on peut allonger ou abréger à volonté, suivant le même grammairien! tous ces mots ne participent pas au bénéfice de la règle. A quoi donc se réduit cette règle? à quoi sert ce mécanisme ingénieux? à embrouiller singulièrement les idées, à compliquer sans nécessité le système grammatical. Écoutons sur ce point Raymond Vidal : il nous apprend que l'*allongement* et l'*abréviation* étaient loin d'être familiers à tout le monde.

« Pour vous faire mieux comprendre, dit-il, je vous trouverai « des exemples dans les troubadours. Vous verrez comment ils « ont procédé à l'égard du nominatif et du vocatif singulier, ainsi « qu'à l'égard du nominatif et du vocatif pluriel; car ces quatre « cas sont plus difficiles à entendre pour ceux qui n'ont pas le bon « parler que pour ceux qui l'ont. En effet, les quatre cas sui- « vants du singulier, le génitif, le datif, l'accusatif et l'ablatif, s'a- « brégent dans tous les pays du monde; ces mêmes cas s'allongent « au pluriel dans tous les pays du monde. Mais le nominatif et le « vocatif singulier ne sont allongés que par ceux qui ont le bon « parler; et le nominatif pluriel n'est abrégé que par ceux qui ont « aussi le bon parler. »

Il dit ailleurs : « Comme les nominatifs singuliers sont moins « familiers (*plus salvatge*, plus sauvages) à ceux qui n'ont pas le bon « parler, je vous en donnerai des exemples puisés dans les trou- « badours. »

Enfin, après avoir défini ce qu'il entend par allongement, il

ajoute : « Si l'on disait *mals fes lo caval*, ce serait mal dit; car « le nominatif singulier doit s'allonger, quoique tout homme dise « par habitude (per us) *mal mi fes lo caval*. Au nominatif pluriel « il faut abréger, quoique tout homme dise en beaucoup d'occa- « sions : *Mal mi feron los cavals.* »

Ces trois passages prouvent bien clairement que le procédé grammatical en question n'était pas fort populaire, et que le mérite n'en était pas apprécié par tout le monde. Or à coup sûr, s'il avait été d'une utilité notoire pour la clarté du langage, on y aurait eu recours instinctivement. L'article est né de ce besoin de s'entendre, et de distinguer le sujet du régime indirect. Quant au régime direct, il a à peine besoin d'un signe distinctif; et la preuve, c'est qu'aujourd'hui, dans la langue française, il s'en passe très-facilement. Les phrases comme celle-ci :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud,

reposent sur une ellipse fort intelligible, quoique rare. Personne ne s'avise, que je sache, de supposer que le crime puisse faire l'échafaud.

Ce n'est pas que je veuille défendre la construction de ce vers, ni encore moins nier l'existence des règles que j'ai rassemblées tout à l'heure : je ne saurais donner un pareil démenti à nos deux grammairiens; je prétends seulement que l'admiration philologique à laquelle a donné lieu la connaissance de ces règles, est de l'admiration dépensée en pure perte. Il est impossible d'admettre que toute cette théorie compliquée a été imaginée de dessein prémédité, pour le but presque frivole qu'on lui prête, et qu'elle n'atteint pas. La règle du *s* final (qu'on me permette de l'appeler ainsi pour abréger), se trouve mise en pratique dans les plus anciens monuments de la langue romane, dans les fameux serments de 842. Osera-t-on dire que ce fait atteste dès lors l'existence d'une règle grammaticale? que c'est un fait intentionnel? ce serait une étrange erreur. Mais si l'on ne peut hasarder une pareille assertion, comment expliquera-t-on ce phénomène orthographique? C'est là une question intéressante, dont la solution demanderait de longs développements, et que je ne puis aborder aujourd'hui. Qu'il me soit permis de présenter seulement mes conjectures d'une manière très-sommaire, et comme on présente des conjectures.

Je ne vois dans la théorie de nos deux grammairiens qu'une application maladroite et forcée du principe latin de la distinction des

cas par la terminaison. Cette imitation est défectueuse, car elle n'est que partielle. Elle a été instinctive dans l'origine, et n'a eu d'autre cause que la prononciation. Plus tard, lorsque la langue parlée est devenue langue écrite, on a régularisé et érigé en système ce qui n'était d'abord que le résultat d'une habitude, d'un usage imposé, pour ainsi dire, par la langue latine.

J'ai démontré tout à l'heure que la méthode des grammairiens vulgaires consistait surtout dans l'imitation des grammairiens latins. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, ils n'ont été qu'imitateurs plus ou moins heureux. On en a déjà vu la preuve dans ce passage de Faidit : « Les mots féminins terminés en A se ressemblent à tous les cas du pluriel, et à tous les cas du singulier, « *bien que ce soit contre la grammaire.* »

Sans doute cette identité de désinences n'était pas conforme aux lois de la grammaire latine, comme Faidit le remarque; mais la conformité n'était rien moins que nécessaire, car la nouvelle langue, en adoptant l'article, avait rendu superflue la diversité des terminaisons; et c'est même parce que ces terminaisons, mal prononcées, ne distinguaient plus les cas, que l'article fut créé. Mais ce raisonnement n'était pas à la portée de notre grammairien, qui s'étudiait à retrouver dans la langue romane la langue latine tout entière, sans réflexion et sans autre but que l'imitation. Il veut, bon gré, mal gré, reconnaître six cas en roman, par cela seul qu'il existe six cas en latin : aussi ne manque-t-il pas de doter d'un ablatif les noms romans qui n'en ont jamais eu, non plus que les substantifs français. C'est donc bien gratuitement qu'on lui supposerait l'intention d'avoir voulu établir une théorie nouvelle et propre à son idiome. Il n'y pas songé, pas plus que Raymond Vidal.

Il faut bien remarquer ce passage de Faidit : « Le nominatif se « reconnaît par LO, le génitif par DE, le datif par A, l'accusatif par « LO. Et ne peut l'accusatif se distinguer du nominatif, sinon par « ceci, que le nominatif singulier, *quand il est masculin*, veut *s* à « la fin. » Où est la règle générale? elle est dans cette proposition : *ne peut l'accusatif se distinguer du nominatif.* Où est l'exception? dans la proposition suivante : *sinon*, etc. Notez que cette exception est soumise elle-même à des exceptions nombreuses.

Voilà deux passages du même grammairien conçus dans un esprit tout différent; là, préoccupé par l'imitation du latin, il voit dans l'identité de désinences des noms féminins vulgaires une exception, une infraction aux lois de la grammaire ; ici, occupé

de l'article, qui est un mot particulier à son idiome, il prononce en thèse générale que l'accusatif ne diffère pas du nominatif, et cela avec raison. Le *s* final et les doubles formes ne sont autre chose que des ruines latines, des débris qui encombrent la nouvelle langue sans aucune utilité. Les deux romanes du midi et du nord ont été longtemps embarrassées de ces langes, comme le papillon encore enveloppé de sa chrysalide ; et c'est celle qui la première paraît s'être déchargée de ces superfluités, qui a étouffé l'autre, en passant rapidement de l'enfance à la virilité.

On a déjà avancé cette opinion ; mais une objection s'est élevée assez spécieuse pour mériter réfutation. On a dit : le *s* ne s'est pas seulement conservé dans les mots où il existait originairement ; il a été ajouté à d'autres mots qui n'avaient pas cette lettre finale en latin. — Je réponds d'abord : on ne l'a pas ajouté à la plupart des mots latins où il n'existait pas, et qui forment plusieurs séries d'exceptions à la règle générale, suivant nos grammairiens. En second lieu, si le *s* a été ajouté, c'est par analogie, et par une analogie qui n'a rien que de très-naturel. Presque tous les noms neutres latins qui n'avaient pas le *s* final (les noms en UM, en E, etc.) sont devenus masculins, en passant dans la langue romane ; ils ont pris par conséquent l'article LO, comme les noms primitivement masculins ; et de même qu'ils prenaient l'article LO, ils ont pris le *s* final ; c'est une conséquence presque forcée [1]. Jamais les lois de l'analogie, qui président à la formation des langues, ne sont mieux suivies que dans l'enfance de ces langues. Quant aux noms masculins eux-mêmes, ils avaient originairement le *s* pour la plupart ; et d'ailleurs c'est bien moins la présence de ce *s* au nominatif singulier que son absence au nominatif pluriel, qu'il faut considérer. — Faidit ne reconnaît que trois déclinaisons ; il classe dans la seconde tous les noms qui ne prennent pas le *s au nominatif pluriel*. Or, d'après la division des meilleurs grammairiens latins, la seconde déclinaison comprend des noms masculins, féminins et neutres dont aucun ne prend de *s* au nominatif pluriel.

La conservation du *s* dans les mots où il existait originairement résulte, suivant moi, d'un accident de prononciation. Cette consonne finale devait plaire à la bouche des barbares, qui n'ont ja-

[1] Faidit remarque très-judicieusement que, suivant la *grammaire*, les noms neutres latins, ou du moins la plupart d'entre eux, ne prennent pas le *s* final. — Voici ses propres expressions : « Hic non sequitur vulgare grammaticam in neutris substantivis, quia secundum grammaticam non debet poni *s* in fine. »

mais pu adopter le *m* ou le mugissement latin, comme l'appelle Denina. Le *s* est encore aujourd'hui une lettre que les méridionaux prononcent très-volontiers, et font sentir à la fin des mots. Cette consonne a d'ailleurs été de tout temps dans l'Europe néolatine un instrument euphonique que le peuple affectionne encore, et dont l'emploi abusif constitue ce qu'on a plaisamment appelé *velours*. Si cette prédilection a pu faire conserver le *s* final latin, elle a dû, jointe à l'analogie, en multiplier l'usage. Ce n'est pas ici une pure hypothèse, Raymond Vidal ne dit-il pas que certains mots s'allongent à tous les cas par habitude de prononciation, et parce qu'ainsi ils se disent d'une manière plus agréable? Les deux grammairiens s'accordent aussi sur ce point, que tous les adverbes terminés en EN (et il n'y en a guère d'autres) peuvent indifféremment se terminer en EN ou en ENS. C'est encore là une question d'euphonie. Il n'est pas hors de propos de remarquer que Faidit et Raymond Vidal se servent partout des mots *dire*, *parler*, et nulle part du mot *écrire*. De l'orthographe, il n'en est pas question. Ce qui prouve deux choses ; 1° que le *s* final se faisait sentir dans la prononciation (fait qui milite en faveur de la thèse que je soutiens) ; 2° qu'il n'y avait pas à proprement parler d'orthographe à cette époque, ce qui s'aperçoit de reste à la lecture des manuscrits.

Quelques mots encore sur les noms ou adjectifs à double forme. Ici, dit-on, l'intention de distinguer le sujet du régime se révèle bien nettement. Si le *s* ne s'attachait pas à ces sortes de mots, c'est qu'il était inutile. Cette objection ne me paraît pas plus fondée que la première, et voici pourquoi : c'est que tous les mots romans à double forme proviennent, à quelques rares exceptions près, des déclinaisons latines imparisyllabiques. Telle est, à mon sens, la vraie cause de ces différences, de ces inégalités dans les divers cas; c'est encore là une ruine latine. J'aurai l'occasion de revenir plus tard sur cette question en examinant une série de chartes latines ou romanes, du onzième et du douzième siècle, documents curieux qui nous font assister, pour ainsi dire, à la décomposition de la langue latine, et où je chercherai la loi de cette décomposition. Je reprends l'examen de la grammaire de Faidit.

Voici comment il divise les déclinaisons : la première comprend tous les noms et les adjectifs terminés en A, lesquels n'ont qu'une désinence pour le singulier et une autre pour le pluriel. — Tous ces mots sont féminins, à l'exception des suivants : *propheta*, *gaita*, *esquiragaita*, *papa*.

La seconde déclinaison renferme tous les mots, substantifs ou adjectifs, qui ne prennent pas le *s* final au nominatif pluriel.

La troisième se compose de tous les participes terminés en ANS ou en ENS (participes présents), et de tous les noms féminins dont le nominatif singulier et le nominatif pluriel finissent en ATZ. « Je ne « trouve pas en Vulgaire, ajoute Faidit, d'autres déclinaisons que « ces trois-là. »

Les mots indéclinables forment une classe à part.

Dans cette division ne sont pas compris nommément les mots féminins en OR et en ON ; mais ils rentrent évidemment dans la troisième catégorie avec les noms en ATZ, qui se déclinent de même. M. Raynouard n'a pas cru devoir adopter cette classification, qui paraît cependant très-rationnelle et très-claire, et qui a pour base les règles énoncées plus haut.

La classification des verbes n'est pas moins claire ; mais elle était plus facile à établir. Faidit admet quatre conjugaisons, qui se composent, savoir : la première, des verbes en AR ; la deuxième, des verbes en ER ; la troisième, des verbes en IRE et en ENDRE ; la quatrième, des verbes en IR. — Il va sans dire que tous les verbes en RE se rangent dans la troisième conjugaison. M. Raynouard a modifié ainsi cette division, et avec raison.

AR, ER OU RE, IR OU IRE.

Il n'est pas question dans le *Donatus Provincialis* des verbes auxiliaires, au moins d'une manière spéciale ; mais l'auteur a rempli cette lacune à l'occasion des verbes passifs, dont la formation, à l'aide des verbes auxiliaires, est expliquée dans le plus grand détail. Il y a trois auxiliaires dans la langue romane, et non pas deux, comme le dit M. Raynouard, qui confond à tort ESTAR, verbe complet, et ESSER, verbe défectif. Le troisième auxiliaire est AVER.

Faidit conjugue successivement les verbes de chaque classe, en indiquant avec soin les particularités qu'offrent certains temps ou certaines personnes. C'est ainsi qu'il pose les règles suivantes :

« La première personne du présent de l'indicatif est double dans les verbes de la première conjugaison : on peut dire indifféremment *ami* ou *am* (j'aime), *chanti* ou *chan* (je chante), etc.

« C'est une règle générale que la troisième personne du pluriel est double dans tous les verbes et à tous les temps ; elle peut se terminer en EN ou en ON. »

« La première personne se double dans tous les verbes, au temps présent de l'indicatif seulement ; on peut donc dire : *eu senti* ou *eu*

sens (je sens), *eu dizi* ou *eu dic;* mais il vaut mieux dire le plus court que le plus long. »

« Les verbes de toutes les conjugaisons se ressemblent (c'est-à-dire ont une désinence identique) au futur; car tous se terminent ainsi : *amarai, ras, ara, amarem, retz, ran* ou *amarau.* »

« L'impératif des verbes de la première conjugaison se termine en A bref à la seconde personne. »

Faidit reconnaît un optatif en roman, et indique les terminaisons qui caractérisent les divers temps de ce mode. Il entre à ce sujet dans de minutieux détails, et fait connaître les formes doubles qu'affectent plusieurs verbes au présent de l'optatif, comme *voler,* qui fait *volgra* ou *volria ; tener,* qui fait *tengra* ou *tenria,* etc., etc.

Il se borne à indiquer le présent et le prétérit imparfait de l'infinitif. « Quant aux autres temps, dit-il, ils ne sont pas usités en Vulgaire, ou très-peu. » Il ajoute : « Je n'ai pas besoin non plus de parler du passif, car il se reconnaît partout par l'emploi de ce verbe : *sum, es, est* [1], qui veut le nominatif avant et après lui. »

« Les verbes de la seconde, de la troisième et de la quatrième conjugaison sont fort divers. Exemple : *eu escriu* ou *eu escrivi, tu escrius* ou *tu escrives, cel escri* ou *escriu,* etc., etc. » Remarquez que, malgré la différence caractéristique des désinences, provenant de l'imitation latine, le grammairien conjugue les verbes avec les pronoms, comme nous le faisons maintenant. M. Raynouard n'a pas cru devoir adopter ce système.

Il serait trop long de traduire ici toutes les observations importantes de Faidit sur les verbes : on pourra les lire dans le texte, ou dans la grammaire de M. Raynouard, où elles se trouvent reproduites presque textuellement. Il n'est pas une règle de quelque valeur qui ait échappé à la sagacité de notre grammairien, beaucoup plus complet sous ce rapport que son confrère Raymond Vidal. Il traite le chapitre des noms et celui des verbes, c'est-à-dire les deux plus difficiles, de manière à se faire pardonner l'accès d'amour-propre qui lui prend à la fin de son ouvrage. Les autres chapitres sont loin d'être aussi satisfaisants ; mais Faidit pensait sans doute comme Raymond Vidal, que les mots qui n'ont qu'une forme, comme l'adverbe, la conjonction, la préposition ne méritent pas un examen détaillé. C'est peut-être la raison qui lui a fait omettre complétement la préposition et l'inter-

[1] Il cite ici les formes latines.

jection, qui sont mentionnées seulement pour mémoire dans son énumération des diverses espèces de mots.

La grammaire de Faidit se termine par un *rimario* assez long, qui a fait dire à M. Raynouard[1] : « Ce qui rend le *Donatus Provin-« cialis* un monument très-précieux et très-utile, c'est qu'il y est « joint un dictionnaire de rimes pour la poésie romane. Non-seule-« ment il indique un très-grand nombre de mots romans, mais en-« core il présente, dans la plupart des rimes, différentes inflexions « des verbes, et toutes les terminaisons qui fournissent les rimes « sont distinguées en brèves (*estreit*) et en longues (*larg*). »

Si je n'avais vu dans le *Donatus Provincialis* que ce genre d'utilité, je ne le publierais pas aujourd'hui, et surtout je n'en retrancherais pas le dictionnaire de rimes. Il m'a semblé que cette partie de l'ouvrage ne pouvait servir maintenant qu'à la lexicographie, et c'est ce qui m'a déterminé à la distraire de la partie purement grammaticale. La même raison m'a fait retrancher de la grammaire elle-même les longues nomenclatures de verbes qu'elle contient, et que l'on pourrait publier, avec la traduction latine qui les accompagne, dans un recueil où seraient réunis les divers monuments encore inédits de la lexicographie romane du moyen âge.

II.

LA DREITA MANIERA DE TROBAR.

Raymond Vidal, l'auteur de ce traité, je dirais presque de cet art poétique, si je n'en consultais que le titre, a inscrit son nom en tête de son ouvrage. Il débute par où finit Hugues Faidit, par l'apologie de sa science et de son livre. Mais il se tire de cette tâche difficile avec plus d'esprit que son confrère. Il ne défie pas la critique ; il ne lui jette pas le gant, comme Faidit, en s'écriant : Qui osera le ramasser? Il cherche à deviner les reproches que l'on pourra lui adresser, et les repousse d'avance par des raisonnements qui ne sont pas sans valeur. Il admet du reste qu'il a pu se tromper, manquer de mémoire ou même d'intelligence. On ne peut pas tout savoir, dit-il avec naïveté. Je le laisse parler lui-même.

[1] *Monum. de la lang. rom.*, p. CLII ; *Choix des poésies orig. des Troub.*, t. II.

« Je me suis aperçu, moi Raymond Vidal, et j'ai remarqué que « bien peu de gens ont su ou savent la vraie manière de *trouver ;* « c'est pourquoi je veux faire ce livre pour faire connaître à ceux « qui voudront l'apprendre quels sont les troubadours dont les poé- « sies et les enseignements sont les meilleurs. Si je m'étends un « peu trop sur certains points, que je pourrais traiter plus briève- « ment, ne vous en étonnez pas. Les préceptes de la science qui « sont exposés trop brièvement prêtent à l'erreur et à la discussion. « Aussi je ne me ferai pas scrupule d'allonger tel passage que l'on « pourrait abréger. Si j'omets quelque chose, si je me trompe sur « quelque point, ce sera peut-être par oubli (car je n'ai vu ni en- « tendu toutes choses de ce monde), peut-être aussi sera-ce par « erreur d'intelligence. C'est aux habiles à me reprendre. Il ne « manquera pas de gens, je le sais, qui trouveront à redire à mon « ouvrage ou qui s'écrieront : « Il aurait dû ajouter ceci ou cela, » « lesquels ne sauraient pas seulement en faire le quart, s'ils ne « trouvaient la besogne aussi bien préparée. »

C'est en ces termes que débute notre grammairien. Il faut avouer que quelques-unes de ses idées sont d'un grand sens et empruntent un certain charme à la singularité de leur forme. Il y a telle pensée dans ce court passage qui rappelle des vers de Boileau. Raymond Vidal connaît tout le mérite de la brièveté; mais il craint l'écueil signalé par le poëte :

J'évite d'être long et je deviens obscur,

Il ne veut pas :

Aux Saumaises futurs préparer des tortures.

Enfin sa dernière réflexion n'est que la paraphrase de ce vers si connu :

La critique est aisée et l'art est difficile.

L'esprit et le bon sens sont choses assez rares dans les ouvrages du moyen âge pour mériter l'attention, quand on les y rencontre. Aussi ne craindrai-je pas de reproduire ici tout le prologue de cette grammaire, en m'efforçant de traduire la pensée plutôt que les mots. Raymond Vidal continue ainsi :

« Après cela, il y aura des habiles qui, quoique mon ouvrage « soit bon, sauront y faire des améliorations ou des additions. C'est « qu'il est très-difficile de trouver une production assez savante et « assez supérieure, pour qu'un homme habile ne puisse l'amélio-

« rer ou y ajouter. C'est pourquoi je vous dis qu'il ne faut rien re-
« trancher ni rien ajouter à une œuvre, dès qu'elle est satisfaisante
« et qu'elle marche bien. »

Remarquez la justesse de cette pensée : il ne faut pas toucher à l'intégrité d'un ouvrage; lorsque l'ensemble en est bien, il faut l'accepter avec ses défauts et ses qualités, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher. Que dirait de mieux un critique moderne?

Voici d'autres observations, entremêlées de traits satiriques, qui seraient encore de mise aujourd'hui :

« Les troubadours sont trompés à l'endroit de leur science : je vais
« vous en dire le comment et le pourquoi. Il y a des gens privés d'en-
« tendement, qui, après avoir écouté une bonne chanson, feront sem-
« blant de la comprendre fort bien et n'y entendront rien ; ils se croi-
« raient déshonorés s'ils disaient qu'ils n'y entendent rien. Par ainsi,
« ils se trompent eux-mêmes ; car c'est montrer le plus grand sens
« du monde que de demander et de vouloir apprendre ce qu'on
« ne sait pas. Ceux qui ont de l'entendement, lorsqu'ils ont ouï un
« mauvais troubadour, lui feront par politesse l'éloge de sa chanson ;
« et s'ils ne veulent pas le louer, tout au moins ils ne voudront pas
« le critiquer. C'est ainsi que les troubadours sont trompés ; et la
« faute en est à leurs auditeurs ; car c'est un des plus grands mérites
« du monde que de savoir louer ce qu'il faut louer, et blâmer ce
« qu'il faut blâmer.

« Ceux qui croient être des gens entendus et qui ne le sont pas,
« ne veulent pas apprendre par outrecuidance, et ainsi ils demeu-
« rent dans leur erreur. Je ne dis pas que je puisse rendre habiles
« et entendus tous les hommes du monde ; mais si je n'ai pas cette
« prétention, je veux du moins faire ce livre pour un certain
« nombre. »

Cet avertissement au lecteur du treizième siècle vaut bien, à mon sens, plus d'une préface de fraîche date ; il se recommande par une franchise et une liberté de pensée qui ne se cache sous aucune formule. On n'y lit de compliments à personne ; et il s'y trouve des vérités pour le plus grand nombre. On peut se faire une idée, par ce seul morceau, de l'auteur et de l'ouvrage. Raymond Vidal n'est pas seulement un grammairien, un savant comme Faidit ; c'est un littérateur, un critique, dans le sens moderne du mot. Il ne se borne pas à éplucher des pronoms, et à écosser des adverbes, comme l'a dit plaisamment un spirituel académicien ; il entremêle ses leçons de grammaire de préceptes plus relevés sur la com-

position et le style, de réflexions sur la *langue limousine*, sur le mérite absolu et relatif de cet idiome, de considérations sur les sources de l'inspiration poétique. Aussi serais-je tenté, pour résumer son livre, d'en traduire ainsi le titre, avec toutes les réserves d'usage : *le Manuel du Troubadour.*

Ecoutons ce qu'il dit du gai savoir et de la popularité de la chanson :

« Chrétiens, Juifs et Sarrazins, empereurs, princes et rois, ducs, « comtes et vicomtes, comtors et vavassors, clercs, bourgeois et « vilains, tous, petits et grands, emploient chaque jour leur enten- « dement à *trouver* et à chanter, soit qu'ils veuillent composer, soit « qu'ils veuillent comprendre, soit qu'ils veuillent parler, soit qu'ils « veuillent entendre. Il n'est pas de lieu si retiré et si solitaire, dès « qu'il y a des hommes, peu ou prou, où l'on n'entende l'un ou « l'autre, ou tous ensemble chanter. Les bergers de la montagne « n'ont pas de plus grand plaisir que le chant. Tous les malheurs et « toutes les joies de ce monde sont chantés par les troubadours, et « il n'est pas de trait malin, dès qu'un troubadour l'a mis en rimes, « qui ne soit rappelé tous les jours; car *trouver* et chanter c'est « ce qui met en mouvement tous les sentiments vifs et élevés[1]. »

C'est à peu près ainsi, mais avec beaucoup moins de simplicité, que débutent les *Leys d'amor*. Il est curieux de comparer le ton pédantesque qui règne dans cette introduction, et l'éloge pesant qu'on y fait du gai savoir et de la chanson, avec le style gracieux et facile de Raymond Vidal. Voici comment s'exprime l'auteur ou plutôt le compilateur des *Leys d'amor* :

« Comme l'a dit le philosophe, tout le monde veut avoir la « science, d'où naît le savoir; car du savoir naît l'instruction; « de l'instruction, le sens; du sens, le bien-faire; du bien-faire, « le mérite; du mérite, la louange ; de la louange, l'honneur; de « l'honneur, l'estime; de l'estime, le plaisir; et du plaisir, la joie « et l'allégresse. Or, comme l'a dit Caton et comme le prouve l'ex- « périence, tout homme avec la joie et l'allégresse, quand l'occa- « sion s'en présente, supporte et endure mieux toute espèce de « peine, c'est-à-dire toutes les misères, toutes les angoisses et les « tribulations par lesquelles il nous faut passer dans cette vie. Gé-

[1] Il y a dans le texte : « car trobar et chantar sont movemens de totas galliardias. » Il faut désespérer de traduire de semblables phrases. J'ai essayé vainement de rendre toute l'étendue du mot *galliardias*, qui est loin de signifier *gaillardises*, dans le sens que nous donnons à cette expression.

« néralement avec la joie et l'allégresse, l'homme devient meil-« leur dans ses actions, et sa vie est plus régulière que lorsqu'elle « s'écoule dans la tristesse. En effet, de même que la joie et l'allé-« gresse réconfortent le cœur et nourrissent le corps, conservent « l'énergie des cinq sens, le jugement, l'intelligence et la mémoire, « de même le chagrin et la tristesse absorbent le cœur, flétris-« sent le corps, dessèchent les os et détruisent les facultés susdites. « D'ailleurs, il plaît à Dieu, notre souverain maître, seigneur et « créateur, que l'on se voue à son service avec joie et allégresse de « cœur, suivant le témoignage du Psalmiste qui dit : « Chantez et « réjouissez-vous en Dieu ! [1]»

Cet éloge de la gaie science était évidemment son oraison funèbre ; il n'y manque rien pour le rendre digne de la chaire, pas même le texte sacré dont il offre le développement lugubre. C'est pourtant par des gaillardises de cette légèreté que les sept bourgeois toulousains, fondateurs des jeux Floraux, espéraient faire revivre le gai savoir et les amours. Si quelque troubadour se fût avisé, aux beaux temps de la poésie romane, de réciter pareil sermon devant la comtesse de Die ou la comtesse de Narbonne, on l'eût à coup sûr traduit devant une cour d'amour, et jugé sévèrement comme un méchant, capable d'attrister toute la Langue d'oc. Mais à l'époque où s'écrivait ce morceau didactique, les vrais troubadours n'existaient plus, et, pour parler le langage du poëte auquel ils doivent tant, — les chants avaient cessé !

J'ai dit que Raymond Vidal donnait sur son idiome de précieux renseignements, qu'il en appréciait le mérite absolu et relatif. Il en

[1] Segon que dis lo philosophs, tut li home del mon desiron haver sciensa, de la qual nays sabers, de saber conoyssensa, de conoyssensa sens, de sen be far, de be far valors, de valor lauzors, de lauzor honors, d'honor pretz, de pretz plazers, et de plazer gaug et alegriers. E car segon que dits Catos, e certa experiensa ho mostra, tots homs ab gaug ed alegrier, quan locs e temps ho requier, porta mielhs e suefri tot maniera de trabalh, c'es a saber las miserias, las angustias, e las tribulacios per las quals nos cove passar en la presen vida ; e regularmen ab aytal gaug e alegrier hom en deve miels en sos bos fayts, e sa vida melhura trop miels que ab tristicia. Qar aissi com gaug, e alegriers cofortal cor, e noyris lo cors, conserva la vertut d'els .v. sens corporals, el sen, l'entendement, et la memoria : aytsi ira, e tristicia cofon lo cor, gasta lo cors et segals osses, e destru las ditas vertuts. E quar a Deu nostre sobira maestre, senhor e creator platz, qu'om fassa lo sieu servezi ab gaug ed ab alegrier de cor, segon que fa testimoni lo Psalmista que dits : *Cantats, e alegrats vos en Deu.*

(Crescimbeni, *Istor. della volg. poes.*, vol. II, p. 211.)

trace aussi la géographie, en lui donnant le nom de *langue limousine*. Cette dénomination est connue; elle est employée par les auteurs espagnols et italiens; mais je ne sache pas qu'on la trouve dans les écrivains français du moyen âge. Ducange dit à ce sujet :

At quam Romanam nostri, Limosinam appellavere non modo Itali, sed et Hispani præsertim, apud quos diu in usu fuit. etc. [1].

« Par langue limousine, il faut entendre, dit Raymond Vidal, « celle que l'on parle en Limousin, en Provence, en Auvergne et en « Quercy. Aussi, ajoute-il, quand je parlerai du Limousin, il fau- « dra entendre tous ces pays, et tous les pays voisins et intermé- « diaires. Tous ceux qui sont nés et qui ont été élevés dans ces « pays ont le parler naturel et régulier; à moins toutefois que l'un « d'eux ne s'en écarte pour le besoin de la rime ou pour toute autre « cause. Celui-là est le plus instruit qui se soumet aux règles du « langage. Du reste, ceux qui le font dévier et qui le dénaturent « ne croient pas faire aussi mal qu'ils font : ils s'imaginent parler « encore leur langue. »

Ces détails géographiques sont d'un grand intérêt : ils prouvent que la langue romane méridionale se divisait en plusieurs dialectes, ce qui n'a pas été établi jusqu'ici. En revanche, on a beaucoup discuté sur la question de savoir si la langue d'oc l'emportait sur la langue d'oïl, et sur cet autre problème, beaucoup plus intéressant : la littérature du Midi a-t-elle précédé celle du Nord? la seconde doit-elle quelque chose à la première? etc., etc. Il ne m'appartient pas d'émettre une opinion dans de si graves débats. Je laisse parler Raymond Vidal, qui pourra peut-être, d'une manière indirecte, éclairer cette matière litigieuse, et dont le jugement ne sera pas suspect de partialité.

« La langue française vaut mieux, dit-il, et est plus agréable pour « faire *romans* et *pastourelles*; mais celle du Limousin est préfé- « rable pour faire *vers* [2], *chansons* et *sirventes*. Dans tous les pays « de notre langage, les chants en langue limousine jouissent d'une « plus grande autorité que ceux d'aucun autre idiome. »

Ce passage si clair et si net me paraît d'une haute importance. Il y est fait une large part à la langue française, et par qui? par

[1] *Præfat. ad Gloss. med. et infim. lat.*, p. xxxviii.

[2] *Vers*, du latin *versus*. Ce mot ne doit pas être pris dans le sens qu'il avait quelquefois en latin et qu'il a en français; il désigne une espèce de poésie qui portait ce nom. C'est ici une expression technique de la poétique romane.

un enfant du Midi, il faut bien le remarquer, par un littérateur qui paraît avoir été versé dans la connaissance des deux langues. Ce n'est pas là ce *patriotisme de clocher* qui, depuis un certain temps, a percé trop souvent dans la science. Qu'on lise tous les ouvrages de philologie du moyen âge publiés depuis un demi-siècle en Europe; il en est peu qui renferment un jugement aussi impartial; il n'en est pas un peut-être qui, par ses tendances ou par son but avoué, ne puisse servir à la biographie de son auteur, en indiquant à point nommé le pays qui l'a vu naître, et jusqu'à la province à laquelle il doit le jour. Les exemples seraient faciles à citer; mais la liste en pourrait sembler trop longue.

L'opinion de Raymond Vidal acquiert d'autant plus de poids, et mérite un examen d'autant plus sérieux, qu'il fait preuve, en matière de linguistique et de littérature, d'un savoir et d'un goût vraiment remarquables pour son temps. Le passage suivant, qui renferme implicitement une définition fort exacte du mot *dialecte*, alors inusité, prouve que notre grammairien, s'il ignorait le mot, se faisait une juste idée de la chose :

« Il y a des gens qui prétendent que les mots *porta, pan* et *vin* [1]
« ne sont pas limousins, parce qu'on ne les dit pas seulement en Li-
« mousin, mais aussi dans d'autres pays. Ces gens-là ne savent ce
« qu'ils disent; car tous les mots que l'on *dit* en Limousin *autre-*
« *ment* que dans les autres pays, tous ces mots, dis-je, sont propres
« au Limousin. »

En d'autres termes, c'est la différence de prononciation qui constitue les dialectes, et qui fait que tel mot, prononcé d'une certaine façon, est propre à certain idiome, bien que ce mot se trouve, sous des formes différentes (*d'autras guisas*), dans un ou dans plusieurs autres idiomes.

Voici encore une observation du même genre, qui atteste la sagacité et la finesse d'observation de Raymond Vidal :

« Tous ceux qui disent *amis* pour *amics* et *mei* pour *me* font
« une faute. C'est encore une faute de dire : *mantenir, contenir,*
« *retenir;* car ce sont là des mots français, qu'on ne doit pas mêler
« à la langue limousine, pas plus qu'aucun autre mot irrégulier [2]. »

[1] Porte, pain, vin.

[2] Il y a dans le texte *paraulas biaisas*, des mots de biais, c'est-à-dire des mots qui n'ont pas la forme régulière, des expressions anormales. L'adjectif roman *biais, biaisa* a été omis par M. Raynouard dans son *Lexique*.

Ces détails minutieux se trouvent à la fin de la grammaire de Vidal, à peu près comme les dictionnaires de locutions vicieuses terminent souvent aujourd'hui les traités de ce genre. Et de même que nos auteurs de rudiments se donnent volontiers le plaisir de relever dans un écrivain classique quelques peccadilles grammaticales, ainsi Raymond Vidal note soigneusement plusieurs fautes de langue échappées aux plus célèbres troubadours, à Bernard de Ventadour, par exemple, auquel il reproche précisément l'emploi du mot *amis*, qui est français. Le fameux Pierre Vidal, son homonyme, peut-être son père, est accusé par lui d'avoir dit *galisc* pour *galesc*. Toutefois il ne s'exagère pas l'importance de ces fautes; il en cherche même la cause avec bonne foi : « Je crois « bien, dit-il, que ces mots peuvent avoir cours dans certains pays, « où l'on s'en sert naturellement, (*per la natura de la terra*), mais « ce n'est pas une raison pour qu'un homme entendu et qui a de « l'instruction parle de travers et dise mal. »

Encore une fois, toutes ces observations attestent un esprit juste, fin, exercé, et une délicatesse de critique qu'on n'est pas disposé à prêter à un écrivain didactique du treizième siècle. Quelle différence entre Raymond Vidal et son confrère Faidit! Ce dernier est un grammairien complet, c'est-à-dire exact et lourd; il est savant; mais c'est un savant imitateur, qui a grand'peine à voler de ses propres ailes. Vidal n'est pas moins savant : il cite aussi la grammaire latine, mais il ne la calque pas, et en général il la rappelle avec discernement. Il sait son antiquité ; mais il sait aussi ses troubadours. Il a une érudition nationale, si j'ose m'exprimer ainsi ; et c'est par là surtout qu'il l'emporte sur Faidit; c'est par là qu'il se montre neuf et original. Au lieu de dogmatiser avec la science d'autrui, et de comparer à tout propos et hors de propos l'idiome vulgaire à la langue latine, il cite à l'appui de chaque règle importante un ou plusieurs passages empruntés aux troubadours du Limousin, de l'Auvergne ou du Quercy, à Bernard de Ventadour, à Giraud de Borneil, à Peyrols. Qu'a-t-on fait de plus et de mieux depuis? N'est-ce pas là la seule méthode rationnelle? L'Académie de la Crusca a-t-elle composé autrement son célèbre dictionnaire?

Le choix de cette méthode fait honneur au jugement de Raymond Vidal, à l'indépendance de son esprit. Ce n'était pas un de ces philologues qui ne voient rien hors de l'antiquité; il n'aurait pas tourmenté, comme on l'a fait depuis, la langue de

Démosthène et celle de Cicéron, voire même celle de Moïse, pour en faire sortir directement, et sans s'inquiéter des intermédiaires, la langue de Racine, de Bossuet et de Voltaire. Et ce n'est pas ici une admiration d'éditeur, qui se passionne pour son auteur. Transportez-vous à l'époque où écrivait notre grammairien; supposez pour un instant que vous parlez la langue limousine, et cela purement, d'une manière satisfaisante : puis oubliez-vous un peu; laissez échapper quelque expression incorrecte en sa présence, et vous l'entendrez vous demander : « Où et quand les bons troubadours ont-ils employé cette expression? » C'était là son *criterium;* il n'en reconnaissait pas d'autre. Je n'invente rien, je traduis :

« Pour moi quand j'entends parler des gens de ce pays, de ceux qui ont un langage reconnu bon, mais qui se gâtent et se servent de mauvais termes, je leur demande où les bons troubadours les ont employés. »

Mais, s'il considère les ouvrages des bons auteurs comme les vraies sources du langage pur, il ne s'aveugle pas sur les fautes qu'on y peut trouver, et ne se gêne guère pour en dire son opinion. Nous l'avons vu déjà relever des expressions étrangères ou vicieuses dans les poésies de Pierre Vidal et de Bernard de Ventadour. Il ne les tient pas quittes pour si peu, et les tance vertement au sujet de certains temps des verbes dont les flexions ne leur étaient pas très-familières, à ce qu'il paraît, non plus qu'au grand nombre des troubadours. Ils confondaient fréquemment, suivant notre grammairien, la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif avec la première, sur quoi il leur donne la leçon suivante :

« Vous devez savoir que *trai, atrai, estrai, retrai,* sont du présent de l'indicatif, et de la troisième personne du singulier. On doit les employer ainsi, et dire par exemple : *aqel trai lo caval del estable* (il tire le cheval de l'étable), ou : *aqel retrai bonas novas* (il rapporte de bonnes nouvelles), ou encore : *aqel s'estrai d'aco qe a convengut* (il s'écarte de ce dont il est convenu), et enfin : *aqel atrai gran ben al sieu* (il joint un grand bien au sien). A la première personne on dit : *Jeu trac lo caval del estable* (je tire le cheval de l'étable), etc., etc. »

Ce passage, fort utile pour les troubadours qui ne savaient pas leurs conjugaisons, est aussi de quelque intérêt pour nous, en ce qu'il précise par des exemples simples et clairs, le sens du verbe *traire* et de trois de ses dérivés, lesquels ne sont pas toujours d'une

intelligence facile, malgré la connaissance de leur étymologie. C'est pour corriger les troubadours, que Vidal s'est donné la peine d'établir la distinction qui précède; il a avancé que bon nombre d'entre eux s'étaient mépris sur ce point : fidèle à son système, il cite en preuve de cette assertion, des vers de Bernard de Ventadour, et les cite en indiquant, comme on le fait encore, le premier vers de la pièce à laquelle il les emprunte. Les Mss. des troubadours accusent toutes les fautes qu'il signale, et pour une bonne raison, c'est que ces fautes sont dues aux exigences de la rime. On sait que les poëtes de l'époque n'étaient pas fort scrupuleux à cet endroit; mais Raymond Vidal est intraitable, et ne veut pas que la grammaire se prête, même en poésie, à des concessions qui la déshonorent.

La rime est une esclave, et ne doit qu'obéir.

Il le dit, ou peu s'en faut : « Bien des gens objecteront peut-être « qu'avec *trac* et *retrac* la rime n'irait pas. A ces gens là on peut ré- « pondre que c'est au troubadour à chercher des rimes qui ne soient « pas irrégulières, et qui ne faussent pas les personnes des verbes. »

Si l'on peut penser que Raymond Vidal en signalant, dans son prologue, les inconvénients d'une trop grande brièveté, se rappelait le *brevis esse laboro* d'Horace, on ne croira sans doute pas que ce précepte, relatif à la rime, soit une réminiscence. Raymond Vidal y tient, et avec raison; il en reproche l'oubli à Giraud de Borneil, *dans une bonne chanson*, à Peyrols, à Pierre Vidal, et au troubadour-évêque, à Folquet de Marseille lui-même. « Je vous « ai prouvé, ajoute-t-il, que beaucoup de bons troubadours ont fait « des fautes : que cela vous serve de leçon. Gardez-vous des mau- « vais. C'est bien assez des expressions vicieuses que l'on pourrait « rencontrer dans les meilleurs, si l'on voulait bien les y cher- « cher. »

Raymond Vidal annonce dès son début qu'il n'est ni maître ni parfait (ce sont ses expressions), mais qu'il en dira assez en prenant son bon sens pour guide, pour qu'à l'aide de ses leçons on puisse composer sans scrupule (*ses tota vergoigna*). Il tient parole; et les preuves qu'il donne de son sens et de son goût sont tellement multipliées dans cet opuscule, qu'il faudrait le traduire presque en entier pour les rapporter toutes. Quelques mots encore. Notre grammairien termine son traité par des observations générales,

par des conseils aux poëtes, qui valent la peine d'être appréciés.

« On doit se garder, dit-il, de faire une chanson ou un roman « dans un langage incorrect ou en mélangeant des mots de deux « idiomes. »

Avec de tels principes, que devait-il penser de ce *descort* de Rambaud de Vaqueiras, où, selon Crescimbeni [1], la première stance est en roman, la deuxième en toscan, la troisième en français, la quatrième en gascon, la cinquième en espagnol et la sixième en ces cinq idiomes mélangés? Il n'en aurait pas eu meilleure opinion, quand il n'y aurait vu, comme M. Daunou, « que du « provençal entremêlé d'expressions empruntées à d'autres lan- « gues, à peu près comme dans les poëmes macaroniques, où la « phrase latine est parsemée de mots étrangers [2]. »

Raymond Vidal ne se borne pas à donner des leçons de grammaire aux meilleurs troubadours; il ne leur enseigne pas seulement l'art de parler correctement, il appelle encore leur attention sur les règles de la composition. Il veut que les chansons comme les romans aient de l'unité, se tiennent, s'enchaînent au fond comme dans la forme; il veut de la suite dans les idées et dans le style; et certes ce précepte n'était pas inutile aux poëtes du moyen âge. Plût à Dieu qu'ils l'eussent médité et suivi! Aussi n'est-on pas tenté de voir là une règle banale, un lieu commun de rhétorique. En cette occasion comme ailleurs, Raymond Vidal ne parlait sans doute que par expérience, et je voudrais croire que ce passage lui fut inspiré par la lecture de quelque épopée aux proportions gigantesques, que sa conscience de grammairien lui fit seule un devoir d'achever.

Je ne sais trop pourquoi, ayant tant et de si belles occasions d'exercer sa critique et de déployer une juste sévérité, il a été si malencontreux dans le choix du coupable. Il voulait reprocher à quelque poëte le défaut de suite : il n'avait qu'à prendre; mais il a eu la main malheureuse, et ses reproches ne sont pas fondés, du moins littérairement parlant. Il s'avise de trouver mauvais et contraire à la saine logique le trait suivant de Bernard de Ventadour. Ce troubadour, comme il arrivait souvent à ses confrères en poésie et en amour, eut à se plaindre un jour des rigueurs de sa dame.

[1] *Istor. della volg. poes.*, t. II. *Vite de P. prov.*, p. 56.

[2] *Disc. sur l'état des lettres au treizième siècle. Hist. litt.*, t. XVI, p. 202.

De là une chanson ; car les troubadours chantaient leurs peines comme leurs plaisirs, et aussi volontiers[1].

Jusque-là tout est conforme aux us et coutumes de l'époque. Voici le mal : « Dans les quatre premiers couplets de cette chan« son, dit Vidal, Bernard de Ventadour répète qu'il aime tant sa « dame, que pour rien il ne s'en pourrait séparer, et ne s'en sépa« rerait. Et dans le cinquième couplet (notez bien ceci), dans le « cinquième couplet, il dit : Me voici maintenant échu en partage « aux autres femmes ; l'une d'elles peut, si bon lui semble, me « prendre à son service[2]. »

C'est là ce que Raymond Vidal appelle défaut de suite[3]. A merveille ! Mais d'où vient la faute ? de l'esprit ou du cœur ? à qui s'en prendre ? au poëte ou à l'amant ? Le bon grammairien n'a eu souci de cette abstraction ; il s'est adressé tout droit au poëte, son justiciable, lequel, s'il eût vécu, n'eût pas manqué sans doute de décliner sa compétence sur ce point, et de demander renvoi devant une cour d'amour, qui l'eût acquitté, je vous le jure, tant était facile et indulgente la jurisprudence de ces tribunaux ! Il y a même tout lieu de croire que le jury féminin se serait égayé quelque peu aux dépens du pauvre critique. Aussi, où a-t-il été se fourvoyer ? qu'avait-il affaire de reprendre cette palinodie ? Le mouvement est brusque ; je l'avoue ; la transition n'est pas ménagée ; d'accord. Mais c'est inconstance, c'est humeur volage de troubadour, qui échappe à la critique littéraire, même quand elle se traduit en chansons. On devine facilement que Raymond Vidal n'avait pas médité sur le sentiment comme sur les conjugaisons, qu'il n'en connaissait pas tous les modes et toutes les variations. Le trait final du poëte, qui ne trouve pas grâce aux yeux du sévère grammairien, n'est qu'une boutade charmante jetée à dessein à la fin de la pièce ; c'est une feinte du troubadour, qui veut piquer au vif la jalousie de sa dame ; ou plutôt c'est le résultat soudain d'un de ces accès de dépit qui surviennent au milieu des transports de la plus vive passion. Molière, qui savait tous les secrets du cœur, a mis dans la bouche d'Alceste dépité, et poussé à bout par les coquetteries

[1] Cette chanson est celle qui commence par ce vers :
Ben m'an perdut de lai vas Ventedor.

[2] A las autras sui ueimais eschagutz
Car unam pot, sis vol, a son ops traire.

[3] Razons mal continuadas et mal seguidas.

de Célimène un langage analogue à celui de Bernard de Ventadour. Alceste ne s'écrie pas, il est vrai, avec la fatuité cavalière qui distingue le troubadour, l'homme à bonnes fortunes : Me voici à la disposition des autres femmes! mais il va trouver Éliante et lui dit :

Vengez-moi de ce trait qui doit vous faire horreur!

ÉLIANTE.

Moi, vous venger? comment?

ALCESTE.

En recevant mon cœur [1].

Bernard de Ventadour, soit dit en passant, se permet souvent dans ses poésies ces sorties brusques et ces palinodies inattendues; mais il commence d'ordinaire par des doléances et des menaces, et finit par des protestations d'amour, ce qui est plus naturel. La chanson *Estat ai cum hom esperdutz* [2] est un exemple assez curieux de ce genre de rétractation. Elle se termine d'une façon très-tendre, bien que le second couplet soit tout-à-fait dans le style de celui qui encourt le blâme de Raymond Vidal.

« Je m'étais rendu à une dame, dit le poëte, qui ne m'aima jamais de cœur; et je m'en suis aperçu un peu tard. Oui, j'ai perdu mon temps dans un fol espoir; mais patience! Je suivrai son exemple : je serai l'amant de qui bon me semblera; j'irai partout porter mes hommages et l'inconstance de mon cœur. »

On peut trouver à redire, comme Raymond Vidal nous l'a prouvé, à ces revirements soudains; mais à coup sûr un tel procédé est plus innocent que celui dont Rambaud d'Orange recommande l'emploi aux amants maltraités. Écoutez cette gentillesse du troubadour en belle humeur :

« Voulez-vous gagner des dames? Quand vous leur demanderez de vous faire honneur, si elles vous font une réponse défavorable, si elles se montrent avares de leur amour, prenez-vous à les menacer; que si elles vous font une réponse pire, donnez-leur du poing par le nez [3]! »

Que dirai-je encore de notre grammairien? qu'il a été plus heureux ailleurs, comme on a déjà pu le voir, et que ses remarques intéressantes compensent avantageusement la méprise comique

[1] Misanthrope, acte IV, sc. II.

[2] Voyez le *Lexique roman* de M. Raynouard, t. I (*Choix de poésies*), p. 329.

[3] Rambaud d'Orange : *Assatz sai d'amor*. (Ibid., p. 325.)

dans laquelle il est tombé. Du reste, il ne faut pas s'attendre à le trouver aussi complet que Faidit, si ce n'est peut-être sur la prétendue distinction des *sujets et des régimes*. On a déjà dû plus haut apprécier le soin avec lequel il a traité cette grave matiere. Quoi qu'il en soit, on reconnaît partout dans son ouvrage le même genre de supériorité, celui que donne le bon sens, le goût et l'esprit.

III.

NOTICE DES MANUSCRITS, OBSERVATIONS.

Il existe deux versions du *Donatus Provincialis*, l'une romane, l'autre latine. On connaît trois Mss. de la version romane, qui sont conservés : l'un à la bibliothèque Laurentienne, à Florence, l'autre à la bibliothèque Riccardi, dans la même ville, et le troisième à la bibliothèque Ambrosienne de Milan. La version latine se trouve, ainsi que le traité de Raymond Vidal, dans un autre Ms. de la bibliothèque Laurentienne, et, à Paris, dans le Ms. 7534 (ancien fonds latin) de la bibliothèque du Roi[1].

Je publie les deux versions du *Donatus Provincialis*, et la grammaire de Raymond Vidal d'après une copie des deux Manuscrits de la bibliothèque Laurentienne[2], et d'après le Manuscrit de la bibliothèque du Roi. Je ne parlerai que de ces trois Mss., les seuls sur lesquels je puisse donner des renseignements certains.

Le premier, celui qui renferme la version romane de l'ouvrage de Faidit, appartenait autrefois aux archives de l'OEuvre de *Santa Maria del Fiore*, l'église cathédrale de Florence. Il a été transporté récemment à la bibliothèque Laurentienne, où il est conservé

[1] *Voyez* M. Raynouard, *Choix des poésies orig. des Troub.*, t. II. *Monum. de la lang. rom.*, p. CL.

[2] Je dois cette copie à l'obligeance d'un jeune artiste de mes amis, M. Bourette, qui l'a fait exécuter à Florence d'après mes indications, par un copiste dont je ne saurais louer l'habileté. Heureusement la version latine du *Donatus Provincialis* m'a aidé à restituer le texte provençal, *et vice versâ*. Quant au traité de Raymond Vidal, le Ms. de la Bibliothèque du Roi m'a servi à corriger les erreurs de la copie florentine, et réciproquement. J'ai profité également de quelques citations faites par des savants italiens, pour donner aux textes toute la correction possible.

sous le N° 187. Ce Ms. est en parchemin, et d'une écriture du XIIIe siècle, au jugement d'un des bibliothécaires florentins. Crescimbeni, qui en avait une copie, en fait mention dans son histoire de la poésie vulgaire[1]. Bastero en a cité des fragments assez longs dans l'ouvrage curieux, mais inachevé, qui a pour titre *La Crusca Provenzale*[2]. Voila tout ce que je sais de ce manuscrit.

Celui qui contient la version latine du *Donatus Provincialis* et le traité de Raymond Vidal est conservé à la bibliothèque Laurentienne sous le N° 42 (Pluteo XLI). Il a été décrit avec le plus grand soin, comme presque tous les Mss. de cette bibliothèque, dans le précieux catalogue de Bandini[3]. C'est d'après cette description surtout qu'il est permis d'apprécier approximativement l'époque à laquelle ont pu être composés les deux ouvrages que je publie. J'en extrais les points principaux.

Le Ms. est un in-4°, en parchemin, des premières années du quatorzième siècle. Il est à deux colonnes, avec titres et initiales en rouge, et se compose de quatre-vingt-douze feuillets écrits. Il contient d'abord, du fol. 1 au fol. 67, des poésies de plusieurs troubadours et leurs biographies. Le *Donatus Provincialis* latin commence au fol. 67, et se termine au fol. 78. Entre cette grammaire et celle de Raymond Vidal, qui va du fol. 79 au fol. 83, se trouve une nomenclature de mots romans, rangés par ordre alphabétique et traduits en Italien. On lit la mention suivante après la grammaire de Raymond Vidal : PETRUS BERZOLI DE EUGUBIO[4] FECIT HOC OPUS. Viennent ensuite deux ouvrages écrits en français : l'un est un poëme sur les vices et les vertus des femmes ; l'autre est un recueil de moralités, bien connu sous ce titre : *Le livre de Sénèque*, et dont il existe plusieurs versions en roman du Midi et du Nord. Celle-ci est française et datée de la manière qui suit : *Deo gratias. Amen. Anno Domini millesimo trecentesimo X. indict. VIII, tempore domini Clementis papæ V. die XXVIII mensis Martii*[5].

Il résulte de cette date et de la place occupée dans le Ms. par

[1] *Istor. della volg. poes.*, vol. II, part. I, p. 27. Venezia, 1731.

[2] *La Crusca Provenzale*, ovvero le voci, frasi, e maniere di dire che la gentilissima, e celebre lingua Toscana, ha preso dalla Provenzale, etc. *Opera di Antonio Bastero*, vol. I, prefaz, p. 2, 109, 110 et passim.

[3] *Catal. cod. Mss. Bibliot. Mediceæ Laurentianæ*, t. V, p. 166. — Ed. Bandinius. Florentiæ, 1778, in-fol.

[4] *Eugubio* ou *Gubio*, ville d'Italie, au pied de l'Apennin.

[5] *Catal. cod. Mss. Bibliot. Med. Laurent.*, t. V, p. 167.

l'ouvrage auquel elle se rapporte, que la composition de nos deux grammaires est antérieure à l'an 1310. Voilà un fait certain, auquel on peut ajouter quelques conjectures. Et d'abord remarquez que le Ms. se divise en deux parties bien distinctes. La mention qu'on lit au fol. 82 indique, ce me semble, qu'il se terminait là dans l'origine, et qu'on a profité postérieurement des feuillets blancs pour y ajouter les deux opuscules désignés ci-dessus. L'Italien Berzoli n'est évidemment qu'un copiste, un compilateur, qui, en joignant à un *florilegium* de poésies romanes deux grammaires de la langue des troubadours, a eu pour but de faire une espèce de *Cours de littérature provençale*, où l'exemple fût réuni au précepte. Il a lui-même enrichi ce recueil d'un petit glossaire roman-italien ; car c'est à lui qu'il faut attribuer sans doute le seul ouvrage anonyme qui se trouve dans cette partie du Ms[1]. Or si Berzoli a dû composer ce recueil, en Italie, avant l'an 1310, il est vraisemblable que les deux grammaires qui en font partie n'étaient pas toutes récentes. Je puis donc avancer sans témérité que ces deux grammaires sont du treizième siècle. Je ne chercherai pas à leur assigner une date plus précise : les éléments chronologiques me manquent, et d'ailleurs la question n'est pas d'un grand intérêt. Je dois cependant rapporter ici une hypothèse de Crescimbeni qui ferait remonter la composition du *Donatus Provincialis* à l'époque où vivait le troubadour Gui d'Uissel, c'est-à-dire aux premières années du treizième siècle.

Crescimbeni raconte, d'après Nostradamus, comment ce troubadour, après s'être signalé par des attaques audacieuses contre les puissants de l'époque et notamment contre la cour de Rome, se laissa intimider ou corrompre, et promit au légat du Pape de ne plus faire de sirventes ; la même promesse fut arrachée à ses deux frères Eble et Pierre d'Uissel et à leur cousin Elie. Sur quoi ils furent cruellement raillés par un troubadour d'Arles, appelé Jacques de La Motte (*Jacobus de Mota*), poëte renommé et homme fort indépendant, qui, suivant le moine des Iles d'or, était l'auteur d'une description des tombeaux, pyramides, obélisques et autres monuments anciens existant alors en Provence. Ce Jacques de

[1] On sait qu'au treizième et au quatorzième siècle la poésie provençale était très-goûtée des Italiens, et cultivée par beaucoup d'entre eux. Le troubadour Barthélemi Zorgi, par exemple, dont M. Raynouard a publié plusieurs pièces, était un Italien. Les bibliothèques d'Italie conservent encore un assez grand nombre de Mss. des troubadours, qui sont pour la plupart du treizième siècle.

La Motte, ajoute Crescimbeni, pourrait bien être le même que celui dont il est fait mention à la fin du *Donatus Provincialis*, dont l'auteur dit avoir composé son ouvrage *precibus Jacobi de Mota*[1]. Cette conjecture n'a rien d'invraisemblable; mais ce n'est qu'une conjecture.

En voici une autre du même genre que je crois pouvoir hasarder. N'y aurait-il pas identité entre le grammairien Raymond Vidal et le troubadour connu sous le nom de Raymond Vidal de Besaudun? rien n'empêche de le croire; mais on ne saurait le prouver, puisque la vie du troubadour nous est aussi peu connue que celle du grammairien. Cependant en comparant les œuvres de l'un et de l'autre, on trouve un rapprochement, un indice favorable à la supposition que j'avance. On ne connaît que quatre pièces assez étendues du troubadour Raymond Vidal; dans l'une de ces pièces, qui est une nouvelle, il cite fréquemment des passages des autres troubadours, ce qui prouve une érudition assez étendue. C'est là une des qualités de notre grammairien, qui cite aussi les troubadours: de plus les troubadours cités par le poëte sont à peu près les mêmes que ceux dont le grammairien invoque l'autorité ou critique la négligence. C'est là sans doute un faible argument; mais je n'ai pas cru pouvoir le négliger.

J'ai prouvé que le traité de Raymond Vidal et la version latine du *Donatus Provincialis* appartiennent au treizième siècle; ce qui doit être vrai, à plus forte raison, pour la version romane de ce dernier ouvrage, s'il ressort de la comparaison des deux textes que cette version est l'original. Quelques mots suffiront pour lever toute incertitude, tout doute à cet égard. Dans les nombreux passages où le grammairien cite des exemples à l'appui de ses préceptes, le texte latin est presque toujours incomplet. Si quelquefois les mots romans y sont reproduits, le plus souvent ils n'y sont qu'indiqués par un pronom démonstratif ou par le mot *sic*, qui renvoie au texte roman, comme si ce texte était placé en regard. Cette seule particularité suffirait pour faire reconnaître l'original. Mais il s'y joint une circonstance étrange, c'est que les exemples romans, lorsqu'ils sont reproduits, le sont en latin et non sous leur forme propre. La

[1] Di Giamo Motta noi troviamo fatta menzione in fine del Donato Provenzale... ove l'autore appellato Ugo, dice d'averlo composto, *precibus Jacobi de Motta*: se pure questo non è diverso dal citato dal Nostradama. (*Istor. della volg. poes.*, vol. II, part. I, p. 71.)

réunion de ces deux preuves est convaincante; car comment supposer, 1° qu'on ait pu composer une grammaire originale en indiquant les exemples qui appuient les règles par les mots *hæc* ou *sic*, sans autre désignation; 2° qu'on ait essayé de confirmer ou d'éclaircir les règles d'une grammaire romane en citant des exemples latins? Ces deux faits s'expliquent au contraire très-facilement, si l'on admet que le *Donatus Provincialis* a été d'abord composé en roman. On comprend en effet que le traducteur n'ait pas pu ou n'ait pas voulu reproduire en latin les exemples romans, et se soit contenté de renvoyer au texte original par les mots indicatifs *hæc* ou *sic*. On comprend également qu'il ait traduit ces exemples, soit par distraction, soit pour montrer la différence des deux idiomes, soit enfin pour donner la valeur des mots pris en eux mêmes, sans se préoccuper de leur rapport avec la règle qu'ils servent à confirmer ou à développer. Autre preuve non moins sûre: il arrive souvent que le mot roman cité comme exemple, est traduit en latin, non par son équivalent, mais par une expression d'un sens beaucoup plus étendu; l'espèce est traduite par le genre: le texte dit *Rheims*; la traduction, *civitas*. Quoi qu'il en soit de ces bizarreries, j'ai cru devoir publier cette traduction qui est peut-être l'œuvre de Faidit lui-même, et qui, par cela seul que les exemples y sont souvent traduits, facilitera beaucoup l'intelligence du texte. S'il est aisé en effet de saisir le sens des phrases dans un ouvrage didactique de ce genre, il l'est beaucoup moins de pénétrer la signification des mots isolés qui servent de paradigmes.

Je n'ai rien à dire du Ms. de la bibliothèque du Roi qui contient cette traduction latine, et la grammaire romane de Vidal. C'est une copie partielle et fautive du Ms. de Florence, qui m'a été précieuse cependant pour établir les textes.

Malgré ce secours, ils présentent encore quelques défectuosités, qui heureusement ne nuisent pas au sens. La plupart de ces imperfections d'ailleurs appartiennent aux Mss. originaux, puisqu'elles sont identiques dans les doubles copies que j'ai entre les mains. C'est ainsi qu'on apercevra dans les deux textes romans des traces de la langue et de l'orthographe italienne, que l'on retrouve dans tous les Mss. des troubadours exécutés en Italie. C'est un fait curieux à noter, et qui prouve toute l'instabilité de l'orthographe au moyen âge, si toutefois il est permis d'appeler *orthographe* la traduction capricieuse de la prononciation, la représentation arbitraire de la parole, la peinture incertaine et mobile de la voix.

On pourra remarquer aussi, surtout dans le texte du *Donatus Provincialis*, un mélange assez fréquent de mots latins, qui s'explique par la prédilection qu'avait Faidit pour la langue et la grammaire latines. Je n'ai pas signalé ces mots partout où ils se rencontrent, non plus que les mots ou les formes italiennes, pour ne pas multiplier des notes inutiles à la plupart des lecteurs.

Je dois avertir aussi que je n'ai pas suivi dans l'impression le système de M. Raynouard, qui a détaché les affixes des mots qui les précèdent, pour faciliter, a-t-il dit, l'intelligence des textes. Voici les motifs qui m'ont déterminé à rejeter ce système : S'il est vrai que l'emploi des affixes a été un des caractères de la langue romane, s'il était dans la nature de cette langue de combiner certains mots dans la prononciation et dans l'écriture, c'est lui ôter un de ses caractères, c'est la dénaturer que de détacher les mots ainsi unis. La dénomination *d'affixe* devient un non-sens avec un pareil système, qui, s'il est faux en théorie, n'est guère utile en pratique, et a le grave inconvénient d'isoler des consonnes, qui ne savent sur quel appui se reposer. J'ajouterai à cette raison l'autorité de l'exemple qu'a donné M. Fauriel, dans sa belle publication de la chronique des Albigeois.

Il ne me reste qu'à indiquer les ouvrages où il est fait mention des deux grammaires ou de l'une d'elles, les auteurs qui en ont invoqué l'autorité, et les témoignages qui s'y rapportent. Avant qu'elles fussent connues en France de Sainte-Palaye et de M. Raynouard, ces grammaires avaient été consultées par plusieurs savants italiens; par Ubaldini, qui cite le *Donatus Provincialis* dans la table des *Documenti d'Amore* de Barberini[1]; par Redi, l'un des membres de l'académie de la Crusca, qui s'en autorise souvent dans les savantes notes de son dithyrambe intitulé *Bacco in Toscana*[2]; par Salvini, qui y renvoie dans ses commentaires sur Pétrarque[3]; par Crescimbeni, qui en rapporte quelques passages, et qui en avait une copie, comme je l'ai dit plus haut[4]; enfin, par Bastero, qui en

[1] Federigo Ubaldini, tavol. docum. amor. Barberin. alle voci *accolto*, *atiera*, *bigordare*, *gautata*, *moscare*, *ostare*, *trovare*, etc.

[2] Francesco Redi, Bacco in Toscana, *Ditir. con le annotazioni*, fogl. 111, 194, 252, 253, 254, 256 et 262. — Napol. 1687; in-12.

[3] Anton. Maria Salvini, *Pros. Toscan.*, lez. 24, car. 312.

[4] *Istor. della volg. poes.*, vol. II, part. I, p. 27 et 71.

cite plusieurs fragments assez étendus[1]. C'est d'après ce dernier que j'ai donné au traité de Raymond Vidal un titre qui se trouve sans doute dans le Ms. de Florence, mais que les copies ne reproduisent pas. Voici le passage auquel je l'ai emprunté :

« Ramondo Vidal, nel suo libro titolato : *la Dreita Maniera de Trobar* (la diritta maniera di trovare, cioè poetare [2]). »

Il dit ailleurs[3], en parlant de la grammaire de Faidit :

« Questa nostra gramatica credo, che sia la prima, che sia stata fatta tra le lingue volgari. »

Sainte-Palaye n'a connu que le Ms. très-moderne de la Bibliothèque du Roi ; il s'en est servi pour son glossaire de la langue des Troubadours[4]. Quant à M. Raynouard, j'ignore s'il a eu copie des Mss. italiens dont il a donné l'indication ; mais ce qu'il dit de nos deux grammairiens prouve qu'il a lu leurs ouvrages au moins dans le Ms. de la Bibliothèque du Roi qu'il désigne sous le nº 7700, et qui est actuellement inscrit au catalogue sous le nº 7534[5].

[1] *Crusca Provenzale*, p. 2, 5, 14, 109 et 110.

[2] *Ibid.*, p. 5.

[3] *Ibid.*, p. 110. — Voici un autre passage du même auteur : « '*L Donatus* « *Provincialis*, o chiunque sotto tal nome e titolo, alludendo a quel Donato, *ch'* « *alla prim' arte degnò poner mano* scrisse la breve ed antica Gramatica proven- « zale, o catalana, ch' è tutt' uno, che manoscritta si conserva nella libreria Me- « dicea Laurenziana, e in Santa-Maria del Fiore di Firenze. » (*Ibid.*, p. 2.)

[4] *Glossaire de la langue des Troubadours*, Ms. de la Bibl. du Roi, t. I. Catal. des ouvrages cités.

[5] Voyez *Choix des poésies orig. des Troub.*, t. II. — *Monum. de la lang. rom.*, p. CL.

I.

INCIPIT DONATUS PROVINCIALIS.

Las oit partz que om troba en gramatica[1], troba om en vulgar Provenzal, zo es : NOM, PRONOM, VERB, ADVERBE, PARTICIP, CONJUNCTIOS, PREPOSITIOS, INTERJECTIOS.

NOM es apelatz per zo que significa substantia ab propria qualitat o ab comuna; e largamen totas las causas a lasquals Adams pauset noms poden esser noms apelladas. E a nom cinq causas : SPECIES, GENUS, NOMBRE, FIGURA, CAS.

SPECIES o es primitiva o es derivativa. Primitius es apelatz lo nom que es per se, e no es vengutz d'alqun nom ni d'alqu verb, si cum es *bontaz*. Derivatius nom es aquel que ven d'altre loc, si cum *bos*, que ven de *bontat*, que bos non pot om esser ses bontat.

Octo partes orationis quæ inveniuntur in grammatica, inveniuntur in vulgari Provinciali aliquando pro majori parte, videlicet : NOMEN, PRONOMEN, VERBUM, ADVERBIUM, PARTICIPIUM, CONJUNCTIO, PRÆPOSITIO et INTERJECTIO.

NOMEN ideo dicitur, quia significat substantiam et qualitatem propriam vel communem; et, largo modo, omnia quibus Adam imposuit nomina possunt nomina appellari. Nomini accidunt quinque : SPECIES, GENUS, NUMERUS, FIGURA et CASUS.

SPECIES vel est primitiva, vel derivativa. Primitivum nomen est illud, quod per se est, et non derivatur ab aliquo nomine vel ab aliquo verbo, sicut est *bonitas*. Derivativum nomen est illud, quod venit ab aliquo loco, sicut *bonus*, qui denominatur a *bonitate*, quia bonus non potest esse sine bonitate.

[1] *Gramatica.* Suppléez *latina* ici, et partout où ce mot se trouve ainsi employé dans un sens absolu.

Genus es de cinq maneras : masculis, feminis, neutris, comus, omnis. Masculis es aquel que aperte a las masclas causas solamen, si cum *boz, mals, fals.* Feminis es aquel que perte a las causas feminils solamen, si cum *bona, bela, mala* e *falsa.* Neutris es aquel que no perte al un ni al autre, si cum *gauz* e *bes.* Mas aici no sec lo Vulgars la gramatica ; els neutris substantius se dizen aici cum si fossen masculis, si cum aici : « grans es lo bes que aquest m'a fait. » e « grans es lo mals que m'es vengut de lui. » Comun son aquelh que pertenen al mascle e a la fembra ensems, si cum son li particip que fenissen in ans vel in ens ; qu'eu posc dire : « aquest cavalers es prezans, aquesta domna es presans, aquest cavalers es avinens, aquesta domna es avinens. » Mas el nominatiu plural se camjan d'aitant que coven a dire : « aquelh cavaler son avinen, aquelas donas son avinens. » Omnis es aquel que perte al mascle e a la fembra e al neutri ensems ; q'eu posc dire : « aquest cavaliers es plasens, aquesta dona es plazens, » e « aquest bes m'es plaisens. »

Genera sunt quinque : masculinum, femininum, neutrum, commune et omne. Masculinum nomen est illud, quod pertinet masculinis rebus tantum : *bonus, malus, falsus.* Femininum est illud, quod pertinet rebus femininis tantum, sicut : *bona, formosa, mala* et *falsa.* Neutrum est illud, quod non pertinet masculino neque feminino, sicut *gaudium* et *bonum.* Sed hic non sequitur Vulgare grammaticam [in neutris substantivis, quia, secundum grammaticam, non debet poni s in fine, sicut hic : [1]] « Magnum est bonum quod iste mihi fecit ; — magnum est malum quod mihi evenit per illum. » Communia sunt illa, quæ pertinent masculino et feminino simul, sicut sunt participia desinentia in ans vel in ens, quia possum dicere : « Iste miles est laudabilis, — ista domina est laudabilis, — iste miles est aptus, — ista domina est apta. » — Sed in nominativo plurali tantummodo mutatur, quia oportet dicere : « Isti milites sunt apti — illæ dominæ sunt aptæ. » Omnis est illud quod pertinet masculino, feminino et neutro simul, quia possum dicere : « Iste miles est placens, — ista domina est placens, — istud bonum est mihi placens. »

[1] Les mots placés entre [ ] ne sont pas, comme on le voit, la traduction de la phrase romane correspondante. Il y a ici une proposition de plus, savoir que les noms neutres latins ne prennent pas le *s* à la fin, ce qui n'est vrai que d'une partie de ces noms.

Nombrès es singulars o plurals : singulars, quan parla d'una causa solamen ; plural, quan parla de doas o de plusors.

Feigura o es simpla o composta : simpla, si cum *coms ;* composta, si cum *vescoms*, qu'es parz composta, zo es apostiza de *ves* e de *coms.*

Li cas son seis : nominatius, genitius, datius, accusatius, vocatius, ablatius. Lo nominatius se conois per lo, si cum : « lo reis est venguts. » Genitius per de, si cum : « aquest destrers es del rei. » Datius per a, si cum : « mena lo destrier al rei. » [1] Accusatius per lo, si cum : « eu vei lo rei armat. » E no se pot conoisser ni triar l'accusatius del nominatius sino per zo qu'el nominatius singulars, quan es masculis, vol s en la fi, e li autre cas nol volen ; el nominatiu plural nol vol, e tuit li altre cas volenlo en lo plural.

Pero lo vocatius deu semblar lo nominatius en totas las dictions que finissen in ors, et en las autras dictions qu'ieus dirai aici : *Deus, reis, francs, pros, bos, cavaliers, canzos.* Et els altres locs, on lo vocatius non a s en la fi, si es el semblans al nominatiu, al

Numerus est singularis vel pluralis : singularis, quando loquitur de uno solummodo ; pluralis, quando loquitur de duobus vel pluribus.

Figura vel est simplex, vel composita : simplex, sicut in hac dictione *comes ;* composita, sicut in hac dictione *vicecomes*, quæ est pars composita, id est apostiza a *vice, comes.*

Casus sunt sex : nominativus, genitivus, dativus, accusativus, vocativus et ablativus. Nominativus cognoscitur per hanc syllabam lo, verbi gratia : « Rex venit. » Genitivus, verbi gratia : « Iste destrarius est regis. » Dativus, verbi gratia : « Duc destrarium regi. » Accusativus, verbi gratia : « Ego vidi regem armatum. » Et non potest discerni nec cognosci accusativus a nominativo, nisi per hoc quod nominativus singularis, quando est masculini generis [vel communis, vel omnis], vult s in fine dictionis, et alii casus nolunt, et nominativus pluralis in fine. Et alii casus volunt s in plurali.

Tamen vocativus debet esse pluralis [2] nominativo, in omnibus dictionibus quæ desinunt in hanc syllabam or, et in aliis dictionibus quas dicam hic : *Deus, rex, liber* vel *curialis, probus, bonus, miles, cantio.* Et in aliis locis, ubi vocativus non habet s in fine, est similis nominativo,

[1] Le morceau qui précède est cité par Bastero, *Crusca Provenzale*, p. 109.

[2] *Pluralis.* (sic). Lisez : *similis.*

menhz en silabas et en letras, que deu aver aitals e tantas cum lo nominatiu, trait sol s en la fi.

Pero de la regla on fo dit desus quel nominatius cas no vol s en la fi, quan es plurals, voilh traire fors totz los feminis, que non es dit mas solamen dels masculis e dels neutris; que sun semblan el plural per totz locs, si tot s'es contra gramatica.

E lai on fo dit del nominatiu singular que vol s pertot a la fi, voilh traire fors totz aquelz que fenissen en AIRE, si cum: *enperaire*, *amaire*, et en EIRE, si cum: *Peire*, *beveire*, *radeire*, *tondeire*, *pencheire*, *fencheire*, *bateire*, *foteire*, *prendeire*, *teneire*, et en IRE, si cum: *traïre*, *consentire*, *escarnire*, *estremire*, *ferire*, *gronire*; mas *albires* vol s e *conssires* e *desires*.

E devetz saber que tut aquelh, qu'ieus ai dit, don lo nominatius singulars fenis en AIRE et en EIRE, finissen totz lor cas singulars en DOR, trait lo vocatius, qe sembla lo nominatius, si cum es dit desus.

E de la regla del nominatiu singular, que vol s a la fi, voilh ancar traire fors: *maestre*, *prestre*, *pastre*, *sener*, *melher*, *peier*, *sordeier*,

ad minus in syllabis et in literis, quas debet habere tales et tot quantas nominativus, excepto solummodo s in fine.

Tamen de regula ubi fuit dictum superius, quod nominativus casus non vult s in fine dictionis, quando est pluralis numeri, volo excipere omnes dictiones feminini generis, quia non est dictum nisi de masculinis et de neutris, quæ sunt similes in plurali per omnia loca, quamvis sit contra grammaticam.

Et ubi fuit dictum de nominativo singulari quod vult s semper in fine, volo excipere omnia illa nomina quæ finiunt in AIRE, verbi gratia: *imperator*, *amator*, et in hac dictione EIRE, verbi gratia: *Petrus*, *potator*, *qui radit barbas*, *tonsor*, *pictor*, *fictor*, *percussor*, *qui frequenter concubit*, *qui libenter accepit*, *tenax*; et in hac dictione IRE, verbi gratia: *traditor*, *qui consentit*, *derisor*, *cautus*, *cum armis percussor*, *quod frequenter grunnit*. Sed ab illa regula excipiuntur ista tria [1].

Et debetis scire quod omnes dictiones supradictæ, de quibus nominativus singularis finit in AIRE, et in EIRE, et in IRE, finiunt omnes alios casus singulares in DOR, excepto vocativo, qui est similis nominativo, sicut dictum est superius.

Et de illa regula quæ dicit quod nominativus singularis vult s in fine dictionis, volo adhuc excipere istas dictiones: *magister*, *presbyter*,

[1] La traduction des trois mots *albires*, *conssires* et *desires* manque.

maier, *menre*, *sor*, *bar*, *genser*, *leuger*, *greuger*, et totz los ajectius neutris, quan sun pausat senes sustantiu, si cum : « mal m'es. » « greu m'es. » « fer m'es. » et « griu m'es. » « Estranh m'es q'el aia dit mal de me. »

E voil en traire fors encar dels pronoms alcus, si cum : *eu*, *tu*, *el*, *qui*, *aquel*, *ilh*, *cel*, *aicel*, *aquest*, *nostre*, *vostre*, que no volon s en la fi, e sun del nominatiu singular.

Tres declinazos son : en nominatiu, cas de la premeira fenis en A, et tut li altre cas eissamen, del singular devetz entendre; car el plural volon li cas s en la fin traslut. Tut li adjectiu femini dels quals lo nominatius singulars fenis en A, si cum es : *bona*, *bela*, *cointa*, *gaia* seguen aquella meisma regla. — E tut aquelh de la prima declinazo sun femini, trait : *propheta*, *gaita*, *esquiragaita*, *papa*. Pero *propheta* e *papa* no volon s el nominatiu plural, mas en totz los autres cas lo volun. Celh qe fenissen in ANS vel in ENS, quan s'ajusten ab masculi substantiu no lo volun. — De la prima declinazo es *savieza*, *cortesia*, *dreitura*, *mesura*, et tut l'autre que

pastor, *dominus*, *melior*, *pejor*, *deterior*, *major*, *minor*, *soror*, *baro*, *pulchrior*, *levior*, *gravior*; et omnia nomina adjectiva neutri generis excipiuntur ab illa regula, quæ ponuntur sine substantivo, verbi gratia : « Malum est mihi, — grave est mihi, — ferum est mihi, — alienum est mihi quod ille dixerit malum de me. »

Et volo excipere adhuc aliqua pronomina, verbi gratia : *ego*, *tu*, *ille*, *qui*, *illi* vel *ille*, *ille iste*, *noster*, *vester*, quæ nolunt s in fine dictionis, et sunt numeri singularis.

Tres declinationes sunt. In nominativo, casus primæ declinationis finit in A, et omnes alii casus similiter in singulari, debetis intelligere; quia in plurali volunt omnes casus s in fine. Omnia adjectiva feminini generis, quorum nominativus singularis finit in A, verbi gratia : *bona*, *pulchra*, *apta*, *læta*, sequuntur eamdem regulam supra dictam. Et omnes dictiones primæ declinationis sunt feminini generis, excepto *propheta*, *papa* [1]; tamen nolunt s in nominativo plurali, sed in aliis omnibus casibus volunt. Dictiones finientes in ANS vel in ENS, quando conjunguntur cum feminino substantivo, volunt in vocativo s in fine; quando conjunguntur cum masculino substantivo, nolunt. — Primæ declinationis est : *sapientia*, *curialitas*, *justitia*, *mensura*, [sicut] omnia alia nomina finientia in A, sive sint adjectiva, sive substantiva.

[1] Les mots *gaita*, *esquiragaita* ne sont pas traduits. Leurs équivalents dans l'ancien français sont *gaitte* et *eschauguaite* ou *eschargaite*.

fenissen en A, sion adjectiu o substantiu. De la seconda : *Deus*, *segner*, *maestre*; e tut li nom brevemen que no volun s el nominatiu plural, et en totz los autres cas lo volon. De la terza sun tut li particip que fenissen in ANS et in ENS, et tut li nom don lo nominatius singulars el nominatius plurals fenissen in ATZ e sun femini generis, si cum : *bontatz*, *beutatz*, *santatz*, *amistatz*, e mout d'autre. En Vulgar non trop mas d'aquestas tres manieras de declinazos qu'ieu ai dit desus.

Sun d'autra manera nom que no se declinon, si cum es *vers* ab totz sos compost, et tut li adjectiu que fenissen in os, si cum *amoros*, *enveios*, trait *pros* e *bos*. — E tuit aquel que fenissen in AS larg no se declinon nis mudon, sion substantiu o adjectiu, si cum : *nas*, *pas*, *vas*, *ras*; e *cortes* sec aquela regla mezeisma, e *pes*, *contrapes*, *sirventes*, *cens*, *encens*, *deves*, *mes*, *borzes*, *descibles*, *marques*, *bres*, *gles*, *comes*, *escomes* e *pres* ab totz sos compostz. — E tuit li nom provincial [1] que fenissen in ES, si cum *Frances*, *Angles*, *Genoés*, *Polhes*; et tut aquest sobredit fenissen in ES estreit. — D'aquels que fenissen in ES larg, *confes*. — Encaras d'aquels

De secunda sunt ista nomina : ***Deus***, ***dominus*** et ***magister***; et omnia nomina que nolunt s nominativo plurali, in fine dictionis, sed in omnibus aliis casibus, volunt. Tertiæ declinationis sunt omnia participia desinentia in ANS vel in ENS, et omnia quorum nominativus singularis et nominativus pluralis desinunt in ATZ, et sunt feminini generis; verbi gratia : ***bonitas***, ***pulchritudo***, ***sanitas***, ***amicitia***, et plura alia nomina. In Vulgari non invenio nisi tres modos declinationum, quos dixi superius.

Et sunt alterius generis nomina, quæ non declinantur, sicut est ***versus***, cum omnibus suis compositis, et omnia adjectiva desinentia in US, verbi gratia : ***amorosus***, ***invidus***, excepto, ***probus***, ***bonus***. Et omnes illæ dictiones quæ desinunt in hac syllaba larga [AS] non declinantur neque mutantur, vel sint nomina substantiva vel sint adjectiva, verbi gratia : ***Nasus***, ***passus***, ***tumulus***, ***rasus***; et ***urbanus*** sequitur illam et eamdem regulam, et ***pondus***, ***contrapondus***, ***cantio facta vituperio alicujus***, ***census***, ***incensus***, ***locus defensus***, ***mensis***, ***burgensis***, ***discipulus***, ***marchio***, ***lignum quo aves capiuntur***, ***glis***, ***animal***, ***provocatus*** et ***captus*** cum omnibus suis compositis; et omnia nomina, quæ derivantur a provinciis, quæ desinunt in hac syllaba [ES], verbi gratia : ***Francigena***, ***Anglicus***, ***Genuensis***, ***Apulus***; et omnia ista nomina supradicta desinunt in hac syllaba [ES] stricta. — De hiis, quæ desinunt in hac syllaba larga, est indeclinabilis ***confessus***.

[1] *Tuit li nom provincial*. Tous les noms de provinces, de pays.

que in AS larg fenissen no se declinon *bas, cas, gras, clas, las, mas*. Tals es *mescaps, Aes, fals, bautz, dechautz, cautz, falz; encautz, fars, ars, martz, latz, glatz, patz, aus, claus, laus, raus, ais, cais, fais, lais, tais, brais, Clavais, melhz, fems, tems, Rems.* — In ERS larg : *guers, dispers, Bezers, Lumbers.* — In ERS estreit : *ders, aers, aders, — gris, paradis, Damis, assis, Paris, ris, vis, berbiz, — ops, — Polz, avolz, — doulz, — poutz, soutz, — cors, mors.* — In ORS larg : *cors, socors, ors, resors, — crotz, notz, potz, — reclus, conclus, confus, pertus, Dedalus, Tantalus, us, fus, Artus, Cerberus.* E tut aquest que ai dit desus no se declinon nis mudon, ni en singular ni en plural, e coren per totz cas egalmen.

PRONOMEN es aici apelatz quar es en loc de propri nome pausatz, e demostra certa persona, si cum : *eu, tu, el, cel, aicel, aquel, aquest, eu mezeisme, tu mezeisme, el mezeisme, eu esteus, tu esteus, el esteus, eu eis, tu eis, el eis, meus, teus, seus, nostre, vostre*. e per zo es ditz pausatz en loc de propri nom, qe s'ieu dic : « eu sui vengutz, » no mi besogna dir : « eu Jacme sui vengutz ; »

Adhuc de hiis quæ in hac syllaba [AS] larga desinunt, non declinantur ista : *Bassus, casus, pinguis, concordia campanarum, lassus* [1]. Talia sunt ista : *prælium paucorum contra multos, castrum, falsus* [2], *discalciatus, pro calce, pro falce, fuga jactus, farcitus, arsus, dies Martis, nexus* vel *nodus, glacies, lætus, pax, vellus, clausus, pro laude* vel *pro stagno, tabula, gena, onus, dulcis cantus, animal, clamor avium, castellum, melius, fimus, tempus, civitas,... dispersus, civitas, castellum*. In hac syllaba stricta : *evectus, erectus,...* vel *proprium nomen viri, civitas, risus, visus, ovis, opus, proprium nomen,..., dulcis, vulgare troianorum,... corpus, morsus,... cursus, auxilium, ursus, desurgo,... crux, nux, puteus, reclusus, confusus, foramen, proprium nomen, proprium nomen, usus... janitor inferni*. Et omnia ista nomina supradicta sunt indeclinabilia, nec mutantur in singulari neque in plurali et currunt ita per omnes [casus].

PRONOMEN est ita appellatum, quia loco proprii nominis ponitur et ostendit certam personam, verbi gratia : *ego, tu, ille, ille, ille, iste, ego ipse, tu ipse, ille ipse.... suus, noster* et *vester*. Et ideo dicitur positus in loco proprii nominis, quia si ego dico : « ego veni, » non oportet dicere : « ego Petrus veni ; » « ego video quod tu venisti, » non oportet

[1] Le mot *mas* n'est pas traduit ; il répond au mot de la basse latinité *mansus*.

[2] Le mot *bautz*, qui signifie *trompeur*, n'est pas traduit non plus. Il en est de même de plusieurs autres mots dans les nomenclatures qui suivent. Pour ne pas hérisser le texte de notes, j'indique les lacunes par des points.

— « eu vei qe tu es vengutz, » no mi besogna dire : « eu vei que tu Peires es vengutz. S'eu dic : « aicel es vengutz, » el mostri ab la ma e ab l'oilh, nom besogna dire : « Joans es vengutz. » E per zo son apelat *pronom demonstratiu*, quar demostren certa persona.

VERBES es apelatz quar es *cum modis et formis et temporibus*, e significa alcuna causa far o suffrir, si cum : « eu bat » e « eu sui batutz.[1] »..... eu soffre alcuna causa. — Cinc sun li modi dels verbes : endicatius, imperatius, optatius, conjunctius, infinitius.

Endicatius es apelatz quar demostra lo fait que om fai, si cum es : « eu chant, eu escriu. »

Imperatius es aquel que om comanda, si cum es : « aporta pan, aporta vin. »

Obtatius es qar desira, si cum : « eu volria amar. »

Conjunctius es qar ajusta doas razos ensems, si cum en aquest loc : « cum eu amei fortmen, tortz es si no sui amatz. »

Infinitius es apelatz, quar no pausa terme ni fi a zo qe ditz, si cum : « eu voill amar. »

dicere : « ego video quod tu Petrus venisti. » Item, si ego dico : « ille venit, » et illum ostendo cum manibus vel cum oculis, non oportet dicere : « Petrus venit. » Et ideo appellantur pronomina demonstrativa, quia ostendunt certam personam.

VERBUM appellatur quia cum modis et temporibus significatur aliquid facere vel pati, verbi gratia : « ego percutio et ego percutior. » Si ego percutio, ego facio aliquid. Si ego percutior, ego patior aliquid. Quinque sunt modi verborum : indicativus, imperativus, optativus, subjunctivus et infinitivus.

Indicativus appellatur, quia indicat aliquid quod homo facit, verbi gratia : « ego canto, ego scribo. »

Imperativus appellatur ille qui imperat, verbi gratia : « affer panem. »

Optativus appellatur, quia optat, verbi gratia: « ego vellem amare. »

Subjunctivus appellatur, quia conjungit vel apprehendit duas rationes simul, sicut in hoc loco : « cum ego diligam fortiter, injustum est, si non diligor. »

Infinitivus appellatur, quia non ponit terminum nec finem his quæ dicit, verbi gratia : « ego volo amare. » Et unusquisque de quinque mo-

[1] Il y a, ici dans le texte roman, une lacune qui n'existe pas dans la traduction latine. Voici le sens des mots passés : Si *je bats*, je fais une action. Si *je sui battu*,... etc. (La fin de la phrase se trouve dans le texte.)

E cascun dels. cinc. modis qu'ieu ai dit desus deu aver. cinc. temps : presen, preterit non perfeit, preterit perfeit, preterit plus que perfeit e futur.

Quatre conjugazos son : tut aquel verb, l'infinitius dels quals fenis en AR, si cum *amar*, *chantar*, *ensenhar*, son de la prima conjugazo. De l'autras tres conjugazos sun tan confus l'infinitiu en Vulgar que coven a laissar la gramatica, e donar autra regla novella. Per qe platz a mi que aquel verbe que lor infinitiu fan fenir in ER, si cum es *aver*, *tener*, *dever*, sion de la segonda conjugazo. Aquelh que fenissen in IRE, et aquel que fenissen in ENDRE, si cum *dire*, *escrire*, *tendre*, *contendre*, *defendre*, sion tuit de la terza. Aquel que fenissen in IR, si cum *sentir*, *dormir*, *auzir*, de la quarta.

Lo presens tems del indicatiu de la prima conjugazo se dobla en la prima persona, que posc dir *ami*, o posc dir *am*; *chanti* o *chan*; *plori* o *plor*, *soni* o *son*; *brami* o *bram*, *badalhi* o *badalh*. — La segonda persona in AS fenis, si cum *tu amas*. — la terza in A, si cum *cel ama*. Aici fenis en las tres personas el singular del tems presen del indicatiu, et el plural : *nos amam*, *vos amatz*, *celh amen* o *amon*. et aizo es generals regla que la terza persona del

dis supra dictis debet habere quinque tempora : præsens, præteritum non perfectum, præteritum perfectum, præteritum plusquam perfectum, et futurum.

Quatuor conjugationes sunt. Omnia illa verba quorum infinitivus desinit in hac syllaba [in AR], verbi gratia *amare*, *cantare* et *docere*, sunt primæ conjugationis secundum Vulgare. De aliis tribus conjugationibus sunt tantum confusi infinitivi modi, in Vulgari, quod oportet dimittere grammaticam, et dare aliam regulam novam. Unde placet mihi quod illa verba, quorum infinitivus desinit in hac syllaba [ER] sicut est : *habere*, *tenere*, *debere*, sint secundæ conjugationis. Illa quæ desinunt in hac syllaba [IRE], et illa quæ desinunt in istis [ENDRE, OTRE], sicut : *dicere*, *scribere*, *tendere*, *contendere* et *defendere* sint omnia tertiæ conjugationis. Illa quæ desinunt in hac syllaba [IR] verbi gratia : *sentire*, *dormire*, *audire*, sint quartæ.

Præsens tempus indicativi primæ conjugationis duplicatur in prima persona, quia possum dicere *sic*...., vel possum dicere *sic*..., vel *sic*... Secunda persona in AS desinit, verbi gratia : .... *ille amat*. Ita desinunt tres personæ in singulari temporis præsentis indicativi et in plurali : *amamus*, *amatis*, *amant* vel *sic*... Et hoc est generalis regula quod tertia persona pluralis duplicatur in omnibus verbis, secundum Vulgare, et

plural se dobla per totz verbes e per totz tems, que pot fenir o in EN o in ON; e la prima persona dobla se en totz verbes, el tems presen del indicatiu solamen, si cum : *eu senti* o *eu sens*, *eu dizi* o *eu dic*. Mas mielz es a dir lo plus cort quel plus long.

El preterit non perfeit del indicatiu : *amava*, *vas*, *va*; *amavam*, *amavatz*, *aven* o *avon*.

El preterit perfeit : *amei*, *es*, *et*; *amen*, *etz*, *eren vel ameron*.

El preterit plus que perfeit : *eu avia amat*, *ias amat*, *ia amat*, *iam at*, *iaz at*, *ien* vel *ion at*.

El futur son semblan tut li verbe en totas las conjugazos, que tut fenissen aici : *amarai*, *ras*, *ara*, *amarem*, *retz*, *ran* vel *amarau*.

El emperatiu tut aquel de la prima conjugazo fenissen in A estreit, si cum : *chanta*, *bala*, *viula*; en la segonda persona entendatz, qar inperatius non a prima, que om no pot comandar a si eis. En la terza persona fenis toztems in E, si cum : *dance*, *saute*, *tombe*. El plural fenis in ATZ, si cum : *cavalghatz*, *anatz*, *trotatz*; *cavalguen*, *anen*, *troten*.

El obtatiu fenissen tuit li verbe de la prima conjugazo in ERA vel

in omnibus temporibus, quia potest finire *sic*, [excepto futuro quia potest finire *sic*.] Prima persona duplicatur in omnibus verbis, in tempore presenti indicativi tantum, [excepto *ai*, *sai*, quia non duplicatur in prima persona] verbi gratia : « *ego sentio* vel *sic*..... » Sed melius est dicere brevius monosyllabum quam disyllabum.

In præterito imperfecto indicativi a barbaro : *amabas*, *amabat*, *amabamus*, *amabatis*, *amabant* vel *sic*.

In præterito perfecto : *amavi*, *amavisti*, *amavit*, *amavimus*, *amavistis*, *amaverunt* vel *amavere*,

In præterito plus quam perfecto : *amaveram*, *amaveras*, *amaverat*, *amaveramus*, *amaveratis*, *amaverant*.

In futuro sunt similia omnia verba in omnibus conjugationibus, in Vulgari, quia omnia desinunt ita : *amabo*, *amabis*, *amabit*, *amabimus*, *tis*, etc.

Imperativo omnia verba primæ conjugationis desinunt in hac littera [A] stricta, verbi gratia : *canta*, *salta*, *viela*, videlicet in secunda persona, quia imperativus caret prima persona, quia nullus potest præcipere sibi ipsi. In tertia persona desinit semper in hac littera [E], verbi gratia : *ducat choream*, *saltet*, *cadat* vel *ludat saltando*. In plurali desinit in hac syllaba [ATZ] et habet primam personam, quam in singulari non habet, verbi gratia : *equitemus*, *ambulemus*, *trotemus*, *equitetis*, *ambuletis*, *trotetis*, *equitent*, *ambulent*, *trotent*.

In optativo desinunt omnia verba primæ conjugationis in hac syllaba

in IA; e de totas las conjugazos comunalmen, si cum: *a voluntiers amaria, ras* vel *rias, amera* vel *ria.* El plural: *amaram* vel *riam, aratz* vel *riatz, amaren* vel *rien.* Item: *dissera* vel *diria, diceras* vel *rias, disera* vel *diria, diceram* vel *riam, diceratz* vel *riatz, ren* vel *rien.* Pero aquel que son de la quarta conjugazo, don l'infinitius fenis in IR solamen, fan l'obtatiu in *ira* vel in *irria, iras* vel in *irias, ira* vel in *iria, iram* vel *iriam, iratz* vel *iriatz, iren* vel *irien.* Et sun alcun altre verbe que sun fors d'aquesta regla, si cum: *voler, tener, poder, saber, aver, conoisser, dever;* que *voler* fenis la prima persona del obtatiu en *volgra* vel *volria,* la segonda, *gras* vel *rias, volgra* vel *ria, volgram* vel *riam, volgratz* vel *riatz, volgren* vel *rien.* — *tengra* vel *tenria.* — *pogra* o *poria.* — *auria* o *agra.* — *conoiseria* o *conogra.* — *degra* o *deuria.* — *segra* o *seigria.* — *plagra* o *plairia.* *pagra* o *paisseria.* — *begra* o *beuria.* — *valgra* o *valria.* — *mogra* o *mouria.* — *colgra* o *colria.* — *nogra* o *nozeria.* — *vengra* o *venria.* — E quascus d'aquel sobreditz deu fenir en singlar et en plural et personas, de tan cum s'apertèn al presen del obtatiu si cum es dit desus pleneiramen de *voler.*

El preterit plus que perfeit del obtatiu fenissen tuit in ES estreit, si sun de la prima conjugazo, si cum: « *bon fora qu'eu agues amat, tu agesses amat, cel agues amat.* » et aquest solamen

[ERA] vel in hac [IA] finiunt, et duplici modo pronuntiantur in omnibus conjugationibus generaliter, verbi gratia: *utinam amarem,* vel ita, *amares amaret, amaremus, tis, rent; utinam dicerem, diceres, ret, diceremus, diceretis, rent.* Tamen illa verba quæ sunt quartæ conjugationis, quorum infinitivus desinit in hac syllaba [IR] tantum, sicut *dormire,* desinit optativus in prima persona in IREM, velut *dormirem;* in secunda, *dormires;* in tertia, *dormiret, dormiremus, tis, rent.* Sunt aliqua alia verba quæ sunt extra istam regulam, verbi gratia: *velle, tenere, posse, sapere, habere, cognoscere, debere* et plura alia; quia *velle* desinit in prima persona præsentis optativi in: *utinam vellem, les, let, vellemus, tis, vellent; — utinam tenere possem, haberem, cognoscerem, deberem, sederem, placerem, pascerem, biberem, valerem, moverem, colerem, nocerem, venirem.*

Et unusquisque supradictorum debet finire in singulari et in plurali et in personis, quantum pertinet ad præsentem optativi, sicut superius plenius continetur in hoc verbo *velle.*

In præterito plusquam perfecto optativi, desinunt omnia in hac syllaba stricta [ES], sicut: *bon fora q'eu agues amat, tu aguesses amat, nos aguessem amat, vos aguessetz amat, cel aguessen amat;* illa quorum infinitivus de-

que fenissen lor enfinitiu in ENDRE et in IURE, si cum : *viure*, *prendre*, *tendre*, que sun semblan en aquest loc a la prima conjugazo, et el preterit perfeit, et el preterit non perfeit del conjunctiu, si cum podetz vezer aici : *cum eu cantes*, *tu cantesses*, *cel cantes*, *cantessem*, *cantessetz*, *cantessen* vel *cantesson* ; *cum eu tendes*, *tu tendesses*, *cel tendes*, *tendessem*, *tendessetz*, *tendessen* vel *tendesson*. Item in præterito imperfecto : *cum eu ames*, *tu ameses*, *cel ames*, *essem*, *essetz*, *essen* vel *esson*.

El futur del obtatiu fenissen tut aquel de la prima conjugazo in E si cum aici : *Deus volha qu'eu ame*, *tu ames*, *cel ame*, *amem*, *ametz*, *amen* vel *amon*.

El presens del conjunctiu es altretals. Pero lo preterit non perfeitz del conjunctiu es semblans al preterit non perfeitz del indicatiu, et es contra gramatica, si cum en aquest loc : « S'ieu te donava mil marcs, serias tu mos hom ? » .

El preterit perfeit del conjonctiu : *cum eu aia amat*, *aias amat*, *aia amat*, *aiam amat*, *aiatz amat*, *aien* vel *aion amat*.

Lo preterit plus que perfeitz del conjunctiu es semblans ad aquel del obtatiu.

El futur del conjunctiu : *cum eu aurai amat*, *ras at*, *ra at*, *rem at*, *auretz amat*, *ran at*, vel *aurau amat*.

sinit in hac syllaba [ENDRE] vel in hac [IURE] : « *bon fora q'eu agues tendut*, *tu aguesses tendut*, *cel agues tendut*, *nos aguessem tendut*, *vos aguessetz tendut*, *cel aguessen tendut*.................... sicut potestis videre hic : *cum cantaret*, *cantaremus*, *tis*, *rent*. Iterum modi conjunctivi in præterito imperfecto : *cum amarem*, *res*, *ret*, *cum amaremus*, *tis*, *rent*[1].

In futuro optativi desinunt omnia illa verba, quæ sunt primæ conjugationis, in hac litera [E], verbi gratia : *utinam amem*, *es*, *et*, *amemus*, *etis*, *ent*, vel *sic*. Et præsens conjunctivi est similis præterito.....................,
.... et est contra grammaticam, sicut in hoc loco : « *Si ego tibi donarem mille marchas*, *esses-ne meus homo ?* »

In præterito perfecto conjunctivi : *cum amaverim*, *ris*, *rit*, *amaverimus*, *tis*, *rint*.

Præteritum plusquam perfectum conjunctivi est similis præterito plusquam perfecto optativi.

In futuro conjunctivi dicitur ita : *cum amavero*, *amaveris*, *rit*, *amaverimus*. [Inspiciat lector in hujusmodi modis et temporibus, et consi-

[1] Ce paragraphe est très-défectueux, comme on peut le voir, et ne correspond pas au texte roman..

El presen del enfinitiu, *amar.* **— El preterit non perfeit,** *aver amat.* **— Dels autres tems del enfinitiu no m'entremeti, qar non an loc en Vulgar, se no pauc.**

Ni del Passiu nom besogna dir, qar pertot se tria per aquest verbe *sum, es, est*[1]**, que vol nominatiu cas denan se et apres, si cum :** *eu sui amatz, tu est atz, cel es atz, nos em amat, etz at, sun at.* — *eu era amatz, ras atz, ra atz, nos eram at, eratz at eren* **vel** *eron amat.* — *eu fui atz, fust atz, fo atz, nos fom at, foz at, foren* **vel** *ero.* — *eu avia estat amatz, avias estat at, avia estat at, nos aviam estat at, vos aviatz estat at, cel avien* **vel** *avion estat at.* — *eu serai amatz, ras atz, ra atz, rem at, retz at, ran* **vel** *rau at.* — **Imperatiu :** *sias tu amatz, sia cel amatz, siam nos at, siatz vos at, sian* **vel** *sion celh amat.* — **Obtatiu :** *per mo vol eu seria amatz, rias atz, ria atz, riam* **vel** *ram at, riatz* **vel** *ratz at, rien* **vel** *ron amat.* — **Preterit plus que perfeit :** *per mo vol eu agues estat amat, esses stat atz, es stat atz, essem stat at, essetz stat at, essen* **vel**

deret quæ verba debet proferre in vulgari Provincialis linguæ. Eumdem sensum habent ista verba quantum sua in suo vulgari[2]] de aliis temporibus infinitivi nolo me intromittere, quia non habent locum in Vulgari, nisi parum.

Nec de passivo non oportet dicere ita prolixe, sicut superius de activo; sed aliquantum doctrina simplicior, quia hoc verbum plane distinguitur, quod vult nominativum casum ante se et post, verbi gratia : ***Amor, ris, tur, amamur, amamini, amantur. Amabar, baris,*** vel ***amabare, batur, amabamur, amabamini, amabantur. Amatus sum*** vel ***fui, es*** vel ***fuisti, est*** vel ***fuit, sumus*** vel ***fuimus, estis*** vel ***fuistis, sunt, fuerunt*** vel ***ere. Amatus eram*** vel ***fueram, eras*** vel ***fueras, erat*** vel ***fuerat, amati eramus*** vel ***fueramus, eratis*** vel ***fueratis, erant*** vel ***fuerant. Amabor, amaberis*** vel ***amabere, tur, amabimur, amabimini. Amer amere, tur, amemur, amemini, amentur. Utinam amarer,*** vel ***fora, amareris,*** vel ***foras, amaretur,*** vel ***fora, amaremur.*** [Tunc duplicatur *m*] vel ***foram, amaremini*** vel ***foratz, amarentur*** vel ***foran.*** Præterito plus quam perfecto : ***utinam amatus essem*** vel ***fuissem, esses*** vel ***fuisses, essent*** vel ***fuissent, utinam amati essemus*** vel ***fuissemus,***

1 *Sum, es, est.* Le grammairien cite ici les formes latines, et non les formes romanes qui sont *sui, iest,* ou *est, es.*

2 Cette note du traducteur est curieuse. Elle prouve qu'il s'est lassé de reproduire en latin les mots romans, ou qu'il a senti toute l'inutilité de cette reproduction, qui n'apprend rien. — On a déjà dû remarquer plus haut qu'il a répété les mots romans au lieu de les traduire; et cela parce que l'emploi du verbe auxiliaire *avoir* le déroutait, et rendait impossible la traduction littérale.

esson stat at. — El futur : *Deus volha qu'ieu sia amatz, sias amatz, sia atz, siam amatz, siatz at, sien vel sion at.* — Lo present del conjunctiu es altretals si metetz denan *cum*, lai on ditz *per mo vol.* — El preterit non perfeit del conjunctiu : *com eu fos amatz, fosses atz, fos atz, em at, etz at, fossen at* vel *fosson.* — El preterit perfeit : *cum eu aia estat amatz, aias tat atz, aia tat atz, aiam stat at, aiatz stat at, aien* vel *aion stat amat.* — Lo preterit plus que perfeit del conjunctiu sembla aquel del obtatiu, si metetz *Deus vola* en loc de *cum.* — El futur : *cum eu aurai estat amatz, auras estat amatz, aura stat atz, rem estat at, rez estat at, ran* vel *aurau estat at.* — L'eufenitius del Passiu non a loc en Vulgar.

Li verbe de la segonda, e de la terza, e de la quarta conjugazo son mout divers, si cum : *eu escriu* o *escrivi, tu escrius* o *escrives, cel escri* o *escriu.* — *eu dic* o *dici, tu dis* o *dizes, cel ditz.* — *eu fenisc* o *fenis, tu fenisses, cel fenis.* — El plural fan tut *em, etz, en* vel *on.* Et aquel qu'eu ai dit son de terza ; e degra avan dir de la segonda, si cum : *eu ai, tu as, cel ha.* — *eu tenh* o *teni, tu tes* o *tenes, cel te.* — *eu sai, tu saps, cel sap.* — *eu fenh* o *fenhi, tu fenhz* o *fenhes, cel fenh.* Autretals es, *penh, senh, cenh, estrenh, enpenh,* et en plural *em, etz, en* vel *on.*

essetis vel *fuissetis, essent* vel *fuissent; utinam amer, ameris,* vel *amere, tur.* —Præsens conjunctivi est similis futuro optativi, posita hac dictione *cum* loco *utinam.* In præterito perfecto conjunctivi : *cum amarer, amareris* vel *amarere, retur, cum amaremur, amaremini, rentur.* In præterito perfecto : *cum amatus sim* vel *fuerim, tus sis* vel *fueris, tus sit* vel *fuerit, amati simus* vel *fuerimus, sitis* vel *fueritis, sint* vel *fuerint.* Præteritum plus quam perfectum conjunctivi est similis præterito plus quam perfecto optativi, posito *cum* loco *utinam.* In futuro : *cum amatus ero* vel *fuero, eris* vel *fueris, erit* vel *fuerit, cum amati erimus* vel *fuerimus, erint* vel *fuerint.* Infinitivus passivi non habet locum in Vulgari [nisi amari].

Verba secundæ et tertiæ et quartæ conjugationis sunt multum diversa, verbi gratia : *scribo;* duplicatur enim ibi prima persona; et hic similiter duplicatur prima et secunda, tertia vero, non.—*Finio* (et hic similiter duplicatur), *finis, finit.* In plurali desinunt omnia in hac syllaba : *finimus, finitis, finiunt ;* et illa quæ dixi superius sunt *de la terza.* Videlicet, quia sic ordo postulat, de secunda, verbi gratia : *habeo, habes, bet; sapio, sapis, sapit; teneo,* (duplicatur) *tenes,* (duplicatur in secunda persona) *tenes*; *fingo,* (duplicatur in prima persona et secunda similiter) *fingis, it.* Talia sunt ista : *pingo, teneo, cingo, stringo, impingo, pingimus, pingitis, pingunt*[1].

[1] L'embarras qu'a éprouvé notre traducteur dans le paragraphe précédent, s'est

El preterit imperfect del indicatiu et futur, et en futur del obtatiu et el presen del conjunctiu sun senblan tuit li verbe de la segonda et de la terza et de la quarta conjugazo ; quel preterit non perfeit fan tut : *ia, ias, ia ;* el plural : *iam, iatz, ien* vel *ion.* Del indicatiu entendatz generalmen. Del conjunctiu a la vegada quan *si* es pausatz denan, si cum aici : « s'eu avia mil marcs, eu seria rics om. »

El futur del indicatiu : *rai, ras, ra, rem, retz, ran* vel *rau.* — El futur del obtatiu, et el presen del conjunctiu : *a, as, a, am, atz, an* vel *on,* si cum : *Deus volha q'eu escriva, tu escrivas, cel escriva, escrivam, vatz,* vel *eschrivan* vel *eschrivon.*

In præterito perfecto indicativi, in prima persona, *i,* et in secunda, *ist,* per la maior part, si cum : *eu dissi, tu dissist.* — *eu escrissi, tu escrissist.* — *eu tengui, tu tenguist.* — *eu dormi, tu dormist.* — *eu fezi* vel *fi, tu fezist ; eu feissi, tu feissist.* Mas en la terza persona del singular son mout divers, si cum : *dis, escris, teng, dormi, fetz, feis ;* e tuit aquel don l'infenitiu fenis en IR solamen, si cum : *auzir, sentir, cubrir, soffrir,* que no se poden doblar, si cum se dobla *dir, dire ; escrir, escrire,* fan la prima persona et la terza en *i,* et la segonda en *ist* el preterit perfeit del indicatiu, et el plural

In præterito imperfecto indicativi et in futuro, sunt similia omnia verba secundæ et tertiæ et quartæ conjugationis, quia omnia præterita imperfecta desinunt ita : *fingebam, bas, bat, fingebamus, tis, bant* (duplicatur in tertia persona indicativi).

Debet intelligi generaliter de conjunctivo aliquando, quando hæc dictio *si* ponitur ante, sicut hic : « Si haberem mille marchas, ego essem dives homo. »

In futuro indicativi, *ibo, ibis, it, ibimus, tis, bunt.* In futuro optativi et in præsenti conjunctivi desinunt sic, verbi gratia : *utinam scribam, as, at, scribamus, tis, bant.*

...Pro majori parte, verbi gratia : *ego dixi, dixisti ; ego scripsi, sti ; tenui, sti ; feci, sti ; finxi, sti.* Sed, in tertia persona singulari, sunt multum diversa, verbi gratia : *dixit, scripsit, tenuit, dormivit, fecit, finxit.* Et omnia illa quorum infinitivus desinit in hac syllaba [IR] tantum, verbi gratia : *audire, sentire, cooperire, sustinere,* quæ non possunt duplicari infinitivo sicut duplicatur *dicere, scribere,* finiunt prima persona et tertia in hac littera [I] et secunda in hac syllaba [IST], scilicet in præ-

accru dans celui-ci : aussi est-il fort obscur et offre-t-il un mélange singulier de traductions, de notes, de mots romans et de mots latins. Il résulte de cette confusion, que ce passage est beaucoup moins clair que celui-ci du texte ci-dessus. C'est là le sort de beaucoup de traductions.

in *i*, *its*, *iren* vel *iron*; e l'autre, que no son d'aqest senblan, fan *em*, *etz*, *en* vel *on*, sion de la segonda o de la terza conjugazo, si cum *agrem*, *agretz*, *agren* vel *agron*; el singular si cum li autre, trait la terza persona.

Tres sun que fan la terza persona del preterit perfeit in oc el singular : *poc*, *noc*, *moc*, el quartz es *ploc*. — in EC : *decazec*, *cazec*, *escazec*, *parec*, *aparec*, *crec*. — in EC estreit : *bec*, *lec*, *sec*, *tec*, *dec*. — in EUP : *deceup*, *conceup*, *ereup*. — in AUP : *saup*, *caup*. — in EIS : *teis*, *feis*, *seis*, *peis*, *empeis*, *estreis*, *destreis*, *constreis*, *estreis*, *atreis*. — in ENC estreit : *sovenc*, *venc*, *avenc*, *mantenc*, *sostenc*. — in ES estreit : *mes*, *pres*, *ques*. — in ET larg : *venquet*, *seguet*, *perseguet*, *conseguet*, *mesguet*, *respondet*, *perdet*, *tendet*, *batet*, *pendet*, *descendet*, *fendet*, *vendet*, *fotet*, *escondet*, *encendet*; que fan tut lo preterit perfeit enteiramen si cum li verbe de la prima conjugazo, et si sun elh de la segonda ; e *respondet* e *tondet*, seguen aquela eissa regla. — In AC : *plac*, *pac*, *mentac*, *ac*. — in IS : *asis*, *escris*, *dis*, *ris*, *sumris*, *enquis*. Pero tut aquist seis sobredit poden esser semblan en prima persona et en terza el preterit perfeit. — In UIS : *destruis*. Anquara in ERC : *sufri* o *sofere*, *ubri* o *ubere*,

terito perfecto indicativi, et in plurali ita [I, ITS, IREN vel IRON]. Et alia verba, quæ non sunt istis similia, finiunt ita [EM, ETZ, EN vel ON], in plurali, sicut sunt supradicta, duplicata infinitivo, vel sint secundæ vel tertiæ conjugationis, verbi gratia : *habuimus*, *istis*, *erunt* vel *ere*. In singulari, sicut alia verba, excepta tertia persona.

Tria sunt quæ desinunt in tertia persona præteriti perfecti in [oc], in singulari : *potuit*, *movit*, *nocuit*; et quartum est *pluit* in præterito. — *Divitias amisit*.., *apparuit*, *crevit*, — *bibit*, *licuit*, *sedit*, *tenuit*, *debuit*. Præterita in EUP : *decepit*, *concepit*, *convaluit*, — *sapuit*, *cepit*, *tinxit*, *finxit*.., *impegit*, *astrinxit*, *constrinxit*, *idem*[1], *constrinxit*, *extendit*, *natus est*. Præterita [in ENC] : *recordatus fuit*, *venit*, *evenit*, *patrocinatus est*, *sustinuit*[1], — *misit*, *remisit*, *quæsivit*, — *vicit*, *secutus est*, *consecutus est*, *miscuit*, *respondit*, *perdidit*, *tetendit*, *percussit*, *suspendit*, *descendit*, *divisit*, *vendidit*, *futuit*, *abscondit*, *incendit*, quorum desinit præteritum perfectum integre sicut verba primæ conjugationis, quamvis sint secundæ; et *respondit* et *totondit* sequitur eamdem regulam. — *Placuit*, *pavit*..... *habuit*. — *Sedit*, *scripsit*, *dixit*, *risit*, *subrisit*, *inquisivit* possunt esse similes in prima persona et in tertia, in præterito perfecto. — *Destruxit*, (persona tertia) *qui passus est*, *idem*, *aperuit*, *idem*, *cooperuit*, *idem*, *cucurrit*. Hac syllaba [ERS] : *tersit*,

[1] *Idem*. — Le traducteur veut dire : *même sens que le mot précédent*.

cubri o *cuberc*, *corec*. — in ERS larg : *ters*, *esters*. — in ERS estreit : *ders*, *aders*, *aers*. — in ARS : *espars*, *ars*. — in OC estreit : *conoc*, *desconoc*, *reconoc*. — in OIS estreit : *ois*, *perois*, *jois*. — in OLC larg : *volc*, *tolc*, *colc*, *molc*, *dolc*. — in OS larg : *fos*, *apos*, *despos*. — in OS estreit : *escos*, *ros*. — in OLS larg : *sols*, *absols*, *vols*, *revols*. — in ORS larg : *tors*, *destors*, *retors*. — in EUS estreit : *teus*, *preus*. — in AIS : *complais*, *plais*, *frais*, *refrais*, *afrais*, *sofrais*, *trais*, *atrais*, *retrais*, *contrais*, *pertrais*, *sostrais*, *atais*. — in AUS : *claus*.

E per zo ai fait tant longa paraula de la terza persona del preterit perfeit, qar maier confusios era en aquela qe en totas las autras, qar per la maior part, la prima persona fenis en I, e la segonda in IST (del preterit perfect del indicatiu entendatz, on per la maior part la prima e la segonda persona san senblans.) Del preterit non perfeit de la segonda e de la terza, et de la quarta conjugazo tut son d'un senblan, si cum es dit desus : *ia*, *ias*, *ia*, *iam*, *iatz*, *ien* vel *ion*.

El preterit plus que perfeit, tut aquelh, don l'infinitius fenis in ENDRE, vel in ONDRE, vel in OTRE, si cum : *tendre* (conpost [1]), *prendre* (conpost), — in EBRE, *decebre* (conpost), — *fendre*, *pendre* (con-

extersit. In hac syllaba [ERS estreit] : *erexit*..... hac syllaba [ARS], *sparsit*, *arsit*. Hac sillaba [OC] : *cognovit*, *ignoravit*, *recognovit*. Hac sillaba [OIS] : *unxit*, *perunxit*, *vinxit*. In hac sillaba [OLC] : *voluit*, *abstulit*, *coluit*, *moluit*, *doluit*. Hac syllaba [OS] : *fodit*, *apposuit*, *deposuit*. Hac syllaba [OS] : *excussit*, *abscondit*, *prœdam excussit*, *segetem totondit*. Hac syllaba [OLS] : *solvit*, *absolvit*, *voluit*, *revoluit*. Hac syllaba [ORS] : *torsit*, *distorsit*, *retorsit*. Hac syllaba [EUS] : *timuit*......., *conquestus est*...... *fregit*, *consolatus est*, *humiliavit*, *defuit*, *traxit*, *attraxit*, *narravit*, *debellare fecit*, *valde traxit*, *subripuit*, *expedivit*..... Hac syllaba [AUS], *clausit*.

Et ideo feci tam prolixum sermonem de tertia persona præteriti perfecti, quia major confusio erat in illa quam in omnibus aliis personis, quia, pro majori parte, prima persona desinit in hac littera [I] et secunda in hac syllaba [IST]. De præterito indicativi intelligas, ubi, pro majori parte, prima et secunda persona sunt similes. De præterito imperfecto secundæ et tertiæ et quartæ conjugationis, omnia verba sunt similia, sicut dictum est superius.

In præterito plus quam perfecto omnia, illa verba quorum infinitivus desinit ita, in ENDRE vel in [ONDRE] : *tendere* (compositum), *prendere* (compositum), *decipere* (compositum), *findere*, *pendere* (compositum),

[1] *Conpost*. — Le grammairien, en plaçant ce mot à la suite de quelques verbes, veut dire : *et tous les composés de ce verbe*.

post). — *metre* (conpost), *batre* (conpost), *respondre*, *fotre*, — et in ER, si cum: *aver*, *poder*, *tener*, *saber*, *dever*, sun senblan a la prima conjugazo, mudat AT in UT; et aquelh don l'enfinitius fenis in IR, mudat AT in IT, trait tres que muden AT in ONTH: *ponher*, *jonher*, *onher*; e *vezer*, mudat AT in IST. E trait *prendre* e *metre* ab lor conpost, que muden AT in ES. E trait *escondre*, (AT in OS.) E trait *penher*, *fenher*, *empenher*, *tenher*, *cenher* ab totz sos conpost, que muden AT in EMHT, et *atenher* eissamen. trait *estrenher* ab totz sos conpost que muda AT in EIT, si cum: *eu avia amat*, *eu avia saubut*, *pogut*, *conogut*, *tengut*, *degut*, — *eu avia auzit*, *legit*, *escrit*, *dit*, — *eu avia pres*, *mes*, — *poinht*, *oinht*, *jonht*, — *estreit*, *destreit*, — *feinht*, *peinht*, *teinht*, *ceinht*, *empeinht*.

El futur del indicatiu sun semblans totas las quatre conjugazos: *rai*, *ras*, *ra*, *rem*, *retz*, *ran* vel *rau*. E la segonda persona del imperatiu fenis aici cum la terza persona del presen del indicatiu singular, trait aquest verbe *saber*, que fa *sapchas* el emperatiu. El emperatius de la prima fenis in A en seconda persona; en terza in E, si cum: *ama tu*, *ame cel*, *amem nos*, *amats vos*, *amen cel* o *amon*. Et es lo futurs del emperatiu tals cum lo presens.

Lo presens del optatiu vol en totas conjugazos, trait la prima, generalmen fenir en *ria*, *rias*, *ria*, *riam*, *riatz*, *rien* vel *rion*. El preterit plus que perfeit fenis in *agues*, *aguesses*, *agues*, *aguessem*, *aguessetz*, *aguessen* vel *aguesson*, ajustat UT en la fin, en totas

mittere (compositum), *percutere* (compositum), *respondere*..... et in hac syllaba [ER], verbi gratia: *habere*, *posse*, *tenere*, *sapere*, *debere*, sunt similia primæ conjugationis, mutata syllaba hac AT in UT, et illa, quorum infinitivus desinit in hac [IR], syllaba mutata [AT in IT]. Ab regula excipiuntur tres, ubi loco AT ponitur ONHT: *pungere*, *jungere*, *ungere*. Excipitur et *videre*; mutat [AT in IST]. Et hoc excepto *prendere*, et hoc verbo excepto *mittere*, cum omnibus suis compositis, quæ mutant [AT in ES]. Excepto etiam *excutere*, qui mutat [AT in OS]. Et exceptis his: *pingere*, *fingere*, *impingere*, *tingere*, *cingere*, cum omnibus suis compositis, quæ mutant [AT in EMHT]....... verbi gratia: *amaveram*, *sciveram*, *potueram*, *cognoveram*, *tenueram*, *debueram*, *habueram*, *audieram*, *legeram*, *scripseram*, *dixeram*, *ceperam*, *miseram*, *punxeram*, *unxeram*, *vinxeram*, *strinxeram*, *finxeram*, *pinxeram*, *tinxeram*, *cinxeram*, *impegeram*.

...*Amabo*, *amabis*, *bit*, *amabimus*, *tis*, *bunt*; *ama*, *amet*, *amatote*, *ament*, ...Præsens optativi in omnibus conjugationibus sicut: *utinam amarem*, *res*, *ret*, *amaremus*, *tis*, *rent*; *utinam amavissem*, *set*, *set*; *amavissemus*, *tis*, *sent*, addita hac syllaba [UT], in fine, in omnibus personis, si verbum est se-

personas, si lo verbes es de la seconda conjugazo o de la terza; si es de la quarta, IT. Pero segon que lo preterit plus que perfeit del indicatiu es formatz, sun tuit li preterit plus que perfeit format, ajustat *agues* el cap, si cum : *s'eu agues saubut : s'ieu agues tengut, perdut, conogut, pogut; s'eu agues ausit, escrit, dormit, delit, avuit*, si cum se conte plus pleneramen desus.

El preterit plus que perfeit del indicatiu, el futur del obtatiu, el presens del conjunctiu sun semblan, que fenissen : *a, as, a, am, atz, an* vel *o*, si cum : *eu sia, tu sias, cel sia, cum nos siam, vos siatz, cel sian* vel *sion*.

El preterit non perfeit del conjunctiu, si es de la segonda o de la terza : *es, esses, es, essem, essetz, essen*, cum de la prima, si cum : *cum eu agues, tu aguesses, cel agues, cum nos aguessem, vos aguessetz, celh aguessen* vel *aguesson*. Si es de la quarta, *is, isses, is, issem, issetz, issen* vel *isson*, si cum : *eu dormis, tu dormisses, cel dormis, cum nos dormissem........* vel *dormisson*.

Lo preterit perfeit del conjunctiu : *aia ut, aias ut, aia ut, aiam ut, aiatz ut, aien* vel *aian ut*, si es de la segonda o de la terza conjugazo, si cum : *eu aia tendut, tu aias tendut, cel aia tendut, nos*

eundæ conjugationis; si primæ, AT; si tertiæ, UT; si est quartæ, IT. Primo secundum formationem præteriti plusquam perfecti indicativi, formantur alia præterita plusquam perfecta, posita hac dictione *agues*, el cap, loco *avia*, verbi gratia : *si scivissem, si tenuissem*, et sic de singulis : *agues perditum; cognitum... si audissem*, et sic de singulis : *dormitum, destructum, vituperatum*, sicut plenius continetur[1].

Et præteritum plusquam perfectum indicativi, et futurum optativi, et præsens conjunctivi sunt similes, in secunda, et in tertia, et in quarta conjugatione, quæ desinunt ita : *dicam, dicas, cat, dicamus, tis, cant*, verbi gratia : *cum sim, sis, sit; cum simus, sitis, sint*. In præterito inperfecto conjunctivi, si est secundæ videlicet conjugationis, vel tertiæ : *cum haberem, res, ret, haberemus, tis, rent*, sicut in prima conjugatione dictum est, verbi gratia : *cum haberem, res, ret, haberemus, tis, rent*. Si est de la quarta, verbi gratia : *cum dormirem, res, ret*; in plurali : *cum dormiremus, tis, rent*. Hoc duplici modo potest dici videlicet secundæ et tertiæ conjugationis : prima persona [*aia ut*], secunda [*ias ut*], tertia [*aia ut*]. In plurali, prima persona [*aiam ut*], secunda [*aiatz ut*], tertia [*aien* vel *aion ut*], si est secundæ vel tertiæ conjugationis, verbi gratia : *cum tetenderim, tetenderis, tetenderit*; in plurali, prima persona, *cum*

[1] Ce paragraphe est aussi obscur et aussi défectueux que ceux qu'on a déjà lus plus haut. Les mêmes causes ont produit la même confusion.

aiam tendut, vos aiatz tendutz, celh aion vel *aien tendut.* — Si es de la quarta, muda UT in IT, si cum : *eu aia sentit, tu aias sentit, vel aia sentit, nos aiam sentit, vos aiatz sentit, celh aien* vel *aion sentit.*

Lo preterit plus que perfeit del conjunctiu es tals cum del obtatiu. El futur cum: *eu aurai tengut, tu auras tengut, vel aura tengut, nos aurem tengut, vos auretz tengut, celh auran* vel *aurau tengut,* si es de la segonda e de la terza. Si es de la quarta, muda UT in IT.

Del infinitiu es ditz assatz dessus, al comenzamen dels verbes. Lo Passius de las autras conjugazos, si cum es dit de la primera sia totz per ordre, fors que en la segonda et en la terza muda AT in UT, et en la quarta AT in IT.

Et aquist sun li verbe de la prima conjugazo :

(Suit une longue nomenclature de verbes de la première conjugaison, rangés par ordre alphabétique.)

De la segonda conjugazo :

(Suit une liste sans ordre de verbes de la deuxième et de la troisième conjugaison.)

Tut li verbe sobredit, don l'infinitius fenis in ER, sun de la segonda conjugazo, e tut li altre de la terza, d'aquel loc en sai on fenissen celh de la prima.

De la quarta sun :

(Suit la liste d'un grand nombre de verbes de cette conjugaison.)

tetenderimus; secunda, *tetenderitis*; persona tertia, *tetenderunt.* Si est quartæ conjugationis, videlicet mutata hac syllaba [UT in IT], verbi gratia : *cum sentierim*, in singulari primæ personæ; secunda, *sentieris*; tertia, *sentierit*; in plurali, *sentierimus*...

Præteritum plusquam perfectum conjunctivi est tale quale optativi. Dicit ita in futuro : *cum tenuero, tenueris, rit, tenuerimus.* Debet ita intelligi, si est secundæ vel tertiæ conjugationis; si est quartæ, mutata hac syllaba UT in IT. De infinitivo dictum est satis superius. In principio cum cœpi loqui de verbis passivis aliarum conjugationum, sicut de prima dictum est, sit totum per ordinem; excepto sit quod in secunda et tertia conjugatione mutat hanc syllabam AT in UT.

Omnia verba supradicta, quorum infinitivus finit in hac syllaba [ER], sunt secundæ conjugationis; et omnia alia verba sunt tertiæ conjugationis, videlicet ab illo loco ubi finiunt primæ conjugationis.

[1] **Adverbes** es apellatz, qar josta lo verbe deu esser pausatz, si cum : « *Eu dic veramen, se tu non vas tost, eu te batrei malamen.* » — *Dic* es verbum. *Veramen*, adverbium affirmandi. *Vas* es verbe. *Batrei*, verbum. *Tost*, *malamen*, adverbia qualitatis.

Al adverbe pertenen tres causas : species, significatio et figura. *Malamen* ven de *mal*, e per zo es derivativæ speciei, quar ven d'autre. *Tost* es primitivæ speciei, quar no ven d'autre. *Malamen* signifia qualitat, et *bonamen*, et *francamen* et *temerosamen*. Mas saber deves que tuit li averbe que fenissen in en, poden fenir in enz, si besogna, qu'eu posc dir *malamen* o *malamenz*. E sun autre averbe que signifien temps, si cum : *er*, *or*, *aras* o *ar*, *l'autr'er*, *dema*, *ja*, *a la vegada*, *adonc*, *mentre*, *ogan*, *antan*, *tart*, *totztemps*, *man*. — L'autre signifian ajustamen, si cum *essems*. L'autre demostramen, si cum *veus me*, *velvos*. L'autre afermamen, si cum : *veramen*, *certamen*. L'autre loc, si cum : *aici*, *aqui*, *dins*,

Adverbium dicitur, quia stat juxta verbum et semper jungitur verbo, verbi gratia : « ego dico veraciter nisi vadas cito, ego te percutiam male. » — Hæc dictio [*dic*] verbum. Hæc dictio [*malamen*] adverbium. Hæc dictio [*vas*] est verbum, et hæc [*batrei*] est verbum. Hæ duæ dictiones [*tost*, *malamen*] adverbia. Ad adverbium pertinent tria : species, significatio et figura. Hæc dictio [*malamen*] derivatur a *malo*, et ideo est derivativæ speciei, quia derivatur alio. Hæc dictio [*malamen*] significat qualitatem, et hæc [*bonamem*], et hæc [*francamen*], et hæc [*temerosamen*]. Sed scire debetis quod omnia adverbia quæ desinunt in hac syllaba [en], possunt finire in hac syllaba [enz], si necesse est, quia possum dicere sic [*malamen*], vel sic [*malamentz*]. Et sunt alia adverbia quæ significativa sunt temporum, verbi gratia : *hodie*, *modo* vel *idem* [2], *nuper*, *cras*... *aliquando*, *hoc anno*, *alio anno*, *dum*, *sero*, *semper*, *mane*, *tunc*. — Alia significativa adjunctionis, verbi gratia, *simul*. Alia demonstrationis, verbi gratia : *ecce me*, *ecce ille*. Alia affirmationis, verbi gratia : *veraciter*, *certe*. Alia loci,

[1] Le texte roman et la traduction latine du donatus provincialis ne sont pas renfermés dans le même Ms., comme je l'ai dit plus haut ; mais le Ms. roman contient ici une traduction latine interlinéaire. Le Ms. latin offre la même singularité, et à partir du même endroit, c'est-à-dire que le texte provençal s'y trouve inséré dans les interlignes. Je n'ai pas cru devoir reproduire cette disposition des deux textes, qui est loin d'être commode ; je me suis borné à intercaler entre [ ], dans la traduction latine, les mots romans que désignent les pronoms *hæ*, *hæc*, et que le copiste ou le traducteur ne s'est pas donné la peine de répéter, parce qu'ils se trouvent placés au-dessus ou au-dessous de ces pronoms indicatifs.

[2] *Idem* veut dire encore ici : *même sens que le mot précédent.*

defors, *delai*, *dezai*, *lai*, *zai*, *amon*, *aval*, *sus*, *jos*. L'autre comparatio, si cum : *plus*, *mais*, *maormen*.

Participiu es ditz, qar pren l'una part del nom e l'autra del verbe. Del nom rete cas et genus; de verbe reten temps e significatio; del un et del autre nombre et figura, et d'aizo ai dit assatz el nom et el verbe; mas saber devetz que tuit li particip fenissen en ANS, o en ENS, o en ATZ, o en UTZ, o en ITZ, si cum : *amans*, *presanz*, *plasenz*, *suffrens*, *conogutz*, *retengutz*, *auzitz*, *peritz*, *enganatz*, *despolhatz*.

Conjunctios es apellada qar ajosta l'un mot a l'autre, si cum : « eu *et* tu *et* el devem disnar ensems. » Et las unas son copulativas, e las autras ordinativas, si cum : *derenan*, *d'aqui enan*, *d'aqui en reire*. Las autras asimilativas, si cum : *autresi*, *aisi cum*, *si cum*, *quais*.

verbi gratia : *hic*, *intus*, *foris*, *illuc*, *inde*, *idem*, *sursum*, *deorsum*, *sursum*, *subtus*. Alia comparativa : *magis*, *minus*, *maxime*.

Participium dicitur, quia capit partem nominis, partemque verbi. A nomine recipit casus et genera; a verbo retinet tempora et significationes; ab utroque numerum et figuram, et de istis dixi satis in nomine et in verbo; sed scire debetis quod omnia participia finiunt in hac dictione [ANS] vel in hac [ENS] vel in hac [UTZ, ITZ], verbi gratia : *amans*, *appretians*, *appreciatus*, *placens*, *patiens*, *cognitus*, *retentus*, *auditus*, *peritus*, *deceptus*, *despoliatus*.

Conjunctio dicitur quia jungit unam dictionem cum alia, verbi gratia : « ego, tu et ille debemus prandere simul. » Et quædam sunt copulativæ, et aliæ sunt ordinativæ, verbi gratia : *de cætero*, *idem*, *olim*. Aliæ sunt assimilativæ, verbi gratia : *sicut*, *sic ut*, *verbi gratia*, *quasi*.

C'est ici que se termine la partie purement grammaticale du Donatus provincialis ; ce qui suit est du ressort de la prosodie, et l'on y passe sans transition. Il y a évidemment lacune dans manuscrit, à moins de supposer que le grammairien, pour épargner la patience du lecteur, comme il le dit plus bas, à la fin de son *Rimario*, a volontairement passé sous silence la *préposition* et l'*interjection*. Quoi qu'il en soit, ces deux chapitres manquent à l'ouvrage, qui se termine, comme je l'ai dit, par un dictionnaire de rimes, où sont rappelées çà et là quelques règles de la grammaire, relatives aux désinences uniformes de certains temps des verbes. Il serait inutile de reproduire ici ces règles, qui se

trouvent déjà plus haut, à peu près dans les mêmes termes, et dont le rappel n'a eu pour but que d'éviter de longues nomenclatures.

Voici ce qu'on lit à la fin du manuscrit de la Bibliothèque Laurentienne :

Et hæc de rythmis dicta sufficiant, non quod plures adhuc nequeant inveniri, sed, ad vitandum lectori fastidium, finem operi meo volo imponere, sciens procul dubio librum meum æmulorum vocibus lacerandum, quorum est proprium reprehendere quæ ignorant. Sed si quis invidorum in mei præsentia hoc opus redarguere præsumpserit, de scientia mea tantum confido, quod ipsum convincam coram omnibus manifeste, sciens quod nullus ante me tractavit ita perfecte super his, nec ad unguem ita singula declaravit. Civis Ugo nominor, qui librum composui precibus Jacobi de Mota et domini Corani Zuchii de Sterlleto, ad dandam doctrinam vulgaris Provincialis, et ad discernendum verum a falso in dicto vulgare [1].

Au commencement du manuscrit de la Bibliothèque Ambrosienne, dit M. Raynouard [2], on lit :

« Incipit liber quem composuit Hugo Faidit, precibus Jacobi de Mona et domini Conradi de Sterleto, ad dandam doctrinam vulgaris Provincialis, ad discernendum inter verum et falsum vulgare. »

[1] Fragment cité par Bastero, *Crusca Provenzale*, p. 110, et par M. Raynouard, *Choix des poésies orig. des troub.*, t. II, p. CLII.

[2] *Ibid.*, à la note.

EXPLICIT LIBER DONATI PROVINCIALIS.

II.

LA DREITA MANIERA DE TROBAR.

Per so qar ieu Raimonz Vidals ai vist et conegut que pauc d'omes sabon ni an saubuda la drecha maniera de trobar, voill eu far aquest libre per far conoisser et saber qals dels trobadors an mielz trobat et mielz ensenhat ad aqelz qel volran aprenre, com devon segre la drecha maniera de trobar. Pero s'ieu i alongi en causas qe porria plus leumens dir, nous en deves meravellar; car eu vei et conosc qe mant saber en son tornat en error et en tenso qar eran tant breumens dig. Per q'ieu alongarai en tal luec qe porria plus breumentz hom dir; et si ren i lais o i fas errada, pot si ben avenir per oblit; qar ieu non ai leis vistas ni auzidas totas las causas del mon, o per fallimentz de pensar. Per qe totz hom prims m'en deu rasonar, pois conoissera la causa. Ieu sai ben que mant home i blasmeran, o diran: « aital ren i degra mais metre, » qe sol lo quart non sabrian far ni conoisser, si non o trobessen tan ben assesmat. Autresi vos dig qe homes prims i aura, de cui enten, si tot s'estai ben, qe i sabrian bien meilhorar o mais metre; qe greu trobares negun saben tan fort ni tan primamenz dig, qe uns hom prims no i saubes melhurar, o mais metre. Per qu'ieu vos dig qe en neguna ren, pos basta ni ben ista, non devon ren ostar ni mais metre.

Éloge du gai savoir. — Totas gens Cristianas, Jusieuas et Sarazinas, emperador, princeps, rei, duc, conte, vesconte, contor, valvasor, clergue, borgues, vilans, paucs et granz, meton totz jorns lor entendiment en trobar et en chantar, o qen volon trobar, o qen volon entendre, o qen volon dire, o qen volon auzir, qe greu seres en loc negun tan privat ni tant sol, pos gens i a, paucas o moutas, qe ades

non auias cantar, un o autre, o tot ensems, qe neis li pastor de la montagna lo maior sollatz qe ill aian an de chantar; et tuit li mal el ben del mont son mes en remembransa per trobadors; et ja non trobaras mot un mal dig, pos trobaires l'a mes en rima, qe tot jorns en remembranza [non sia mes]; qar trobars et chantars son movemenz de totas galliardias.

En aqest saber de trobar son enganat li trobador et dirai vos com ni per qe. Li auzidor qe ren non intendon, qant auzon un bon chantar, faran semblant qe fort ben l'entendon et ges no l'entendran, qe cuieran so qelz en tengues hom per pecs si dizon qe non l'entendesson : en aisi enganan lor mezeis, qe uns dels maior sens del mont es qi demanda ni vol apenre so qe non sap; et sil qe entendon, qant auzion un malvais trobador, per ensegnament li lauzaran son chantar; et si no lo volon lauzar, al menz nol volran blasmar; et aisi son enganat li trobador, et li auzidor n'an lo blasme; car una de las maiors valors del mont es qui sap lauzar so qe fai a lauzar, et blasmar so qe fai a blasmar.

Sill qe cuion entendre, et non entendon, per otracuiament non aprendon, et en aisi remanon enganat. Ieu non dic ges qe toz los homes del mon puesca far prims ni entendenz, ni qe fassa tornar de lor enveitz senz plana paraola. Pero anc, dic vos, non fes tan gran error per qe ben i sia escoutatz, ni ben puesca parlar, qe non traga alcun home qe o entendra. Per qe, si tot ieu non entent qe totz los puesca far entendentz, si vueill far aqest libre per l'una partida.

Aqest saber de trobar non fou anc mais ni ajostatz tan ben en un sol luec, mais qe cascun n'ac en son cor, segon que fon prims ni entendenz. Ni non crezas que neguns hom n'aia istat maistres ni perfaig; car tant es cars et fins le saber qe hanc nuls homs non se donet garda del tot. So conoissera totz homs prims et entendenz qe ben esgard aqest libre. Ni eu non dic ges qe sia maistres ni parfaitz, mas tan dirai segon mon sen en aqest libre, qe totz homs qi l'entendra, ni aia bon cor de trobar, poira far sos cantars ses tota vergoigna.

De la langue limousine. — Totz hom qe vol trobar ni entendre deu primierament saber qe neguna parladura no es naturals ni drecha del nostre lingage, mais aqella de Franza[1] et de Lemosi

[1] Bastero lit ainsi ce passage, qu'il a cité : « Totz hom qe vol trobar ni entendre

et de Proenza e d'Alvergna et de Caersim. Per qe ieu vos dic qe qant ren parlarai de Lemosis, qe totas estas terras entendas, et totas lor vezinas, et totas cellas qe son entre ellas. Et tot l'ome qe en aqellas sont nat ni norit, an la parladura natural et drecha, mas cant uns d'els eiciz de la parladura per una rima, qe i aura mestier, o per autra causa. Mielz conois cels qe a la parladura reconeguda, et non cuian tan mal far con fan, cant la jettan de sa natura, anz so cuian qe lors lengages sia. Per q'ieu vuell far aqest libre, per far conoisser la parladura a cels qe la sabon drecha, et per ensennar a cels qe non la sabon.

La Parladura Francesca val mais et[1] plus avinenz a far *romanz* et *pasturellas*; mas cella de Lemosin val mais per far *vers* et *cansons* et *serventes*; et per totas las terras de nostre lengage so de maior autoritat li cantar de la lenga Lemosina que de neguna autra parladura, per q'ieu vos en parlarai primeramen.

Mant home son qe dizon qe PORTA ni PAN ni VIN non son paraolas de Lemosin, per so car hom las ditz autresi en autras terras com en Lemosin; et sol non sabon qe dizon; car totas paraolas qe ditz hom en Limosin d'autras guisas que en autras terras, aqellas son propriamenz de Lemosin. Per q'ieu vos dic qe totz hom qe vuella trobar ni entendre deu aver fort privada la parladura de Lemosin, et apres deu saber alqus de la natura de gramatica, si fort primamenz vol trobar ni entendre; car tota la parladura de Lemosin se parla naturalmenz, et per cas et per genres, et per temps, et per personas, et per motz, aisi com poretz auzir aissi, si ben o escoutas.

« deu primierament saber qe neguna parladura non es naturals ni dreta del nostre « lengatge, mas aquela de Lemosi, e de Proenza, e d'Alvergna, e de Caersin. » Cette leçon est probablement conforme au texte du Ms. original; peut-être cependant est-ce une correction de Bastero. Quoi qu'il en soit, c'est ainsi qu'il faut lire ou corriger cette phrase avec lui. L'addition du mot *Franza* ne peut être qu'une erreur de copiste : elle forme un véritable non-sens, et une contradiction avec plusieurs passages de cette grammaire, et notamment avec le suivant, que Bastero a également cité : « Tuyt aquel qe dizon : AMIS per *amics*, et MOI per *me*, etc., tut « fallon, qe paraulas son Franzesas e no las deu hom mesclar ab Lemosinas. » Ce qui signifie : « Tous ceux qui disent : AMIS pour *amics* et MOI pour *me*. etc., font « une faute; car ce sont des mots français que l'on ne doit pas mêler avec les mots « Limousins. » Ce passage ne permet pas de laisser subsister ici le mot *Franza*, qui se trouve dans notre copie, et dont la suppression est d'ailleurs une affaire de bon sens. (*Voyez* Bastero, *Crusca Provenzale*, pref. p. 5 et 29.)

[1] Suppléez *es* (est).

PARTIES DU DISCOURS. — Totz hom qe s'entenda en gramatica deu saber qe og partz son de qe totas las paraolas del mont si trason, so es a saber del NOM, et del PRONOM, et del VERB, et del AVERBI, et del PARTICIP, et de la CONJUNCTIO, et de la PREPOSITIO, et de la INTERJECTIO.

Per tot aiso qe ieu vos dich, deves saber qe las paraolas i a de tres manieras : las unas son *ajectivas* et las autras *substantivas*, et las autras ni l'un ni l'autre. *Ajectivas* et *substantivas* son totas acellas qe an pluralitat et singularitat, et mostron genre, et persona, et temps, o sostenon, o son sostengudas, aisi con son sellas del nom et del pronom et del particip et del verb, mas cellas del averbi et de la conjunctio, et de la prepositio, et de la interjectio, per car singularitat ni pluralitat non an, ni demostron genre, ni persona, ni temps, ni sostenon ni son sostengudas, ni son ni l'un ni l'autre, et podes las appellar neutras.

Las paraulas adjectivas son com : *bons, bels, bona, bella, fortz, vils, sotils, plazens, soffrenz, am, vau, grasisc, engresisc*, o cant a o qe fai o qe suffre ; et son appelladas adjectivas, car hom no las pot portar ad entendement, si sobre substantius non las geta.

Las paraulas substantivas son aiso com : *bellezza, bonezza, cavaliers, cavals, dompna, poma, ieu, tu, mieus, tieus, sai estau*, et totas las autras del mont, qe demostron substantia visibil e non visibil ; et aiso an nom substantivas, car demonstran substantia, et sostenon las ajectivas, aisi com qi dizia : « *Reis sui d'Aragon*, o : *ieu sui rics homs.* »

Las paraulas adjectivas son de tres manieras : las unas son masculinas, et las autras femininas, et las autras comunas. Las masculinas son aisi com *bons, bels*, et totas cellas qe hom ditz en l'entendiment del masculin ; et no las pot hom dir mas ab substantiu masculin. Las femininas son aisi com *bona, bella*, et totas cellas qe hom ditz en entendiment del feminin ; et no las pot hom dir mas ab substantiu feminin. Las comunas son aisi com : *fortz, vils, sotils, plasenz, suffrenz, am, vau, grasisc*, et mantas d'autras qe n'i a d'aqesta maniera. Et son pero appelladas comunas, car hom las pot dir aitan ben a substantiu masculin com ab femenin, vel a feminin com a masculin, et com ab comun ; car aitan ben n'i a de tres manieras com de las substantivas.

Las paraulas substantivas femininas son : *bellezza, bonezza, dompna, Roma*, et totas las autras, qe demostran substantia feminina. Las masculinas son : *cavaliers, cavals*, et totas las autras

qe demonstron substantia masculina. Comunas son totas aqestas : *ieu, sui, estau, tu,* et totas las autras, don si pot demostrar aitan ben homs com femna, aisi com *verges;* car hom pot ben dir : *verges es aqest homs*, o : *verges es aquesta femna.*

NOMS. — Primieramentz vos parlarai del nom et de las paraolas qe son de la sieua substantia, com las ditz hom en Lemosin. Saber deves qel nom a sinc declinations, et qascuna d'ellas a dos nombres, so es a saber lo singular el plural. Le singulars parla d'una el nominatiu, el genitiu, el datiu et vocatiu et el ablatiu.

Apres tot aisi deves saber qe grammatica fai genres, so es a saber le masculins et feminins, et neutris, et es comun. Mas en Romans totas las paraolas del mont, adjectivas o substantivas, son masculinas, o femininas, o comunas o de luns entendemenz, aisi com ieu vos ai dig desus. En petit us en fora, qe pot hom abreviar, per rason del neutri, el nominatiu el vocatiu singular, aisi com qui volia dir : *bon m'es car m'aves onrat*, o : *mal m'es car m'aves tengut*, —*bel es aiso;* et autresi van tuit cill d'aqest semblant. Et dar vos n'ai eisemple dels masculins et dels feminins. En gramatica es *arbres* feminins, et *cors* es neutris; et ditz los hom en Romans masculins. En gramatica fai hom masculin *amor*, et *mar* neutriu; et ditz los feminins en Romans. Autresi totas las paraulas del mont son masculinas, o femininas, o comunas et de luns entendemenz en Romans. D'aqest dos cas en fora, qe ieu vos ai dich, qe son neutriu per abreviar. Estiers non trobaretz neguna paraula substantiva que hom puesca dir en neutri, mas solamenz las ajectivas, aisi com ieu vos ai dig, el nominatiu el vocatiu singular, car ja non trobares autre cas negun.

Hueimais deves saber que totas las paraulas del mont masculinas, qe s'atagnon al nomen, et cellas qe hom ditz en l'entendement del masculin, substantivas et adjectivas, *s'alongan* en. VI. cas, so es a saber : el nominatiu singular, el genitiu, el datiu, et en l'acusatiu, et en l'ablatiu plural; et *s'abrevion* en. VI. cas, so es a saber : lo genitiu, et el datiu, et el acusatiu, et el ablatiu singular, et el nominatiu et el vocatiu plural. *Alongar* apelli ieu cant hom ditz : *cavaliers, cavals,* et autresi de totas las autras paraulas del mon. Si om dizia : *lo cavalier es vengut*, o *mal mi fes lo caval*, o *bon sap l'escut*, mal seria dich, qel nominatiu singular alongar si deu, si tot hom dis per us : *pus vengut es lo cavalier,*

o *mal mi fes lo caval*, o *bon sap l'escut*. Et el nominatiu plural deu hom abreviar, si totz hom dis en motz luecs : *vengut son los cavaliers*, o *mal mi feron los cavals*, o *bon mi sabon los escutz*. Autresi de totas las paraulas masculinas s'alongon tuit li vocatiu singular, et s'abrevion tuit li vocatiu plural. Li vocatiu singular s'alongon, autresi con li nominatiu.

Et eu, per so qe ancaras n'aias maior entendement, vos en trobarai senblan dels trobadors, aisi con o an menat sobrel nominatiu cas singulars, et sobrel nominatiu plural, et sobrel vocatiu singular, et sobrel plural, per so car aqest qatre cas son plus desleu per entendre a cels que non an la parladura qe als autres, qe l'an drecha ; car li catre cas singular, so es le genitius, el datius, et l'acusatius, et l'ablatius s'abrevien per totas las terras del mon ; et li catre cas plural, so es a saber lo genitius, el datius, et l'acusatius, et l'ablatius s'alongon per totas las terras del mon ; mas per so qe li nominatiu el vocatiu singular non s'alongan, mas per cels que an la drecha parladura, ni li nominatiu plural non s'abrevion, mas per cels que an la drecha parladura.

En Bernartz del Ventedor dis :

Bien s'estai, donpna, ardimenz [1],

et dis en autre luoc :

Bona dompna, vostre cor genz [2].

En G. de Sain Leidier dis :

Dompna, ieu vos sui messagiers [3].

et en autre luoc dis :

Non sai cals es le cavaliers [4].

[1] Ce vers se trouve dans la pièce qui commence par ces mots : *Ab joi mou lo vers*. — *Voyez* M. Raynouard, *Choix des poésies orig. des Troub.*, t. III, p. 43, où on lit :

Ben estai a domna ardimens.

[2] Même pièce. — Voici la leçon de M. Raynouard :

Belha dompna, 'l vostre cors gens.

[3] C'est le premier vers de la chanson publiée par M. de Rochegude ; *Parnas. Occit.*, p. 283.

[4] Même chanson. — On lit LO au lieu de LE dans M. de Rochegude.

En G. del Borneill dis :

E pois del mal nom fui la fams
Et conosc cals serial bes [1].

tuit aquist nominatiu foron singular alongat.

Araus donarai senblantz dels vocatius en un luec :

Et vos donpna pros, franche et de bon aire [2].

en autre luoc dis :

Ben a dos anz,
Bels cors prezanz.

Araus donrai senblanz dels nominatius plurals, com s'abrevion. En B. del Ventadorn dis :

Saber podon Peitavin et Norman.

et en G. del Borneill dis :

Et sil fag son gentil [3],

araus donraí semblant dels vocatius plurals. En B. del Ventadorn dis :

Ar me consilhatz, senhor [4].

Estiers vos vuell far saber qe una paraula i a masculina, ses plus, qe s'alonga el nominatiu et el vocatiu singular et en toz los plurals, so es a saber : *malvaz.*

Ausit aves com hom deu menar las paraulas masculinas en abreviamen et en alongamen. Araus parlarai de las femininas et de totas cellas qe hom dis en entendement en feminin. Saber deves que las paraulas femininas i a de tres manieras : las unas que fenissen en A, en aisi com : *dompna, poma, bella,* et mantas autras paraulas que fenisson en OR, en aisi com : *amor, color, lauzor.* d'autras n'i a que feneisson en ON, en aisi com : *chanson, saison, faison, ochaison.*

Saber devesqe totas cellas qe feneisson en A, adjectivas et substan-

[1] Giraud de Borneil : *Can creis la fresca.* — J'ai restitué ces deux vers d'après le Ms. de la Bibl. royale, suppl. fr., n° 2032.

[2] Je n'ai pu retrouver ces vers ni les deux citations qui suivent. La dernière ne me paraît pas appartenir à Bernard de Ventadour.

[3] Giraud de Borneil : *Leu chansoneta.* Ms. de la Bibl. royale, n° 2032, fol. 7 v°, col. 1.

[4] *Voyez* M. Raynouard, t. III, p. 88.

tivas aisi com: *donpna*, *poma*, s'abrevian en. VI. cas singulars, et alongan si en los. VI. cas plurals.

Las autras que feneisson en OR, en aisi com *amor*, *color*, *lauzor*, et aqellas qe feneisson en ON, aisi com *chanson*, *sazon*, *ucaison*, s'alongon en. VIII. cas so es a saber: el nominatiu et el vocatiu singular, et en toz los cas plural, et abrevion si el genitiu, et el datiu, et en l'acusatiu, et en l'ablatiu singular.

Et per so car li nominatiu singlar son plus salvatge a cels que non an la drecha parladura qe toz los autres, et darai vos en senblan dels trobadors.

N Arnautz de Merueill dis:

Sim destrenhetz, dona, vos et amors [1].

et manz d'autres qe n' i a, qe ieu porria dir. Mas en una paraula o en duas, qe ieu diga per senblan, pot entendre toz homs prims totas las autras.

Estiers vol vuel dir qe paraulas i a qe s'alongon en toz los cas singulars et plurals, en aisi com: *delechos*, *joios*, *volontos*, *ris*, *gris*, *vils*, *lis*, *cors*, *ors*, *las*, *nas*, *res*, *gras*, *pres*, *confes*, *engres*, *temps*, *gems*, *fals*, *reclus*, *condus*, *ars*, *spars*, *convers*, *envers*, *romans enans*, e noms propres d'omes et de terras, aisi con: *Paris*, *pais*, *Ponz*, et mantz autres qe n'i a, qe remanon el esgardament d'omes prims. Encars i a de paraulas qe s'alongon per totz los cas singulars et plurals per us de parladura, et car si dizon plus avinnenmenz, aisi com: *emperairis*, *chantairis*, *badairis*, et totas cellas qe son d'aqest semblant.

Autras paraulas i a qe hom pot abreviar, car son acusatiu singular, et en aqest cas mezeis, pot los hom alongar per us de parladura, aisi com qui volia dir: *ieu mi fai gai*, o: *ieu mi teng per pagat*, et en aisi es dig per cas; et dis hom ben: *ieu mi fai gais*, o: *ieu mi tenc per pagatz*. Et en aisi ditz los homs per us de parladura, et totz aqels d'aqest semblant.

Encara vuell qe sapchatz qe el nominatiu et el vocatiu singular ditz hom *totz*, et, en totz los autres cas singular, ditz hom *tot*; et en nominatiu et el vocatiu plural ditz hom *tut*, et en totz los autres cas plurals ditz hom *totz*.

Saber deves qe paraula i a del verb qe ditz hom aisi com del nomen, so es a saber los en nominatiu, aisi com qui volia dir:

[1] *Voyez* M. Raynouard, t. III, p. 223. — J'ai restitué ce vers d'après sa leçon.

mal mi fai l'anars, o : *bon sap le venirs*; et autresi s'alongan et s'abrevian com li masculin.

Las paraulas substantivas comunas, qant las ditz hom per masculins, s'alongan et abrevian aisi con li masculin ; et cant si dizon per feminins, s'alongan et s'abrevian aisi com li feminin qe non feneissen en A.

En vostre cor devetz saber que tuit li adjectiu comun, so es a saber : *fortz, vils, sotils, plazenz, soffrenz*, de calqe part qe sian, o nom o particip, s'alongan el nominatiu et el vocatiu, sian o masculin o feminin, aisi con qui volia dir : *fortz es le chavals*, o : *fortz es li donna*, o : *fortz es li chansons*; et en totz los autres cas alongan si et s'abrevian, aisi com li substantiu.

Sapchatz qe *uns* s'alonga el nominatiu singlar, et per totz los autres cas, ditz hom *un*; et el nominatiu et el vocatiu plural ditz hom *dui, trei*, et en tot los autres, *dos, tres*; et en tot los autres nombres entro a .C. ditz hom per totz d'una guiza ; mas. CC., CCC., CCCC., D., .DC., .DCC., .DCCC., DCCCC.., s'abrevion el nominatiu cas plural, et alongon si en totz los autres.

Parlat vos ai de las paraulas masculinas et femininas, con s'alongon et s'abrevion en cascun cas. Araus parlarai de cellas qe son del senblan al nominatiu et al vocatiu singular, et a totz los autres. Primieramen vos dirai las femininas : el nominatiu el vocatiu singlar, ditz hom : *ma donna, sor, necza, gasca, garza*, et, en totz los autres cas singulars, ditz hom : *mi dons, seror, boda*[1], *gascona, garsona*, et en totz los cas plurals dis hom : *dompnas, serors, bodas, gasconas, garsonas*.

Dels masculins podes auzir oimais. El nominatiu et el vocatiu singular ditz hom : *conpagns, Peires, Bos, bailes, Ebles, laires, breses, gascs, gars, Carles, Ugos, Guis, Miles, Gaines, Folqes, Ponz, Berniers, dos, catz*, et en tot los autres cas singulars, et el nominatiu et el vocatiu plural ditz hom : *conpaignon, Peiro, Bozon, bailon, Eblon, lairon, breton, gascon, garson, Carlon, Ugon, Guison, Milon, Ganellon, Folcon, Ponson, Bernison, don, chaton*. Et el genitiu, et el datiu, et el acusatiu, et en l'ablatiu plural ditz hom : *conpagnons, Perons, bretons, barons, bailons, Eblons, lairons, bretons, castons*. Per so car trobares una paraula dicha en doas guisas, devetz sercar totz los cas.

Per totas aquestas deves saber qe el nominatiu et el vocatiu

[1] *Boda*. Suppléez : *ne*. *Neboda* correspond à *necza* (nièce).

singular dis hom : *nepos*, *abas*, *pastres*, *pestres*, *senhers*, *coms*, *vescoms*, *enfans*, *homs*, *clerges*, *tos*, et el genitiu, et el datiu, et en l'acusatiu, et en l'ablatiu singular, et el nominatiu, et el vocatiu plural ditz hom : *segnor*, *conte*, *vesconte*, *enfant*, *home*, *bot* [1], *abat*. Et el genitiu, et el datiu, et en l'acusatiu, et en l'ablatiu plural ditz hom : *segnors*, *contes*, *enfanz*, *homes*, *botz*. Autresi si trobatz d'autres a senblans d'aqest, vos deves pensar et esgardar qe en aisi los deu hom dir.

Noms verbaux. — Dels nomens verbals i a de tres manieras, aisi com *emperaires*, *chantaires*, *violaires*, et en aisi con *grasieïres*, *jauzieires*, et en aisi com *entendeires*, *valeires*, *deveires*; aqest et tuit l'autre d'aqesta maniera qe n'i a motz, qe si dizon en aisi el nominatiu et el vocatiu singular, so es *emperaires*, et *grazieires*, et *entendeires*, et autresi d'aqest senblar; et el genitiu, et el datiu, et en l'acusatiu, et en l'ablatiu singular, et el nominatiu et el vocatiu plural ditz hom : *emperador*, *jauzidor*, *entendedor*, et el genitiu, et el datiu, et en l'ablatiu plural ditz hom : *emperadors*, *jauzidors*, *entendedors*, aisi com lo masculins.

Si so son li adjectiu comun qe varion el nominatiu, et el vocatiu singular ab los autres. El nominatiu et el vocatiu singlar ditz hom ab qalqe substantiu, sian masculin o feminin : *maires*, *menres*, *meillers*, *bellazers*, *gensers*, *sordeiers*, *priers*; et en totz los autres cas ditz hom : *maior*, *menor*, *melhor*, *bellazor*, *gensor*, *sordeiór*, *prior*, breus et loncs, aisi com els substantius masculins.

Pronoms. — Per so qe dels verbs vuele parlar, vos dirai aisi las paraulas del pronomen, con dizon en cascun cas. El nominatiu et el vocatiu singular ditz hom : *aqels*, *cels*, *els*, *autres*, *cest*, *mot*, et en totz los autres cas singulars ditz hom : *aqest*, *cestui*, *lui*, *autrui*, et el nominatiu, et el vocatiu plural ditz hom : *ill*, *cill*, *aqill*, *aqist*, *autre*, *cist*, *miei*, *siei*, et en totz los autres cas plurals ditz hom : *cels*, *lors*, *aqest*, *autres*, *aicels*, *cest*, *los*, *mos*, *sos*.

Auzit aves dels masculins, ara vos dirai dels feminins. El nominatiu, et el genitiu, et el datiu, et en l'acusatiu, et el vocatiu, et en l'ablatiu singular, ditz hom : *ella*, *cella*, *autra*, *aqesta*, *la*, *sa*,

[1] *Bot*. Il faut lire : *nebot* (neveu). On trouve pourtant des exemples de cette forme abrégée.

ma, et en totz los cas plurals ditz hom: *ellas*, *cellas*, *autras*. Aqestas son cellas qe hom dis plus d'una guiza en totz locs.

Las paraulas del pronom son aqestas: *mieus*, *tieus*, *sieus*, *nostres;* et alongon si et s'abrevion aissi con li masculin. Las femininas son: *mieua*, *tieua*, *sieua*, *nostra*, *vostra;* et alongon si et s'abrevion aisi con las femininas del nomen.

En aiso qe vos ai dig entro aisi podetz aver entendut com si mena hom las paraulas del nomen, et del particip, et del pronomen; et alongan si et abrevian. Ara vos parlarai del adverb et del conjunctiu, et del prepositiu, et del interjectiu.

Adverbes. — Las paraulas del averbi pot hom dire longas o breus, qe an mestier, aisi com ditz hom: *mai* o *mais*, *largamen* o *largamenz*, *bonamen* o *bonamenz*, *eissamen* o *eissamenz*, *autramen* o *autramenz*.

Conjonctions, prépositions, interjections. — Autresi ditz hom d'aqesta maniera las paraulas del conjunctiu et del prepositiu et del interjectiu, et totz homs prims pot leu entendre, car tota via et en lotz luecs las ditz hom d'una guiza.

Verbes. — Hueimais vos parlarai del verb. — En la primiera persona del singular ditz hom, *sui*, et en la segonda ditz hom, *iest*, et en la terza hom, *es*. En la primiera persona del plural, ditz hom, *em*, en la seconda, *est*, en la terza ditz hom, *sun*. Per so vos ai parlat d'aqestas tres personas, car mant trobadors an messa l'una en luec de l'autre.

Paraulas i a del verb en qe an fallit los plus dels trobadors, aisi con: *trai*, *atrai*, *estrai*, *retrai*, *cre*, *mescre*, *recre*, *descre*, *pavi*, *suffri*, *traï*, *vi*. Per so car en aqestas paraulas tres an fallit lo plus dels trobadors vos en parlarai a castiar los trobadors els entendedors.

Saber devetz qe *trai*, *atrai*, *estrai*, *retrai* son del present, et del indicatiu et de la terza persona del singular, e deu los hom dir aissi con qi dizia: *aqel trai lo caval del estable*, o: *aqel retrai bonas novas*, o: *aqel s'estrai d'aco qe a convengut*, et: *aqel atrai gran ben al sieu*. En la primiera persona ditz hom: *ieu trac lo caval del estable*, o: *ieu retrac bonas novas*, o: *ieu m'estrac d'aiquo qe ai convengut*, o: *ieu atrac gran ben als mieus*.

Pero En B. del Ventedor mes la terza persona per prima en dos cantars. L'uns ditz :

Ara can vei la fuella
Jos dels arbres cazer [1].

Et l'autres ditz :

Ara no vei luzir soleill [2].

Del primier cantar fon li falla en la cobla qe ditz :

Encontral dampnatge
E la pena q'ieu trai [3].

Et degra dire *trac*, car o dicis en prima persona, on hom deu dire *trac*. En l'autre cantar fon li falla en la cobla qe ditz :

Ja ma dompna nos meravelh
Sil prec qem don s'amor nim bai
Contra la foldat q'ieu retrai [4].

Autresi degra dire aisi *retrac*, qe de la terza persona es *trai* et *retrai*, qe aitan mal es dig : « *Ieu trai per vos gran mal*, » o qi dizia aqel : « *Retrac de vos gran mal.* »

De leu pot esser qe i aura d'omes qe diran en, com si pogra dire *trac* ni *retrac*, qe la rima non anava en aisi. Als disenz pot hom respondre qel trobaires degra cercar motz et rimas qe non fossan biaisas ni falsas en personas ni en cas. — *Trai*, *estrai* si dizon en aquella guiza mezeis. — A aitan ben son del present indicatiu et della terza persona del singular e *cre*, e *mescre*, et *descre*. En la prima persona ditz hom : *crei*, *mescrei*, *descrei*. Aitan mal isti qi diz : « *aquel crei*, » et qi ditz : « *ieu ve*, » con qui ditz : « *aqel vei*. » En la prima persona ditz hom *vei ;* en la terza ditz hom *ve*. Autresi en la prima persona ditz hom : « *ieu crei*, » et en la terza persona : « *aqel cre*. » Et autresi devon dir tut li autre d'aqesta razon

[1] *Voyez* M. Raynouard, *Choix des poésies orig. des Troub.*, t. III, p. 62, où on lit :

Lanquan vey la fuelha
Jos dels albres cazer.

[2] Restitué d'après le Ms. de la Bibl. royale, 7614, fol. 52 r°.

[3] *Voyez* M. Raynouard, t. III, p. 62.

[4] Ms. 7614, fol. 54 r°.

Mas En G. del Borneill i falli en una bona chanson qe ditz :

Gen m'aten ses faillimen
En un chan valen [1].

En aqella cobla qe ditz :

De noen mi van meten
Per sobrardimen
En bruda
Mentaguda
Qem trai
Vas tal assai.

Aqest qe es de la terza persona mes en la prima, on hom deu dire *crei.*

Autresi en blasmei En Peirol, qe dicis :

Et am la tan que a la mia fe
Qan vei mon dan, ges mi mezeis non cre [2].

En B. del Ventedorn que dicis :

Totas las dot et las mescre [3].

En autre luec dicis :

A per pauc de joi nom recre [4].

Tut aqist : *cre*, *mescre*, *recre*, son de la terza persona del singular, et del indicatiu; et car il los an ditz en la prima persona, on hom deu dire : *crei*, *mescrei*, *recrei*, son fallit.

Autresi *suffri*, *feri*, *traï*, *nori*, et totas las paraulas d'aqesta maniera son del present perfag del indicatiu, et de la primiera persona del singular, et en la terza ditz hom : *partic*, *feric*, *traïc*, *noric*. Per qe En Folquetz iffailli qe dicis en la terza persona *traï*, en aqesta canson que ditz :

A ! can gent vens et ab cant pauc d'afan [5].

[1] *Voyez* cette pièce dans le Ms. de la Bibl. royale, 7614, fol. 22 r°. — J'ai restitué d'après ce Ms., et d'après le Ms. 2033, suppl. fr., les vers cités ici, dont le texte était inintelligible.

[2] Peyrols : *Mout m'entramis*. Ms. 7614, fol. 89 r°.

[3] Ce vers se trouve dans la pièce : *Quan, vey la laudeta. Voyez* M. Raynouard, t. III. p. 68.

[4] *Voyez* M. Raynouard, t. III, p. 67. — *Quan par la flors.*

[5] Cette pièce est de Folquet de Marseille. — *Voyez* M. Raynouard, t. III, p 161. — Voici sa leçon :

Ai! quant gent vens et ab quant pauc d'afan...
On trobaretz mais tant de bona fe
Q'anc negus hom se mezeis non tray.

En aqella cobla qe ditz :

On trobares mais tan de bona fe,
C'ancmais nuls hom si meseis non traï.

Aqest *traï* dicis el en la terza persona, on hom deu dir *traïc*. Et en la primiera persona ditz hom *traï*, et autresi de totz los autres d'aqesta maniera, et trairai vos en senblan.

En Peire Vidals dicis en la terza persona :

Carlizandris moric
Per sos sers q'enriquic ;
El rei D ires feric
A mort cel qel noiric [1].

Aitan mal seria dig qi dizia : « *aqel vi un hom*, » o : « *aquel feri un hom*, » con qi dizia : « *ieu vic un home*, » o : « *ieu feric un home*. Autresi de totz los autres d'aqesta maniera.

Assatz podes entendre, pos ieu vos ai proat per tantz bons trobadors qe son faillit, gardats dels malvatz qe n'i trobaria hom qi o cercava, qe dels melhors n'atrobaria hom assatz mais, qi ben o volia cercar primamentz, de malvasas paraulas mal dichas.

Las autras paraulas del verb, per so car ieu non las poiria sens gran affan, totz hom prims las deu ben esgardar. Et eu cant aug parlar las gents d'aqella terra, e demant a cels que an la parladura reconoguda e ques gaston, on li bon trobador las an dichas; car nul gran saber non pot hom aver menz de gran us de sotileza.

Per aver mais d'entendemen vos vuoil dir qe paraulas i a don hom pot far doas rimas aisi con : *leal*, *talen*, *vilan*, *chanson*, *fin*. Et pot hom ben dir, qi si vol : *liau*, *talan*, *vila*, *chanso*, *fi*. Aisi troba qe o an menat li trobador; mas primiers, so es *leal*, *talen*, *chanson*, son li plus dreig. *Vilan*, *fin*, suffren miels alegramen.

Dig vos ai en qal luec del nomen dis hom *melhur* o *peior*, aisi con qi volia dir : « ieu melhur, » o : « ieu peiur. » Tot hom prims qe ben vuelha trobar ni entendre, deu ben aver esgardada et reconoguda la parladura de Lemosin et de las terras entorn, en aisi con vos ai dig en aqest libre, et qe las sapia abreviar, et alongar, et variar, et dreg dir per totz los luecs qe eu vos ai dig; et deu ben gardar qe neguna rima, qe li aia mestier,

[1] *Voyez* dans le Ms. de la Bibl. royale, suppl. fr. 2032, fol. 31 r°, col. 1, la pièce : *Ben viu a gran dolor*.

non la metra fora de sa proprietat, ni de son cas, ni de son genre, ni de son nombre, ni de sa part, ni de son mot, ni de sa persona, ni de son alongamen, ni de son abreviamen.

Per aqi mezeis deu gardar, si vol far un cantar o un romans qe diga rasons et paraulas continuadas, et proprias et avinentz, et qe sos cantar o sos romans non sion de paraulas biaisas ni de doas parladuras, ni de razons mal continuadas, ni mal seguidas.

Aissi com B. del Ventedorn qe en primieras qatre coblas d'aqel chantar qe ditz :

Ben m'an perdut de lai vas Ventedor [1].

e ditz qe « tant amava sa dompna qe per ren non s'en poiria partir ni s'en partiria. » Et en la quinta cobla ditz :

A las autras sui ueimais escazut,
Car unam pot, sis vol, a son ops traire.

[2] et tug aqill qe dizon : *amis* per *amics*, et *mei* per *me* an fallit, et *mantenir, contenir, retenir,* tut fallon, qe paraulas son Franzezas, et no las deu hom mesclar ab Lemosinas, aqestas ni negunas paraulas biaisas. Dicis en P. Vidal *Verge* per... [3], e *galisc* per *galesc*. Et En Bernartz dicis ; *amis* per *amics,* et *chastui* per *chastic*. Et crei ben qe sia terra on corron aitals paraolas per la natura de la terra. Et ges per tot aiso non deu hom dir sas paraulas en biais ni mal dichas, neguns hom qe s'entenda ni sotileza aia en se.

Et ieu non puesc ges aver auzidas totas las paraulas del mon, mas en so qe a estat dig mal per manz trobadors, ni las malvasas rasons. Pero gran ren en cug aver dig en tant per qe totz homs prims s'en poiria aprimar en aqest libre de trobar, o d'entendre, o de dir, o de respondre.

[1] *Voyez* M. Raynouard, t. III, p. 72. Les trois vers cités ici y sont un peu différents ; les voici :

Ben m'an perdut lai enves Ventadorn...
A las autras sui aissi eschagutz ;
Laqual se vol me pot a sos ops traire.

[2] Bastero, qui cite ce passage (*Crusca Provenzale*, pref. p. 29), le lit ainsi : « Qe tuyt aquel, qe dizon : AMIS per *amics*, e MOI per *me*, etc., tut fallon, qe paraulas son Franzesas, e no las deu hom mesclar a Lemosinas. »

[3] Mot passé daus le Ms.

OBSERVATIONS

SUR LA LANGUE

ET

LA LITTÉRATURE PROVENÇALES.

DE L'IMPRIMERIE DE J. SMITH.

OBSERVATIONS

SUR

LA LANGUE

ET

LA LITTÉRATURE PROVENÇALES,

PAR A. W. DE SCHLEGEL.



Cantars non pot gaire valer,
Si d'inz del cor no mov lo chanz.

BERNARD DE VENTADOUR.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE GRECQUE-LATINE-ALLEMANDE,

RUE DES FOSSÉS-MONTMARTRE, N° 14.

1818.

OBSERVATIONS

SUR LA LANGUE

ET

LA LITTÉRATURE PROVENÇALES.



Les travaux de M. Raynouard sont destinés à remplir une grande lacune dans l'histoire littéraire du moyen âge. Tout le monde parloit des Troubadours, et personne ne les connoissoit. Il falloit donc naturellement s'attendre à ce qui est arrivé : c'est qu'on en a parlé à tort et à travers. Mais bientôt les littérateurs qui entreprendront de traiter ce sujet si important pour les origines de la poésie moderne n'auront plus d'excuse, s'ils ne font pas mieux que leurs devanciers.

Dans ces derniers temps, les efforts de plusieurs savans estimables ont contribué à éclaircir les antiquités de la langue et de la littérature françoises. Mais si quelques-uns, comme M. de Sainte-Palaye [1], se sont sérieusement occupés de la littérature provençale avant M. Raynouard, personne au moins n'a communiqué au public les résultats de ses

études. Un si long oubli est d'autant plus surprenant, que cette littérature doit intéresser non seulement les savans françois, mais aussi ceux d'Espagne et d'Italie [2], parce que plusieurs Troubadours célèbres sont nés dans leur pays, et que la poésie provençale, s'étant développée la première et ayant été fort répandue au dehors, n'a pu manquer d'avoir une grande influence sur la formation de la poésie espagnole et italienne. L'idiome provençal paroît avoir été parlé jadis dans quelques parties de l'Italie supérieure ; il existe encore comme langue vivante, sauf les altérations amenées par tant de siècles, en Catalogne, dans le royaume de Valence et dans les îles baléares, aussi bien que dans la France méridionale.

M. Raynouard a commencé le premier à défricher ce champ inculte. La tâche qu'il a entreprise, à lui seul, est si vaste et si difficile, qu'on diroit qu'elle eût suffi pour occuper une réunion de plusieurs savans pendant un nombre considérable d'années. Mais ce n'est pas d'hier qu'il s'y est préparé : ce qu'il donne au public est mûri par une longue étude; tous ses matériaux sont prêts; et, avec l'activité qu'il met à son travail, on peut espérer de le voir avancer rapidement, et d'être bientôt en possession de l'ensemble qui offrira un cours complet de littérature provençale.

Les écrits que nous avons sous les yeux [3] servent

d'introduction. Dans le premier, l'auteur remonte à l'origine de la langue romane, en rassemblant toutes les traces éparses qui nous en restent. Dans le second, il la saisit, pour ainsi dire, au moment même d'une formation plus régulière, et analyse les monumens les plus anciens conservés jusqu'à nos jours. Dans la grammaire enfin il développe les inflexions, les règles, les idiotismes de cette langue, telle qu'elle a été parlée et écrite à son époque la plus florissante, c'est-à-dire dans le douzième et le treizième siècle.

Le second volume de ce recueil, sous le titre de *Monumens de la langue romane*, contiendra les plus anciens textes originaux, soit en vers, soit en prose, accompagnés d'une traduction et de notes. Dans le troisième, qui s'imprime actuellement, et qui paroîtra en même temps avec le second, seront réunies les poésies amoureuses des Troubadours: dans la première moitié du quatrième, les *sirventès* et les *tensons*; en général, les pièces satiriques, politiques, morales et religieuses. La seconde moitié de ce volume renfermera les variantes, les vies des poètes, telles qu'elles se trouvent dans les manuscrits, et quelques morceaux que l'éditeur n'a pas jugé à propos de placer dans les recueils précédens.

Dans le cinquième volume, un tableau comparatif des langues de l'Europe latine, et d'autres recherches philologiques serviront d'introduction à un glossaire de la langue romane, réservé pour les derniers volumes.

L'érudition de M. Raynouard est aussi étendue que solide; mais ce qui est bien plus admirable encore, c'est la critique lumineuse, la méthode vraiment philosophique qu'il apporte dans toutes ses recherches. Il n'avance rien sans avoir les preuves à la main; il remonte toujours aux sources, et il les connoît toutes. C'est là le véritable moyen de résoudre les problèmes historiques des temps obscurs, et de couper court à tous ces raisonnemens vagues sur ce qui auroit pu être ; raisonnemens fort commodes, sans doute, pour déguiser l'ignorance de l'historien, mais inutiles et même nuisibles au lecteur pour la connoissance de ce qui a été.

Tous ceux qui ont eu la curiosité de fouiller eux-mêmes dans les manuscrits provençaux, seront d'accord avec moi, j'en suis persuadé, sur les immenses difficultés que M. Raynouard a eues à vaincre. On est arrêté à chaque pas dans la lecture de ces manuscrits, par des traits indistincts ou à demi effa-

cés, par les abréviations, par le manque de fixité dans l'orthographe ; enfin, par l'absence totale de ponctuation, souvent même par l'omission des intervalles entre les mots, ou par la séparation d'un seul mot en deux portions. Mais je suppose qu'on les ait exactement déchiffrés; ce n'est rien encore: il s'agit de les comprendre. La poésie, en général, n'est pas ce qu'il y a de plus facile dans une langue; les chants des Troubadours sont souvent composés avec un artifice très-recherché, dans un style extrêmement concis, énigmatique à dessein et rempli d'allusions à des faits inconnus, à des mœurs qui nous sont étrangères. Le tour de la pensée même, l'expression des sentimens, y portent les couleurs et le costume d'un siècle éloigné où il faut se transporter en idée. Et, pour faciliter l'intelligence de pareilles poésies, restes peu nombreux d'une langue qu'on a cessé de cultiver depuis tant de siècles, on n'avoit jusqu'ici ni grammaire ni dictionnaire de cette langue; on n'avoit pour tout secours que l'analogie des autres idiomes dérivés du latin, analogie souvent trompeuse; car, quoique la langue romane soit, pour ainsi dire, la fille aînée de la langue latine, et qu'elle ait de grands traits de ressemblance avec ses sœurs cadettes, les langues françoise, italienne, portugaise et espagnole, surtout avec la dernière, elle a aussi

beaucoup d'idiotismes, et les mots latins y sont souvent détournés de leur sens primitif d'une façon particulière.

Au premier abord, j'en parle d'après ma propre expérience, on désespère de saisir un fil pour se guider dans ce labyrinthe. On est tenté de s'en prendre de l'imperfection de ses connoissances à la langue elle-même, et de croire qu'elle est capricieuse, irrégulière, rebelle à toute analogie. C'est cependant une opinion fort erronée : M. Raynouard a clairement démontré le contraire. Il a porté un grand jour dans cette obscurité; il a débrouillé par sa sagacité une confusion apparente; et désormais, lorsqu'on aura suivi attentivement sa marche, on aura déjà surmonté la plupart des obstacles.

Une certaine sécheresse est inséparable des discussions grammaticales; cependant M. Raynouard l'a évitée autant qu'il étoit possible par l'esprit philosophique qu'il met dans son analyse, et par l'élévation de son point de vue. A n'en juger que par le volume qu'elle occupe, on pourroit croire sa grammaire diffuse; elle est au contraire rédigée avec une concision parfaite. La plus grande partie de ses pages est remplie de citations de textes originaux qui servent en même temps d'exemples et de preuves aux règles grammaticales. M. Ray-

nouard fournit ainsi à ses lecteurs le moyen d'examiner eux-mêmes, et de se convaincre de la justesse de ses observations. Ces nombreux fragmens de poésie provençale, accompagnés de traductions littérales, familiarisent avec les constructions de cette langue, et préparent à la lecture des Troubadours. Avec le secours de la grammaire et du glossaire que M. Raynouard se propose de donner, la plupart de leurs chansons, surtout de leurs chansons amoureuses, n'auront plus besoin de commentaire. Plusieurs poésies, nommément celles qui renferment des allusions historiques, ne pourront pas s'en passer, et d'autres encore, par exemple quelques morceaux d'Arnaud Daniel et de Marcabrus, resteront peut-être toujours indéchiffrables, même pour des savans aussi versés dans la langue romane et aussi consommés dans l'art de la critique philologique que l'est M. Raynouard.

Mais à quoi bon, dira-t-on peut-être, tout cet échafaudage d'une érudition fastidieuse? Ne pourroit-on pas traduire librement en prose les meilleurs morceaux des Troubadours, donner des extraits de quelques autres, et vouer tout le reste à l'oubli, par ménagement pour la mémoire de nos honorables aïeux? L'essai en a été fait, et avec un succès déplorable. Il y a sans doute des ouvrages poé-

tiques qui, sans éprouver une perte considérable, peuvent être transportés dans d'autres langues, pourvu que la traduction soit au moins élégamment versifiée. Plus un ouvrage est le produit d'une imitation ambitieuse, mais stérile, d'un art devenu mécanisme; plus il tourne dans le cercle des magnifiques lieux communs et d'une phraséologie savamment factice, moins il risque à être traduit; car les équivalens de ces choses se trouvent abondamment dans toutes les littératures cultivées. Mais l'empreinte originale, non seulement des œuvres accomplies du génie, mais encore d'un art naissant, est difficile à conserver dans des traductions. Je pense qu'il seroit impossible d'imiter avec une heureuse fidélité les poésies provençales, même dans les langues de la même famille, peut-être autant à cause de leur bizarrerie que de leur grâce naïve. On ne sauroit considérer les chants des Troubadours comme les effusions spontanées d'une nature encore toute sauvage. Il y a de l'art, souvent même un art fort ingénieux; surtout un système compliqué de versification, une variété et une abondance dans l'emploi des rimes qui n'ont été égalées dans aucune langue moderne. Les Troubadours appeloient eux-mêmes cet ensemble de poésie et de musique auquel ils exerçoient leurs talens, une science;

mais c'étoit la *science gaie*. Elle n'étoit pas puisée à la source des livres, ni des modèles réputés classiques; elle leur étoit inspirée uniquement par leur instinct poétique et par le désir de plaire à leurs contemporains. Le siècle où ils vivoient n'étoit nullement savant ni philosophique, mais robuste, indiscipliné, guerrier, aventureux même. Il y avoit des contrastes frappans; d'un côté, une noble délicatesse dans les sentimens, un raffinement élégant dans les manières des classes supérieures; de l'autre, de fortes ombres de licence, de rudesse et d'ignorance dans l'ensemble de l'ordre social. Les poésies d'un tel temps, surtout celles qui tiennent de plus près à l'inspiration du moment et à la vie individuelle, les poésies lyriques, ne ressemblent point aux fleurs usuelles de nos jardins littéraires, mais bien plutôt à ces plantes alpines qui ne sauroient être transportées hors de leur sol natal et de la température du ciel qui leur est propre. Pour voir fleurir la rose des Alpes, il faut gravir des montagnes. Pour jouir de ces chants qui ont charmé tant d'illustres souverains, tant de preux chevaliers, tant de dames célèbres par leur beauté et leur grâce, qui ont eu tant de vogue, non seulement dans tout le midi de l'Europe, mais partout où brilloit la chevalerie, et jusque dans la terre sainte; pour jouir de ces

chants, dis-je, il faut écouter les Troubadours eux-mêmes, et s'efforcer de comprendre leur langage. Vous ne voulez pas vous donner cette peine? Eh bien, vous êtes condamné à lire les traductions de l'abbé Millot.

Deux grands poètes du quatorzième siècle, le Dante et Pétrarque, ont parlé des Troubadours avec une haute estime. La langue provençale leur étoit presque aussi familière que leur langue maternelle, surtout à Pétrarque, qui a passé une grande partie de sa vie dans la France méridionale. Les chants des Troubadours étoient encore animés alors par l'accompagnement de ces mêmes airs de musique pour lesquels ils avoient été composés primitivement, et qui faisoient ressortir l'harmonie de ces strophes si artistement tissues. Le Dante et Pétrarque n'étoient point, dans leurs poésies amoureuses, imitateurs des Troubadours, comme on l'a faussement prétendu à l'égard du dernier[4]; ils étoient plutôt les rivaux de leur gloire. On ne sauroit attribuer non plus leur goût pour les Troubadours à cette prédilection qu'ont souvent les artistes pour leurs prédécesseurs dans le même genre, inférieurs en talent; car la poésie italienne, devenue adulte tout-à-coup par les créations du Dante et de Pétrarque, différoit dès-lors de la poésie provençale autant par ses caractères

essentiels que par les formes de la versification. Leur suffrage doit donc être d'un grand poids sous tous les rapports. Mais ces mêmes littérateurs qui, après avoir lu péniblement et mal compris trois ou quatre morceaux des Troubadours, ont porté contre eux des sentences rigoureuses, ne demanderont pas mieux que de nous défaire aussi l'éclat de ces immortels génies, et de déprécier la valeur de leurs productions sublimes. Il sera temps de discuter le mérite poétique des Troubadours, quand on pourra lire leurs œuvres principales dans une édition correcte et accompagnée de tout ce qui sert à en faciliter l'intelligence, telle enfin que M. Raynouard nous la promet. Mais les hommes instruits dans l'histoire tomberont d'accord que les poésies provençales contiennent un trésor de souvenirs nationaux. Quelques Troubadours sont les ancêtres de familles qui occupent encore aujourd'hui un rang distingué en France[5]; d'autres appartiennent à des familles éteintes, mais jadis illustres et puissantes; plusieurs, comme Bertrand de Born et Folquet de Marseille, ont joué un rôle important dans les événemens politiques de leur temps; un grand nombre d'entre eux ont parlé de ces mêmes événemens dont ils furent les témoins, souvent peut-être avec une partialité passionnée, mais toujours avec une franchise énergique; tous

fournissent des peintures vivantes des mœurs de leur siècle, soit à dessein dans leurs pièces morales et satiriques, soit à leur insu, par l'expression naïve de leurs sentimens et de leurs pensées. Ce qui décolore l'histoire du moyen âge, c'est que les chroniqueurs contemporains ont généralement écrit en latin. Or, il est presque impossible de transporter dans une langue morte et savante les traits individuels les plus caractéristiques. Tout ce qui nous est transmis dans les idiomes populaires de ce temps-là est donc fort précieux pour nous les faire connoître intimement : c'est comme si l'on entendoit les hommes marquans d'alors nous parler eux-mêmes. Ce qu'on appelle dans l'histoire l'esprit des temps, dit un auteur allemand, n'est d'ordinaire que l'esprit de l'écrivain moderne qui réfléchit une image altérée des siècles passés. Il n'a point encore paru en France d'historien qui ait su peindre le moyen âge d'une manière vraiment dramatique, c'est-à-dire en mettant en scène les hommes tels qu'ils étoient, entourés de l'atmosphère des idées alors dominantes, sans leur suggérer des motifs étrangers à leur nature, sans analyser leurs caractères par des réflexions banales soi-disant philosophiques, et sans vouloir arriver au secret de l'existence individuelle par le détour du raisonnement. Si cet histo-

rien se trouve, il saura tirer bon parti des matériaux que lui aura préparés le savant éditeur des Troubadours. Il y puisera les teintes locales les plus vraies et les plus frappantes de son tableau.

Quand même les poésies provençales ne contiendroient que quelques détails historiques, inconnus d'ailleurs, encore faudroit-il recourir aux textes originaux ; car, dans tout ce qui doit servir de preuves en fait d'histoire, l'on ne sauroit se contenter de traductions. On s'est bien donné la peine d'imprimer avec une scrupuléuse exactitude, même de faire graver des diplomes écrits dans un latin barbare, et de les commenter amplement. Au moyen de ces diplomes, la critique historique a constaté des faits que l'on n'auroit pu découvrir par aucune autre voie. Les poésies provençales exigent une étude infiniment moins pénible, et offrent dans leur ensemble une récolte plus abondante de connoissances détaillées du moyen âge.

Ensuite l'étude de la langue provençale est très-curieuse en elle-même, sous le triple rapport de la théorie générale des langues; de l'étymologie de la langue françoise et des autres idiomes dérivés du latin; enfin, de ses propres beautés et de ses qualités distinctives.

Le premier point de vue tient à un sujet si

vaste, que je dois me borner ici à l'effleurer légèrement.

Les langues qui sont parlées encore aujourd'hui et qui ont été parlées jadis chez les différens peuples de notre globe, se divisent en trois classes : les langues sans aucune structure grammaticale, les langues qui emploient des affixes, et les langues à inflexions [6].

Les langues de la première classe n'ont qu'une seule espèce de mots, incapables de recevoir aucun développement ni aucune modification. On pourroit dire que tous les mots y sont des racines, mais des racines stériles qui ne produisent ni plantes ni arbres. Il n'y a dans ces langues ni déclinaisons, ni conjugaisons, ni mots dérivés, ni mots composés autrement que par simple juxta-position, et toute la syntaxe consiste à placer les élémens inflexibles du langage les uns à côté des autres. De telles langues doivent présenter de grands obstacles au développement des facultés intellectuelles; leur donner une culture littéraire ou scientifique quelconque, semble être un tour de force; et si la langue chinoise présente ce phénomène, peut-être n'a-t-il pu être réalisé qu'à l'aide d'une écriture syllabique très-artificiellement compliquée, et qui supplée en quelque façon à la pauvreté primitive du langage.

Le caractère distinctif des affixes est, qu'ils servent à exprimer les idées accessoires et les rapports, en s'attachant à d'autres mots, mais que, pris isolément, ils renferment encore un sens complet. Les langues, dont le système grammatical est fondé sur les affixes, peuvent avoir de certains avantages, malgré leurs imperfections 7. Je pense, cependant, qu'il faut assigner le premier rang aux langues à inflexions. On pourroit les appeler les langues organiques, parce qu'elles renferment un principe vivant de développement et d'accroissement, et qu'elles ont seules, si je puis m'exprimer ainsi, une végétation abondante et féconde. Le merveilleux artifice de ces langues est, de former une immense variété de mots, et de marquer la liaison des idées que ces mots désignent, moyennant un assez petit nombre de syllabes qui, considérées séparément, n'ont point de signification, mais qui déterminent avec précision le sens du mot auquel elles sont jointes. En modifiant les lettres radicales, et en ajoutant aux racines des syllabes dérivatives, on forme des mots dérivés de diverses espèces, et des dérivés des dérivés. On compose des mots de plusieurs racines pour exprimer les idées complexes. Ensuite on décline les substantifs, les adjectifs et les pronoms, par genres, par nombres et par cas;

on conjugue les verbes par voix, par modes, par temps, par nombres et par personnes, en employant de même des désinences et quelquefois des augmens qui, séparément, ne signifient rien. Cette méthode procure l'avantage d'énoncer en un seul mot l'idée principale, souvent déjà très-modifiée et très-complexe, avec tout son cortége d'idées accessoires et de relations variables.

Les langues à inflexions se subdivisent en deux genres, que j'appellerai les *langues synthétiques* et les *langues analytiques*. J'entends par langues analytiques, celles qui sont astreintes à l'emploi de l'article devant les substantifs, des pronoms personnels devant les verbes, qui ont recours aux verbes auxiliaires dans la conjugaison, qui suppléent par des prépositions aux désinences des cas qui leur manquent, qui expriment les degrés de comparaison des adjectifs par des adverbes, et ainsi du reste. Les langues synthétiques sont celles qui se passent de tous ces moyens de circonlocution.

L'origine des langues synthétiques se perd dans la nuit des temps; les langues analytiques, au contraire, sont de création moderne : toutes celles que nous connoissons, sont nées de la décomposition des langues synthétiques [8].

La ligne de division entre les deux genres n'est

pas tranchée. Les langues où prédomine le système synthétique ont cependant adopté, sous quelques rapports particuliers, la méthode des langues analytiques; et celles-ci, formées des matériaux que leur fournissent les langues synthétiques, ont naturellement conservé quelques traits de ressemblance avec elles.

Les langues grecque et latine sont des modèles du genre synthétique, dont on a depuis long-temps étudié et admiré les beautés. De nos jours, l'on a commencé à connoître en Europe une langue encore plus strictement synthétique : c'est la langue sacrée des Indiens. Le système grammatical de cette langue est construit, pour ainsi dire, sur une échelle plus vaste; elle dépasse surtout dans la faculté de former des mots composés, tout ce que nous avions connu jusqu'ici.

En Europe, les langues dérivées du latin, et l'anglois, ont une grammaire toute analytique, et les littératures de ces belles langues, cultivées avec tant de soins et de succès, nous montrent à peu près le degré de perfection dont ce genre est susceptible. Les langues germaniques forment une classe intermédiaire : synthétiques dans leur origine et conservant toujours une certaine puissance de synthèse, elles penchent fortement vers les formes analytiques.

Et voici une observation qui ne paroîtra pas indifférente à ceux qui savent que l'histoire des langues est celle de l'esprit humain. Lorsque les langues synthétiques ont été fixées de bonne heure par des livres qui servoient de modèles, et par une instruction régulière, elles sont restées telles; mais quand elles ont été abandonnées à elles-mêmes et soumises aux fluctuations de toutes les choses humaines, elles ont montré une tendance naturelle à devenir analytiques, même sans avoir été modifiées par le mélange d'aucune langue étrangère.

On voit, par exemple, en lisant avec attention les deux auteurs grecs les plus anciens, Homère et Hésiode, que la langue grecque primitivement n'a point eu d'articles. L'usage s'en est introduit ensuite jusqu'au pléonasme, et ce changement s'est opéré dans l'intervalle entre le siècle d'Homère et d'Hésiode, et celui des premiers écrivains en prose. Depuis ce temps la langue grecque, ayant eu une littérature qui formoit la base de l'éducation, a conservé ses formes synthétiques jusqu'à l'époque où elle a subi une espèce de décomposition par le déclin et la chute de l'empire byzantin, et s'est transformée en grec moderne.

Le plus ancien monument écrit de l'allemand est la version gothique de l'Évangile, attribuée à Ulfi-

las. Elle a quatorze siècles de date; et cependant nous y reconnoissons les traits de notre langue maternelle. La grammaire y a des formes très-simples, mais toutes synthétiques : des désinences marquées pour les déclinaisons et les conjugaisons; un véritable passif; un emploi très-limité des articles 9; point de pronoms personnels devant les verbes; à peine quelques légères traces de l'emploi de verbes auxiliaires.

Depuis Ulfilas, la langue allemande n'a été entièrement négligée dans aucun temps; mais pendant tout le moyen âge, elle ne reçut point une culture savante et grammaticale. Le projet conçu par Charlemagne de rédiger une grammaire de l'allemand, sa langue maternelle, et de la faire enseigner régulièrement dans les écoles, resta sans exécution 10. Les poésies nationales furent transmises de vive voix d'une génération à l'autre. Les livres écrits jusqu'au douzième siècle, pour la plupart des ouvrages théologiques, ensuite des poëmes de chevalerie, étoient trop peu nombreux, et surtout trop peu répandus, pour exercer une grande influence. Dans le treizième siècle seulement on a commencé à se servir de l'allemand dans les actes publics et dans la législation. Ainsi donc, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'ère littéraire de l'Allemagne,

c'est-à-dire jusqu'à l'invention de l'imprimerie et jusqu'à la réformation, notre langue n'étant fixée par aucun moyen artificiel, a eu pleine liberté de suivre son cours naturel; et les progrès qu'elle a faits dans cet intervalle vers les formes analytiques, en perdant une partie de ses anciens modes de synthèse, sont immenses.

Mais cette transition au système analytique a lieu bien plus rapidement, et, pour ainsi dire, par secousses, lorsque, par l'effet de la conquête, il existe un conflit entre deux langues, celle des conquérans et celle des anciens habitans du pays. Voilà ce qui a eu lieu dans les provinces de l'empire occidental, conquises par les peuples germaniques, et en Angleterre lors de l'invasion des Normands. De la lutte prolongée de deux langues, dont l'une étoit celle de la grande masse de la population, l'autre celle de la nation prépondérante, et de l'amalgame final des langues et des peuples, sont issus le provençal, l'italien, l'espagnol, le portugais, le françois et l'anglois.

On pourroit dire que, dans les langues modernes de l'Europe méridionale, le fond est latin, et la forme germanique; mais cet énoncé auroit plus d'apparence que de solidité. Le fond de ces langues

est en effet latin, à l'exception des mots allemands qui s'y sont introduits dès l'origine, et dont le nombre monte, sinon à des milliers, au moins à des centaines. Dans l'espagnol et le portugais l'on doit encore décompter les mots arabes. Mais, pour soutenir dans toute son étendue cette thèse que la forme est germanique, il faudroit partir d'une comparaison avec la grammaire actuelle de l'allemand. Or, pour déterminer au juste l'influence que les dialectes germaniques peuvent avoir eue dans la formation des langues latines mixtes, il faut examiner ces dialectes dans l'état où ils étoient pendant les premiers siècles après la conquête. Les plus anciens monumens écrits de la langue francique datent du huitième et du neuvième siècle. Le dialecte y est fort différent de celui d'Ulfilas, mais les formes grammaticales se rapprochent encore beaucoup des siennes[11]. L'on ne peut donc considérer la grammaire analytique comme une invention déjà toute faite, qui auroit été simplement adaptée à la langue latine. Au contraire, cette grammaire s'est développée simultanément, et peut-être plutôt dans les pays de langue romane que dans les pays de langue théotisque pure. Et voici la plus grande singularité que nous présente la formation des langues latines mixtes : du concours de deux langues

qui toutes les deux avoient une grammaire synthétique, sont nées des langues dans lesquelles le système analytique a pris le plus grand développement. Comment ce changement s'est-il opéré? M. Raynouard, dans ses *Recherches sur l'origine et la formation de la langue romane*, nous en donne une explication très-satisfaisante : il a suivi la marche de l'esprit humain dans cette époque mémorable, en penseur et en historien érudit tout ensemble. J'avois préparé depuis plusieurs années les matériaux d'un *Essai historique sur la formation de la langue françoise :* je suis charmé d'avoir été prévenu. Les recherches de M. Raynouard m'ont fourni beaucoup de lumières: elles ôtent à mes observations une partie de leur nouveauté, mais elles ne les rendent peut-être pas entièrement inutiles. Car je me propose de traiter le sujet dans une plus grande étendue, et de donner, autant que cela est possible, l'histoire des diverses langues qui ont été parlées simultanément ou successivement dans les Gaules, dans le pays compris entre les Pyrénées et le Rhin. D'ailleurs je ne suis pas d'accord avec M. Raynouard sur plusieurs points qui demandent à être discutés plus à fond que je ne puis le faire en ce moment.

Le latin avoit déjà été fort altéré, avant le renversement de l'empire occidental, par l'introduction d'un

immense nombre d'étrangers, dans l'armée et même dans les premières charges de l'état. Combien de consuls barbares les fastes de la Rome impériale ne comptent-ils pas! Après la chute de l'empire, l'étude littéraire de la langue latine, si soignée autrefois dans toutes les provinces occidentales, fut totalement négligée. M. Raynouard dit: «Le mélange de ces peuples
« qui renonçoient à leur idiome grossier, et adop-
« toient l'idiome des vaincus, par la nécessité d'entre-
« tenir les rapports religieux, civils et domestiques,
« ne pouvoit qu'être funeste à la langue latine. La
« décadence fut rapide. » Je ne saurois me ranger de l'avis de l'auteur à l'égard du premier point. D'abord cet idiome n'étoit pas si grossier, comme le prouve l'excellente traduction de l'Évangile par Ulfilas [12]. Ensuite ces peuples guerriers et peu littéraires étoient fort attachés à leur langue, quelle qu'elle fût, aux souvenirs nationaux, aux chants héroïques qu'elle leur transmettoit. Théodoric-le-Grand envoya à Clovis un chantre goth, qui savoit réciter les antiques exploits de sa nation [13]. Les Goths et les Lombards en Italie, les Suèves, les Vandales [14] et les Goths en Espagne, les Goths et les Bourguignons dans le midi des Gaules, les Francs dans le nord, n'ont commencé à oublier leur langue maternelle que plusieurs siècles après la conquête.

Spécialement les Francs, établis dans les Gaules, ont conservé la langue francique ou théotisque sous les deux premières dynasties, et n'ont cessé de la parler qu'après la séparation finale des empires de France et d'Allemagne, c'est-à-dire au commencement du dixième siècle. Or, à cette époque, la langue romane étoit déjà toute formée. Je réserve, pour l'écrit que je viens d'annoncer, les preuves de mon assertion, contraire à ce que presque tous les historiens françois ont avancé.

Les conquérans barbares (ils adoptèrent eux-mêmes ce nom qu'ils croyoient honorable, puisqu'il signifioit l'opposé de romain) trouvant dans les pays conquis une population toute latine, ou, selon l'expression du temps, *romaine*, furent en effet forcés d'apprendre aussi le latin pour se faire entendre, mais ils le parloient en général fort incorrectement; surtout ils ne savoient pas manier ces inflexions savantes, sur lesquelles repose toute la construction latine. Les Romains, c'est-à-dire les habitans des provinces, à force d'entendre mal parler leur langue, en oublièrent à leur tour les règles, et imitèrent le jargon de leurs nouveaux maîtres. Les désinences variables, étant employées arbitrairement, ne servoient plus qu'à embrouiller les phrases; on finit donc par les supprimer et par

tronquer les mots. Voilà ce qui distingue les dialectes romans, dès leur origine, de la latinité même la plus hérissée de barbarismes. Mais ces désinences supprimées servoient à marquer d'une manière très-sensible la construction des phrases, et la liaison des idées; il falloit donc y substituer une autre méthode, et c'est ce qui donna naissance à la grammaire analytique.

M. Raynouard admire avec raison cet instinct grammatical qui, du sein de la confusion même, sut tirer de nouveaux moyens de clarté; cette ingénieuse industrie de l'homme par laquelle il parvint à se forger, pour exprimer ses pensées, un nouvel instrument avec les matériaux de l'ancien qui s'étoit, pour ainsi dire, brisé entre ses mains. Il me semble cependant que M. Raynouard exalte un peu trop les avantages des langues analytiques. Plusieurs théoristes ont comparé le mérite relatif des langues anciennes et modernes, et Adam Smith donne la préférence aux langues modernes. Je l'avoue, les langues anciennes, sous la plupart des rapports, me paroissent bien supérieures. Le meilleur éloge qu'on puisse faire des langues modernes, c'est qu'elles sont parfaitement adaptées aux besoins actuels de l'esprit humain dont elles ont, sans aucun doute, modifié la direction.

Un brillant avantage des langues anciennes, c'est la grande liberté dont elles jouissoient dans l'arrangement des mots. La logique étoit satisfaite, la clarté assurée par des inflexions sonores et accentuées: ainsi, en variant les phrases à l'infini, en entrelaçant les mots avec un goût exquis, le prosateur éloquent, le poète inspiré, pouvoient s'adresser à l'imagination et à la sensibilité avec un charme toujours nouveau. Les langues modernes, au contraire, sont sévèrement assujéties à la marche logique, parce qu'ayant perdu une grande partie des inflexions, elles doivent indiquer les rapports des idées par la place même que les mots occupent dans la phrase. Ainsi une infinité d'inversions, familières aux langues anciennes, sont devenues absolument impossibles; encore faut-il employer le petit nombre d'inversions qui sont permises, avec une grande sobriété : car les inversions étant contraires au système général, deviennent facilement prétentieuses et affectées. Les langues modernes, faute de déclinaisons, distinguent le sujet du régime par leur place avant et après le verbe. Les anciens mettoient le régime avant le verbe, et le verbe avant le sujet, dans les locutions les plus usuelles comme dans le style le plus élevé. L'Odyssée d'Homère et les Annales de Tacite commencent également par

une inversion toute simple, et cependant inimitable dans les langues analytiques.

M. l'abbé Sicard, que ses travaux méritoires ont engagé à méditer beaucoup sur la nature des langues, m'a communiqué à ce sujet une observation fort intéressante. Il enseigne à ses élèves sourds-muets l'emploi des signes selon l'ordre logique. Mais lorsque, dans les heures de délassement, ils communiquent entre eux par la même voie, ils arrangent les mots de leur langage muet d'une toute autre manière : ils se rapprochent de la construction latine sans la connoître, et ils font les inversions les plus hardies. Ne pourroit-on pas en conclure que ces inversions, que nous considérons comme des ornemens de rhétorique, sont plus naturelles que nous ne pensons, parce que nous avons contracté une habitude opposée? Disons-en autant des langues synthétiques en général. Elles appartiennent à une autre phase de l'intelligence humaine : il s'y manifeste une action plus simultanée, une impulsion plus immédiate de toutes les facultés de l'ame que dans nos langues analytiques. A celles-ci préside le raisonnement, agissant plus à part des autres facultés, et se rendant par conséquent mieux compte de ses propres opérations. Je pense qu'en comparant le génie de l'antiquité avec l'esprit des temps

modernes, on observera une opposition semblable à celle qui existe entre les langues. Les grandes synthèses créatrices sont dues à la plus haute antiquité; l'analyse perfectionnée étoit réservée aux temps modernes.

Je reviens à mon sujet. Les plus anciens monumens des autres langues dérivées du latin remontent tout au plus au douzième siècle. Il s'est conservé des écrits en langue romane d'une date de beaucoup antérieure. M. Raynouard a le mérite de les avoir rassemblés et en partie découverts ou retrouvés. D'après ces restes précieux, il expose d'une manière fort intéressante la formation graduelle de la langue romane, et fait, pour ainsi dire, assister ses lecteurs à ce curieux spectacle.

C'est une invention en quelque façon négative, que celle qui a produit les grammaires analytiques, et la méthode uniformément suivie à cet égard peut se réduire à un seul principe. On dépouille certains mots de leur énergie significative, on ne leur laisse qu'une valeur nominale, pour leur donner un cours plus général et les faire entrer dans la partie élémentaire de la langue. Ces mots deviennent une espèce de papier-monnoie destiné à faciliter la circulation. Par exemple, un pronom démonstratif quelconque se transforme en article. Le pronom dé-

monstratif dirige l'attention vers un objet dont il annonce la présence réelle ; comme article, il indique seulement que le mot qu'il précède est un substantif. Le nombre *un*, en perdant son rang numérique, devient l'article indéfini. Un verbe qui signifie la possession, en s'attachant à un autre verbe comme auxiliaire, n'exprime plus que la possession idéale du temps passé. En espagnol, le verbe latin HABERE a si bien perdu sa signification réelle, que, pour exprimer l'idée de la possession, il a fallu recourir au verbe TENERE, qui en présente une image sensible. En portugais, au contraire, ce dernier exprime le temps passé comme verbe auxiliaire. Ce que nous devons ou voulons faire est toujours dans l'avenir ; c'est pourquoi, dans plusieurs langues, les verbes *devoir* et *vouloir*, comme auxiliaires, indiquent le futur. Le verbe substantif remplit deux fonctions très-différentes ; il exprime l'existence réelle ou seulement une affirmation logique, l'accord entre le sujet et l'attribut : déjà, dans les langues synthétiques, il devient quelquefois verbe auxiliaire : l'exemple de ce dernier emploi a été donné par la grammaire latine aux langues modernes. Mais il y a dans celles-ci une autre invention, c'est d'avoir réduit le verbe STARE, qui exprime un mode particulier d'existence, à signifier seulement *être* d'une

manière abstraite. Quelques portions du verbe substantif en françois, comme en italien et en espagnol, sont dérivées de cette racine [15]. On a tort de ne parler que de verbes auxiliaires; il se trouve, dans les langues analytiques, des mots auxiliaires de plusieurs espèces, pronoms, prépositions, adverbes. A cet égard, la formation d'une nouvelle grammaire peut paroître ingénieuse; mais, d'un autre côté, elle trahit l'incapacité de comprendre tout ce que renfermoit un mot latin. On se croyoit obligé d'entasser plusieurs mots, quand un seul suffisoit pour exprimer la même idée. Au lieu d'ALIQUIS, on disoit ALIQUIS-UNUS; au lieu de QUISQUE, QUISQUE-UNUS: ce qui s'est contracté ensuite en *aucun*, *chacun*; *assez* ne dit pas plus que SATIS; cependant il est formé de AD-SATIS: *dedans* signifie INTUS; mais il est formé de DE-DE-INTUS. Il y a une foule d'exemples de cette espèce, et qui ne laissent pas de sentir un peu la barbarie.

La langue romane étant le premier essai en son genre, s'est, sous plusieurs rapports, arrêtée à moitié chemin dans le passage de la grammaire synthétique à la grammaire analytique. On n'avoit pas encore appris à observer toutes les précautions nécessaires pour obtenir la même clarté que le latin doit aux inflexions, lorsque ces inflexions étoient ou

tronquées ou omises. C'est là ce qui forme le caractère distinctif de la langue romane. Il en est résulté des avantages et des inconvéniens : cette langue est d'une brièveté étonnante; mais elle pèche quelquefois par l'obscurité.

La conjugaison ne marque plus aussi distinctement les personnes que dans le latin; cependant les pronoms personnels sont, la plupart du temps, supprimés dans la langue romane. L'article défini y est employé; mais l'article indéfini n'est encore guère d'usage. Souvent aussi des conjonctions, indispensables à la liaison des phrases dans les langues modernes, sont omises. Toutes les autres langues de même origine ont entièrement abandonné les déclinaisons latines, excepté dans quelques pronoms; elles n'ont conservé qu'une marque du pluriel pour les substantifs, une marque du genre et du nombre pour les adjectifs. La langue romane a sauvé un reste, mais un reste très-imparfait de déclinaison. Au singulier, les substantifs se terminent en s au nominatif; dans les cas obliques, cet s est supprimé. Le nominatif du pluriel, au contraire, n'a point de s, et les cas obliques en ont un. L'ignorance de cette règle suffit pour engager dans des difficultés inextricables le lecteur des poésies provençales. On voit les mêmes mots écrits tantôt sans s, tantôt avec

un s, aussi bien au singulier qu'au pluriel; on ne sait point assigner de cause à cette variation, et l'on est constamment sujet à confondre les nombres entre eux et le régime avec le sujet. M. Raynouard a développé ce point de grammaire romane avec une grande précision, et en a expliqué l'origine d'une manière probable par l'analogie avec la seconde déclinaison latine. Toutefois cette règle n'étoit pas inconnue : Bastero, dans sa *Crusca Provenzale*, la donne d'après un ancien grammairien provençal, *Ugon Faidit*[16]. Mais les littérateurs qui ont transcrit et imprimé quelques morceaux des Troubadours, paroissent en effet l'avoir ignorée[17].

On distinguoit donc en roman le régime du sujet par la désinence; mais, pour distinguer le régime direct du régime indirect, ou, pour me servir d'une expression plus connue, l'accusatif du génitif, du datif et de l'ablatif, on eut recours, comme dans les autres langues dérivées du latin, aux deux prépositions DE et AD. Dans la langue romane cependant on n'a pas toujours senti la nécessité de la préposition *de*, et M. Raynouard a réuni quelques exemples de phrases où elle se trouve supprimée. Le texte roman si souvent commenté du serment de 842, prononcé par deux souverains carlovingiens et leurs peuples respectifs, commence par ces mots : *Pro*

Deo amur, qui, retraduits en latin, signifient PRO DEI AMORE, pour l'amour de Dieu. Il paroît que très-anciennement on usoit aussi en françois de cette licence. J'en trouve un exemple dans le nom de la *Fête-Dieu*, FESTA DEI, nom qui est probablement resté sans altération, parce qu'il désignoit une chose sacrée.

Le futur des verbes dans la langue romane, aussi bien que dans les autres langues de la même famille, n'est pas dérivé du futur latin; il n'est pas simple comme il le paroît d'abord; M. Raynouard montre évidemment que dans toutes les conjugaisons il est régulièrement composé de l'infinitif du verbe, et du présent du verbe auxiliaire *avoir*. Dans les écrits provençaux, le verbe auxiliaire est encore assez fréquemment séparé du verbe principal par d'autres mots intercalés. Cette observation est originairement due à l'abbé Regnier, d'après lequel M. de Sainte-Palaye l'a citée [18]. Voilà une déviation de la langue mère dont l'uniformité est surprenante. Mais pourquoi le futur des langues romanes n'est-il pas dérivé du futur latin, comme les autres temps simples le sont de leurs temps correspondans? Je tâcherai de l'expliquer. D'abord par l'altération des désinences, le futur des deux premières conjugaisons, AMABO, DOCEBO, auroit été sujet à se confondre avec l'impar-

fait dérivé de AMABAM, DOCEBAM. Le futur de la troisième et de la quatrième conjugaison n'étant en latin qu'une nuance différente du présent du subjonctif, étoit exposé à la même ambiguité. Ensuite je pense que les peuples germaniques ne savoient pas s'approprier le futur simple des latins, parce que, par une bizarrerie extraordinaire, ils n'en avoient point dans leur propre langue. Ulfilas, et Notker encore, traduisent constamment les futurs qui se trouvent dans le texte de l'Évangile et des Psaumes, par le temps présent. Mais quelquefois ils ont essayé de former un futur composé avec l'infinitif et plusieurs verbes auxiliaires, entre autres celui d'*avoir* [19]. L'allemand, le hollandois, l'anglois, et le reste des langues de cette famille, emploient aujourd'hui d'autres verbes auxiliaires pour former le futur. Ainsi c'est précisément le plus ancien germanisme qui s'est introduit dans tous les dialectes romans. Il y a plusieurs exemples de cela. Tout le système des négations en françois est un ancien idiotisme germanique. Le pronom personnel indéfini *on*, formé du substantif *homme*, en est un autre [20]. Je remarque cela en passant, pour m'opposer à la thèse de M. Raynouard que la grammaire théotisque n'a exercé aucune influence sur les dialectes romans. Cela seroit croyable, si, comme il le suppose,

les peuples conquérans avoient tout de suite abandonné leur langue. Mais comme ils ont, pendant nombre de siècles, continué de parler les deux langues, il seroit étrange qu'ils n'eussent pas fait passer les locutions de l'une dans l'autre.

Cette influence des barbares sur la formation des nouvelles langues est encore visible dans l'oubli total où sont tombés plusieurs mots latins. Les Romains avoient été anciennement un peuple très-belliqueux; cependant le nom latin de la guerre, BELLUM, n'a pu survivre à la chute de l'empire. Les dérivés, *belliqueux*, *belligérant*, ont été introduits dans les temps modernes par imitation des auteurs latins. Mais dans les langues populaires le nom barbare *guerra* [21], guerre, est seul resté, parce qu'alors les conquérans de race germanique faisoient exclusivement le métier des armes. Cet exemple entre mille montre combien l'étymologie est significative pour l'histoire des nations.

M. Raynouard suppose que quelques parties du verbe roman *aver*, avoir, nommément le singulier du présent, *ai*, *as*, *a*, et la première personne du prétérit simple, *aig* ou *aic*, n'ont pas été pris du latin, mais du verbe gothique AIGAN. Le savant étymologiste suédois, Ihre, avoit déjà fait la même conjecture [22]. Je ne saurois être de l'avis de ces

deux savans. On trouve dans les manuscrits quelquefois l'aspiration du verbe latin, *ha*, il a. A la place de *aig*, j'eus, on a dit aussi *agui*, ce qui vient manifestement de *habui*. Les lettres G et C sont introduites en roman assez arbitrairement dans des verbes où elles ne sont point radicales; par exemple: *cug*, je pense, de *cuidar; aug*, j'ouis, de *auzir*, etc. *Aguès*, j'eusse, est formé de *habuissem*, de la même manière que *tenguès* de *tenuissem*. *Ai* n'est pas plus différent de HABEO, que *fai* de FACIO, *sai* de SAPIO, *vei* de VIDEO, *dei* de DEBEO. Les mots qui étoient d'un très-fréquent usage, ont subi les plus grandes altérations. Par la même raison, plusieurs noms de saints ont été étrangement défigurés, parce qu'ils étoient constamment dans la bouche du peuple. Beaucoup de particules et de pronoms ont aussi été altérés et contractés d'une manière étonnante. Qui reconnoîtroit encore dans le mot françois *même* le SEMETIPSE latin, dont M. Raynouard le dérive avec de fort bonnes preuves? Ces mots, qui reviennent sans cesse dans le langage populaire, ressemblent à la petite monnoie d'argent: elle perd son empreinte à force de passer d'une main à l'autre, tandis que les gros écus la conservent. Cependant dans les langues primitives et restées pures, quand même elles ne sont pas fixées par

l'écriture, ces altérations sont moindres, parce que les nations qui parlent ces langues en ont un certain tact étymologique, et n'ôtent pas volontiers aux mots leurs lettres caractéristiques; mais, dans l'origine des langues mixtes, ce tact étymologique se perd, et les altérations deviennent fort capricieuses. Ceci nous explique en partie comment des langues si douces ont pu se former du latin dont les désinences en consonnes sont assez dures, et de l'ancien théotisque, qui avoit des désinences sonores, mais beaucoup d'âpreté dans le concours des consonnes, et plus encore dans les aspirations. On ne tenoit pas à une parfaite ressemblance avec les langues mères, qu'on oublioit graduellement de part et d'autre, et l'on avoit d'autant plus de latitude pour éviter tout ce qui étoit pénible à prononcer. Sous un ciel favorable au sentiment musical, tel que celui d'Italie, il en est résulté des soins délicats d'euphonie que peu de langues ont égalés.

En exposant la formation des substantifs et adjectifs romans, M. Raynouard veut les dériver de l'accusatif latin. Je n'en vois pas la raison : il me paroît difficile de prouver que *caritat* vient plutôt de CARITATEM que de CARITATE. Les langues dérivées du latin ont suivi différentes analogies à cet égard. Toutes,

excepté le françois, ont conservé le nominatif singulier des féminins en A : l'italien forme le pluriel de ces mêmes féminins et des noms de la seconde déclinaison, du nominatif latin : *le rose*, de ROSÆ ; *i venti*, de VENTI, etc. ; l'espagnol, au contraire, a conservé l'accusatif; la langue romane a fait de même à l'égard des féminins, *rosas*, *donnas*. Mais il est incontestable que, dans l'italien, la plupart des mots de la troisième déclinaison au singulier sont formés de l'ablatif latin ; *vergine*, par exemple, est l'ablatif latin VIRGINE en autant de lettres. M. Raynouard le nie en conséquence d'une thèse plus générale que je vais examiner tout-à-l'heure. A l'égard des substantifs latins dont le nominatif est irrégulier, et qui s'accroissent d'une syllabe dans les cas obliques, toutes les langues dérivées du latin ont donné la préférence à un cas oblique quelconque. Et pourquoi ? parce que tous les cas obliques pris ensemble étant d'un usage plus fréquent que le nominatif, la forme du substantif commune à tous ces cas s'étoit mieux imprimée dans la mémoire de ceux qui ne savoient pas le latin d'une manière savante. Puisque nous voyons par les diplomes qu'à cette époque, même en s'efforçant d'écrire le latin régulier, on employoit les cas à tort et à travers, disons que le peuple, qui

parloit la langue vulgaire, ne savoit pas trop exactement quel cas latin en particulier il tronquoit en rejetant les finales.

M. Raynouard emploie le nom de *langue romane* d'une manière générale et absolue. Il n'en admet qu'une seule. Il soutient que, lors de l'altération du latin, cette langue, telle qu'il nous la fait connoître, a été parlée d'abord dans toute l'étendue de l'empire occidental, et que ce n'est que plusieurs siècles après cette époque que, dans les différentes provinces, l'italien, l'espagnol, le portugais et le françois ont commencé à prendre leur caractère particulier. Il considère donc la langue romane comme un intermédiaire entre le latin et les diverses langues modernes qui en dérivent. Je l'avoue, à cet égard ses argumens ne m'ont pas convaincu.

Arrêtons-nous d'abord à ce nom de langue romane. M. Raynouard en donne une grammaire; M. Roquefort a publié un glossaire qui porte également pour titre : *Glossaire de la langue romane.* J'ouvre les deux livres, et je vois qu'il s'agit d'idiomes essentiellement différens ; la grammaire se rapporte à la langue des Troubadours; le glossaire, au vieux françois parlé, au nord de la Loire seulement, pendant les douzième, treizième et quatorzième siècles. Lequel de ces deux savans a donc eu tort ou

raison d'employer le nom de langue romane? Ils ont eu raison l'un et l'autre; mais ce nom est générique, et demande des déterminations ultérieures. Nous avons vu que les conquérans de l'empire occidental appeloient Romains les habitans de toutes les provinces indistinctement. En conséquence, l'idiome populaire reçut partout le même nom de *roman*. Ce nom fut transféré même aux poésies et aux livres composés en langue vulgaire, et les romans françois de chevalerie en prirent leur dénomination aussi bien que les romances espagnoles [23]. Lorsque les auteurs latins du moyen âge parlent de LINGUA ROMANA, ils peuvent donc entendre par-là des dialectes fort différens, selon l'époque et la province où ils vivoient [24]. Ensuite, quand ces dialectes furent cultivés littérairement, ils prirent le nom des provinces qui étoient le siége principal de leur correction et de leur élégance : langue provençale, langue toscane, langue castillane. Il y a quelque difficulté à bien désigner la langue des Troubadours. Les noms de langue provençale, limousine, catalane, qu'on lui a donnés, sont trop étroits, parce qu'ils n'embrassent qu'une des provinces où elle étoit indigène, et qu'elle avoit un territoire beaucoup plus vaste. D'un autre côté, le nom de langue romane est trop indéfini.

M. Raynouard a prouvé jusqu'à l'évidence que l'origine des dialectes romans est beaucoup plus ancienne qu'on ne l'a supposée communément. Il en trouve des traces non équivoques dès le commencement du septième siècle. Il me semble aussi avoir établi, avec une grande probabilité, que le dialecte qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans le midi de la France, a été jadis commun à la France entière. Il n'y a point de difficulté à admettre cela. Le françois, même le plus ancien que l'on connoisse, est à une distance beaucoup plus grande du latin que le provençal. Le françois paroît donc devoir son origine à une seconde altération du langage populaire, après la première, causée par l'établissement des Goths, des Bourguignons et des Francs dans les Gaules. Mais à quelles causes faut-il attribuer cette seconde altération? C'est une question assez problématique. Je pense que l'établissement des Normands dans une province du nord de la France, et l'autorité de leurs princes, étendue successivement sur les provinces voisines, y a puissamment contribué. Quoi qu'il en soit, la séparation des deux dialectes a dû commencer de fort bonne heure, probablement dès le dixième siècle; car, bien que le dialecte du nord s'éloigne en général beaucoup plus du latin que le dialecte du midi, il a cependant

conservé avec la langue mère quelques traits de ressemblance, qui sont déjà effacés dans les plus anciens écrits provençaux. L'orthographe françoise, et cette orthographe nous peint l'ancienne prononciation, a conservé, par exemple, dans les verbes, le T final des troisièmes personnes du pluriel. On écrit en françois : ils entenden*t*, INTENDUNT, et en provençal, *entenden.* Les plus anciens manuscrits provençaux offrent encore quelquefois cette consonne finale ; mais l'usage général la supprime.

Selon M. Raynouard, l'Italie et les Espagnes auroient aussi éprouvé une semblable révolution, en vertu de laquelle la langue romane, parlée partout dans ces pays telle qu'elle s'étoit formée en France, se seroit transformée en italien, en espagnol et en portugais. Il est difficile de lui opposer des preuves positives, parce qu'on a commencé fort tard à écrire ces langues, et que leurs plus anciens monumens ne remontent, comme je l'ai dit, qu'au treizième siècle, ou tout au plus à la dernière moitié du douzième. Or, d'après la supposition de M. Raynouard, le second changement dans les idiomes de ces pays auroit eu lieu beaucoup plus tôt. Mais cette hypothèse est contraire aux analogies que nous pouvons observer dans l'histoire des langues. Celles qui sont nées de la corruption d'une autre langue s'é-

loignent toujours davantage de leur original par le seul laps du temps, jusqu'à ce que la culture littéraire les fixe. Or, l'italien et l'espagnol sont bien visiblement plus près du latin que le provençal. Dans celui-ci, les mots latins sont d'ordinaire tronqués de la dernière syllabe, tandis que, dans l'italien et l'espagnol, on a seulement retranché les consonnes finales, en conservant les voyelles qui les précèdent. Mais M. Raynouard veut que ces voyelles aient été ajoutées plus tard, par voie d'adoucissement. Soit: cela est même incontestable à l'égard des mots qui ont une syllabe de plus que dans le latin. De INTENDUNT on a d'abord fait *intendon* et puis *intendono*. Mais aussi à l'égard des lettres intérieures des mots, l'espagnol et l'italien ressemblent beaucoup plus au latin que le provençal. Un seul exemple peut suffire. L'imparfait du verbe *tener* est en provençal *tenia*, en toscan *teneva;* ce qui, à la dernière lettre près, est le latin TENEBAT. Cependant, dans la supposition de M. Raynouard, on auroit dit anciennement, en Toscane comme en Provence, *tenia*, et la forme *teneva* se seroit introduite postérieurement. Les langues ne reviennent pas sur leurs pas. Comment le peuple, après avoir oublié le latin pendant une longue suite de générations, l'auroit-il deviné tout-à-coup de nouveau, et s'en seroit-il rapproché

sans avoir aucun motif de changer d'habitude? Les seuls hommes qui sussent le latin, les ecclésiastiques, ne donnoient alors aucun soin à la langue vulgaire. Quand même ils l'auroient fait, cela ne sauveroit pas l'hypothèse de M. Raynouard. L'influence des savans et des poètes peut introduire quelques mots dans une langue; mais elle ne sauroit y opérer des changemens qui en affectent les élémens, et traversent, pour ainsi dire, toute la grammaire et tout le dictionnaire.

On m'objectera peut-être que le françois d'aujourd'hui est, à quelques égards, plus latin que celui du moyen âge : j'en conviens, et cela s'explique naturellement. Depuis la renaissance des lettres, au seizième siècle, une foule de savans, versés dans la littérature classique, ont écrit des livres françois. Ils ont puisé dans les langues anciennes beaucoup d'expressions qui manquoient au langage usuel, et celui-ci a éprouvé ensuite la réaction du style des livres. Souvent on trouve dans le françois deux mots dérivés de la même racine, et l'on peut être sûr que le mot altéré, soit dans la forme, soit dans le sens, est anciennement françois, et que le mot resté du latin pur, date des temps modernes [25]. Les savans ont aussi quelquefois réglé l'orthographe d'après l'étymologie; cependant ils n'ont pu changer ni la

prononciation, ni les formes grammaticales de la langue populaire. Les changemens dont je viens de parler se sont répandus par le secours de l'imprimerie; car, dans le moyen âge, l'influence des livres étoit restreinte dans une sphère très-bornée.

Je passerai en revue quelques-unes des preuves que M. Raynouard allègue en faveur de l'ancienneté de la langue romane, et de son identité primitive dans toutes les provinces de l'empire occidental.

« Notre historien Aimoin rapporte un fait bien « plus difficile à expliquer :

« Justinien, dit-il, devient empereur. Aussitôt il « rassemble une armée contre les barbares; il part, « leur livre bataille, les met en fuite, et il a le « plaisir de faire leur roi prisonnier; l'ayant fait « asseoir à côté de lui sur un trône, il lui com- « mande de restituer les provinces enlevées à l'em- « pire. Le roi répond: *je ne les donnerai point:* NON, « INQUIT, DABO; à quoi Justinien réplique: *tu les* « *donneras*, DARAS [26]. »

Si ce fait étoit bien attesté, il prouveroit que la langue romane existoit dès le temps de Justinien, avec tous ses idiotismes, et notamment avec la formation singulière du futur que nous avons expliquée plus haut. Mais quelle autorité peut avoir ce qu'un

auteur franc, du dixième siècle, rapporte d'un empereur byzantin du sixième? Le récit d'Aimoin est apocryphe, et ne prouve que l'ignorance de l'historien, qui se figuroit l'empire oriental et l'empereur Justinien, d'après l'image de son pays et de son temps. La langue de communication générale dans l'empire byzantin étoit le grec; c'étoit aussi la langue de la cour, quoique dans les actes publics on eût conservé l'emploi du latin. S'il existoit alors une langue romane, ce que je ne crois pas, Justinien n'avoit aucun motif pour l'apprendre. Ce qu'il y a de plus étrange encore dans le récit d'Aimoin, c'est que le roi barbare (le grand monarque de Perse Nouchirvan, si l'histoire étoit vraie) parle en latin régulier, et que l'empereur lui répond en langue vulgaire. On voit que toute cette anecdote a été inventée en faveur de la puérile étymologie du nom de Dara, place frontière voisine de Nisibis, érigée en forteresse par l'empereur Anastase, et non pas par Justinien.

« Vers la fin du sixième siècle, Commentiolus,
« général de l'empereur Maurice, faisoit la guerre
« contre Chagan, roi des Huns. L'armée de Com-
« mentiolus étant en marche pendant la nuit, tout-
« à-coup un mulet renversa sa charge. Le soldat à
« qui appartenoit ce bagage étoit déjà très-éloigné;

« ses compagnons le rappelèrent à cris réitérés :
« *Torna, torna, fratre, retorna.*

« Entendant cet avis de retourner, les troupes de « Commentiolus crurent être surprises par l'en« nemi, et s'enfuirent en répétant tumultuairement « les mêmes cris. Le bruit en parvint jusqu'à l'ar« mée de Chagan, et elle en prit une telle épou« vante, qu'aussitôt elle s'abandonna à la fuite la « plus précipitée.

« Ainsi ces deux armées fuyoient en même temps, « sans que l'une ni l'autre fût poursuivie.

« Les historiens qui ont transmis le souvenir de « cet événement, et qui ont conservé en lettres « grecques les paroles que prononçoient les soldats « de Commentiolus, assurent que ces mots, *torna,* « *torna, fratre, retorna,* étoient de la langue de « leur pays.

« Si ces légers vestiges de l'idiome roman, trou« vés dans des lieux et dans des temps si éloignés, « nous offrent quelque intérêt, combien cet intérêt « augmentera-t-il, quand nous pourrons croire que « ces guerriers étoient Francs, ou Goths, habitant « les provinces méridionales de la France ? »

Voilà positivement la plus ancienne trace de la langue romane. Elle est bien légère : elle consiste uniquement dans la terminaison *fratre,* au lieu du

vocatif latin FRATER, car *torna* est l'impératif régulier d'un verbe admis dans la basse latinité. Mais ces soldats étoient certainement des Romains de quelque province occidentale [27], et non pas des Francs ou des Goths, comme suppose M. Raynouard. S'ils avoient été des Francs, ils auroient dit : « *Irwenda, bruodher*! » Comment admettre que des Francs, dans le sixième siècle, eussent parlé entre eux une langue étrangère, quand nous voyons que le théotisque étoit encore la langue maternelle de Louis-le-Debonnaire [28]?

M. Raynouard cite une ordonnance latine donnée en 734 par un roi maure de Coimbre, en faveur de ses sujets chrétiens. Cette pièce est infiniment remarquable sous tous les rapports. Alboacem, fils de Mahomet-Alhamar, fils de Tarif, se disant constitué par Allah dominateur du peuple de Nazareth, fut pourtant assez libéral pour accorder à ses sujets chrétiens des juges de leur propre nation, pour permettre la célébration de la messe à huis clos, et pour prendre sous sa protection spéciale les moines de Lorbano, pourvu qu'ils voulussent bien ne pas dire du mal d'Allah et de Mahomet. Ce diplome prouve que la langue vulgaire en Portugal étoit déjà fort corrompue à cette époque, puisqu'Alboacem, pour rédiger son ordonnance, ne trouva qu'un

secrétaire qui, au lieu de latin, écrivoit un étrange jargon. M. Raynouard extrait de ce texte plusieurs mots qui coïncident avec le provençal, comme encore aujourd'hui beaucoup de mots espagnols et portugais ressemblent aux mots correspondans de la langue provençale. Au reste, ce diplome fournit un argument de la plus grande force, contre l'hypothèse de M. Raynouard sur l'identité primitive des dialectes romans dans tout l'empire occidental. Car il a plusieurs mots qui sont du portugais tout pur et n'ont rien de commun avec le provençal: *matar*, tuer; *juzgo* [29], jugement, justice, formé de JUDICIUM. *Bispi de christianis non maledicant reges Maurorum, sin, moriantur.* « Les évêques des chré« tiens ne doivent pas maudire les rois maures; « sinon, ils seront punis de mort. » Le même mot latin ou plutôt grec, EPISCOPUS, étoit donc dès-lors devenu, dans la bouche du peuple, *bispo,* comme on dit encore aujourd'hui en Portugal, tandis qu'en Provence il se transforma en *vesque.* Quel contraste entre les dialectes, et de si bonne heure!

« Sous le règne de Charlemagne, un Espagnol, « malade pour s'être imprudemment baigné dans « l'Ebre, visitoit les églises de France, d'Italie et « d'Allemagne, implorant sa guérison. Il arriva jus-

« qu'à Fulde dans la Hesse, au tombeau de sainte « Liobe.

« Le malade obtint sa guérison; un prêtre l'in« terrogea, et l'Espagnol lui répondit.

« Comment purent-ils s'entendre ?

« C'est, dit l'historien contemporain, que le « prêtre, parce qu'il étoit Italien, connoissoit la « langue de l'Espagnol : *Quoniam linguæ ejus, « eo quod esset Italus, notitiam habebat.* »

Cela prouve-t-il que le dialecte du pélerin espagnol et celui du prêtre italien fussent absolument les mêmes ? Nullement. Un Espagnol et un Italien parviennent encore aujourd'hui à s'entendre passablement sans interprète; à plus forte raison, ils le pouvoient alors, quand les langues vulgaires des deux pays étoient beaucoup plus rapprochées du latin.

Je le répète, M. Raynouard a fort bien prouvé l'ancienneté des dialectes romans, mais non pas leur identité dans les diverses provinces. Il faut convenir cependant que la langue dont il s'occupe et qu'il veut représenter comme universelle, a eu jadis un territoire bien plus étendu qu'aujourd'hui, non seulement dans le nord de la France, mais aussi dans plusieurs parties de l'Espagne et peut-être de

l'Italie[30]. Le provençal, le limousin, le catalan, formoient un seul dialecte central dans l'Europe latine. Depuis que ce dialecte a été condamné à n'être plus qu'un patois, les langues dominantes qui l'environnent, le françois, l'italien et l'espagnol ont dû constamment gagner du terrain, soit en remplaçant l'ancien langage du pays, soit en l'altérant. L'ascendant du castillan est très-visible dans les écrivains catalans modernes, par exemple dans les poésies d'Ausias March. M. Favre, savant Genevois, a communiqué à M. Raynouard les manuscrits théologiques vaudois du Piémont, conservés à la bibliothèque de Genève, et ces manuscrits du douzième siècle sont en provençal pur. Mais ces poésies religieuses ont-elles été composées dans le Piémont même, comme paroît l'admettre M. Raynouard, ou furent-elles transmises aux Vaudois par les Albigeois? C'est une question historique à éclaircir.

Dans l'Europe latine, quatre langues sont aujourd'hui littérairement cultivées: l'italien, l'espagnol, le portugais et le françois; une cinquième, le provençal, l'a été jadis. Outre ces langues, il existe, en deçà et au delà des Alpes et des Pyrénées, une variété infinie de dialectes et de patois, dont quelques-uns ont fourni des essais poétiques, mais

dont la plupart n'ont jamais été écrits, et ne peuvent être appris que sur les lieux où ils sont indigènes. Après treize siècles révolus depuis la chute de l'empire occidental, ces idiomes divers ont encore conservé une affinité étonnante, parce qu'ils ont été formés partout à peu près avec les mêmes matériaux, et d'après une méthode analogue. Mais la conformité a dû être plus grande dans les premiers temps, puisque les variations ont été produites par des causes locales, dont l'action s'est accumulée avec les siècles. On ne s'étonne point de voir les dialectes passer par gradations nuancées les uns dans les autres; mais quelquefois la ligne de démarcation est tranchée: en Italie surtout on trouve souvent un jargon informe tout à côté d'un langage élégant. Cela est difficile à expliquer, faute de données historiques suffisantes : nous ignorons avec quel degré de pureté le latin se parloit dans les différentes provinces de l'empire, dans quelle proportion la masse des conquérans barbares s'est distribuée dans le pays, et à quel point ils ont vécu séparés, ou entremêlés avec les anciens habitans[31]. D'ailleurs les conquérans germaniques ne sont pas les seuls étrangers survenus. Pendant le déclin de l'empire romain, beaucoup de colonies de différentes nations y ont été établies, pour repeupler des contrées devenues désertes par

l'effet des invasions [32]. D'autres colonies ont été admises depuis la conquête. Constantin-le-Grand établit dans les provinces de l'empire 300,000 Sarmates réfugiés auprès de lui, dont une partie cultivoit du temps d'Ausone des champs aux environs de Saverne en Alsace. Un village du Poitou, Tifauge, conserve le nom des Taifaliens, peuple probablement tartare, venu du fond de l'Asie. Childebert III a fait une ordonnance relativement aux Saxons qui venoient à la foire de Saint-Denis. Ces Saxons demeuroient aux environs de Bayeux et de Nantes. Un prince lombard de Bénévent a reçu une colonie de 60,000 Bulgares dans sa principauté. La population des pays de l'Europe latine est infiniment plus mélangée, la généalogie des nations infiniment plus compliquée, qu'on ne l'imagine d'ordinaire.

Les différences des langues dérivées du latin peuvent se réduire à quelques points principaux: l'altération des sons, les formes grammaticales, le choix des mots latins, latins-barbares, théotisques et autres qui sont restés en usage, enfin la manière dont les mots tirés du latin classique ont été détournés de leur sens primitif. Rien de tout cela n'est dû au hasard; et si l'on savoit assigner à ces variations leurs véritables causes, nous connoîtrions l'histoire des peuples, leur vie privée dans les temps passés, bien

autrement que les livres d'histoire ne peuvent nous l'apprendre.

L'altération des consonnes et des voyelles dont se composent les mots latins, tient en grande partie à la prononciation, et la prononciation est soumise aux influences climatiques. Ces influences se conçoivent fort bien en théorie, mais elles nous échappent quand nous essayons de les détailler. On sait que les montagnards ont, en général, un accent plus rude que les habitans des plaines et des côtes. Mais comment expliquer, par exemple, les ressemblances que le dialecte de Gènes offre avec le portugais, et qu'on ne sauroit attribuer assurément ni à la communication des peuples ni à l'imitation réciproque?

Ce qui fait contraster davantage entre elles les langues latines mixtes, c'est précisément le matériel des mots: le choix et la combinaison des consonnes et des voyelles qui souvent paroissent être les mêmes dans l'écriture, et diffèrent pourtant à l'oreille; la prédilection pour certains sons, la prosodie et l'accent. Les analogies dans tout le reste sont d'autant plus surprenantes que, depuis le renversement de l'empire romain, l'Europe occidentale et méridionale n'a jamais formé une seule monarchie; qu'elle a été, au contraire, morcelée en une quan-

tité de petits états indépendans. Ces analogies s'expliqueroient facilement, si l'on admettoit avec M. Raynouard que, pendant les premiers siècles, la langue populaire eût été partout la même. Mais nous avons vu quels faits et quels argumens s'opposent à cette hypothèse. Au reste, on n'a pas besoin d'y recourir. Les mêmes facultés, les mêmes besoins, agissant dans des circonstances pareilles, ont produit des grammaires analogues. Dans le choix des mots latins universellement conservés ou condamnés, dans l'altération de leur sens, on reconnoît souvent l'influence du clergé, d'une classe d'hommes qui, à peu près seuls, continuèrent pendant le moyen âge à parler et à écrire le latin régulier, et qui furent chargés de l'adapter au culte et à la législation [33].

L'utilité du provençal pour l'étymologie du françois est évidente. Si l'on veut découvrir l'origine obscure d'un mot, il faut examiner les diverses formes qu'il a prises dans la suite des siècles. L'on arrive ainsi au plus ancien françois. De là l'on doit passer à la langue romane, et souvent par la seule confrontation de la forme du mot dans cette langue, la question se trouvera résolue, parce que le provençal a beaucoup mieux conservé les lettres caractéristiques que le françois [34]. S'il reste encore des doutes, il faut remonter plus haut, au latin barbare et aux

idiomes théotisques. Je me borne ici à cette seule observation. Dans mon essai sur la formation de la langue françoise, je réfuterai les hypothèses exclusives qu'on a mises au jour sur l'étymologie du françois, et je tâcherai de poser pour cette étude des principes qui puissent lui assurer une marche historique, et la tirer des divagations conjecturales, causes du mépris où elle est tombée.

Si, par un autre concours d'événemens, par l'établissement du centre de la monarchie dans le midi, le provençal fût resté ou devenu la langue dominante en France; si cette belle langue se fût maintenue au même degré de faveur dont elle jouissoit autrefois, jusqu'à la renaissance des lettres et l'invention de l'imprimerie, et qu'elle eût reçu alors une culture plus savante, la littérature nationale eût pris un tout autre caractère. Le provençal du temps classique réunit, jusqu'à un certain point, la rapidité légère du françois avec les teintes chaudes et l'harmonie sonore des langues du midi. Sous le rapport musical, on pourroit désirer cependant qu'il y eût moins de monosyllabes et moins de consonnes finales. Si toutes les lettres écrites étoient prononcées, et elles l'étoient incontestablement, le provençal ne devoit pas être exempt de rudesse; mais c'étoit une langue flexible, et qui prêtoit beaucoup à l'har-

monie imitative : on aperçoit une douceur insinuante dans les poésies amoureuses, et, d'autre part, dans les chants guerriers de Bertrand de Born, on croit entendre le fracas des armes. Arnaud Daniel a souvent fait exprès des vers durs, mais qui étonnent par la brièveté des sentences.

Un défaut du provençal qui lui est commun avec le françois, c'est l'abondance des homonymes. Peut-être distinguoit-on en partie ces homonymes par des nuances de prononciation; et tout ce qui nous embarrasse dans la langue écrite, ne seroit alors qu'un vice de l'orthographe. Mais on ne sauroit rejeter sur l'orthographe le manque de fixité et une certaine fluctuation entre plusieurs formes du même mot, que l'on aperçoit dans le provençal; défaut des langues dont la formation n'est pas encore achevée. C'est un mal, pour une langue, d'être fixée à un point qui mette obstacle à tout développement ultérieur; mais quand elle n'est pas suffisamment fixée dans la partie élémentaire, il en résulte d'autres inconvéniens. Ces petits mots de liaison qui remplissent les intervalles entre les mots essentiels, doivent attirer l'attention le moins possible: or, s'ils varient sans cesse, ils vous distraient; il est donc utile qu'ils soient toujours les mêmes. Mais, dans le provençal, il y a trois ou quatre formes différentes, quelquefois

davantage, pour les articles, les pronoms personnels et possessifs, et une foule de particules qui reviennent à chaque instant. Les anomalies des verbes aussi sont très-grandes. On ne sauroit blâmer une langue d'avoir un certain nombre de verbes anomales : trop de régularité deviendroit monotone. Cependant il suffit bien d'une seule anomalie pour chaque flexion d'un verbe; en provençal, on trouve assez souvent deux ou trois manières différentes, toutes anomales, de former la même personne du même temps. Cette multiplicité superflue rend une langue plus difficile à apprendre, sans que la peine soit rachetée par une véritable perfection. Le seul avantage qui en résulte, est la facilité de la versification : aussi les Troubadours ont-ils exécuté des tours de force en ce genre, qu'on imiteroit difficilement dans aucune autre langue.

M. Raynouard, en composant sa grammaire, ne s'est nulle part appuyé de l'autorité des anciens grammairiens provençaux : il prouve toutes les règles par les textes originaux du temps classique, et elles en ont d'autant plus d'authenticité. Il seroit cependant curieux de connoître comment on envisageoit, du temps même des Troubadours, la théorie de leur langue et la partie grammaticale de l'art poétique. Les passages que Bastero allègue du *Do-*

natus provincialis d'Ugo Faidit et de l'*Art de bien trouver* de Raimond Vidal, ne m'en donnent pas une trop mauvaise idée. Ces écrits sont assez courts : ils mériteroient peut-être que l'éditeur des Troubadours leur accordât une place parmi les vieux morceaux en prose qu'il va publier.

Par le seul fait de la grammaire de M. Raynouard, l'étude de la littérature provençale est déjà plus avancée maintenant que celle de l'ancienne poésie françoise; car il n'existe point de grammaire du françois tel qu'on l'écrivoit au treizième siècle : M. Raynouard seroit plus en état de la donner que personne.

Je n'ai trouvé d'objections à faire que sur quelques points de détail [35]. Dans le plan général de la grammaire, il me semble qu'on auroit pu désirer un chapitre sur la prononciation et l'orthographe; mais M. Raynouard se propose de publier un traité sur la versification, à laquelle ces deux sujets sont liés de près : ainsi, cette omission pourra être facilement réparée.

Bastero a traité de la prononciation, mais d'une manière confuse et diffuse, comme de tout le reste. Il embrouille une matière simple en s'obstinant à comparer la prononciation provençale avec la prononciation toscane. La méthode la plus facile de dé-

finir les sons qu'expriment les lettres, soit simples, soit composées, est d'indiquer leurs équivalens dans plusieurs autres langues dont la prononciation est connue. Les lecteurs de la grammaire romane, aussi bien les étrangers, que les François des provinces septentrionales qui n'ont point séjourné dans le midi, pourroient être induits en erreur en jugeant la prononciation du provençal d'après celle du françois moderne.

M. Raynouard rapporte en partie les variations de l'orthographe dans les manuscrits des Troubadours, aux diversités de la prononciation, qu'il suppose avoir eu lieu dans les différentes provinces. J'objecte à cela que ces manières différentes d'écrire le même mot se rencontrent souvent non seulement dans le même manuscrit, mais aussi dans la même pièce de vers. Je distingue deux espèces de variations dans l'orthographe. Quelques-unes marquent en effet des prononciations différentes ; je crois cependant que ces différences n'étoient pas locales, mais admises partout où l'on parloit la même langue, et je les attribue à cette fluctuation dans les formes du provençal, dont je viens de parler. Ainsi, le même poète disoit tantôt *chantar* et tantôt *cantar*, tantôt *douz* et tantôt *dolz*, se rapprochant ainsi à volonté du françois ou des langues méridionales,

et cette latitude se comprend par la position centrale du provençal et par son manque de fixité.

D'autres irrégularités de l'orthographe ne sont que des essais variés d'exprimer le même son. Dans l'origine des idiomes romans, le mélange des nations avoit introduit des consonnes, des voyelles et des diphthongues, étrangères au latin classique. L'alphabet romain, adapté à ces idiomes, se trouva donc défectueux : il fallut recourir à des combinaisons pour suppléer à sa pauvreté. De là vient que, dans chacune des langues dérivées du latin, depuis que leur orthographe est fixée, le même son est souvent exprimé d'une manière différente (par exemple, le L mouillé, en françois par *ill*, en italien par *gli*, en espagnol simplement par *ll*, en portugais par *lh*; le N mouillé, en françois et en italien par *gn*, en espagnol par *ñ*, en portugais par *nh*). Dans le moyen âge, il n'existoit point encore de méthode, et le copiste provençal écrivoit à son gré *salvaie*, *salvage*, *salvatie*, *salvatge* : c'étoit cependant toujours le même son, c'est-à-dire le *ge* prononcé à l'italienne, et redoublé entre deux voyelles, comme dans *selvaggio*.

En conséquence de cette observation, je pense qu'on pourroit se permettre de régler l'orthographe des Troubadours, c'est-à-dire de choisir parmi les

variations des manuscrits une seule manière d'écrire les mêmes mots et les mêmes sons, en préférant celle qui rappelle le mieux l'étymologie. Je pense aussi qu'on pourroit employer avec avantage les accens, soit pour diriger la prononciation, soit pour distinguer les homonymes. Une seule petite marque orthographique que M. Raynouard admet, l'apostrophe, devient un moyen prodigieux de clarté dans une langue remplie d'élisions. M. Raynouard a trouvé des inconvéniens à s'écarter davantage des manuscrits, et il en est meilleur juge que moi; mais nous sommes d'accord au moins sur la nécessité d'une grande exactitude dans ces détails en apparence minutieux. Un texte original perd toute sa valeur avec son authenticité. Pour faire avancer la philologie du moyen âge, il faut y appliquer les principes de la philologie classique.

Les nombreuses citations de vers provençaux dans la grammaire de M. Raynouard font voir ce qu'on peut se promettre de son édition des Troubadours sous le rapport de la correction : jusqu'ici, presque tous ceux qui se sont mêlés d'imprimer des morceaux et des fragmens de poésie provençale, Jean de Notre-Dame, Tassoni, Crescimbeni, les ont défigurés en cumulant les fautes des manuscrits et leurs propres erreurs; et les littérateurs modernes,

au lieu de corriger leurs prédécesseurs, ont renchéri sur eux à cet égard. M. Raynouard a consulté les meilleurs manuscrits existans ; il en a comparé plusieurs qui contiennent les mêmes pièces ; et, lorsque tous ces manuscrits s'accordent dans une fausse leçon, il est en mesure d'y suppléer par des émendations. M. Raynouard accompagne les phrases citées, soit en vers, soit en prose, d'une traduction littérale. Le françois ne se prête guère à ce genre de traductions, et je crains bien que les lecteurs ne trouvent quelquefois celles de M. Raynouard obscures à force de fidélité. Toutefois elles sont exactes[36], et l'auteur s'y montre aussi bon interprète qu'il est habile restaurateur du texte.

Il faut ajourner les recherches générales sur la littérature des Troubadours jusqu'au moment où l'édition de M. Raynouard les aura rendus accessibles au public. J'indiquerai seulement quelques points sur lesquels l'attention pourra se diriger alors.

La versification des poésies provençales mérite d'être examinée à fond. Elle est importante pour la théorie de cet art, à cause de ses singularités et des raffinemens dans l'emploi des rimes, dans leur entrelacement, dans leur continuité ou leur retour après de longs intervalles. Parmi les littérateurs

modernes, M. Ginguené est le seul qui se soit donné quelque peine pour en connoître les règles. Mais ce savant estimable n'y a pas trop bien réussi : il paroît avoir mal compté les syllabes des vers. La versification provençale participe au système qui depuis a prévalu en France, mais sous quelques rapports elle se rapproche de la versification italienne. Les Troubadours ont rarement fait usage du vers alexandrin ; ils se sont arrêtés d'ordinaire au vers de dix syllabes, ou de onze, en comptant la rime féminine. Ce vers est devenu la mesure héroïque des Italiens, à l'exclusion de l'alexandrin. La raison en est évidente. L'italien a la faculté de fondre en une seule syllabe, sans élision, la voyelle finale et la voyelle ou même la diphthongue initiale du mot suivant. Loin d'éviter cela, on le recherche dans la poésie italienne comme une beauté. Ces syllabes, doublées par le concours des voyelles, rendent les vers plus serrés et plus sonores, et donnent au rhythme une vibration vigoureuse. Dans les vers provençaux, la fréquence des syllabes accentuées et la grande liberté de contraction produisent un effet semblable. En françois, l'élision se borne à l'E muet ; il est inévitable d'élever souvent cette voyelle, qui à peine en est une, au rang d'une syllabe : ainsi l'on a trouvé que les vers de dix syllabes n'avoient pas assez

de poids ni d'étendue pour les sujets majestueux, et il a fallu recourir au vers alexandrin, mesure défectueuse à cause de la symétrie monotone des hémistiches. En provençal les rimes masculines sont fortement caractérisées par les consonnes finales, toutes prononcées, et les rimes féminines se terminent par des voyelles sonores, quoiqu'elles ne soient pas aussi variées que dans l'italien et l'espagnol.

Comme les chansons, les tensons et les sirventès étoient également destinés à être chantés, il seroit intéressant de connoître le rapport entre l'ordonnance des strophes et la composition musicale. L'un des manuscrits de la bibliothèque royale (n.° 2701) contient des airs de musique en assez grand nombre. Il est à désirer que M. Raynouard veuille en donner quelques-uns, en les faisant transposer par une main savante dans la notation actuelle.

L'invention d'une variété infinie de strophes; l'observation exacte de la mesure dans des vers souvent très-nombreux de longueur inégale, liés ensemble par le retour regulier de rimes croisées de mille manières; tous ces soins délicats pour l'harmonie font d'autant plus d'honneur à l'oreille musicale des Troubadours que beaucoup d'entre eux ne savoient probablement ni lire ni écrire. Il est vrai

que Bernard de Ventadour imagine d'écrire à sa dame, puisqu'elle sait lire, mais aussi le remarque-t-il comme une chose qui lui fait grand honneur[37]. Un illustre chevalier et l'un des plus aimables poètes allemands du treizième siècle, Ulric de Lichtenstein, a fait le roman de ses amours, en y insérant les chansons qui se rapportent à chaque situation. Il raconte naïvement qu'il fut forcé de garder une lettre de sa dame pendant six semaines sur son cœur sans pouvoir la lire, vu que son secrétaire étoit absent. Nos chantres d'amour (*Minnesinger*) peuvent être mis en parallèle avec les Troubadours à beaucoup d'égards. Un manuscrit de la bibliothèque royale contenant un ample recueil de leurs poésies, est orné de miniatures qui sont curieuses, parce qu'elles peignent le costume, et représentent une scène de la vie de chaque poète. Jamais on n'y voit les poètes écrivant eux-mêmes, ils dictent toujours. Un secrétaire écrit d'abord la première ébauche avec un poinçon sur des tablettes enduites de cire à la manière romaine; ensuite les vers sont mis au net sur un rouleau de parchemin. Je présume que les Troubadours faisoient de même. Beaucoup de leurs poésies n'ont peut-être jamais été écrites, mais seulement confiées à la mémoire; c'est pourquoi les plus anciennes ne nous sont pas parvenues.

MM. Ginguené et Sismondi veulent faire naître la poésie provençale de l'imitation des Arabes d'Espagne. C'est la doctrine du père Andrès qu'ils ont reproduite. Ce savant Espagnol vouloit de cette manière revendiquer pour sa patrie la gloire d'avoir donné la première impulsion aux Troubadours. Cette hypothèse pourra paroître facile à soutenir à ceux qui ne connoissent ni la poésie provençale ni la poésie arabe; elle devient plus épineuse quand on connoît l'une ou l'autre, et je pense qu'après les avoir approfondies toutes les deux, on abandonnera volontiers une supposition aussi précaire. Je l'avoue, dans tout ce que j'ai lu sur ce sujet, je n'ai pas vu l'ombre d'une preuve; et il en faudroit de fort bonnes pour me persuader que l'inspiration d'une poésie toute fondée sur l'adoration des femmes et sur la plus grande liberté dans leur existence sociale, ait été prise chez un peuple où les femmes étoient des esclaves soigneusement enfermées; et que les chevaliers chrétiens aient été chercher des maîtres parmi les infidèles qu'ils combattoient à outrance. Dans les plus anciens romans de Charlemagne qui étoient en vogue dès le douzième siècle, les rois et les guerriers maures sont peints comme des espèces de monstres, animés contre la foi chrétienne d'une fureur diabolique. Il s'est

trouvé aussi des savans qui ont dérivé des Arabes la chevalerie, l'architecture gothique, et que sais-je encore? C'est, ce me semble, mettre la charrue devant les bœufs. Par l'effet d'un long voisinage avec les chrétiens dans la presqu'île des Pyrénées, ensuite par l'effet des croisades, les Arabes se sont rapprochés des mœurs européennes à quelques égards, particulièrement dans leur façon de faire la guerre. D'autre part ils ont communiqué à l'Europe occidentale quelques connoissances en mathématiques, en médecine, en chimie, et leur absurde traduction d'Aristote. Mais les sectateurs de Mahomet n'ont jamais eu la moindre influence sur rien de ce qui constitue le génie original du moyen âge.

Que peut-on alléguer pour nous faire «reconnoî-« tre, comme dit M. Ginguené, dans la poésie arabe, « la mère et la maîtresse commune de l'espagnole et « de la provençale? » Les Arabes auroient-ils par hasard inventé l'amour? Non, mais ils ont inventé la rime, dit-on. Ils l'ont inventée, comme beaucoup d'autres peuples, chacun pour soi. Le goût pour la rime est dans la nature, et repose sur un principe musical; les élémens de ces consonnances se trouvent plus ou moins dans toutes les langues; ils ressortent davantage dans celles où la prosodie ne détermine pas suffisamment la quantité des syllabes. Car la

poésie exige dans l'ordonnance du langage une symétrie sensible à l'oreille, cela est de son essence : si le vers n'est pas assez marqué par le retour des mêmes pieds et des mêmes rhythmes, il le sera par le retour des mêmes sons. Après qu'on eut perdu le sentiment des vers mesurés par les syllabes longues et brèves, on fit des vers rimés en latin. Je n'examine point ici dans quelle langue européenne la rime a été employée le plus anciennement. La poésie des peuples germaniques a été originairement assujétie à la règle de l'allitération, c'est-à-dire d'une consonnance des lettres initiales. En Angleterre, la rime ne s'est introduite qu'après la conquête, mais en Allemagne nous la voyons parfaitement établie dans le neuvième siècle. La paraphrase théotisque ou francique de l'Évangile par Otfrid est écrite en vers rimés. Et, afin qu'on ne dise pas que c'étoit là l'œuvre d'un moine savant, et non pas l'usage populaire, le chant de victoire des Francs, après une défaite des Normands à la même époque, est aussi composé en vers rimés, quoique moins régulièrement [38]. Otfrid dit qu'il souhaite substituer sa poésie sacrée aux chants d'amour dont une veuve pieuse avoit été scandalisée [39]. Voilà de quoi nous dispenser des Arabes. Il y a des témoignages infiniment plus anciens sur les poésies héroïques des

peuples du Nord, il y a des traces nombreuses de ces poésies dont les fictions se sont même souvent introduites dans l'histoire; mais ce sont les poésies amoureuses qui nous intéressent ici. Il est tout simple de supposer que les descendans des conquérans de l'empire romain, établis dans les Gaules, continuèrent de chanter l'amour et la guerre dans leur propre langue, aussi long-temps qu'ils en conservèrent l'usage, et qu'ensuite ils essayèrent de faire de même en langue romane. A mesure que les mœurs s'adoucirent par la galanterie chevaleresque, cet art, d'abord grossier, fut cultivé avec plus de soin. Dans les plus anciens morceaux des Troubadours qui nous soient parvenus, la régularité des formes est telle que beaucoup d'essais plus imparfaits doivent les avoir précédés.

On cite encore, comme des traits frappans de ressemblance entre la poésie provençale et celle des Arabes, les refrains, les tensons ou disputes poétiques, et l'usage des Troubadours de soutenir les mêmes rimes dans toute l'étendue d'une pièce de vers.

La langue provençale invitoit les poètes à continuer de chanter sur les mêmes rimes, puisque les mêmes désinences sont communes à une infinité de mots. Cette conformité de toutes les strophes

d'une chanson, étoit un grand secours pour la mémoire, et les Troubadours devoient savoir beaucoup de vers par cœur. Cependant il s'en faut que cette règle soit généralement observée : souvent toutes les strophes contiennent en effet les mêmes rimes, mais elles reviennent à tour de rôle dans un autre ordre ; souvent aussi chaque strophe a des rimes différentes.

Les refrains sont dans la nature de la poésie lyrique ; on en trouve chez les anciens, principalement dans les idylles où ils ont imité les chants populaires. Lorsque l'ame, surtout dans une disposition mélancolique, est fortement préoccupée d'une seule image, d'une seule pensée, cette image, cette pensée se mêle à toutes les autres et leur communique sa teinte. Pour peindre un semblable état de l'ame, il n'est rien de plus naturel que de faire revenir les mêmes paroles, avec la même cadence musicale, après des intervalles fixés par la mesure lyrique. Cela peut devenir une manière conventionnelle, et paroît l'être devenu chez les Persans et les Arabes. Mais chez les Troubadours les refrains sont infiniment rares.

Les luttes poétiques entre deux antagonistes qui se répondent sur la même mesure, ont eu lieu partout où les facilités de la versification permettoient

d'improviser, et où une vivacité mobile de l'imagination invitoit à exercer cet art. Les idylles de Théocrite sont remplies de ces luttes, dont l'idée est prise dans les mœurs des pâtres de la Sicile. Les traditions scandinaves en offrent une foule d'exemples; et, pour citer un exemple moderne, en Italie les gens du peuple se raillent dans le carnaval par des couplets qu'ils improvisent en s'accompagnant de la guitare, et celui qu'on attaque répond sur le même air. Je ne sais pas si les tensons des Troubadours ont été en effet improvisés tels que nous les avons; mais ils sont au moins l'imitation d'un combat entre deux improvisateurs.

Ne connoissant point la poésie arabe, je me suis borné aux argumens négatifs déduits de l'improbabilité de la chose en elle-même et du manque absolu de preuves. Sans doute, dans l'histoire de la civilisation, il faut suivre avec soin les traces des communications qui ont eu lieu entre différens peuples; mais il faut bien se garder de confondre les analogies qui ont leur source dans la nature humaine, avec les ressemblances dérivées de l'imitation. Si vous refusez la puissance créatrice à l'homme presque dans tous les siècles et dans tous les pays; si vous faites, pour ainsi dire, la généalogie de toute activité intellectuelle, vous rendez la première invention d'autant

plus inconcevable, et vous avez créé une difficulté au lieu d'en résoudre une. Tous les peuples bien doués ont eu le besoin et le goût de la poésie; elle s'est développée partout où les circonstances ont été propices. Passe encore de recourir aux étrangers pour les arts du dessin; mais la poésie tient de plus près aux impressions intimes que produit la langue maternelle; elle est toujours nulle et factice, quand elle n'est pas nationale.

M. Raynouard a retrouvé un poëme en langue romane, reconnu pour antérieur à l'an 1000, aussi bien par le langage que par les caractères du manuscrit. Le sujet de ce poëme sur Boèce est tiré d'un livre latin et traité dans un esprit religieux; il est écrit en vers rimés de dix syllabes : on y trouve donc déjà la même mesure, qui devint ensuite dominante dans l'Europe méridionale. Cette découverte donne le coup de grâce à l'hypothèse arabe du père Andrès; car il fixe l'ère de la poésie provençale à la prise de Tolède en 1085, où, selon lui, des chevaliers du midi de France auroient appris à connoître la poésie des Maures.

Il paroît que ce savant n'est pas aussi fier que l'étoit Sancho Panza de sa qualité de *vieux chrétien,* puisqu'il considère les Maures comme ses compatriotes, et qu'il veut les ériger en maîtres des Espagnols

dans la poésie comme dans tout le reste. Il n'entre pas dans mon sujet de réfuter en détail ce qu'il dit là-dessus 40. Je remarquerai seulement qu'il n'y a rien d'aussi anti-arabe que le plus ancien poëme espagnol, celui du Cid : c'est une épopée toute chrétienne et chevaleresque. La romance espagnole est en effet une imitation des chants du peuple maure ; mais elle est comparativement bien moderne : son origine ne remonte peut-être guère au-delà de la conquête du royaume de Grenade.

Voici une autre question, particulièrement intéressante pour mes compatriotes : nos *Minnesinger* ont-ils imité les Troubadours ou non? On pourra en décider quand les œuvres de ceux-ci seront connues ; celles de nos poètes du moyen âge sont imprimées depuis long-temps. Les Troubadours ont pour eux l'ancienneté, puisque ce genre de poésie n'a commencé chez nous que sous Frédéric-Barberousse. Cependant je n'ai rien vu dans nos poètes qui annonçât l'imitation, et je pense que des impulsions pareilles ont produit des phénomènes analogues. Les poètes des deux pays s'accordent à mettre un grand artifice dans l'emploi des rimes et l'ordonnance des strophes ; néanmoins la versification des nôtres suit d'autres règles que celle des Troubadours. L'amour, le culte des femmes, le

printemps, le chant des rossignols, les fleurs, quelquefois la chevalerie et la guerre, sont les sujets communs à tous les deux; mais un autre caractère domine dans l'expression des mêmes sentimens. Le parallèle des Troubadours avec les chantres d'amour, leurs contemporains en Allemagne, pourroit être fait d'une manière piquante.

Lorsque je soutiens l'originalité de notre poésie du moyen âge, je ne veux parler que du genre lyrique. Les romans françois de chevalerie ont eu un grand succès sur l'autre rive du Rhin: ils ont été imités plus ou moins librement par nos poètes du treizième siècle. Mais, à côté de ces fictions étrangères, nous avons en abondance des poésies héroïques indigènes, fondées sur les plus anciennes traditions nationales.

L'on cite parmi les protecteurs des Troubadours l'empereur Frédéric-Barberousse. Jean de Notre-Dame lui attribue un couplet en langue provençale. M. Ginguené reproche à Voltaire de s'être trompé en donnant Frédéric II pour auteur de ces vers : je crois, au contraire, que Voltaire a rectifié une erreur. Nous n'avons pas d'autres garans de ce petit fait que les anciens biographes des Troubadours, auteurs du quatorzième siècle, dont les récits ne sont que trop souvent suspects. Si ce couplet, assez

insignifiant, est en effet d'un empereur allemand, il ne peut avoir été fait que par Frédéric II. Frédéric-Barberousse ne savoit qu'imparfaitement la langue romane, et il ne l'aimoit pas; d'ailleurs, ces vers ne sont pas dans son caractère. Mais Frédéric II étoit né en Sicile; il a passé sa vie dans les pays de langue romane, et il accueilloit tous les divertissemens favoris de son siècle. Au reste, les princes de la maison de Hohenstaufen, quoiqu'ils régnassent en Italie, ont toujours conservé de la prédilection pour leur langue maternelle. Nous avons des chansons d'amour composées en allemand par l'empereur Henri VI et par l'infortuné Conradin. Mainfroi, fils naturel de Frédéric II, étoit tellement passionné pour la poésie nationale, qu'au fond de l'Italie et à la veille d'être attaqué par Charles d'Anjou, il avoit son camp rempli de ménétriers et de poètes allemands, dont les chants amoureux contrastoient avec le bruit des armes et la trompette guerrière.

Les recueils publiés par M. Raynouard donneront matière à des recherches sur la littérature provençale perdue. Il est certain que ce qui nous en reste n'est que la moindre partie. Jean de Notre-Dame fait mention de beaucoup d'ouvrages des Troubadours, d'après leurs anciens biographes; mais, dans cette énumération, je ne vois point de romans de cheva-

lerie ; car il paroît que le récit des amours d'*André de France*, composé par Pons de Brueil, n'en étoit pas un. L'histoire de cet homme, devenu éperdument amoureux de la reine de France, qu'il n'avoit jamais vue, doit avoir été plutôt un roman dans l'acception moderne de ce mot ; la peinture d'une passion malheureuse sans mélange d'aventures chevaleresques. Cependant il y a eu des romans de chevalerie en langue provençale. On en connoît encore trois aujourd'hui : le roman de *Jaufre* et celui de *Gerard de Roussillon*, en vers, et *Philomena*, en prose. D'après un passage du Dante, il paroîtroit qu'Arnaud Daniel avoit composé des romans :

> Versi d'amore, e prose di romanzi
> Soverchiò tutti.

Toutefois, il se pourroit que le Dante eût compris sous la dénomination de romans, tous les écrits quelconques composés en langue vulgaire. Les Troubadours font souvent allusion aux fictions chevaleresques : mais il ne s'ensuit pas qu'ils les aient lues ou entendu réciter dans leur langue ; ils pouvoient les connoître par les originaux françois. Je crois cependant que la plupart des romans de chevalerie, composés d'abord en françois, ont été traduits ou imités en langue provençale. Dans un fameux passage de

son poëme, le Dante fait dire à Francesca di Rimini :

> Noi leggevamo un giorno per diletto
> Di Lancilotto, come amor lo strinse.

En quelle langue Francesca lisoit-elle l'histoire de Lancelot? On n'a aucune connoissance de traductions aussi anciennes des romans de chevalerie en italien. Le françois étoit alors peu connu en Italie, le provençal en revanche y étoit fort répandu. Il est donc probable que le livre dont le charme séducteur devint si funeste aux deux amans, étoit écrit en cette langue.

On a pu facilement traduire en provençal les romans de chevalerie françois; ce n'est pas là le point essentiel de la question. Mais il seroit intéressant de savoir si le midi de la France a produit des fictions originales en ce genre. La vraie pépinière des romans de chevalerie, c'étoient la Normandie et les provinces voisines. Les traditions fabuleuses d'Artus et de la Table ronde ont été rapportées d'Angleterre par les Normands établis en ce pays par la conquête. Le grand mérite des romans de chevalerie est dans l'invention : un merveilleux gigantesque, des situations frappantes, des caractères fortement tracés, une grande profondeur, une noble persévérance dans les sentimens passionnés des principaux ac-

teurs, voilà ce qui distingue ces poëmes, remarquables par leur puissante réaction sur l'esprit du moyen âge dont ils étoient le reflet. Ce mérite de la fiction est encore peu connu en France, parce que M. de Tressan et d'autres littérateurs, en donnant des extraits des romans de chevalerie, ne sont presque jamais remontés aux véritables originaux. Les romans versifiés des douzième et treizième siècles sont déjà fort imparfaits dans l'exécution; ils rebutent par les longueurs d'un style lâche et trop peu élevé au-dessus de la prose. Il faut, comme les amateurs de médailles, savoir reconnoître la belle empreinte sous cette rouille. Le défaut général des romans de chevalerie est une narration traînante, défaut qui devient insupportable dans les romans en prose, composés vers le quinzième siècle. Il y a dans ces gros *in-folio* tant de coups d'épée et de lance, que le chevalier le plus insatiable en fait de combats devoit y trouver de quoi se satisfaire pendant toute sa vie. Les fictions originales y sont fort altérées aussi, ou du moins noyées dans la multiplicité des aventures.

Je crois qu'on ne sauroit refuser aux poètes du midi l'invention de plusieurs fables chevaleresques, quoique le nord de la France ait été plus fécond en ce genre; et je vais faire connoître le nom d'un

romancier provençal dont aucun souvenir, que je sache, ne s'est conservé en France. Wolfram d'Eschenbach, poète allemand, célèbre au commencement du treizième siècle, a composé deux romans intitulés : *Parcival* et *Titurel*, qui font suite l'un à l'autre. Ces romans sont restés fameux en Allemagne jusqu'au seizième siècle [41]. Eschenbach déclare expressément qu'il prend pour guide *Kiot le Provençal;* il réprouve la narration de Chrétien de Troyes qui, selon lui, a falsifié l'histoire. Beaucoup de noms propres, dans le texte allemand, prouvent effectivement, par leur forme provençale, que notre auteur n'a point puisé dans un livre françois.

A mesure que la langue françoise devint prépondérante, on cessa de copier les manuscrits provençaux, on négligea ceux qui existoient, et le reste paroît avoir été consumé dans les troubles religieux du seizième siècle [42].

Je termine ici mes observations, qui n'ont d'autre but que d'attirer l'attention du public sur une entreprise littéraire de la plus grande importance, sous le rapport de la philologie et de l'histoire du moyen âge. M. Raynouard, si célèbre comme poète, si honorablement connu comme citoyen, a obtenu dans ses laborieuses recherches les encouragemens d'un gouvernement, protecteur de toutes les études so-

lides; il a mérité la reconnoissance, non seulement de ses compatriotes, mais de l'Europe savante. A une époque où tous les esprits sont tournés vers de nouvelles idées, il est peut-être particulièrement utile de réveiller le souvenir d'un passé déjà lointain. Tout le monde se croit en état de juger les anciens temps d'après des connoissances superficielles; les bien connoître, est tout autrement difficile. Le moyen le plus sûr de ne tirer aucun parti de l'histoire, c'est d'y porter un esprit d'hostilité. Si nous dédaignons nos ancêtres, prenons garde que la postérité ne nous le rende.

NOTES.

[1] On sait que M. de Sainte-Palaye, après avoir employé de longues années à former des recueils relatifs à la connoissance des antiquités littéraires et historiques de la France, étant arrivé à un âge fort avancé, se vit hors d'état de rédiger lui-même ses immenses matériaux. C'est avec les notices et les traductions fournies par lui que l'abbé Millot, qui n'étoit rien moins que savant dans cette partie, composa son *Histoire littéraire des Troubadours*, ouvrage très-médiocre. Le zèle de M. de Sainte-Palaye est infiniment louable; mais plusieurs indices me font douter qu'il possédât le talent philologique nécessaire pour publier le texte original des Troubadours, si toutefois il en a eu le projet.

[2] Le cardinal Bembo avoit écrit les Vies des Troubadours; mais son travail n'a jamais été publié. La biographie des Troubadours exigeroit des recherches profondes pour avoir une véritable valeur historique; mais on peut aussi la faire à peu de frais, en se bornant à copier les notices qui nous ont été transmises par leurs anciens biographes. Cela ne suppose même qu'une connoissance très-légère de l'ancien langage, puisque la prose de ces notices est extrêmement simple et facile. Le cardinal Bembo possédoit un beau manuscrit de poésies provençales, qui depuis a passé dans la bibliothèque du Vatican, et ensuite à Paris (*Cod.* 3204). Le célèbre poète Tas-

soni parcourut les œuvres des Troubadours, uniquement pour examiner s'il s'y trouvoit des passages imités par Pétrarque. Il convient lui-même qu'il n'avoit pas une connoissance approfondie de leur langue. Crescimbeni a traduit les Vies des poètes provençaux par Jean de Notre-Dame, en y ajoutant des notes et quelques morceaux de poésie extraits des manuscrits de Florence, et traduits par Salvini. Cette traduction est remplie de contre-sens; dans une chanson de Gauselm Faidit, les mots *Maracdes fis* sont laissés en blanc comme inintelligibles. On voit bien que Salvini et Crescimbeni n'étoient pas de grands Œdipes : ces mots signifient *émeraude fine*. Aussi Salvini se plaint-il de l'obscurité impénétrable de l'ancien provençal. CONSIDERAZIONI CRITICHE, etc. L. II, cap. 9. Les éditeurs du Dante et de Pétrarque n'ont jamais pu venir à bout de corriger quelques vers en langue provençale insérés dans leurs œuvres, et défigurés par les copistes : tellement la connoissance de cette langue a été perdue en Italie.

De tous les savans qu'on pouvoit consulter jusqu'ici sur la littérature provençale, Don Antonio Bastero est incontestablement celui qui s'y entendoit le mieux sous le rapport grammatical et philologique. Il avoit l'avantage d'être Catalan ; et il paroît que, parmi les provinces où l'on a parlé jadis la langue des Troubadours, c'est en Catalogne qu'elle a été le moins altérée. Bastero, envoyé à Rome pour les affaires du chapitre de Girone, dont il étoit chanoine, eut l'occasion d'étudier les manuscrits du Vatican et ensuite ceux de Florence ; mais le plan de son ouvrage, écrit en italien (LA CRUSCA PROVENZALE. ROMA, 1724), est mal conçu : on ne voit pas trop s'il a voulu traiter l'histoire littéraire des Troubadours, ou pu-

blier leurs œuvres, ou composer une grammaire et un dictionnaire de leur langue. Aussi cet ouvrage est-il resté incomplet : l'auteur n'est guère arrivé au-delà de la préface, qui contient des notices précieuses, quoique noyées dans une prolixité insupportable.

[3] I. *Recherches sur l'ancienneté de la langue romane.* II. *Elémens de la grammaire de la langue romane avant l'an* 1000, *précédés de recherches sur l'origine et la formation de cette langue.* III. *Grammaire romane, ou Grammaire de la langue des Troubadours.* Ces trois écrits sont réunis en un seul volume, sous le titre: *Choix des poésies originales des Troubadours*, T. I. Paris, 1816.

[4] Voyez sur cette question *Tassoni Considerazioni sopra le rime di Petrarca* (Modena, 1609), dans la préface. A la fin du commentaire sur les poésies amoureuses de Pétrarque, Tassoni dit avec sa manière brusque: *Le poesie de' Provenzali non hanno che fare con quelle di Petrarca, e faccian pur ceffo i Francesi a lor senno.* Il paroît avoir cité exactement tous les vers des Troubadours, dans lesquels il trouvoit quelque rapport avec tel ou tel passage de Pétrarque; et ces ressemblances se bornent à des phrases, des tournures et des images qui ne prouvent aucunement l'imitation, parce qu'elles sont, pour ainsi dire, un bien communal des poètes de tous les pays. La preuve la plus spécieuse qu'on ait alléguée des plagiats de Pétrarque est un sonnet d'un poète valencien, Mossen Jordi, qui répond mot pour mot au beau sonnet de Pétrarque:

Pace non trovo, e non ho da far guerra.

Voyez *Bastero Crusca Prov.* p. 16. Mais je considère cela comme une supercherie, c'est-à-dire je pense que quelque poète valencien a imité Pétrarque, et qu'ensuite on s'est permis d'attribuer à ce morceau une plus haute antiquité qu'il n'a véritablement.

[5] Deux pairs de France, M. le comte de Blacas-d'Aulps et M. le comte de Castellane, comptent parmi leurs ancêtres des Troubadours connus sous les noms de *Blacas*, *Blacasset* et *Boniface de Castellane.*

[6] Cette classification fondamentale des langues a été développée par mon frère dans son ouvrage *sur la langue et l'antique philosophie des Indiens*, dont la première partie a été traduite en françois à la suite du traité d'Adam Smith *sur l'origine des langues.*

[7] Toutes les langues indigènes de l'Amérique semblent appartenir à cette seconde classe. M. Alexandre de Humboldt, dans la description de son *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent*, donne le résultat de ses recherches sur ces langues; il fait connoître leur singulière nature par des observations ingénieuses. Quoique le but principal de ce célèbre voyageur fût l'avancement des sciences naturelles, l'universalité de ses connoissances et l'infatigable activité de son esprit lui ont fourni les moyens de recueillir aussi tout ce qui peut intéresser l'historien et le philosophe.

M. de Humboldt l'aîné a publié en allemand un mémoire très-intéressant sur la langue basque. Cette langue, reste des

idiomes indigènes de l'ancienne Europe, est également caractérisée par les affixes.

N'ayant jamais étudié les langues dites *sémitiques*, si importantes par le rôle qu'elles jouent dans l'histoire du genre humain, je n'ose rien affirmer sur la manière dont il faut les classer. Si elles n'appartiennent pas en entier à la seconde classe, au moins leur structure diffère essentiellement de celle des langues les plus cultivées de la troisième, c'est-à-dire du grec, du latin et du sanscrit.

Une question fort ardue, et que je n'entamerai pas ici, c'est de savoir si les langues peuvent, ou non, graduellement changer de nature, et passer de la première classe à la seconde et de la seconde à la troisième. S'il étoit possible de répondre à cette question par des faits d'une certaine évidence, une foule de problèmes relatifs aux origines de la civilisation se trouveroient par-là même résolus.

[8] Afin qu'on ne croie pas que j'érige en règle générale un fait isolé, je remarquerai que le même phénomène, que l'on peut observer en Europe, se retrouve en Asie. La propagation du mahométisme et les conquêtes des Mogols y ont produit des effets semblables à ceux qui furent amenés en Europe par la chute de l'empire romain et l'invasion des Barbares. Les anciennes langues savantes et synthétiques de la Perse et de l'Inde, le pehlwi et le sanscrit, ont été remplacées par des langues mixtes, dont la grammaire est extrêmement simplifiée au moyen des mots auxiliaires. Dans l'Inde, il y a un grand nombre d'idiomes d'origine moderne, dont le fond est du sanscrit altéré et tronqué, avec un mélange de mots arabes, per-

sans, ou puisés dans d'autres dialectes populaires. Le sanscrit, étudié seulement dans les livres anciens, n'est plus que la langue de communication générale entre les savans, ainsi que le latin l'étoit en Europe dans le seizième siècle. Le persan moderne, sous quelques rapports, peut être comparé à l'anglois : la grammaire de ces deux langues est infiniment simple; l'une et l'autre sont composées de deux élémens hétérogènes imparfaitement amalgamés: le persan du pehlwi et de l'arabe, l'anglois de l'anglo-saxon et du françois.

9 M. Raynouard dit (*Recherches sur l'origine et la formation de la langue romane*, p. 45) : « Les Goths et les Francs « avoient dans leur langue l'usage des articles. » Cela demande de grandes restrictions pour être exact. D'abord, dans le seul livre en langue gothique qui nous reste, dans l'Evangile d'Ulfilas, on n'aperçoit pas la plus légère trace de l'article indéfini, devenu indispensable dans nos langues modernes; ensuite, l'article défini aussi est omis une infinité de fois dans des passages où il se trouve dans le texte grec, et où l'usage actuel l'exigeroit impérieusement. Ulfilas a traduit avec une fidélité si littérale, que, lorqu'il supprime les articles du texte, on peut admettre que l'usage de sa langue ne les comportoit absolument pas. Ce qui me confirme encore plus dans la supposition que c'est par une espèce d'hellénisme qu'Ulfilas emploie les articles, c'est de voir que les poésies anglo-saxonnes et scandinaves en sont totalement dépourvues. Or, la poésie, et surtout la poésie populaire, conserve en général mieux le caractère primitif d'une langue que la prose. Dans les plus anciens écrits franciques, l'usage de l'article défini s'est déjà introduit

plus ou moins ; mais ces écrits ne remontent qu'au neuvième siècle.

[10] EGINHART. VITA KAROLI MAGNI. « *Inchoavit et grammaticam patrii sermonis. Mensibus etiam juxta propriam linguam nomina imposuit.* » Eginhart donne ensuite ces noms allemands des mois, inventés par Charlemagne, dont quelques-uns sont encore aujourd'hui en usage.

[11] Entre autres, dans Otfrid et les autres auteurs franciques de l'époque carlovingienne, l'emploi des verbes auxiliaires pour former, soit le prétérit, soit le futur, est encore extrêmement rare.

[12] Il est constaté qu'Ulfilas a traduit d'après le texte grec et non d'après la version latine. Sa traduction est tellement littérale, que, pour peu qu'elle s'éloigne de l'original, on peut être sûr que le traducteur a eu devant les yeux une autre leçon que la nôtre ; et, d'après les expressions dont il se sert, l'on peut même deviner quelles étoient ces variantes. Les fragmens de l'Evangile en langue gothique étant par conséquent d'un aussi grand intérêt pour l'histoire du texte sacré que sous le rapport philologique, beaucoup de savans en Angleterre, en Suède, en Hollande et en Allemagne (Junius, Stjernhelm, Lambert ten Kate, Hickes, Benzel, Lye, Ihre, Wachter, Zahn, etc.), les ont commentés. La grammaire gothique a été examinée avec le plus grand soin, et l'on y a trouvé une parfaite régularité et des analogies suivies avec exactitude. A cet égard, la langue gothique est bien supérieure aux autres

dialectes de la même famille, à l'exception de l'anglo-saxon, qui fut savamment cultivé depuis Alfred-le-Grand. Au neuvième siècle encore, Otfrid, moine de Weissembourg, dans la préface de sa paraphrase versifiée de l'Evangile en langue francique, se plaint de la négligence de ses compatriotes et de la nature réfractaire de sa langue, qui étoit, à ce qu'il dit, *inculta et indisciplinabilis, atque insueta capi regulari freno grammaticæ artis*. Dans l'Evangile d'Ulfilas, au contraire, on est étonné de voir la perfection atteinte, pour ainsi dire, d'un seul jet. J'attribue cela en partie aux talens philologiques des prêtres grecs qui convertirent les Goths à la religion chrétienne. Ces prêtres, emmenés captifs chez eux après la défaite de l'empereur Décius, ayant appris la langue gothique, aidèrent sans doute le traducteur de leurs lumières. Ce fut d'ailleurs un grand avantage pour la langue gothique d'avoir adopté un alphabet inventé exprès, et si conforme aux besoins de la prononciation, que tous les sons simples, entre autres le *TH* et le *WH* des Anglois, y sont exprimés par une seule lettre. Sous ce rapport, on peut dire que les Goths écrivoient déjà leur langue mieux que nous n'écrivons la nôtre.

Plus tard, les autres peuples germaniques adoptèrent l'écriture latine. Les seuls Anglo-Saxons y ont ajouté quelques lettres nouvelles. Les auteurs franciques ne trouvant pas de signes dans l'alphabet latin pour exprimer les sons particuliers à leur langue, essayèrent d'exprimer ces sons en combinant de diverses manières plusieurs lettres latines; ce qui a causé des variations continuelles dans l'orthographe, et donné à leur manière d'écrire un air barbare.

Quoique ces peuples belliqueux ne fissent point de livres et

se contentassent de confier leurs poésies à la mémoire, il me paroît incontestable qu'ils ont connu l'art de l'écriture avant l'invasion de l'empire romain. On trouve dans leurs langues des expressions originales relatives à cet art, tandis qu'ils auroient appris le nom avec la chose, si les Grecs et les Romains avoient été leurs premiers maîtres. L'alphabet d'Ulfilas semble être composé de caractères grecs, latins et runiques. Un poète, qui a écrit vers la fin du sixième siècle, Venantius Fortunatus, dit :

Barbara fraxineis pingatur RUNA tabellis.

Fortunatus étoit né en Italie, et devint évêque en France : il ne pouvoit guère avoir en vue d'autres peuples que les Goths ou les Francs. Or, à cette époque, les Goths, aussi bien ceux d'Italie que ceux d'Espagne, se servoient généralement du caractère d'Ulfilas. Ainsi, ce que dit Fortunatus de l'usage des runes se rapporte probablement aux Francs. Dans l'exorde du plus ancien texte de la loi salique, il est dit clairement que quatre législateurs, élus par la nation, l'ont décrétée dans les temps antérieurs à la conversion des Francs. Un savant historien, Adrien de Valois (Rer. Francic. Lib. III, p. 119), a vainement attaqué l'authenticité de cet exorde. Une grande partie de la loi salique consiste en chiffres qui servent à déterminer les amendes pour chaque délit. Comment une telle loi auroit-elle pu être transmise par la tradition orale ? Elle étoit donc écrite, sans doute en caractères runiques, avant la conquête des Gaules; et le texte que nous avons est une traduction de cet original, faite, comme on le voit au premier coup d'œil, par un Franc qui avoit très-mal appris le latin.

Il paroît que, dans la suite, les prêtres chrétiens ont proscrit les runes comme servant aux superstitions païennes.

[13] Cassiodore (Liv. II, epist. 42) écrit à Clovis au nom de son maître : *Citharœdum etiam, arte sua doctum, pariter destinavimus expetitum, qui ore manibusque consona voce cantando, gloriam vestræ potestatis oblectet: quem ideo fore credimus gratum, quia ad vos eum judicastis magnopere dirigendum.*.

Je n'accumulerai pas ici les témoignages qui prouvent, à commencer par celui de Tacite, combien les peuples germaniques aimoient de tout temps la poésie, surtout la poésie héroïque, qui leur retraçoit les exploits de leurs ancêtres. Il est surprenant de voir jusqu'à quelle distance de temps et de lieux des souvenirs nationaux se sont propagés. Ermanaric, roi des Goths au quatrième siècle, après avoir conquis un vaste empire entre la mer Noire et la mer Baltique, périt à un âge fort avancé dans l'invasion des Huns : il se tua de désespoir de ne pas pouvoir leur résister. Sa fin tragique devint le sujet d'un poëme qui se chantoit en Allemagne encore dans le treizième siècle. Ce récit a trouvé son chemin jusqu'en Islande, et on le retrouve parmi les merveilles gigantesques de l'Edda. La gloire de Théodoric-le-Grand a été célébrée sous le nom de Dieteric de Berne; au seizième siècle encore, ce nom vivoit en Allemagne dans la bouche du peuple. Nos paysans, en suivant la charrue, chantoient les combats de Dieteric contre les géans; et c'est sans doute pour se conformer aux idées du temps, qu'on a placé la statue de ce héros, redevenu fabuleux, auprès du tombeau de l'empereur Maximilien, parmi celles de ses illustres ancêtres.

Les textes originaux de tant de compositions héroïques sont perdus, malgré le soin que Charlemagne prit de leur conservation : mais nous pouvons indiquer encore en grande partie les sujets que nos anciens chantres y avoient traités. La fiction s'est introduite dans l'histoire : Jornandes et Paulus Diaconus sont remplis de récits puisés dans les poésies nationales. Les savans modernes souvent n'ont su dire autre chose, sinon que tel ou tel événement, rapporté par un historien du moyen âge, est fabuleux et contraire aux faits constatés. Il falloit expliquer comment des historiens qui, presque toujours, font preuve de bonne foi et quelquefois de bon sens, ont pu raconter des choses aussi incroyables. Le mot de l'énigme est que les récits en question sont des extraits de poésies populaires en mauvaise prose latine. L'historien étoit imbu de l'opinion de ses compatriotes, qui croyoient tout de bon aux fictions héroïques, dans lesquelles il y avoit en effet un fond de vérité.

Cette observation n'est pas étrangère à l'ancienne histoire de France. On trouve même dans Grégoire de Tours quelques-uns de ces récits poétiques; on en trouve un plus grand nombre dans Frédegaire. Toute la narration de la conquête du royaume de Thuringe par Théodoric I, roi d'Austrasie, telle que Witichind, historien saxon du dixième siècle, la donne, est tirée d'un poëme épique.

[14] On suppose d'ordinaire que les Vandales ont peu séjourné en Espagne ; et l'on considère cette nation comme entièrement éteinte après la défaite de Gelimer. S'il en eût été ainsi, comment les Arabes, lors de leur invasion, eussent-ils nommé toute l'Espagne *Andalousie*, d'après le nom des Vandales? Il est donc probable qu'une partie des Vandales est

restée en Espagne lorsque leurs compatriotes passèrent en Afrique; peut-être aussi les restes des Vandales africains repassèrent-ils la mer après la destruction de leur empire par Bélisaire. Les écrivains anglo-saxons et nos poètes du moyen âge appellent souvent la mer Méditerranée *Wendil-see*, la mer des Vandales.

C'est aussi une erreur de croire que les Goths d'Italie aient été exterminés ou expulsés après les victoires de Bélisaire et de Narsès; ils ont toujours continué d'habiter le pays, quoiqu'ils eussent cessé d'y être la nation dominante. La même remarque s'applique aux Ostrogoths en Provence, aux Visigoths dans le Languedoc; ils sont demeurés en France, lorsque les rois des Francs avoient étendu leur domination jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées.

Les Bourguignons parloient à peu près le même dialecte que les Goths. Ces deux peuples étoient répandus dans la moitié des Gaules : ainsi, la langue gothique doit être principalement consultée sur l'étymologie du françois. Plusieurs mots de la langue romane et même du françois moderne sont du gothique pur, sans compter les noms propres restés en usage et altérés seulement dans la prononciation.

[15] Cette double dérivation du verbe substantif est frappante dans l'italien *stava*, *stato*, etc. Dans le françois, elle est plus obscurcie par les contractions : cependant *être*, *étois*, *été* (anciennement *estre*, *estois*, *esté*), ne viennent pas de ESSE, mais de STARE. Il n'est pas rare de voir que le verbe substantif s'étant trouvé défectif, on ait eu recours à deux racines différentes pour en compléter les temps et les modes. Il en est

ainsi dans le latin et dans l'allemand. Mais c'est un trait particulier à la langue romane d'avoir deux verbes substantifs complets, l'un dérivé de ESSE, et l'autre de STARE.

[16] BASTERO CRUSCA PROV. p. 139 et 140. « *E non se pot conosser ni triar l' accusatius del nominatiu, sinò que per sò, que 'l nominatius singulars, quan es masculis, vol S en la fin; e li altri cas no 'l volen. E 'l nominatius plurals no 'l vol, e tuit li autre cas volen lo en lo plural.* » Viennent ensuite les exceptions qui sont assez bien indiquées, quoique en abrégé. Raimond Vidal enseigne la même règle dans son Art de la poésie provençale. M. Raynouard parle (GRAMM. ROM. p. 9) de ces deux écrits, et indique comme le seul manuscrit connu du premier, du DONATUS PROVINCIALIS, celui qu'on voit à la bibliothèque Laurenziana. J'en ai trouvé un autre plus moderne dans la bibliothèque Ambrosiana à Milan.

[17] Une strophe de la fameuse chanson que le roi Richard Cœur-de-Lion composa dans sa captivité, m'en fournit un exemple :

Or sápchon ben miei hom e miei baron,
Englès, Norman, Peytavin e Gascon,
Qu' ieu non ai ja si paubre companhon,
Que per aver lo laissès en prison.

Tous les éditeurs, à commencer par Jean de Notre-Dame jusqu'à MM. Ginguené et Sismondi inclusivement, ont fait imprimer les premiers vers de la manière suivante:

Or sapchon ben mos homs el mos barons
Englès, Normans, Peytavins et Gascons.

Cette leçon détruit la rime; ce qui doit la faire condamner au premier coup d'œil. Mais les éditeurs, en ajoutant des s aux noms des nations, ont cru les mettre au pluriel, et ils en ont fait au contraire des singuliers. *Englès* ne change pas de terminaison; les autres substantifs, *hom*, *baron*, *Norman*, etc., sont au nominatif du pluriel: *companhon* et *prison* n'ont point de s, parce qu'ils sont à l'accusatif du singulier.

[18] Voyez *Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, Tom. XXIV. *Remarques sur la langue françoise des douzième et treizième siècles, comparée avec les langues provençale, italienne et espagnole, des mêmes siècles, par M. de la Curne de Sainte-Palaye*, p. 684. « Je finis par une observation « grammaticale peu importante en elle-même, mais qui ser- « vira d'une nouvelle preuve à la conformité des langues fran- « çoise, italienne et espagnole, et justifiera encore la re- « marque d'un de nos plus célèbres grammairiens sur la for- « mation de notre futur. Elle se fait, suivant l'abbé Regnier « (*Gramm. franç.*, p. 368 et suiv.), par la jonction ou réu- « nion du temps présent du verbe auxiliaire *avoir*, et de l'infi- « nitif *j'aimerai, tu aimeras, il aimera*....... Il fait l'ap- « plication du même principe aux verbes italiens et espagnols, « à quoi j'ajouterai que la formation du futur imparfait du « subjonctif *j'aimerois*, se fait pareillement de la jonction de « l'infinitif avec l'imparfait de l'indicatif du verbe *avoir*, que « l'on a syncopé, et dont on n'a conservé que la finale. La « manière de former ce temps a été la même dans les cinq « langues qui composent le descort de Rambaut de Vaquei- « ras; et nos Provençaux nous font sentir encore mieux que

« les autres la pratique de cette règle dans leur grammaire. « Souvent ils ont, entre les deux verbes qui forment leur « futur, inséré un article, un pronom ou autre particule, et « quelquefois plusieurs, comme s'ils eussent prévu qu'on « pourroit un jour confondre le verbe principal avec le verbe « auxiliaire qui compose ces temps. J'en rapporterai ici plu- « sieurs exemples que j'ai recueillis en lisant les ouvrages de « nos anciens Provençaux. *Comptar vos ai*, je vous compte- « rai; *dar vos n'ai*, je vous en donnerai; *dir vos ai*, je vous « dirai; *donar lo us ai*, je vous le donnerai. »

[19] Ulfilas, Evang. Joh. VI, 7. ITH SILBA VISSA, THATEI HABAIDA TAUJAN; *quia ipse sciebat, quid* ESSET FACTURUS. Ibid. 71. SA AUK HABAIDA INA GALEVJAN; *is enim* ERAT *eum* TRADITURUS. Ibid. XII, 26. THARUH SA ANDBAHTS MEINS VISAN HABAITH; *ibi et minister meus* ERIT. Dans les deux premiers exemples, Ulfilas exprime, au moyen du verbe auxiliaire, un futur paraphrastique du texte grec; mais, dans le dernier passage, il y a le futur simple, ἔσται. VISAN HABAITH, littéralement retraduit en latin, feroit *esse habet*, absolument comme *sera*. Le futur du verbe substantif est le même en provençal et en françois : *serai, seras, sera;* sa formation, d'après la règle de M. Raynouard, a cependant besoin d'être expliquée. Par un barbarisme de la basse latinité, on a dit *essere* au lieu de ESSE, pour se conformer à la terminaison ordinaire des infinitifs latins; *essere* ensuite a été contracté en *ser;* et le futur est composé de cet infinitif et du présent du verbe auxiliaire : *ser-ai, ser-as, ser-a.*

[20] En provençal, le substantif *homme* et le pronom person-

nel indéfini s'écrivent de la même manière, *hom* ou *om*. En allemand, *man* fait également les deux fonctions. Aujourd'hui l'on distingue par l'orthographe le substantif du pronom: *Mann*, l'homme, *man*, on; autrefois l'un et l'autre s'écrivoient de même, *man*. Cet usage est fort ancien; on le trouve établi chez les auteurs du neuvième siècle; mais je ne saurois citer aucun exemple plus authentique, et, pour ainsi dire, plus illustre que celui qui est contenu dans le serment de 842. Je mettrai les deux phrases correspondantes en regard:

Si cum OM per dreit son fradra salvar dift.
So so MAN *mit rehtu sinan bruodher .... scal.*

Au reste, je pense que la formule théotisque de ce serment est l'original, et la formule romane la traduction; mais je n'entreprendrois pas de le prouver, puisqu'un tel aperçu ne peut se fonder que sur des nuances fugitives.

[21] Voyez *Scherzii Glossarium Germanicum medii ævi*, *ed. Oberlin.* s. v. WERRA; et *Schilteri Thesaur. Antiquit. Teutonic.* T. III, in *Glossario* s. v. WERRUN. En général, la lettre *w* au commencement des mots théotisques, dans les langues romanes, s'est transformée en GU ou en G. Ainsi, l'on a fait *guerra* de WERRA, comme des noms propres WALTHAR, WIDO, en italien *Gualtieri*, *Guido*, en françois *Gauthier*, *Gui*, etc. Il y avoit, comme de raison, dans les langues germaniques, plusieurs mots pour désigner la guerre: WIG, URLUG; mais WERRA semble avoir prévalu dans les langues mixtes, précisément parce que c'étoit le terme le plus populaire; car WERRA signifioit proprement querelle, rixe. Ce mot a été officiellement employé par Charles-le-Chauve dans ses capitu-

laires, Tit. XXIII, Cap. 15: *Rixas et dissensiones, seu seditiones, quas vulgus* WERRAS *vocat.* WERRA a été confondu mal à propos, par quelques étymologistes, avec WERE, qui signifie arme, défense. Ce dernier mot n'a rien à faire avec la dérivation de *guerre.*

[22] Voyez *Ihre Glossarium Suio-Gothicum*, in Proœm., p. XXXVI. « Dum autem verba auxiliaria nomino, facere non « possum, quin, quæ heic disseruntur, iis exemplo propositis, « ulterius confirmem. Alterum horum est *avoir*, quod a latino « *habere* ortum esse, nemo ignorat; sed an item *j'ai*, *tu as*, « *il a*? Mirum certe foret, si ab *habet* non nisi unica litterula « superstes remaneret, dum ceteræ linguæ europeæ hanc vo- « cem pene invariatam servant. Germ. *ich habe*. Sueth. *jag* « *hafwer*. Angl. *I have*. It. *io habbia*, etc. Unde vero factum « sit, ut Galli usque adeo devii sint, si quæratur, scire con- « venit, apud veteres Westrogothos, eorum in loquendo « magistros, duo fuisse verba synonyma, quæ promiscue « usurpantur, *haban* et *aigan*, quorum illud Latinorum *ha-* « *beo*, hoc Græcorum ἔχειν cognatione attingit : utrumque « vero in orbe gothico pro verbo auxiliari adhibitum fuisse, « sic, ut ab Islandica dialecto exemplum afferam, etc. »

Ihre s'est trompé à l'égard de l'italien, en prenant le subjonctif pour l'indicatif; il a ignoré que, dans l'italien et l'espagnol, le présent de l'indicatif au singulier est tout aussi contracté qu'en françois. Le verbe gothique AIGAN se retrouve en effet dans les autres dialectes de la même famille : en francique EIGON; en anglo-saxon, AGAN. Mais le verbe synonyme HABAN est le seul qui soit resté en usage. Ce dernier, comme on

voit, est absolument identique avec le latin. Le présent de ce verbe offre un exemple frappant de l'affinité qui existe entre le latin et les langues germaniques, non seulement à l'égard des racines, mais aussi à l'égard des inflexions.

		Latin.	*Gothique.*
Sing.	1.	Habeo.	Haba, habau.
	2.	Habes.	Habais.
	3.	Habet.	Habaith.
Plur.	1.	Habemus.	Habam.
	2.	Habetis.	Habaid.
	3.	Habent.	Haband.

En vertu de cette affinité, plusieurs mots des langues romanes pourroient être aussi naturellement dérivés d'une racine gothique ou francique que d'une racine latine. Par exemple :

Provençal.	*Latin.*	*Gothique.*
Aiga, l'eau.	Aqua.	Ahva.
Auzir, ouir.	Audire.	Hausjan.

Ne pourroit-on pas admettre que le souvenir des deux langues mères s'est quelquefois confondu dans l'esprit de ceux qui parloient les nouvelles langues vulgaires? Au moins les mots qui se trouvoient également dans les deux langues, ne devoient pas être exposés à tomber dans l'oubli. La ligne de démarcation est difficile à tracer : dans le doute, je préférerois toujours la dérivation latine. En françois, *mourir*, *mort*, viennent de MORI, MORS, MORT-IS; mais *meurtre*, quoiqu'il soit

si rapproché des mots précédens par le sens et par la composition des lettres, vient du gothique MAURTHR.

[23] On nommoit *romans* indistinctement tous les livres écrits en langue vulgaire. Un poëme sur la passión de la Sainte-Vierge est appelé ainsi:

Aquestz romans es acabatz;
Nostre senhér en sia lausatz.

Chez les Troubadours, *romansar* signifie chanter, célébrer par des poésies populaires.

Gauselms Andreus qu'om románsa,
Non trais anc tan greu martire
Per la reïna de Fránsa,
Com eu per lei cui desire.

[24] M. Raynouard suppose que *lingua romana* signifie toujours la langue vulgaire; je pense qu'on a quelquefois employé cette expression pour le latin régulier. Cela n'est pas étonnant, puisque les peuples germaniques appeloient Romains tous les habitans des provinces de l'empire occidental, et que, lors de la conquête, ces habitans parloient latin. Fortunatus loue le roi Charibert de sa parfaite connoissance du latin:

Cum sis progenitus clara de gente Sicamber,
Floret in eloquio *lingua Latina* tuo.
Qualis es in propria docto sermone loquela;
Qui nos *Romano* vincis in *eloquio!*

La leçon *Romanos*, dans le dernier vers, qu'on trouve chez BOUQUET, SCRIPT. RER. FRANC. T. II, est évidemment fausse;

mais quand on voudroit la défendre, cela ne changeroit rien à la chose. Je remarque, en passant, que ces vers suffisent pour réfuter les historiens qui prétendent que les rois mérovingiens ont abandonné, tout de suite après Clovis, l'usage de leur langue maternelle.

Eginhart dit, dans sa Vie de Charlemagne: « En tibi librum « præclarissimi et maximi viri memoriam continentem, in « quo præter illius facta non est quod admireris, nisi forte « quod homo barbarus, et *romana locutione* perparum exer- « citatus, aliquid me decenter aut commode *latine* scribere « posse putaverim. » Ici *romana locutio* signifie, sans contredit, le latin régulier; car la connoissance de la langue romane n'auroit pu avancer Eginhart en rien pour la correction du style latin. M. Raynouard (*Recherches sur l'ancienneté de la L. R.*, *p.* 18) fait sur ce passage l'observation suivante: « Si « Eginhard, secrétaire et chancelier de Charlemagne, mani- « feste des craintes sur son style latin, s'il se nomme barbare, « c'est que la langue latine n'étant point parlée vulgairement « à la cour, il n'avoit pas la certitude que son style fût « exempt de fautes. En effet, la langue francique étoit la « langue vulgaire à Aix-la-Chapelle et dans le nord de l'em- « pire, tandis qu'à Paris et dans le midi de l'empire la langue « vulgaire c'étoit l'idiome roman. » Je ne saurois être d'accord avec M. Raynouard sur cette explication. En se nommant *homo barbarus*, Eginhart ne vent dire autre chose, sinon qu'il étoit Franc et non pas Romain. Sans doute à Aix-la-Chapelle il n'y avoit qu'une seule langue vulgaire, le francique; mais je crois pouvoir prouver que, dans la partie latine de l'empire de Charlemagne, il existoit deux langues vulgaires, l'une

romane, l'autre théotisque. Chaque nation parloit la sienne : les descendans des anciens habitans la première ; les Francs, les Goths, les Bourguignons et les Lombards, un dialecte de la seconde. Cependant il devoit y avoir beaucoup d'individus qui sussent les deux langues. Mais les excuses d'Eginhart n'ont rien à faire avec les langues vulgaires ; elles se rapportent uniquement à l'importance qu'on attachoit, de son temps, à la correction classique. La grammaire latine avoit été entièrement négligée avant Charlemagne ; il en renouvela l'enseignement. Il y avoit à sa cour des savans anglo-saxons qui parloient et écrivoient le latin avec une grande élégance. Ainsi Eginhart s'attend à trouver des juges sévères, et il s'exprime avec modestie, quoiqu'il eût fait d'assez bonnes études latines.

[25] Voici quelques exemples de ces doubles dérivations, dont l'une est ancienne et populaire, l'autre savante et moderne.

Ancien françois.	*Latin.*	*François moderne.*
Chose.	Caussa.	Cause.
Façon.	Factio.	Faction.
Quête.	Quæstio.	Question.
Caillou.	Calculus.	Calcul.
Rançon.	Redemptio.	Rédemption, etc.

[26] Aimoin. Lib. II, 5. « Nec multum fluxerat temporis, « cum imperator Justinus expeditionem paravit adversus re- « gem Persidis : sed in ipso belli apparatu morbo præventus, « anno assumpti imperii octavo est defunctus. Consensu sena- « tus totiusque simul exercitus Augustus efficitur Justinianus, « qui nihil moratus, collecto exercitu contra barbaros est

« profectus, et commissa pugna, fugatisque hostibus, regem « se eorum cepisse gavisus est. Quem in solio regni juxta se « sedere fecit, et ut provincias, quas Romanis eripuerat, sibi « restitueret imperavit. Cui ille, non, inquit, dabo. Ad hæc « Justinianus respondit : DARAS. Pro cujus novitate sermonis « civitas eo loci constructa est, cui DARAS nomen est. Rex au-« tem Persidis, licet non voluntarius, omnia restituit, quæ « Romani fuerant juris, sicque in regnum suum est redire « permissus. Justinianus quoque Augustus cum magno trium-« pho Constantinopolim est regressus. »

Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien ce récit, dans toutes ses parties, est contraire à l'histoire.

[27] Je ne nie point qu'il n'ait pu se trouver des soldats goths ou francs dans l'armée de Commentiolus. L'armée byzantine, en général, offroit une bigarrure de diverses nations. Il y avoit beaucoup de Huns, il y avoit même des Perses. Les Grecs, amollis par le despotisme et par les effets de leur vieille civilisation, cherchoient des troupes mercenaires chez tous les peuples guerriers qui avoisinoient l'empire. Mais précisément à l'époque à laquelle se rapporte le fait en question, les empereurs d'Orient tiroient une partie de leurs meilleures troupes de l'Afrique latine reconquise par Bélisaire. Les mots d'ordre dans l'armée byzantine ne se donnoient pas en grec, mais en latin; et, parmi ces termes de commandement, se trouve le mot TORNA, dont M. Raynouard conteste la latinité.

[28] Ce roi pieux, mais quelquefois sujet à la superstition, étant sur son lit de mort, se crut assailli par les démons, et

s'écria plusieurs fois : HUZ ! HUZ ! ce qui veut dire : sortez ! loin de moi ! *Freher. Script. rer. German.*, T. I, in VITA LUDOVICI PII, §. 19. *Conversa facie in sinistram partem, indignando quodammodo, virtute quanta potuit dixit :* HUZ, HUZ, *quod significat, foras, foras.* Comme adverbe, ce mot francique s'écrit d'ordinaire UZ ; l'aspiration sert peut-être à le transformer en interjection, si ce n'est une erreur du copiste.

Louis-le-Débonnaire avoit reçu une éducation savante : d'après le témoignage de son biographe Theganus, il lisoit le grec, il parloit le latin avec autant de facilité que sa langue maternelle. Cependant il ne négligea point cette dernière. Il fit traduire en allemand l'Ecriture-Sainte. *Du Chesne, Script. rer. Franc.* T. II, p. 220. *Cum divinorum librorum solummodo literati atque eruditi notitiam haberent, ejus* (Ludovici) *studio atque imperii tempore, sed Dei omnipotentia atque inchoantia, mirabiliter actum est nuper, ut cunctus populus suæ ditioni subditus theudisca loquens lingua, ejusdem divinæ lectionis nihilominus notionem acceperit. Præcepit enim cuidam, uni de gente Saxonum, qui apud suos non ignobilis vates habebatur, ut Vetus ac Novum Testamentum in germanicam linguam poetice transferre studeret.* C'étoit donc, comme on voit, plutôt une paraphrase qu'une traduction. Il en existe peut-être encore une partie, c'est-à-dire l'Harmonie des Evangiles, dont un manuscrit se trouve en Angleterre dans la bibliothèque cottonienne, et un autre à Munich. M. Gley, ecclésiastique françois, auteur d'un estimable essai sur la langue francique, a pris copie de ce dernier manuscrit à Bamberg, où on le conservoit autrefois. Il a rapporté sa copie en France, et en a fait don à la bibliothèque de l'Institut. L'ou-

vrage en question date indubitablement de la première moitié du neuvième siècle : le dialecte dans lequel il a été écrit tient le milieu entre le saxon et le francique; ce qui augmente la probabilité que ce soit la paraphrase faite par ordre de Louis-le-Débonnaire, puisqu'il se servit d'un poète saxon. Voyez des extraits du manuscrit cottonien dans *Hickes. Thes. Ling. Septentr.* T. I. GRAMMATICA FRANCO-THEOTISCA, Cap. 22.

[29] *Juzgo* n'est plus en usage; mais le verbe qui en dérive, *juzgar*, juger, s'est conservé dans l'espagnol moderne. En provençal, ce même verbe s'écrit *jutjar*.

[30] Les patois qu'on parle aujourd'hui en Savoie et dans le pays de Vaud, qui en faisoit autrefois partie, dans le Bas-Valais et dans quelques districts du canton de Fribourg, sont des dialectes de l'ancien provençal. Je crois que le patois de la partie méridionale des Grisons et du Tyrol doit être rangé dans la même classe, quoiqu'on ait voulu le dériver de la langue des Etrusques. Tous ces pays que je viens de nommer avoisinent l'Italie; mais j'ai beaucoup de peine à croire que jamais, dans aucun district de l'Italie proprement dite, l'idiome vulgaire ait été un dialecte du provençal. Le Dante écrivoit il y a cinq siècles: cependant, dans son traité latin DE VULGARI ELOQUIO, il assigne déjà à la langue italienne la même étendue de terrain qu'elle occupe aujourd'hui. Il dit expressément que Sordel de Mantoue, célèbre parmi les Troubadours, a fait ses vers dans un autre idiome que celui de sa ville natale. L. I, cap. 15. *Sordellus de Mantua.... qui tantus eloquentiæ vir existens, non solum in poetando, sed quo-*

modolibet loquendo patrium vulgare deseruit. Dans le même chapitre, il dit qu'on parle mal à Turin et à Alexandrie; mais il nomme pourtant ces villes dans sa revue des dialectes italiens. Le témoignage du Dante est irrécusable en tout ce qui concerne l'Italie; il ne pouvoit se tromper à cet égard, quelles que soient ses erreurs dans ce qu'il dit sur le reste de l'Europe latine. Il n'admet que trois langues dérivées du latin, qu'il désigne d'après la particule affirmative : langue d'oil, langue d'oc et langue de si. La dernière est l'italien. Ainsi, le Dante paroît avoir complétement ignoré l'existence de la langue castillane, puisqu'il étend sur toute l'Espagne le domaine de la langue d'oc, c'est-à-dire du provençal ou du catalan. L. I, cap. 8. *Nam alii Oc, alii Oil, alii Si affirmando loquuntur, utputa Hispani, Franci et Latini.* Le Dante semble aussi étendre beaucoup trop le territoire de la langue d'oil; mais peut-être faudroit-il lire à la fin du même chapitre *Alverniæ montibus*, au lieu de *Aragoniæ montibus*.

Tout ce que je puis donc admettre, c'est que les classes supérieures en Lombardie employoient alors le provençal comme moyen de communication générale, de même que les personnes bien élevées y apprennent aujourd'hui l'italien régulier. Ce que le Dante dit de Sordel, qu'il parloit toujours le provençal, s'accorde avec cette supposition. Plusieurs Troubadours sont nés en Lombardie, à Venise et à Gênes; ils n'auroient pas chanté en langue provençale, s'ils n'avoient pu espérer de trouver un auditoire parmi leurs compatriotes.

51 On rencontre aux environs de Paris une trace curieuse de la séparation où vivoient souvent les deux nations jusqu'à

ce qu'elles fussent fondues en une seule. Il y a deux villages, dont l'un s'appelle Romainville et l'autre Franconville. Peut-on douter que ces villages aient reçu leurs noms des Romains et des Francs qui habitoient exclusivement l'un et l'autre? Remarquez encore que Franconville est un mot hybride, dont la première moitié est formée d'après la grammaire francique; car FRANKONO est le génitif pluriel de FRANKO. Otfrid dit dans sa dédicace à un roi carlovingien :

So FRANKONO KUNING SCAL.
Sicuti Francorum rex debet.

52 La différence qui existe entre les anciennes frontières de l'empire occidental et les limites actuelles des langues dérivées du latin, est une circonstance fort remarquable, et qui, ce me semble, n'a pas fixé autant qu'elle le mérite l'attention de la plupart des historiens modernes. Dès le temps des premiers empereurs, la domination romaine s'étendoit jusqu'au Rhin et au Danube; et les cinq siècles qui se sont écoulés depuis Auguste jusqu'à la chute de l'empire, étoient bien plus que suffisans pour faire adopter aux peuples assujétis, qui se trouvoient compris dans cette circonscription, la langue aussi bien que les mœurs de leurs maîtres, et pour faire tomber dans l'oubli les idiomes divers que ces peuples avoient parlés dans leur état d'indépendance. Quand les gouvernemens ne s'en mêlent pas, plusieurs langues peuvent coexister long-temps dans le même pays; mais les grands gouvernemens, dont le centre est en même temps un foyer de civilisation, ont des moyens immenses pour répandre une langue et la rendre universelle dans un vaste empire; et jamais aucune nation n'a mieux entendu cet art que

les Romains. Si la langue basque a pu se conserver dans le nord de l'Espagne, c'est que les ancêtres des Basques, les Cantabres, ont toujours maintenu leur indépendance. La Grande-Bretagne est la seule province de l'empire occidental où la langue des peuples indigènes ne se soit pas éteinte; mais cette province étoit située à l'extrémité de l'empire; elle fut la dernière conquise et la première abandonnée. D'autres causes, qu'il seroit trop long de développer ici, ont contribué à la conservation de la langue nationale; elle s'est réfugiée, avec les restes des Bretons, dans le pays de Galles et la Cornouaille; de là elle a été apportée par eux dans la Basse-Bretagne Toutefois, n'en déplaise aux antiquaires celtiques, bien loin de conserver sa pureté primitive, cette langue paroît être fortement mélangée de latin corrompu. Quoi qu'il en soit, lors de l'invasion des Barbares on parloit le latin, et seulement le latin, dans les Gaules jusqu'aux bords du Rhin, et dans les provinces au nord des Alpes jusqu'aux bords du Danube. Aujourd'hui, le territoire qu'occupent les langues romanes, est beaucoup moins étendu. A quelques exceptions près, les Alpes, les bassins des lacs de Genève et de Neuchâtel, le Jura, les Vosges et les Ardennes, en forment les limites : de là jusqu'à la rive gauche du Rhin et à la rive droite du Danube, il reste une large lisière où l'on parle des dialectes flamands, allemands et esclavons. Partout où les conquérans ont vécu entremêlés avec les anciens habitans, il s'est formé un idiome roman quelconque. Il est donc clair que, dans toutes les provinces frontières de l'empire occidental, la population a été entièrement renouvelée, soit que les sujets romains aient péri dans les ravages de l'invasion, ou qu'ils

aient émigré, ou qu'ils aient été expulsés par les conquérans. Ainsi l'état actuel des langues nous enseigne, concernant la destruction de l'empire occidental, beaucoup de faits que les notices imparfaites des historiens contemporains nous laissent ignorer. Ce seroit un travail intéressant à faire que de tracer en détail la ligne de démarcation entre les langues, telle qu'elle a été dans le moyen âge, et telle qu'elle est aujourd'hui, et d'examiner les patois limitrophes. Les limites des langues romanes étoient jadis encore plus resserrées qu'elles ne sont maintenant : l'italien n'a pas dépassé les Alpes; mais la langue françoise a gagné considérablement du terrain depuis quelques siècles sur la frontière du nord et de l'est.

[35] Dans toutes les langues dérivées du latin, le mot *verbum* a disparu dans son acception ordinaire. La théologie avoit donné à ce mot un sens mystérieux; on craignit sans doute de le profaner en l'employant aux usages journaliers de la vie. On y a substitué partout le même mot, PARABOLA, qui est devenu en françois *parole*, en italien *parola*, en provençal *paraula*, en espagnol *palabra*, en portugais *palavra*. Ce mot, d'origine grecque, n'a pu être puisé que dans l'Evangile, où il signifie une similitude, une allégorie. Ainsi, il a fallu en étendre arbitrairement la signification pour désigner le langage humain en général. On ne sauroit méconnoître l'influence sacerdotale dans le rejet universel de l'expression classique, et dans le choix également universel d'une autre, prise dans la latinité chrétienne. Comme terme grammatical, le mot *verbum*, verbe, n'a été introduit que dans les temps modernes.

[54] Voici des exemples. Ménage, à l'article *Malotru*, passe en revue plusieurs étymologies de ce mot, entre autres aussi la véritable, et puis il s'arrête à une fausse, *male instructus*; étymologie que M. Roquefort a répétée. On trouve, en vieux françois, *malaustru*; en provençal *astrux*, heureux; *malastrux*, *desastrux*, malheureux. Ces mots viennent manifestement de *astrosus*, *male astrosus*, *disastrosus*, et rappellent les superstitions astrologiques, puisqu'ils signifient proprement : né sous une bonne ou mauvaise étoile. Le mot *malotru* étant d'un usage familier, s'est altéré; *désastreux*, n'employé que dans le style noble, a conservé la forme latine.

Ménage dérive *choisir* de COLLIGERE. Il ne pouvoit pas plus mal deviner. Le mot dérivé de COLLIGERE est bien connu, c'est *cueillir*. On trouve dans le vieux françois *chausir*; dans le provençal également, mais aussi *causir*. Gauselm Faidit, d'après les deux manuscrits n°s. 3204 et 7225 de la bibliothèque royale, dit :

Mas sola lei, qu'amors m'a faig CAUSIR.

Ce mot est théotisque. Ulfilas : KIUSAN ou KUSAN, *eligere*; au prétérit, KAUS. Voyez les Glossaires de Junius et de Zahn. Cette racine se retrouve dans tous les anciens dialectes germaniques : en francique, KIUSAN, CHIUSAN; en anglo-saxon, CEOSAN, etc. L'éditeur du Dictionnaire de Ménage, Jault, a donné cette étymologie, mais sans citer les formes du mot *choisir* dans le vieux françois et dans le provençal, par lesquelles la chose est constatée jusqu'à l'évidence.

Il est dommage que M. Roquefort, dans la partie étymolo-

gique de son Glossaire de la langue romane, ait pris pour guide Barbazan, dont le Glossaire, n'ayant pas été imprimé, se conserve en manuscrit à la bibliothèque de l'Arsenal. Ce savant vouloit dériver le françois exclusivement du latin. La thèse n'est pas soutenable, si l'on se borne au latin classique; si l'on comprend sous le nom de latin aussi le latin barbare, celà devient jusqu'à un certain point une dispute de mots; car la basse latinité fourmille de termes puisés dans les idiomes théotisques. Mais, à en juger d'après les citations de M. Roquefort, Barbazan ne savoit pas même se servir à propos du latin pour étayer son système, et manquoit absolument de tact étymologique.

Ménage avoit une grande érudition; et cependant, sous le rapport particulier de son entreprise, ses connoissances étoient incomplètes. Il avoit une teinte des langues germaniques modernes; mais il n'en connoissoit pas les anciens dialectes, qui doivent être consultés de préférence: il étoit très-versé dans les vieux livres françois des quinzième et seizième siècles; mais il n'étoit guère remonté au-delà; de son temps, on s'étoit encore peu appliqué à compulser les plus anciens manuscrits du moyen âge. Ménage avoit entièrement négligé les Troubadours: les citations peu nombreuses de vers provençaux dans la seconde édition de son dictionnaire sont dues à Caseneuve. La méthode de Ménage, de former des séries de mots imaginaires pour combler l'intervalle entre la prétendue racine et le mot dérivé, cette méthode est tout-à-fait inadmissible. On s'en est moqué avec raison; mais on n'a peut-être pas toujours rendu justice à la sagacité dont ce savant fait souvent preuve.

Depuis nombre d'années, M. de Pougens a préparé un grand travail étymologique ; et M. de Pougens possède beaucoup de connoissances qui manquoient à Ménage. Le *Trésor des origines de la langue françoise*, dont l'auteur a eu la bonté de me communiquer quelques articles en manuscrit, est presque un répertoire universel d'étymologie ; car, d'une part, M. de Pougens rapporte les opinions de ses prédécesseurs ; de l'autre, il ne s'arrête pas à la langue dont chaque mot françois est immédiatement dérivé : il remonte aux langues les plus anciennes dont nous ayons connoissance. L'évidence des étymologies vraiment historiques est peut-être compromise, si on les range sur la même ligne avec des étymologies hypothétiques, et qui se lient à des questions plus générales sur l'affiliation des langues. Toutefois la comparaison d'un grand nombre de langues entre elles offre souvent des rapprochemens curieux. L'entreprise de M. de Pougens est d'autant plus méritoire, qu'ayant eu le malheur de perdre la vue de bonne heure, il lui a fallu une persévérance et un amour de l'étude à toute épreuve pour achever un travail de cette espèce.

[35] GRAMMAIRE ROMANE, p. 15. M. Raynouard donne comme des formes de l'article masculin au datif du singulier AL, EL, A LO ; mais EL ne sauroit être admis dans cette classe, puisqu'il est contracté de EN EL, tandis que la préposition A est toujours la marque distinctive du datif. On a dit en vieux françois de la même manière *ès* au lieu de *en les : ès jours*, *ès arts*, etc. Cet *el* cause quelquefois de l'obscurité dans les Troubadours, puisque, dans l'ancienne manière d'écrire, il se confond avec

le nominatif. Je proposerois de le distinguer par l'orthographe: *el païs*, le pays, et *é 'l païs*, dans le pays.

P. 84. M. Raynouard donne SE comme le nominatif du pronom réciproque, et il le traduit par *il*, *elle*. Cela paroît contraire à toute analogie. Le pronom réciproque n'a point de nominatif, ni dans le latin, ni dans les langues qui en sont dérivées; ce pronom, de sa nature, ne peut en avoir, puisqu'il exprime toujours une réaction sur le sujet. Ce que M. Raynouard prend pour le nominatif, est à mon avis un véritable datif (le *dativus commodi* des grammairiens latins) employé par pléonasme, comme il l'est quelquefois en latin, et plus souvent en italien. Par exemple: *si no'l* SE *vol entendre*. M. Raynouard traduit ici SE par *elle*; je retraduirois littéralement en latin: *si non illud* SIBI *vult intendere*. J'en dis autant de ME, que M. Raynouard compte parmi les formes du nominatif du premier pronom personnel: IEU, EU, ME, MI, je, moi. MI est quelquefois mis comme substantif, ainsi que *moi* en françois; mais je n'ai point trouvé d'exemple où ME ne dût être rendu par le datif, en admettant le pléonasme.

P. 91. M. Raynouard nomme pronoms affixes ME, MI, TE, TI, SE, SI, quand ils perdent leur voyelle. Ce nom ne me semble pas approprié à la chose. Les affixes sont attachés aux mots qui les précèdent par une relation grammaticale; mais ici la qualité du mot précédent est indifférente, et la liaison est purement euphonique. L'usage des élisions est si fréquent dans le provençal, que la voyelle des pronoms en question est souvent élidée, même quand le mot suivant commence par une consonne, pourvu que le mot précédent se termine par une voyelle: par exemple, NO-S' CÔVÊ, au lieu de NO SE CÔVÊ,

il ne convient pas; de même vos se transforme en us, et nos en ns, pour être prononcé avec la voyelle précédente. Tout cela n'affecte pas la nature des pronoms, et auroit trouvé, ce me semble, plus naturellement sa place dans le chapitre des élisions.

En passant en revue les particules de diverses espèces, M. Raynouard a oublié la plus célèbre de toutes, la particule affirmative oc, dont la langue provençale a pris le nom de langue d'oc. L'étymologie que Ménage donne de ce mot, est peu satisfaisante : il y a lieu à de nouveaux éclaircissemens.

M. Raynouard, avec raison, n'entre pas dans des discussions étymologiques qui doivent être réservées pour le glossaire. Quelquefois, lorsque l'étymologie est évidente, il a mis le mot latin en regard, en distinguant les lettres élidées par des italiques. Cette méthode abrégée est fort à recommander.

La préposition romane ab, qui signifie *avec*, et dont ce dernier mot paroît être formé, présente une singularité. Ayant un sens tout opposé à celui de la préposition latine ab, et des prépositions synonymes dans les langues germaniques (en gothique af, en francique ab, aba), elle ne sauroit en être dérivée. M. Raynouard dit, p. 250 : « Il seroit difficile « d'expliquer d'où vient cette préposition. Ce qu'on peut dire « de plus satisfaisant, c'est que d'ab, racine d'*h*ab*ere*, la « langue romane a fait une préposition qui désigne la posses- « sion, l'adhérence, la manière, etc. » Il y a beaucoup d'exemples que des substantifs, des adjectifs, etc., soient devenus des prépositions ; mais je n'en connois aucun où une préposition ait été formée de la racine d'un verbe, dépouillée des syllabes d'inflexion. Je pense que ab est contracté du latin ap*ud;* il s'écrit quelquefois ap. On aura ensuite

ajouté une terminaison adverbiale à cette préposition, et l'on aura dit *avec* d'après l'analogie d'*illec*, mot fort usité dans le vieux françois. De la même manière on a fait de la préposition latine SINE (en provençal *senes*, sans) un adverbe *senuec*, qui s'employoit autrefois comme le pendant d'*avec*. Mais je ne donne cette étymologie que comme une conjecture, et je conviens que le mot *avec* est un de ceux dont l'origine est très-difficile à expliquer.

M. Raynouard propose deux étymologies de *gaire*, guère; *gran re*, en roman, beaucoup; ou *gar*, en théotisque, entièrement. La dernière me paroît être la seule vraie; dans l'italien *guari*, qui répond à *gaire* et à *guère*, la racine est conservée presque sans changement.

Parmi les particules explétives destinées à être jointes à la négation, la langue provençale en a une, *ges* ou *gens*, qui n'a pas passé dans le françois. M. Raynouard, p. 333, la dérive du latin GENS. Je pense que le mot roman vient du théotisque *ganz*, entièrement. J'observe, en passant, que tous les mots qui servent de complément à la négation, *pas*, *point*, *rien*, *jamais*, etc., ont primitivement, et à part de la négation précédente, un sens affirmatif. C'est ce qui n'a pas été reconnu par les auteurs du Dictionnaire de l'Académie françoise, et en conséquence tous les articles relatifs à ces mots sont rédigés d'une manière très-défectueuse.

[36] M. Raynouard traduit constamment *lausengier* et *lausenjador* par médisant. Cependant ces mots, d'après leur formation, ne sauroient signifier autre chose que flatteur, adulateur. En provençal, *lauzar*, louer, *lauzenja*, louange, flatte-

rie; en italien, *lusinga*, *lusingar;* en espagnol, *lisonja*, *lisonjear.* Sans doute, les flatteurs sont d'ordinaire aussi médisans, et les Troubadours s'en plaignent sans cesse; mais c'est là une liaison morale entre les idées, et non pas le sens littéral. De même M. Raynouard traduit, p. 74, *devinadors* par calomniateurs, tandis que ce mot désigne des espions, des observateurs malveillans.

J'ai une remarque semblable à faire sur les mots *volpil* et *volpillatge*, que M. Raynouard traduit par lâche et lâcheté. Caseneuve avoit déjà traduit de même; voyez l'article Couard dans la seconde édition du dictionnaire de Ménage. Cependant *volpil* vient de vulpecula, et, comme substantif, signifie un *renard*, ainsi que *goupil* en vieux françois. Or, cet animal, dans toutes les fables et chez tous les peuples du monde, est plus renommé pour sa ruse que pour sa lâcheté. Ainsi *volpil* est littéralement rusé; *volpillatge*, ruse, perfidie. C'étoit considéré comme une injure très-grave chez les peuples germaniques d'appeler quelqu'un renard; d'après la loi salique, on payoit cent vingt deniers d'amende pour se l'être permis. Un passage de Grégoire de Tours prouve que c'est bien sous le rapport de la ruse qu'on entendoit cette injure. Hist. L. VIII, cap. 6. *Multas eis perfidias et perjuria exprobravit, vocans eos sæpius vulpes ingeniosas.* Il est vrai que *volpil* est mis quelquefois par les Troubadours en opposition avec *arditz*, hardi. Ce trait est caractéristique. Les anciens chevaliers étoient si habitués à combattre leurs ennemis de front, qu'ils envisageoient l'emploi de la ruse comme un signe certain de lâcheté.

P. 15. *Metge querrai al mieu albir.*

M. Raynouard traduit: *Médecin je chercherai au mien cha-*

grin; mais *albir* ou *arbir*, du latin ARBITRIUM, signifie jugement, opinion, avis. Le poète désire trouver un médecin qui puisse guérir son jugement, c'est-à-dire le délivrer de son illusion.

P. 84. C'aissi com las suelh captener,
En aissi las descaptenrai.

Traduction de M. Raynouard :

Qu' ainsi comme les ai coutume obéir,
De même les désobéirai.

J'ai trouvé ces vers de Bernard de Ventadour écrits de la manière suivante dans deux manuscrits :

De las domnas mi desesper,
Jamais en lor non fizarai ;
C'aissi com las suoill *mantener*,
En aissi las *desmantenrai.*

Je pense que cette variante ne change guère le sens, et que *captener* est à peu près synonyme de *mantener*, maintenir. En aucun cas, *captener* ne peut signifier obéir.

P. 291. M. Raynouard donne comme synonymes *unca*, *oncas*, oncques, dérivés de UNQUAM, et *oan*, *ogan*, *onguan*. Ces derniers mots signifient, à mon avis, *dans l'année actuelle* (de HODIE et ANNUS), en opposition avec *antan*, l'année passée. Ces mots se retrouvent dans l'espagnol, *ogaño*, *antaño.*

J'aurois des doutes à proposer sur plusieurs passages traduits par M. Raynouard ; mais comme les vers cités dans la Grammaire romane sont détachés de leur liaison, il est quelquefois difficile de deviner la pensée du poète.

57

Puois messagier no 'l trametrai,
Ni à mi dire no-s' côvê,
Negun conseill de mi non sai;
Mas d'una ren mi conort bê.
Ella sap letras et enten,
Et agrada me que escrîa
Los motz, e s' à lei plasia,
Legìs los al mieu salvamen.

Bernard de Ventadour.

[58] Voyez Schilter. Thesaur. Antiquit. Teuton. T. I. *Epinikion rhythmo Teutonico Ludovico regi acclamatum, cum Nortmannos anno DCCCLXXXIII vicisset.* Le savant Mabillon trouva ce chant de victoire dans un couvent à Saint-Amand, et en envoya une copie à Schilter : le manuscrit original s'est ensuite perdu. Probablement la copie n'étoit pas exacte ; ce qui rend plusieurs passages difficiles à expliquer. Les circonstances historiques auxquelles cette pièce de vers fait allusion, offrent quelque ambiguité. Deux rois contemporains du nom de Louis ont régné, l'un en Allemagne, l'autre en France : Louis de Germanie, fils de Louis-le-Germanique; et Louis III, fils de Louis-le-Bègue, petit-fils de Charles-le-Chauve. Ils étoient proches parens ; ils avoient l'un et l'autre deux frères nommés Carloman et Charles; les historiens attribuent à l'un et à l'autre une victoire sur les Normands, remportée à peu près dans le même temps. Après avoir examiné les notices peu abondantes fournies par les anciennes chroniques, Schilter se décide pour Louis III, roi de France, comme le héros de ce chant de victoire. Si les raisons de Schilter sont concluantes (et je pense que le lieu

même où le manuscrit a été trouvé, leur donne encore plus de poids), ce précieux morceau de poésie populaire, où respirent une noble fierté et une piété loyale, fournit une preuve que les Francs établis dans le royaume de France n'avoient pas encore oublié leur langue maternelle vers la fin du neuvième siècle. De tous les antiquaires françois à moi connus qui ont traité cette question, Bonamy s'est, à mon avis, rapproché le plus de la vérité. Voyez MÉM. DE L'ACAD. DES INSCR. ET B. L. T. XXIV. *Dissertation sur les causes de la cessation de la langue tudesque en France, et sur le système de gouvernement sous le règne de Charlemagne et de ses successeurs, par M. Bonamy.* Mais ce savant prétend que les seigneurs francs avoient seuls conservé à cette époque l'usage de leur langue, parce qu'ils avoient des relations féodales aussi bien en Allemagne qu'en France; que les Francs des classes inférieures, au contraire, ne parloient déjà plus que la langue romane. Or, il est évident que le chant de victoire en question a été composé non pas pour les chefs seuls, mais pour tous les guerriers qui avoient combattu les Normands.

39 Otfrid dit, dans sa dédicace latine à Liutbert, archevêque de Mayence : *Dum rerum quondam sonus inutilium pulsaret aures quorundam probatissimorum virorum, eorumque sanctitatem* LAICORUM CANTUS *inquietaret obscœnus, a quibusdam memoriæ dignis fratribus rogatus, maximeque cujusdam venerandæ matronæ verbis nimium flagitantis, nomine Judith, partem evangeliorum eis theotisce conscriberem, ut aliquantulum hujus cantus lectionis* LUDUM SECULARIUM VOCUM

deleret, et in evangeliorum propria lingua occupati dulcedine, sonum inutilium rerum noverint declinare, etc.

4° Le père Andrès avoue assez naïvement qu'on ne trouve dans les Troubadours aucune trace de littérature arabe. DELL' ORIGINE E DE' PROGRESSI D'OGNI LETTERATURA, P. I, cap. XI. *Egli è vero che nelle composizioni de' Provenzali non si scorge vestigio d'arabica erudizione, ne v' è segno alcuno d'essersi formati i provenzali poeti su le poesie degli Arabi, ma non si ravvisa neppure che fossero più versati nell' opere de' Greci e de' Latini, ne si vede uso alcuno delle favole greche e dell' antica mitologia.* A l'égard de ce dernier point, le père Andrès se trompe. Il n'est pas étonnant que les allusions mythologiques soient rares chez les Troubadours, puisque l'étude des auteurs classiques étoit fort peu cultivée de leur temps; cependant j'ai trouvé deux allusions de cette espèce dans les chansons d'un seul poète, Bernard de Ventadour. L'une à la lance d'Achille :

Ja sa bella boca rizenz
Non cugei baisan mi traïs :
Quar ab un douz baisar m'aucis,
Si ab autre no m'er guirenz.
Qu'atretals m'es per semblansa,
Com de Péléus la lansa,
Que de su colp non podi' hom guerir,
Se autra vez non s'en fezès ferir.

Une autre fois le poète compare l'enchantement qu'il éprouve à celui de Narcisse.

Anc non agui de mi poder,
Ni non fui mieus, des-l'or 'en sai
Que-m' laisset en sos oillz vezer,
En un miraill que mout mi plai.
Mirails ! puois me mirei en te,
M'an mort li sospir de preon :
Qu'aissi-m' perde'-m', com perdet se
Lo bel Narcissus en la fon.

Ces deux strophes charmantes et faciles à comprendre, peuvent rendre sensible ce que j'ai dit sur la difficulté de conserver la grâce des Troubadours dans une traduction quelconque.

41 Ces deux romans de chevalerie ont été imprimés l'an 1477. Cette édition est devenue extrêmement rare ; on la cite parmi les curiosités bibliographiques, quoiqu'elle ait peu de valeur intrinsèque, ayant été faite par des éditeurs qui n'entendoient plus le langage vieilli de ces poëmes. Le *Parcival* a été imprimé de nouveau d'après un manuscrit ; le *Titurel* le sera sans doute prochainement, puisqu'en Allemagne, ainsi qu'en Angleterre, on rivalise de zèle pour tirer de l'oubli les anciens monumens de la poésie nationale. J'ai parlé en détail de cette remarquable fiction dans les Annales littéraires de Heidelberg, 1811, n.° 68.

42 A la fin de sa grammaire, M. Raynouard indique les manuscrits provençaux qu'il a pu consulter, soit dans l'original, soit sur des copies ; mais, quoiqu'il n'ait rien négligé pour réunir un aussi grand nombre de manuscrits qu'il étoit

possible d'en trouver, je crois qu'il en existe encore quelques uns dont il n'a pas fait mention. Tiraboschi (Stor. dell. Lett. ital. T. IX, p. 48.) parle d'un recueil de poésies provençales conservé dans la bibliothèque Nani à Venise : *Codice di poesie provenzali che contiene* 176 *canzoni e che fù scritto nel* 1268.

M. de Sainte-Palaye n'a copié dans la bibliothèque Ambrosiana qu'un seul manuscrit, n.° 71. J'en ai trouvé un autre marqué : Cod. Ms. in-fol. D. 465. Ce volume, il est vrai, ne contient que des copies faites dans le seizième siècle, d'après des manuscrits plus anciens : mais comme les originaux peuvent être perdus, il sera toujours utile de le compulser.

Il seroit étonnant qu'il n'y eût aucun manuscrit des Troubadours en Espagne, puisque leur langue y a été si répandue, et que les rois d'Aragon ont eu beaucoup de goût pour leurs poésies. Les bibliothèques de ce pays ont été peu exploitées, de sorte qu'on peut espérer d'y faire encore des découvertes.

L'entreprise de M. Raynouard doit engager tous les savans qui président à des bibliothèques où il pourroit exister quelque manuscrit inconnu jusqu'ici, à faire des recherches à cet égard. On ne sauroit trouver une meilleure occasion de faire valoir un manuscrit provençal, qu'en le communiquant à l'éditeur des Troubadours.

FIN.

NOUVEAUTÉS

QU'ON TROUVE A LA MÊME ADRESSE.

ESSAI

SUR

LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE

PROVENÇALE.

ESSAI

SUR

LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE PROVENÇALE;

PAR A. L. MILLIN,

Membre de l'Institut et de la Légion d'Honneur.



PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE J. B. SAJOU.

Extrait du Magasin Encyclopédique, Journal pour lequel on s'abonne, chez TOURNEISEN fils, libraire, rue de Seine, n.° 12.

1808. t. 3. p. 62 et 261,
et du Voyage dans les départements du Midi,
V. tom. 3. p. 478-479, 383-385
455-467, 586-588

V. aussi dans les Annales encyclopédiques de Millin (octobre 1817) une notice sur Palamède Tronc de Coudoulet de Salon, mort en 1722, auteur de quelques poésies franç. et provençales, et notamment de la Comédie Lei Fourbarié doou siècle, ou lou Troumpo qu pou, jouée à Salon en 1684, insérée de l'Appendice au catalogue Soleinne t. 3. art. 3901.

ESSAI

SUR

LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE PROVENÇALE.

L'ANCIENNE langue française avoit reçu le nom de *romane*, parce qu'elle conservoit beaucoup d'expressions de la langue des Romains, à laquelle elle avoit succédé pour l'usage vulgaire; elle prit des caractères différens, selon les conquérans qui vinrent y mêler la leur: ce furent les Francs au nord; au midi, les Ostrogoths, les Visigoths, les Sarrasins et les Alains. Il se forma ainsi deux langues nouvelles qui se partagèrent la France; on se servit, pour les désigner, de la manière dont l'une et l'autre exprimoient le mot *oui*; toute la partie en-deçà de la Loire, se servoit du mot *oil*; toute la partie qui étoit au-delà, employoit le mot *oc*: dès-lors, on appela l'une *langue d'oil*, l'autre, *langue d'oc* (1). Comme Raymond Bérenger IV possédoit en outre une

(1) *Voyez* LACURNE DE SAINTE-PALAYE, *Remarques sur la langue française des douzième et treizième siècles, comparée avec les langues provençale, italienne et espagnole, dans les mêmes siècles.* Académie des belles-lettres, XXIV, 671. — *Dissertation sur l'origine et les progrès de la langue provençale.* PAPON, *Hist. de Provence*, II, 453.

grande partie de la Gothie et de l'Aquitaine, on désigna tous ses états par le nom de *Provence*, et l'on appela *provençal* la langue commune qu'on y parloit. C'est pourquoi les anciens poètes provençaux ne sont pas seulement ceux qui ont vécu dans les lieux situés entre le Rhône et le Var; on donne encore ce nom à tous ceux de nos provinces méridionales : on y compte même des Italiens, des Catalans, des Arragonois. De cent poètes provençaux, il y en a tout au plus un tiers qui appartient à la Provence proprement dite.

La langue provençale s'est formée des différens idiômes des peuples qui ont successivement habité ces contrées : c'est donc un mélange de mots grecs, latins, allemands, arabes, espagnols, italiens, et de français moderne (2). Elle s'est fort altérée depuis deux siécles par l'admission de beaucoup de mots étrangers : c'est dans les montagnes qu'elle a conservé le plus de pureté. Ces variations successives de l'idiôme provençal ont amené de grandes différences dans la manière de le parler : ces différences se font surtout sentir à Marseille, à Toulon, et dans le pays Venaissin. Les ha-

(2) *Dictionnaire provençal*, par le P. *Sauveur-André* PELLAS, religieux minime, Avignon, 1733, in-4°. — *Vocabulaire provençal*, Marseille, 1785, deux vol. in-4°.

bitans d'Arles y mêlent beaucoup de languedocien.

Voici quelques morceaux tirés des archives d'Arles, qui peuvent faire voir ce que la langue provençale a été à différentes époques. Le premier est un *hommage de Stéphanie et de Bertrand à Rajambaud, archevêque d'Arles, de* 1031 *à* 1062.

Austu, Raimbal *filius* astrabure, *ego* non vos tolrai lo castel d'Albaron, lo bastiment *que factus est in antea factus erit, per nomen de* castel. *Ego nec homo, nec femina per meum consilium, nec per meum* consentiment, *in nullo ingenio, ad istam tuam gardam. Id est martii, aprilis, maii, junii, julii, augusti. Si talem forfactum non facias* de tolre civitat *aut* castel; que usdir non pogues, *aut* emendar de son aver non volgues (3)!

(3) C'est-à-dire : « Entends-tu, Rajambaud! je « ne t'enleverai jamais le château d'Albaron, ni le « bâtiment qui y est construit, ni celui à y con« struire, sous le nom de château. Je ne consenti« rai jamais à ce qu'aucun homme ou femme t'of« fense d'aucune manière, à moins que tu ne t'avi« ses de t'emparer de la ville ou du château. Si tu « commettois un pareil forfait, puisses-tu perdre l'ouïe « et être dans l'impuissance d'amender quelqu'un dans « ses biens ou dans son avoir. »

PAPON, *Histoire de Provence*, page 459, a rapporté une charte de 1075, qu'il a copiée dans les *Alpes mari-*

Le second titre est de 1190 :

Coneguda causa sia atrostots aquels que ison adavenir, son qu'eu Bertrans Guillem dom a Deu, et als paupres de Jhrussalem, et als frairès de la maison de Saint-Thomas, et ad aquels que i son vi son adavenir, de bon cor et de bonna volontat, tot aquo qu'eu aivi dei aver al tor d'Ansorie, en la man d'eu G. Baisle, maistre de la maison. Aquis son garantias, etc. *Arnauts de Trencatallas. Aquest don fou faig en la gleisa de Sant-Thomas, al mès de mai*, anno ab incarnatione Domini 1190 (MCXC) (4).

Le morceau suivant est extrait des notes de *Bernard* BOVISSET, écrivain d'Arles au quatorzième siécle; mémoires dont l'original s'est perdu pendant la révolution. *Quant Joan de Betiza fou cinat. L'an* 1389, *lo jorn X de jonoyer,*

timæ de JOFFREDI, manuscrit qui est actuellement à la Bibliothéque impériale; il regarde cette pièce comme la plus ancienne en langue provençale : cependant elle est postérieure de plus de 20 ans à celle que je cite ici, et qui m'a été communiquée, ainsi que quelques-uns des exemples suivans, par M. Véran, notaire à Arles.

(4) « Sachent tous présens et à venir que Bertrand « Guillem donne à Dieu, aux pauvres de Jérusalem et « aux frères de la maison de Saint-Thomas, présens et à « venir, de bon cœur et de bonne volonté, tout ce qu'il « a ou doit avoir autour d'Ansorie, entre les mains de « G. Baile, maître de cette maison. Les garans sont, etc. « Arnaud de Trinquetaille. Ce don fut fait en l'église de « Saint-Thomas, au mois de mai 1190. »

lo rey de Fransa son cos propri fes cremesar, maistre Jo. de Betizac, à Tolosa, quar dis que era erege. Item sapras que lo rey volié que Jo. de Betizac perdés la testa, e Jo. de Betizac ausi que la testa devié perdre, respondet al rey qu'el avié agut d'una Juzieva dos enfans, et que eyrege era, e la justicia pertenie à l'enqueredor, et non al rey. Item lo rey ausi aquestas paraulas de sobredig Jo. de Betizac, e comandet, vistas las presens que fos arts cremat; et aysins fou fag lo rey présens (5).

Cet autre article est extrait des statuts de la ville d'Arles, année 1454.

Toutes femmes publiques, putan, catoniere, ou tenen malo vido et inhoneste, demourant en carriere de las femmes de ben, que porte mantel, vel en la testa, subre son col ou espalles, hoplecho, garlandes ou annel d'or ou d'argent, sie condamnade per chas-

(5) « L'an 1389, le 10 janvier, le roi de France fit « brûler son propre cousin, M.e Jean de Bétizat, à « Toulouse, sur ce qu'il dit qu'il étoit hérétique. Le « roi vouloit qu'on lui tranchât la tête; ce qu'entendu « par Bétizat, il répondit au roi qu'ayant eu deux en- « fans d'une Juive, il étoit hérétique, et qu'en consé- « quence il étoit justiciable de l'inquisiteur, et non du « roi. Ce souverain, ayant entendu les paroles dudit « Bétizat, ordonna de suite qu'il fût brûlé sur le « champ; ce qui fut ainsi fait, le roi présent. »

cune cause en 50 *sols coronas et en perdamen de las causas susdiches* (6).

Le passage suivant se trouve dans l'histoire du malheureux troubadour Guillaume de Cabestaing. Ce jeune gentilhomme avoit été élevé, en qualité de *varlet*, auprès de Raymond de Seilhans, comte de Roussillon, qui avoit inspiré une tendresse innocente à Tricline Carbonelle, épouse du comte. Cette vie manuscrite de Guillaume Cabestaing, est du commencement du quatorzième siécle.

E a trassio el li tolc la testa, e mes la en un carvayol, e trays lilo cor del ventre, e intret s'en al castel, e fes lo cor raussir; per se que la dona s'agradava fort de cor de saluazina, e fes lo maniar à sa molher en semblan q'el no manies. E can lac maniat el le dis qe so q'avia maniat era l'cor d'Enguill de Cabestang, e mostret li la testa, e demandet si l'era stats bos. E la dona conoc la testa, e perdes lo veser e l'auzir, e qant elle revene, dis qe tant

(6) « Toute femme publique, de mauvaises mœurs, « allant la nuit par les rues (catonière), ou tenant mau- « vaise vie et malhonnête, demeurant dans une rue « habitée par des femmes de bien, qui sera trouvée « portant manteau, voile sur la tête, sur le cou ou sur « les épaules, capuchon, guirlandes ou anneaux d'or ou « d'argent, sera amendée de cinquante sous couronnés « pour chacun de ces objets, et la perte d'iceux. »

pos li era estaz qe jamais autre maniar, ni autre beure, no l'toria la sabor, etc. (7).

Dans l'acte de mariage, en 1468, de Raymond de Glandèves, seigneur de Faucon, on trouve : « *ïeu Batestina doné mon corps à vos* « *Raymonet seynor de Falcon per veray* « *esposa; è ïeu lo reube*, » répond Raymond de Faucon; il dit ensuite : « *ïeu Raymonet doné* « *mon cors à vos Batestina per veray marit è* « *per verays spons; é ïeu lo reube* (8). »

(7) « Raymond lui coupa la tête en trahison et la mit » dans une carnassière, lui tira le cœur du ventre, entra « dans le château où il le fit cuire; et, comme la dame « aimoit beaucoup le cœur des sauvagines (des bêtes « fauves), il le fit manger à sa femme, en feignant d'en « manger lui-même; et, quand elle l'eut mangé, il lui « dit qu'elle avoit mangé le cœur de Guillaume de Ca-« bestaing, lui montra la tête, et lui demanda si elle l'a-« voit trouvé bon. La dame reconnut la tête, perdit la « vue et l'ouïe; et, quand elle fut revenue, elle dit « qu'elle l'avoit trouvé si bon, que jamais elle ne mange-« roit ni ne boiroit plus autre chose. » L'histoire ajoute que Tricline se précipita par une fenêtre. Les chevaliers et les amans s'assemblèrent et détruisirent le château du barbare Raymond. Cette tragique aventure n'est probablement qu'un roman; celle de sir de Coucy et de la dame de Fayel, que Fauchet nous a transmise, et qui a servi de sujet à des romans, des chansons et des pièces de théâtre, paroît avoir été inventée d'après celle-ci qu'on croit plus ancienne.

(8) « Je Baptistine donne mon corps à vous Raymond,

Dans le bail des offrandes faites, en 1504, en l'honneur de S. Antoine, dont le chef repose dans l'église de la paroisse Saint-Julien, à Arles, on trouve cet article :

Item si aucunes oblations sont pourtades à monseignor S. Anthoni, comme sont cordons tant d'or comme d'argent, sintures, anels, ymages et tout autre, tan or et argent non amonedar, pierres et perles, que la mitat soit dudit rendier, et l'autre mitat soit de monsegnor et du couvent (9).

Il est aisé de reconnoître, dans ces citations, les emprunts que la langue provençale a faits depuis 1031 jusques en 1504 aux langues dont elle s'est formée. Les mots latins *que*, *factus*, *est*, *homo*, *femina*, *consilium*, etc. dominent dans la première pièce, on y trouve aussi des mots latins barbares et probablement celtiques ou francs latinisés, tels que *forfactum*, *gardam*; d'autres,

« seigneur de Faucon, pour vraie épouse; et je le reçois, « dit Raymond; et celui-ci dit: moi Raymond je donne « mon corps à vous Baptistine pour vrai mari et vrai « époux, etc. »

(9) « Item s'il est fait quelques offrandes à M. S. An- « toine, consistant en cordons d'or ou d'argent, cein- « tures, anneaux, images, et de toute autre espèce d'or « ou d'argent non monnoyé, pierres et perles, il en ap- « partiendra la moitié au fermier, l'autre moitié sera « dévolue à monseigneur (l'abbé de Montmajors) et « à son monastère. »

au contraire, en très-petit nombre, tels que *tolre*, *castel*, *consentiment*, *ciutat*, ont pris une terminaison gauloise ou française.

Dans les autres pièces depuis 1190, on ne trouve plus de mots purement latins, ils ont tous pris une physionomie et une terminaison provençales; on y distingue aussi des terminaisons castillanes, telles que *garantia*, *Trençatallas*, *espalles*, *hoplecho*, *susdiches*, *molher*, *maniar*, etc. Les premières pièces nous font voir la langue provençale à son origine : dans les dernières, elle paroît toute formée; et on reconnoît, aux terminaisons, tous les mots empruntés aux autres langues.

La langue provençale se répandit dans le Languedoc. Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui avoit épousé Emma de Provence, l'accrédita parmi ses sujets. La princesse Douce, par son mariage avec Raymond-Bérenger I, la porta chez les Catalans : elle passa à Valence, Majorque et Minorque; Alfonse II, d'Arragon, en faisoit ses délices. Ces succès furent dûs à la réputation des poètes provençaux.

Ce fut au temps des croisades que le génie poétique parut se ranimer, et qu'il fut consacré à célébrer un nouvel art d'aimer et de plaire. Quoiqu'on ait voulu ravir à la Provence la gloire d'avoir donné la naissance aux premiers chantres de ce singulier mélange de

grâce, d'honneur et d'amour, qu'on appelle *galanterie*, on s'accorde généralement à regarder cette contrée comme leur berceau. Le nom de *troubadours* (10) caractérise bien ces ingénieux inventeurs d'anecdotes piquantes, de vers gais et badins, de leçons souvent fortes et vraies, mais revêtues de formes aimables qui laissent un trait dans l'ame.

Ce fut surtout pendant le règne des princes arragonois que la poésie se perfectionna. Raymond-Bérenger II s'étant rendu à Milan pour recevoir de Frédéric I.er, dit *Barberousse*, l'investiture des terres d'Arles, de Marseille et de Piémont, qu'il avoit acquises par les armes, et conclure son hymen avec Richilde, veuve du roi de Castille et proche parente de cet empereur, celui-ci fut tellement charmé des poésies que lui récitèrent les troubadours, qu'il voulut en prendre le titre. Ces vers si connus, qu'on lui attribue, prouveroient qu'il en étoit digne :

Plas mi cavalier Frances,
Et la donna Cathalana,

(10) *Trovatori, trobadores, troubadours*, de *trovare* (trouver). C'est de là que les poètes de la *langue d'Oil*, ou France septentrionale, ont été appelés *trouvères*. M. LE GRAND D'AUSSY, dans ses *Fabliaux*, a voulu réclamer pour ces derniers l'invention de la poésie : mais M. PAPON a vivement défendu ses compatriotes; et la question paroît décidée en faveur des Provençaux.

Et l'ourar des Cynoes,
Et La cour de Kastellana,
Lou cantar Provensales,
Et la dansa Trevisana,
Et lou cor Aragonez,
Las perlas de Giuliania,
Las mans e cara d'Angles,
Et lou donzel de Toscana.

J'aime le chevalier français et la dame catalane, l'industrie du Génois et la cour castillane, le chant provençal, la danse trévisane, le corps arragonois et la perle juliane, les mains et le teint de l'Anglais, et le jeune Toscan (11).

Ces poètes jouirent du plus grand crédit à la cour de Raymond-Bérenger IV (12) et de sa noble et aimable épouse Béatrix de Savoie (13); beaucoup de seigneurs, pour plaire à leurs souverains, devinrent troubadours et leur adressèrent des vers. Sous ce règne et le suivant, *Boniface de Castellane*, poète ingénieux et caustique, fut un des plus célèbres : le fiel répandu dans ses vers, ses violentes satires contre Charles I d'Anjou et son épouse Béatrix, furent peut-être dûs au malheur qu'il éprouva. Le vin plus que l'indignation aiguisoit sou-

(11) Si cette pièce est de Frédéric I, il faut au moins convenir qu'elle a été considérablement altérée par Jean Nostradamus qui l'a le premier rapportée.

(12) MILLIN, *Voyage dans le Midi de la France*, tome 2, 287.

(13) *Ibid.* p. 288.

vent sa méchanceté ; il se reprochoit quelquefois lui-même ensuite la hardiesse de ses expressions : *Bocca, qu'as dich?* (14) est le refrein assez ordinaire de ses chansons.

Bertrand de Carbonel, qui, selon Nostradamus, étoit vicomte de Marseille, se plaint, dans plusieurs des siennes, des rigueurs d'une belle qu'il aime.

Les chansons d'*Elias de Barjols*, fils d'un marchand d'Agen, ont été renommées : il célébra surtout le mérite et la beauté de Garsende, veuve d'Ildephonse II. Il surpassoit par son talent et par la douceur de sa voix tous les autres poètes.

Blacas (15), noble, brave et magnifique troubadour, aimoit à faire l'amour et la guerre, à dépenser, à tenir cour plénière ; il partageoit son temps entre les muses, la gloire et les plaisirs. Son éloge a été écrit par Sordel, autre troubadour. *Blacasset*, son fils, se montra digne d'un tel père.

Il faut aussi ajouter a cette liste le malheureux *Guillaume de Cabestaing*, dont nous avons déja parlé, et *Cadenet* qui, après avoir vu son château ravagé et sa fortune détruite, alla courir le monde sous le nom ignoble de *Baguas*. Après avoir visité plusieurs cours et

(14) Bouche, qu'as-tu dit?
(15) MILLIN, *Voyage dans le Midi*, etc., t. 3, p. 58.

composé différentes poésies, il entra dans l'ordre des Hospitaliers où il mourut.

Des religieux cultivèrent aussi l'art des vers, renaissant sous le beau ciel de la Provence : *le moine de Fossan*, et principalement un moine de Lérins appelé *lou Moungé des îles d'Or*, sont cités parmi les troubadours : des femmes même, telles que *Garsende de Forcalquier* et la *comtesse de Die*, décorent la liste de ces galans poètes. On en pourroit indiquer beaucoup d'autres ; mais il seroit impossible de citer ici tous ceux qui, dans cette période de temps, se livrèrent à la poésie (16).

(16) Les vies des poètes provençaux ont été recueillies et écrites par HUGUES de Saint-Césaire, par le Moine des îles d'Or, et par celui de Montmayor, appelé *le fléau des troubadours*. Jean NOSTRADAMUS a publié un ouvrage sur ce sujet ; il parut en 1575, in-8.°, sous le titre de *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, etc. *Gio.* GIUDICE en donna une traduction italienne à Lyon, dans la même année. CRESCIMBENI a également traduit le livre de Nostradamus, dans la première partie de son grand ouvrage intitulé *Storia della volgar poesia :* les savantes notes de Crescimbeni ajoutent un très-grand prix à cette traduction, et l'abbé Millot n'en a pas profité. HAITZE, DE SADE et d'autres auteurs ont parlé des troubadours provençaux. Nous avons vu que M. LE GRAND D'AUSSY a voulu, dans ses *Fabliaux*, leur ravir l'honneur d'avoir été les pères de notre poésie, et qu'il a été réfuté par M. PAPON dans les lettres qui font suite à son *Voyage de Provence*, et par M. BÉRENGER dans ses *Soirées proven-*

La plupart des premiers troubadours menoient une vie errante: ils alloient de château en château. Ils ne se bornoient point à des chants d'amour, à célébrer des faits de chevalerie : ils composoient aussi des légendes en vers; ils écrivoient même sur la théologie. On a encore les poésies d'un troubadour du treizième siécle, dans lesquelles il cherche à réfuter les erreurs des Albigeois, qui s'étoient répandues en Provence; il expose et combat, d'une manière assez plaisante, leur système sur la métempsychose. C'est à tort qu'on a voulu leur attribuer des ouvrages dramatiques; ils n'en ont jamais composé.

Je pourrai, par la suite, donner dans ce re-

çales. L'abbé Millot a donné une *Histoire des troubadours* en 3 volumes; mais il n'a pas fait assez de recherches, et son histoire manque de critique. C'est encore un ouvrage à entreprendre: on pourroit se servir utilement des cent cinquante-deux notices manuscrites que le savant La Curne de Sainte-Palaye avoit faites, et qui sont dans le dépôt des manuscrits de la Bibliothéque impériale. Je ne cite ici que des troubadours provençaux. On comptoit parmi eux tous les poètes du Dauphiné, de la Guienne, de la Champagne, de l'Auvergne, même quelques anciens poètes italiens. Tous ceux qui étaient au-delà de la Loire, appartenoient à la contrée où l'on parloit la *langue d'Oc*, d'où lui est venu son nom : les autres poètes qui étoient en deçà de la Loire, composoient dans la *langue d'Oil;* on les nommoit *trouvères.*

cueil des notices sur quelques troubadours inconnus ; mais mon intention n'est pas d'écrire leur histoire, j'aime beaucoup mieux rassembler des détails sur la poésie provençale moderne qui est très-peu connue loin des rives du Rhône.

Je dirai donc quelques mots des poètes qui ont retrouvé la lyre que les vieux troubadours abandonnèrent après la mort de la reine Jeanne de Naples, et surtout lorsque la Provence eut cessé d'avoir ses comtes particuliers, et que la cour de ces princes ne leur offrit plus un asyle et des protecteurs. *Paul* BELAUD, *Galaup* de CHASTEUIL, *François* d'Aix et *Jean* BERTHET, firent renaître la poésie provençale; *Pierre* PAUL et *Louis* GALAUP en sont principalement regardés comme les restaurateurs. Le premier mérita le titre de *troubadour moderne*. *Louis* BELAUD DE LA BELAUDIÈRE fut un des premiers qui se firent quelque réputation : il composa des vers dès sa plus tendre enfance, et se rendit digne de cette honorable inscription dont on décora son portrait : *Vertu me guide, Honneur me suit.* Ses œuvres (17) ont été recueil-

(17) *Obros et rimos provençales de* Louis DE LA BELAUDIÈRE, *gentil-hommo provençau, revioudados per* Pierre PAUL, *escuyer de Marseillo, dedicados al vertuoux et generoux seignours Louis d'Aix et Charles de Casaulx, premiers consous, capitanis de doues galeros, gubernatours de l'antiquo villo de Marseillo,* 1595, in-4°.

lies par son ami Pierre Paul. Paul et Belaud ont été chantés par une muse marseilloise, M.lle D'ALTOVITI, que l'on a tort cependant de compter parmi les poètes provençaux, puisqu'elle n'a point laissé de vers dans l'idiome de sa patrie.

Robert DE RUFFI, grand-père de l'historien de Marseille, a composé une complainte historique sur la peste de 1580. Les pièces les plus estimées de *Paul-Antoine* D'AGAR de Cavaillon, qui mourut de la peste en 1531, sont *la belou Paysano, Mignard ou lou Rasselou, lou Capitani Fanferlu. Claude* BRUEYS d'Aix avoit beaucoup de verve et de facilité; mais son cynisme a dû souvent faire rougir la pudeur des chastes sœurs qui daignoient l'inspirer. Le recueil de ses poésies est intitulé *Jardin des Muses provençales* (18). Un autre recueil qui

(18) Le P. BOUGEREL, dans son *Parnasse provençal*, ouvrage manuscrit, dont M. de Saint-Vincens m'a communiqué une copie, prétend qu'il y en a eu deux éditions, une de 1628, l'autre de 1666; mais il se trompe. L'édition de 1628 porte le titre de *Jardin deys Musos provensalos, divisat en quatre partidos, per* Claude BRUEYS, *escuyer d'Aix;* elle est imprimée chez Estienne David, et contient des comédies et toutes les autres pièces de Brueys. L'autre édition n'est qu'un recueil de poésies de divers auteurs provençaux, ainsi que le prouve son titre: *lou Jardin deys Musos prouvençalos, ou Recueil de plusieurs pessos en vers prouvençaux, chausidos dins leys obros deys plus doc-*

porte le même titre, imprimé en 1686, contient un poème de RAYNIER DE BRIANÇON, né à Aix, intitulé *l'Ai* [l'âne] *de Paulet, ou lou crebo-couer d'un paysan à la mouer de son ai.* Les poésies de *Barthélemi* FOURJOU, curé de Flassans dans le diocèse de Fréjus, n'ont pas été recueillies; elles ont cependant quelque mérite, puisqu'elles lui ont fait donner le nom d'*Ovide provençal;* quelques-unes de ces pièces ont été imprimées dans le recueil de M. le président de Valbelle-Sainte-Tulle, à Tourves, qu'il a intitulé *mon Sottisier.* Fourjou improvisoit en vers : lorsque le comte d'Alais, gouverneur de

tes poëtos d'aques pays de Prouvenço, aumentat de prouverbis, sentencis, similitudos et mouts per rire, 1666, avec des figures en bois, et cette épigraphe :

Voues tu faire figu' à la mouer,
Liege aques libre et t'en ris fouer.

Les principales pièces sont : *Coqualari, ou Discours à baston romput; — l'Embarquament, leis Conquestos et l'hurous Viagi de Caramantran; — leis Statuts de Seng Peyré, que tous leis confraires devon gardar et observar selon sa formo et tenour; — leis Amours dou bergié Florisco et de la bergiero Ollivo;* — Comédie de *l'Interest ou de la Ressemblanço*, à trois personnages; en cinq actes, par BRUEYS; — *la Bugado provençalo, ounte cadan l'y a un panouchoun, enliassado de proverbis, sentenços, similitudos, et mots per rire, en provençau, infumado et coulado din un linçou de dex sous, per la lavar, sabounar et eyssugar comme si deou.*

Provence, alla le visiter, le joyeux curé lui adressa, en le quittant, quelques vers qui finissoient ainsi :

Et au momento de la messo
Me souvendrai de vouestre altesso.

Il chantoit souvent, sur l'air des *lamentations de Jérémie*, une chanson qu'il avoit faite sur les *lamentations des religieuses*.

DURAND de Toulon est auteur de plusieurs pièces satiriques (19) qui n'ont point été imprimées. Les comédies de *Gaspar* ZERBIN, avocat à Aix, ont été recueillies (20). *Etienne* FONTAINE, mauvais peintre et bon chirurgien, faisoit des vers burlesques, dans lesquels il francisoit les mots provençaux et provençalisoit les mots français. *François* DE BEGUE et *Charles*

(19) Voici les titres de ces pièces : 1.° *la Marotte*, en quinze chants, où il tourne en ridicule un certain M. Marot ; 2.° *la Couderenade*, au sujet d'une dispute qui a eu lieu à Brignolles entre les Pénitens noirs et Lebrun, frère cadet du grand Augustin de ce nom, fort connu à Aix ; 3.° *l'Astre de Gibroun*, faisant pendant à la précédente ; 4.° une lettre adressée à lui Durand, sur le procès du Ballon à Brignolles, procès qui commença en 1760 ; 5.° *ses adieux à M. Bigaud*, pièce d'environ cent vers, qu'il fit au moment ou l'aubergiste régloit son compte ; enfin plusieurs autres pièces.

(20) *La Perlo deys Musos et coumédies provensalos*, par M. Gaspar ZERBIN, à Ays, 1655, in-12.

CEAUX (21) ont laissé des comédies et des chansons (22).

L'exemple des autres poètes provençaux ne fut pas contagieux pour NATTE, né à Cucuron, village situé derrière la Durance, à cinq lieues d'Aix ; les religieux même qui composoient des vers, ne rougissoient pas non-seulement d'y présenter les idées les plus triviales, mais même d'employer des expressions d'une révoltante obscénité : quant à lui, il composa des *cantiques spirituels*, qui n'ont pas été imprimés. Le capitaine SEGUIN, de Tarascon, a fait des comédies qu'il jouoit lui-même, et assez bien, quoiqu'il eût une jambe de bois : il n'a pas rigoureusement observé les règles du théâtre ; mais il y a dans ses pièces de la gaieté, et quelquefois des traits moraux assez heureusement exprimés. Voici comment il rend cette idée devenue si commune, *que le mal se mêle toujours au bien* :

(21) Ses principales comédies sont *Brusquet I* et *Brusquet II*, le sujet en est tiré de la vie de Strozzi, prieur de Capoue, par BRANTÔME : c'est une imitation du *Sosie* de PLAUTE. Ces pièces ont été représentées dans les colléges : ce sont pourtant de misérables farces, où il n'y a rien pour éclairer l'esprit et former le cœur.

(22) Les chansons et les petites pièces de François de BEGUE ont été recueillies dans *lou Jardin deis Musos provençalos, ou Recueil de plusieurs pessos en vers provencaux, recueillidos deis plus doctes pouétos d'aquest pays*, 1665, in-12.

Lou printen douno la verduro,
L'estiou (*a*) remplis leis magasins,
L'autouno prouduit leis rasins,
E de l'hiver naisse la glasso;
De la tempesto la bounasso (*b*),
Et dou mau se tiro lou ben (*c*).

Jean DE CHAZELLE a composé un grand nombre de pièces et de chansons provençales; son sonnet sur *la Pauvreté*, est une de ses meilleures productions :

SU LA PAURETAT.

Troupo de quinolas orguillouso paurillo (*d*),
Que tan fouert d'aqueou mau monstras de vous piquar(*e*)?
Pauretat es un mau que noun se pou liquar (*f*),
Mai non offenço pas l'hounour d'uno famillo.

Au contrari, leis dens que mouestro la roupillo (*g*)
D'un pauré que partout se laisso publicar,
Soun d'armos que lou fon tallamen (*h*) respectar,
Qu'es un gran cop d'hazar si quauqu'un lou goupillo (*i*).

Eou pou senso regret rouda tou l'univers,
Et laissa son houstau (*k*) et ses coffres oubers;
Fau ben per lou voular qu'un larron siége habile (*l*);

(*a*) L'été.
(*b*) La bonace, c'est-à-dire, le calme.
(*c*) Et du mal se tire le bien.
(*d*) Pauvres orgueilleux.
(*e*) Pourquoi paroissez-vous si sensibles à ce mal ?
(*f*) Est un mal qui ne peut se lécher.
(*g*) Les dents que montrent les guenilles.
(*h*) Tellement.
(*i*) Le moleste.
(*k*) Sa maison.
(*l*) Soit habile.

Tan ben per cadenau n'a beson que d'un fiou (*a*),
Pusque lou seou (*b*) dou Rey serié même inutile,
Ounte (*c*) la pauretat a déja mes lou siou.

Nicolas SABOLY, né à Monteaux dans le Comtat, étoit maître de Chapelle à Saint-Pierre d'Avignon : il a composé un grand nombre de noëls (23) qui ont été recueillis avec ceux de Puech (24), qu'on préfère aux siens.

Antoine Geofroy DE LA TOUR, né à Digne, habile jurisconsulte; *Charles* DU PEYRIER, *Jean* SICARD de la Tour d'Aigues, *Gaspar* VENEL, magistrat à Aix, et le P. CAMERON, se sont exercés avec succès à composer des vers provençaux. Mais *François* BERTHET, de Tarascon, se distingua par plusieurs ouvrages de littérature, d'histoire et de philosophie; il faisoit aussi des vers français, latins et provençaux. Parmi les différentes pièces qu'il composa sur les campagnes du roi, on distingue une épi-

(*a*) Fil.
(*b*) Le sceau.
(*c*) Là où la pauvreté.

(23) La première édition a paru à Avignon en 1699; elle est préférable à la seconde de 1704.

(24) Celui-ci a composé le *noël des Bohémiens*. Il y a encore d'excellens cantiques composés par PEIROL, menuisier à Avignon, imprimés sans date; et ceux du P. GAUTIER de l'Oratoire, pour les Missions, Avignon, 1735, in-12 : ceux du P. ROCHE, récollet, Marseille, 1805, in-12, sont moins bons.

gramme qu'il fit à l'occasion de la prise de Maestricht: il fautsavoir que l'assaut fut livré le jour de Saint-Pierre, et que la ville capitula et fut rendue le surlendemain, jour de Saint-Paul.

San Peyré, eme sa testo raso,
Diguet devant Maestric l'autre jour à san Pau:
Per coumbattre aujourd'hui prestomi toun espaso;
Din doues jours, per intrar, ti prestarai ma clau (*a*).

Toussaint Gros est véritablement le chef du Parnasse provençal : son talent précoce fut distingué par M.me de Simiane, l'illustre petite-fille de M.me de Sévigné. Il est mort en 1748; ses œuvres ont été recueillies en 1734 et en 1763 (25). Ses poésies sont d'un naturel et d'une naïveté très-piquantes; la morale en est saine et assaisonnée d'une plaisanterie fine, et partout on y trouve de l'esprit et de la gaieté. Je citerai sa préface, dans laquelle il s'excuse d'une manière très-ingénieuse d'avoir composé ses vers en provençal:

(*a*) « S. Pierre, avec sa tête rase, disoit l'autre jour à S. Paul, « devant Maestricht : Aujourd'hui prête-moi ton épée pour « combattre, dans deux jours je te prêterai ma clef pour en- « trer. »

(25) *Recuil de pouesies provençalos de M. F. T.* Gros, *de Marsillo; corrigeado et augmentado par l'autour eme uno explication dei mots lei plus difficiles*; Marseille, 1763, in-8.°.

Que d'escrieoure au public es un terrible affaire!
A peno ai la plum' à la man,
Que m'enfreni (a), tressussi (b), et preni per davans (c)
De soungea qu'ai à satisfaire
Tant d'esprits de goûts différens,
Tant de patets (d) et d'espinpounejaire (e),
Tant de letrus (f) en même tens,
Qu'assetas ou ben drechs (g), em' un air gravé et sagi,
En badaillan, tout à troues (h) ligiran (i).
Quauqu'un de meis escrits, et puis s'en truffaran (k).
Aurai bello emprunta lou plus pouli langagi,
Lei flata, li faire ma cour;
Li dire, capeou bas: Bénévole lectour,
Doun cadun questo (l) lou suffragi,
Fidéle et sévère inspectour
De la sienço et de l'ignourenci,
Ennemi de la sufficenci;
Vous que senso mesquinarie (m)
Boutas (n) toujours la carestie (o)
A toute obro charmante et bello
Que ven d'uno boueno cervelo;
Vous que tratas d'ai cabanie (p),
Et coundanas à San-Lazare (q),
Tout autour fade, impertinen,
En li laissan pour passoten
Soun libre sec, dur et barbare

(a) Je suis agité.
(b) Je sue à grosses gouttes.
(c) Se dépiter, se mettre en colère.
(d) Indécis.
(e) Vétilleurs.
(f) Savans.
(g) Assis ou droits.
(h) Sans suite, sans liaison.
(i) Ils liront.
(k) Ils s'en moqueront.
(l) Dont chacun quête.
(m) Sans lésine.
(n) Mettez.
(o) L'enchère.
(p) Sot, ignorant.
(q) Petites-maisons de Marseille.

Que n'a pas caro de bouen sen (*a*);
Vous prégui, bouen lectour, de m'estre un pau proupici,
De pas escalustra (*b*) ni trata de peouillous
De paureis enfans vargouignous,
Que ma muso, encaro nouvici
Dins le stile dei troubadours,
A fa naisse de moun caprici.
Chagrin despui longtens de lès veire estraillas (*c*),
Estrassas (*d*) et défiguras,
Coumo un bouen paire, eme (*e*) justici
Leis ai, taus que vesés, quasi tous assemblas,
Per leis emancipa. Puis d'un ton pathétique......
« Alte-là! mi dira un critique;
« Tu n'es qu'un sot, qu'un animal,
« De t'escrimer en provençal:
« C'est un jargon qu'on ne veut plus entendre,
« Et que les gens de goût affectent d'oublier;
« Pour toi seul aujourd'hui dois-je m'étudier
« A le lire, et même à l'apprendre,
» Aux dépens de ces beaux écrits
« Qu'ont produits de nos jours tant de rares esprits,
« Et les laisser moisir au fond d'une boutique?
« Non, je n'en ferai rien; le trait seroit inique.
« D'ailleurs, tes vers ont-ils du bon?
« Es-tu fécond en nouvelles idées?
« Sais-tu bien assortir la rime et la raison;
« Au son, à l'harmonie, asservir tes pensées?
« Pour être un poète fameux,
« Il faut avoir du feu, de la délicatesse,
« L'esprit sublime et le génie heureux;
« Manier un sujet avec art et noblesse. »

(*a*) Qui n'a pas l'ombre du bon sens.
(*b*) Effaroucher.
(*c*) Epars.
(*d*) Déchirés.
(*e*) Avec.

Alto-là ! cadun (*a*) a soun tour,
Moussu lou francillot ; caspi (*b*) ! que muraillado (*c*) !
M'avés estoufega (*d*) ; cependant per hounour
Vau répouendre à vouestro charrado (*e*).
Vous mespresas lou prouvençaux,
Et même mi tratas fouer mau (*f*)
De ce qu'auzi n'en faire usagi :
Sachés que parli lou lengagi
Qu'au brès (*g*) ma maire m'ensigna,
Que cade lenguo (*h*) a sa beouta ;
N'en trobi (*i*) souvent dins la mieouno
Qu'un autre pourrie pas exprima dins la sieouno ;
Ansin tau la cres pauro (*k*) et la dis un jargoun,
Que sa préventien (*l*) es ben grando,
Et soun ourgueil senso resoun.
Au resto, sabes ti qu'es la lenguo roumando (*m*)
Ancieno, respectablo, et maire en même tens
De tous les différens lengagis
Deis ourientaux Europens ;
L'espaignaou, l'italien, li devoun seis aumagis :
Tout de même que lou frances.
Aqueou frances dount la douçour vous flato,
Qu'à fouerso d'escura fan veni beou coumo es (*n*),
De ma lenguo es uno sagato (*o*) ;
Lou provençau si parlavo autreï fes
Ei cours d'Angleterro et de Françо ;
En Prouvenço s'es fach la premiero alliançо

(*a*) Chacun.
(*b*) Morbleu, peste.
(*c*) Verbiage, réprimande.
(*d*) Vous m'avez suffoqué.
(*e*) Babil.
(*f*) Très-mal.
(*g*) Berceau.
(*h*) Chaque langue.
(*i*) J'en trouve.
(*k*) Tel la croit pauvre.
(*l*) Prévention.
(*m*) La langue romance.
(*n*) Qu'on n'a rendu beau comme il est qu'à force de le polir.
(*o*) Rejeton.

Doou grec, doou latin, doou gaulois,
Es a qui que la rimo es estado inventado,
Tantia qu tratara ma lenguo de patois,
You li farai la petarrado.
Mai mi dires que faou prouva
Tout ce que veni d'avança:
De provo n'ai de bouenos et fidellos:
Sarqua lei, se voulés; aprenés, estudias,
Ligés, fés coumo ai fach, gausissés de candellos,
Et saurés ce que souhaitas.
Quant eis écrits que mi prounas,
Prefera leis, es juste, et fés li faire arrasso (*a*),
S'an d'arno (*b*) espoussa lei: car fau pas lou marjasso (*c*);
Mi regardi coumo un moissoun (*d*)
Prochi d'autours d'un tau renoun.
Per ce qu'es de mei vers, se sount de boueno raço,
Vo se sont d'aquo fin (*e*), vous n'en demanda troou.
Cadun fa ce que poou.
Coumo vous, montra sur d'escasso (*f*),
Fau pas lou doutour doou Parnasso;
Ni même n'augi pas l'y ana cueilli de flous.
Dins mei lezis et dins meis badinagis,
Ai d'aquo deis enfans (*g*), aimiproun leis eimagis;
Tant que pouedi, lei fau simple, risens, courous (*h*),
En oubservant que ma pinturo
Toujour ressemble à la naturo;
Anfin avés proun mangea, proun bugu (*i*)!
Ligés, si noun croumpa vous chu (*k*).

(*a*) Faites-leur place.
(*b*) Teigne qui ronge les livres.
(*c*) Fanfaron.
(*d*) Moucheron.
(*e*) S'ils sont beaux, délicats.
(*f*) Echasses.
(*g*) J'ai comme les enfans.
(*h*) Agréables.
(*i*) Avez-vous assez mangé, assez bu? Ne savez-vous plus que dire?
(*k*) Ne dites plus mot.

Je citerai une des fables de Gros pour faire connoître son talent, qui l'a fait appeler le *La Fontaine marseillois* :

FABLO.

LEIS DOUS LOUPS.

Un jour un loup vieil, descarna,
Sarquavo (*a*) à si desparjuna (*b*):
Lou paure diable s'en anavo
Testo souto (*c*), balin balan (*d*),
Et sur sa vida, en caminan,
Per enterin mouralisavo.
Qu'es devengut, entre eou disie,
Aquéou ten que Marto fielavo (*e*)!
Dei loups éres lou capoulie (*f*),
Din t'abouba dou (*g*) si gouenflavoun (*h*);
Davan de tu cadun fugie (*i*);
Aves (*k*), cans (*l*), pastres, tous cridavoun:
Vel' eici, garo lou barban (*m*)!
Aro lou mendre brut t'estouuo (*n*);
Uno mousco t'es un tavan (*o*):
Parens, socis (*p*), tout t'abandouno,
Et n'as pas sant alimen ren (*q*).

(*a*) Cherchoit.
(*b*) A rompre son jeûne.
(*c*) Tête baissée.
(*d*) En se balançant.
(*e*) Ce temps où Marthe filoit, ce temps de prospérité.
(*f*) Le chef, caporal.
(*g*) Dans un troupeau de bœufs.
(*h*) Se gorgeoient.
(*i*) Chacun fuyoit.
(*k*) Troupeaux.
(*l*) Chiens.
(*m*) Mot dont on se sert pour faire peur aux petits enfans; comme qui diroit *loup-garou*.
(*n*) A présent, le moindre bruit t'étonne.
(*o*) Une mouche est un taon pour toi.
(*p*) Amis, associés.
(*q*) Tu as moins que rien.

En fen a queou resounamen,
Ves un hallan (*a*) de soun espéço
Qu'à soun aise boutavo en péço
Un moutoun gros et gras à lard.
D'abord la joio l'estoufeguo (*b*),
Deis üeils l'empasso (*c*), si deleguo;
Et si penso: N'auras ta part,
Si counoïssen; sian camarado,
Même autrei fés l'y ai fa plési.
Adounc, em' un air loumbouri (*d*)
Humblamen li fa la coulado,
Et lis dis: Bouen jour, moun ami,
Fa bouen estre vous; fés l'emperi (*e*):
Quadenoun (*f*), lou bel animau!
Permettés que n'en mangi un pau:
Moueri de fan et de miseri;
Din lou besoun l'ami si ves.
L'autre d'un ton plein de mespres,
En li mountran sei trissadouiro (*g*),
Li respouende: Que tant d'ami!
Qu sies, vileno rato-souiro (*h*)?
Anen, sus, parte, crese mi;
Qu'hors d'aquo ti lévi la fédo (*i*).
Lou misérable, ben surpres,
Va si fet pas dire doues fes;
La quoue basso, grate pinedo (*k*)
En remoumian (*l*): Aquo es fini,
La pauvreta n'a ges d'ami.

(*a*) Un glouton.
(*b*) L'étouffe.
(*c*) Il le dévore des yeux.
(*d*) D'un air rampant.
(*e*) Vous faites l'empereur.
(*f*) Diantre.
(*g*) Les dents.
(*h*) Vilaine chauve-souris.
(*i*) Sans quoi je t'ôte la vie.
(*k*) Il gagne le bois.
(*l*) En marmottant.

Les Arlésiens se sont aussi distingués parmi les poètes provençaux. Je citerai d'abord quelques passages d'un poème anonyme qui fut composé sur la translation du corps de S. Trophime dans l'église qui lui est consacrée ; cet événement arriva en 1152. Je rapporte cette pièce comme un ancien monument de la poésie provençale.

Cant los papas Sant Peir, Sant Paul
Agron sagrat Sant Trofeme cors sant,
Els li deron poder que fos papa segons
En totas les proensas que son desa los mons
Tot aquest grand poder Sant Trophime gardet
Aytant que fon evesques e visquet.
E pueys devenc que la Sieutat defalhi,
Entroque l'emprador Constantin la basti (1).

. . . .

Pueys nos donnat cura el pros Theodoris (2).

. . . .

En ad ayso, senhos, sera obediens
Ni non i mancara ren per null tems
As lettras, per veritat ben l'en venra,
Et de Dien bon guiderdon resebra (3).

. . . .

(1) Quand les papes S. Pierre et S. Paul eurent sacré S. Trophime évêque, ils l'établirent second pape dans toutes les provinces qui sont en-deçà des monts. S. Trophime conserva ce grand pouvoir tout le temps de son épiscopat et de sa vie. Ensuite la ville tomba en décadence jusqu'au temps où l'empereur Constantin la rebâtit . . . .

(2) Puis le preux Théodoric nous accorda ses soins et sa bienveillance.

(3) Seigneurs, celui qui sera obéissant à ceci, et l'observera

Encaras si den mot alegrar tot fidel
Cant sap que per el es avocat al sel
Sant Trofem l'arcivesque de la Sieütat
D'Arle, et Sant Esteve premier lapidat (4).

. . . .

Deven aver grand fé et grand dévosion,
Et portar reverencia et grand supplicion
Per so qu'els Sans an Dieu nos acabon
Tot so que nos querem ni demandaren (5).

. . . .

Et totas selas gens que al luoc fés auran,
Et creiran certamen, et per lui pregaran
A Dieu onnipotent los Sans,
Al cor et a l'arma auran vera salut (6).

Bertrand Dallamanon étoit célèbre à la cour du comte Bérenger; *Pierre de Châteauneuf de Mollèges*, que Raimond de Souliers place au nombre des meilleurs troubadours, a composé une pièce à la gloire de Béatrix, comtesse de Provence, et plusieurs autres ouvrages en l'honneur de Jeanne de Porcellet,

toujours à la lettre, certainement bien lui en prendra, et Dieu lui en donnera une ample récompense.

(4) De plus, tout fidèle doit fort se réjouir de savoir qu'il a pour avocat dans le ciel S. Trophime, archevêque de la ville d'Arles, et S. Etienne, premier martyr.

(5) Nous devons avoir une grande foi, beaucoup de dévotion et de respect, faire d'ardentes prières pour que les Saints nous obtiennent auprès de Dieu tout ce que nous leur demanderons.

(6) Tous ceux qui auront foi à ce lieu (à la ville d'Arles) et auront une ferme croyance, et y prieront Dieu et ses Saints, obtiendront le salut de leur corps et de leur ame.

dont il étoit éperdument amoureux. On cite encore le *mounge des îles d'or*, dont il a déja été question (26); *Jacques Mothes*, dont les poésies faisoient les délices de son maître, le comte *Robert; Hugues Pena*, dont la reine Béatrix faisoit un très-grand cas; il a composé un livre intitulé les *Enganaires d'amour* (27); enfin, *Jacques D'Arlatan de Beaumont*, assez bon poète; et *Pierre de Morand*, qui a obtenu quelque succès sur notre scène, et dont on a recueilli les œuvres en trois volumes (28); il est plus connu cependant par ses étourderies que par son talent (29).

(26) Le moine des îles d'or. *Suprà*, p. 74.

(27) Les ruses de l'amour.

(28) On y trouve *Teglis*, tragédie représentée sur le théâtre de Paris en 1737; celle de *Childeric*, *l'Esprit de divorce*, comédie représentée en 1738: il y a aussi, dans le recueil de ses œuvres, imprimé à Paris, en 3 vol. in-12, des ballets héroïques, *Zaïre et Menzicof*, la *Fureur d'Hercule*, dernière pièce de M. de Morand.

(29) Il avoit fait jouer une pièce intitulée l'*Esprit du divorce*; le public trouva un peu outré le caractère d'une madame Argant, qui faisoit débiter, par ses avocats, des satyres contre son gendre. Morand s'avança sur le bord du théâtre, et assura que, quoique le caractère ne fût pas vraisemblable, il étoit vrai (c'étoit celui de sa belle-mère). La pièce réussit: on l'annonça pour le lendemain; un plaisant cria: *avec le compliment de l'auteur!* Morand, se croyant offensé, jeta son chapeau dans le parterre, en disant: *celui qui veut voir*

Nous devons surtout faire mention de *Jean-Baptiste Coye*; qui est mort en 1768; il a composé plusieurs ouvrages, entre autres *lou Novy Parat* (30), comédie en cinq actes; *lou Délire* ou *la Descente aux enfers* (31), et beaucoup de poésies encore inédites. Pour faire connoître le genre de talent de ce poète, qui avoit réellement de l'esprit et de l'originalité, je citerai quelques-unes de ses pièces.

Celle adressée à M. Morand, en lui dédiant son *Novy Parat*, est tournée d'une manière très-piquante.

EPITRON

A MOUSSU DE MORAND.

Rare espri que dou ciel la sageou economiou,
Formé per illustra ta celebrou patriou,
Et que sies admira su lou mount Helicoun,
Per lei sublimei vers que t'inspirou Apoulloun.
Tu qu'as lou grand secré d'enfanta de merveillou;
D'imita quan lou vos et Racinou et Corneillou,
Digou me perquint-ar devenen soun rivau,
As sachu qu'auquou fés te rendre soun égau!

l'auteur, peut lui rapporter son chapeau; celui sur qui il tomba, l'emporta, en disant: *l'auteur a perdu la tête, il n'a pas besoin de chapeau.*

(30) *Le Prétendu rejeté*, imprimé en 1743.

(31) 1749.

Partou saven Morand, quint-es lou gran geniou,
Que reglou de tei vers la touquante harmouniou.
Pegasou, aqueou chivau dificile a doumpta,
N'es ista qu'un agneu qu'an l'as vougu mounta,
Et sa doucilita qu'a tan d'autre refusou
Respectou leys accen de ta charmantou muzou.

Doun te sor (me diras) l'indiscré troubadour,
Que pren la liberta de me faire sa cour.
Santy pas qu'aujourdhui, dessu loumount Parnassou,
Un outhour provençau n'oucupou gés de plaçou
Ah ! lou sabe que trop et moun ambitioun,
N'a jamai ressenti ce qu'es presoumptioun,
Siou counten de touqua lou pé de la mountagnou
De countempla de yun (a) l'escla que t'accoumpagnou
Huroux se quauque (b) echo favorisan moun choix,
Te ren sensible ey son de ma tramblantou voix.

Nascu din un hameu dei counfin de la Françou (A)
Admiran lou francés, ignouran lou latin,
Sabe que ce qu'enseignou un simple ignourantin.
Oussi veiras jamai qu'unou ardour indiscretou,
Vengue m'enfla lou cor d'ou titre de poüetou.
M'estime trop hurous, se trobes qu'auque sau (c),
Dedin (d) lei febley vers que trace en prouvençau.
Ouras beleu (c) de penou agousta moun lengage,
Lou son, la rimou, tout, te semblara souvage:
May tout bizarre qu'és, toun fin discernamen
Conclurra que n'es pas sensou qu'auque ournamen.
Laissou un moumen à par ce qu'es din ta memoirou,

(A) *Il étoit né à Mouriés, à 4 lieues d'Arles.*

(a) De loin.
(b) Quelque.
(c) Sel.
(d) Dans.
(c) Peut-être.

Per rappella lei fé que soun din (a) nostrou historou,
Et troubaras d'abord (b) que lou fron (c) courouna,
Parleroun un jargoun (d) que semblou abbandouna.
Ley rey, leis amperour en exerçan sa rimou
Lou fagueroun mounta din (e) la plus haute estimou,
Et plusieur grand seignour tireroun vanita,
D'amira seis escri, de lei saupre (f) imita.
Parmi lei noum famous dei troubadour illustre
Aqueley qu'an brilla dedin (g) soun plus gran lustre,
Soun Frederic premié, Richard Cor de Lyoun,
Soun un douphin d'Auvergnou, Eme un rey d'Arragoun
Soun Raimond Berengié, la coumtessou de Dioü,
Un comte de Poitou. Bref noslou pouesiou;
Amusé lei seignours qu'eroun (h) alor en cour,
Toutes (i) fasien en vers de disputou d'amour,
De nostri troubadour Petrarquou fay l'elogeou,
Et lou rén (k) mounté (l) pasquié lei logeou.
Dourié (m) faire rougi toute la natioun,
D'avé leissa toumba sa reputatioun.
Anfin Dantou et Petrarquou an prés din ma patriou,
La façoun de rima que regnou en Italiou,
Et lou Tassou (n) beleu din un oubly proufoun,
Sensou lei troubadour serrié (o) mor sensou noum (p).
Fugués doun pas surprés se ma musou nouviçou,
Su lou ton provançau s'hazardou din la lissou,

(a) Dedans ou dans.
(b) Aussitôt.
(c) Tête.
(d) Langage.
(e) Dans.
(f) Savoir.
(g) Dedans.
(h) Qui étoient.
(i) Tous faisoient.
(k) Rang.
(l) Où étoit élevé.
(m) Devroit.
(n) Le Tasse.
(o) Seroit.
(p) Mort sans nom.

Se d'ellustreys outhour lou fagueroun floury (a)
Se tan de souverein autrés fés l'an (b) chery.
Quau risquou que mey vers toumboun din la disgraçou
Es bén de trebucha dessu (c) sey nobley traçou.

Sabe que lou francés beaucop (d) plus delica,
Regnoun aujourdhuy per tout din soun pountifica.
Lou czar dedin lou Nord, lou sultan din l'Aziou,
Soun en canta dei son de sa douçou harmouniou :
May persuivre en francés un desir devouran,
Fau saupre balança Volterou emai Moran.
Ben d'outhour sensou frai hazardoun seis ouvrage.
Zaïrou et Mensicof enlevoun (e) lei suffrage.
Per lei suivre de yun n'en costou (f) ben d'esfor,
Et quan nous assagen (g) lou nas saunou (h) d'abor.
Tu dounc que siés tan ben segur de la pousadou (i)
Pren un sublime essor teisse (k) ounou autrou Hanriadou,
Vo mostrou (l) su la scenou Herculou et sa furour :
Un ouvrage tan beu pau pareisse a la cour ;
Tout plourou, tout gemy quant te mostres (m) tragique
Tout ris quan de Molierou imites lou coumique;
Poursuive attaquou un fat courigeou soun defau
Toujou fau travailla quan n'en costou tan pau.

Per yeou (n) que per ren faire ai més a la tourturou
L'infructuoux talén que deve a la naturou,
Ouriou (o) brula mey vers si ta decisioun,
N'avié pa destourna moun executioun.

(a) Fleuri.
(b) L'ont.
(c) Sur.
(d) Beaucoup.
(e) Enlèvent.
(f) Coûter.
(g) Essayer.
(h) Saigner.
(i) Placé.
(k) Tresser.
(l) Montrer.
(m) Quand tu te montres.
(n) Pour moi.
(o) J'aurois.

May puisque a lei legi sjés ben vougu descendre,
Creirieou de faire mau de lei réduire en cendre,
Et meme de desplaire a bén d'espry famoux
Que soun recouneigu (a) per avé lou bon gous.
Mai perque lei brula lou dessein n'es pas sage,
Musou, counserven lei per un plus digne usage
Ouy se qu'auque (b) lectour es assez complesén,
Per regarda lei vers d'un rimaire neissen,
Digou yé qu'a douge an, lou grand jour de San Charle
Fuguere hurousamen transplanta dedin Arle,
Que de sei citouyen per yeou rampli d'egar,
L'esclatantou vertu surprengué mei regar,
Que sa soucieta devenén moun escolou,
Soun exemple et sei mœurs fugueroun ma boussolou.
Digou que satisfa de soun adouptioun,
Brule de yé marqua moun inclinatioun.
Musou digou surtout que l'eimablou jouinessou,
M'accordou unou amitié qu'approchou la tendressou,
Et qu'emé lei vivan intimamen uny,
Sarai jusqu'a la mor soun veritable amy.
Bel Arle, s'ou (c) village ay pres moun ouriginou (d),
Parmi teis habitan ay si ben pres Racinou,
Et de tant de favour sieou (e) tallamen frappa,
Que lou fluvou Lethé leis esfacarié pa.
Me taise, cher Moran, sente que se ma vervou
Troumbavou sur lei doun qu'as réçu de Minervou,
Lou plesi que ressente a dire lou verai,
Farié qu'en ley traçan me teisariou jamai.

Sur l'instabilité des choses humaines.

Helas! moucher Astié tou passou,

(a) Qui sont reconnus.
(b) Quelque lecteur.
(c) Si au village.
(d) Coye étoit né à Mouriès, quatre lieues d'Arles.
(e) Je suis.

Lou pin pesri conurou lou joun (*a*),
Tou degrunou (*b*) de guerre lassou.
Lou camerou (*c*), couman lou ciroun,
L'ousseou, l'insectou, lou pissoun (*d*),
Tout ce que respirou trepassou,
Et desempiey (*e*) Ducalioun,
Jusqu'ici din l'humaine raçou
Ren n'a pouscu troumpa Caroun,
Tout fau que passe din sa nassou,
Et la Parquou que fai man bassou,
Sur leys Paris, sur ley Miloun,
Sur ley rey, sur la poupulaçou,
Et qu'immole ou negre Plutoun
Ley Crésus qu'án d'or a massoun (*f*)
Ley Iruse (*g*) que n'an que sa biassou
Ben que fugoun touti tenassou
Sensou gés de distinctioun
Ley fay beoure (*h*) a la meme tassou

Coye avoit chassé dans la Crau avec ses amis; ils arrivèrent, excédés de faim et de fatigue, à une masure où ils ne trouvèrent rien à manger qu'un vieux coq qu'ils firent mettre à la broche, et à qui Coye consacra cette épitaphe :

Ici lisse si os lou pu fougous d'igaou (*i*),
Qu'ague jamai pupla d'Arle jusqu'à Messinou (*k*),
Un mascle espelounon (*l*) proun robuste et proun caou (*m*),

(*a*) Le jonc.
(*b*) Dégénère.
(*c*) Chameau.
(*d*) Le poisson.
(*e*) Depuis.
(*f*) Monceau.
(*g*) Gueux, du nom d'Irus célèbre dans l'Odyssée.
(*h*) Boire.
(*i*) Des coqs.
(*k*) Messine.
(*l*) Un mâle chaponné.
(*m*) Chaud.

Per amourti çinq ans lou fio de vin galinou (*a*);
Huroux se sa vigour y avié toujou dura;
Mai quan lou ten yagué passi sa doublou cresto (*b*),
Un poulastre enemi yé siegué prefera;
Tale es la tristou fin que l'age nous apresto.
D'aquou paure animau, passan plourou lou sor,
Et redoutou à toun tour une même avanturou,
Lou traite femelan (*c*) ris de nostres esfor,
Qu'an sian abandouna de l'humainou naturou.

Après avoir parlé de la poésie en général, il convient de dire un mot du théâtre provençal. Les anciens troubadours ont composé des *tensons*, espèces de dialogues qu'on voudroit inutilement décorer du titre de comédies, puisqu'on n'y retrouve rien de ce qui constitue un drame: ce sont des conversations en vers sur des sujets d'amour et quelquefois de politique; il y est question des guerres et des croisades (32).

(*a*) Le feu de vingt poules.

(*b*) En vieillissant, il perdit sa crète.

(*c*) La femme traîtresse.

(32) PAULET, de Marseille, dont la vie n'a pas été publiée, et dont les poésies n'en sont pas moins dignes d'être conservées, vivoit à la fin du treizième siécle; il étoit contemporain de Charles I d'Anjou. Accoutumé, ainsi que l'étoient tous les Provençaux, à la domination douce et paternelle des anciens comtes de la maison de Barcelone, il ne pouvoit souffrir que des Français fussent venus leur donner des lois, et les eussent entraînés à la conquête longue et périlleuse du royaume de Naples. Les guerres de Naples, les impositions, les vexations

Les drames pieux que le roi René a fait représenter en Provence et à Avignon, ont été composés en français, et le plus souvent par Michel d'Angers, auteur de plusieurs pièces saintes; *l'Homme mondain*, qu'il fit aussi représenter, étoit également écrit en français. On n'a ensuite joué que des pièces du théâtre français, et ce n'est que fort tard qu'on a fait des drames en provençal. On a composé à Aix, à Arles, à Avignon, des pièces écrites en cette langue, mais selon le dialecte de ces contrées; on ne connoît point de tragédies ni d'opéras provençaux qui méritent d'être cités (33).

commises en Provence, et la prison de Henri de Castille, sont les sujets de plusieurs dialogues en vers provençaux, dans lesquels une jeune bergère et Paulet lui-même declament fortement, mais avec esprit et adresse, contre Charles I, contre la France, et finissent par faire des vœux pour que l'Espagne dépouille les Français de la Provence. Le tenson ou dialogue étoit la tournure la plus ordinaire que prenoient les anciens troubadours.

(33) Les principales pièces provençales sont, *lou Navi Parat* [le Prétendu rejeté], en trois actes, par *Jean* Coyenant, en 1771; *lei Festos de la pax* [les Fêtes de la paix], dialogue entremêlé de prose, de vers et de chant, joué en 1783; *la Bienfaisance de Louis XVI*, par *Blanc* Gilles; *Jean-Pierre Vengut de Craft*, ou *qu'Espera n'a pas*, pour le même événement; *Moussu Maniclo*, ou *lou Groulié bel esprit* [M. Manicle, ou le Savetier bel esprit], par un machiniste de Marseille, M. *Just*; *lei doues Coumaires*

Les locutions provençales se mêlent souvent au langage français ; j'ai rassemblé plusieurs de ces tournures ou de ces expressions particulières aux Provençaux, principalement dans la courte navigation que j'ai faite de Beaucaire à Arles.

La barque qui nous conduisoit, étoit remplie de passagers qui venoient comme nous de Beaucaire, ou des diverses parties de la Provence, pour se rendre par Arles dans les différentes villes qui bordent l'étang de Berre ou dans la Camargue. Bientôt la conversation s'établit : — Combien y a-t-il, dit l'un d'eux à un petit homme sec qui étoit dans un coin, que *vous manquez de Marseille* (34)? — Trois semaines; j'ai été *en* Avignon, *du* depuis à Beaucaire, et *je vas à Arles*. — Comme vous voilà fait ! — *On m'a marché dessus, et mon habit est tout péri* (35). — Vous étiez indisposé lorsque je vous vis à Marseille. — J'ai eu en effet *la rhume* et j'ai *mouché* pendant plus de trois semaines; outre cela, j'avois la joue *enfle*. — Et madame votre *espouse ?* — Elle est encore

[les deux Commères], par un commissionnaire-chargeur de Marseille. On mêle quelquefois des scènes provençales dans des pièces françaises; mais quand ces scènes ne sont pas jouées par des actrices du pays, la langue provençale n'est plus reconnoissable.

(34) Que vous avez quitté Marseille.

(35) Gâté.

malade; tous les deux jours elle *espère* (36) *la fièvre :* mais j'ai fait une *consulte* de médecins, et ils assurent que si je lui donne encore le quinquina et trois *purges* (37) je *risque* (38) qu'elle guérisse bientôt.

Vous avez là une jolie petite fille, dis-je à une grosse femme qui étoit près du patron; elle vous ressemble beaucoup. — Oui, monsieur, chacun dit *qu'elle me donne de l'air* (39). — En avez-vous d'autres? — Hélas! oui, j'ai encore deux filles et un *enfant* (40). — Est-il avancé? — Vous demandez sans doute s'il a *d'esprit* (41)? — Oui. — Quoiqu'il n'ait que douze *ans d'âge*, il sait déja bien *la chiffre* (42): mais c'est un démon; *au plus* on lui défend une chose, *au plus* (43) il la fait : cependant je l'aime, et je lui rapporte de *beaux images* (44). — Cette jeune personne vêtue en noir n'est probablement pas une de vos filles? — Non, je suis sa *marâtre* (45); elle porte le deuil d'un oncle qui lui a laissé un bon *légat* (46): et c'est

(36) Attend.
(37) Médecines.
(38) Je puis espérer.
(39) Elle a de mon air.
(40) Un garçon.
(41) S'il a de l'esprit.
(42) L'arithmétique.
(43) Plus.

(44) Les Provençaux confondent souvent les genres : ils disent, l'*huile* est *bon ;* voilà de *beaux oranges*, etc. Cela vient peut-être de ce que, dans leur dialecte, les mots n'ont point une terminaison distincte pour le masculin et le féminin.

(45) Sa belle-mère.
(46) Un bon legs.

bien heureux qu'elle soit riche; car de l'humeur *qu'elle est* (47), elle ne se fera pas aimer... Aussitôt la bonne femme s'adressa à elle: *Rousoun* (48), veux-tu manger de ce gâteau? — *Au contraire.* — Et pourquoi? — C'est qu'il n'est pas *tentatif* (49). — Et toi, *Gouthoun* (50)? (Celle-ci ne se fit pas prier deux fois.) — Pouvez-vous me dire, ajoutai-je, quel est ce monsieur qui a une jambe de bois? — C'est un ancien marin très-*famé* (51); mais, quoiqu'il *manque d'une jambe*, il n'en va pas moins bien: on n'aura pas plutôt mis *l'attache* (52), que vous lui verrez monter *les degrés* (53) *du port de quatre en quatre* (54).

Alors celui-ci s'approcha de moi; il me demanda si j'avois *souventefois* été à Arles. — Jamais, Monsieur. Et vous? — Je ne fais qu'y passer, mais *j'y ai resté* autrefois (55): c'est une jolie ville. Il me paroît que vous êtes amateur: vous y verrez beaucoup de belles *estatues* (56). — Je serai charmé de pouvoir y faire votre connoissance. — Je suis désespéré de ne pouvoir la cultiver; mais demain je vais *de de là* dans la Camargue. — C'est un beau pays, et

(47) Dont elle est.
(48) Rose.
(49) Tentant.
(50) Gothon, Marguerite.
(51) Renommé.
(52) Attaché *la corde* du bateau.
(53) L'escalier.
(54) Quatre à quatre.
(55) J'y ai demeuré.
(56) Statues.

je compte le visiter en quittant Arles. — Vous venez comme moi *de de là* de Baucaire: la foire *étoit si pleine*, que tout le monde n'y pouvoit *contenir*; il y en avoit jusque sur le *couvert* des maisons. La pluie a été si froide, qu'on auroit cru qu'il alloit *glacer*; mais dans ce temps nous aurons plutôt *de pluie* que *de neige*, et cela n'est pas fini. — Peut-être. — Oui, il *chauffe* (57) à présent: que voulez-vous *jouer* (58) qu'il *tombera encore de l'eau?* Pour moi, j'étois si *trempe*, qu'il *m'a fallu me changer* de linge; et quoique je sois bien *bourré* (59), je sens que j'ai besoin de transpirer: aussi je me ferai mettre cette nuit une bonne *couverte*. — Nous arrivons, ainsi vous serez bientôt chez vous. — J'y *courirai* bien fort. Ciel! — Qu'avez-vous! — J'ai *tombé* ma canne. — Le courant l'emporte. — C'est un petit malheur. Adieu, Monsieur; si je vous retrouve *de de là*, j'en serai charmé: on m'attend, et je suis sûr que *la soupe est à table*.

Ces *provençalismes* sont extrêmement fréquens, même parmi des gens qui ont reçu quelque éducation et qui ont fait des études. On peut également aussi leur donner le nom de *gasconismes*; car la plupart se retrouvent encore dans le langage habituel d'une grande

(57) Il fait chaud.
(58) Parier.
(59) Vêtu.

partie des habitans du midi (60). Ces locutions ne sont pas une suite de l'ignorance des règles de la langue française; elles viennent de l'habitude de parler la langue du pays. Le peuple de la Provence ou du Languedoc sait presque généralement le français; mais il se plaît à parler le provençal ou le languedocien : les enfans l'apprennent dès le berceau comme leur langue maternelle ; ils le parlent avec tous ceux qui les entourent; et les hommes que les circonstances ont conduits dans des contrées éloignées, aiment à employer un idiome qui leur rappelle leurs premiers plaisirs et le lieu qui les a vus naître; souvenirs qui ne s'effacent jamais. Qu'un habitant du midi de la France en rencontre un autre à Paris, à Londres, à Pétersbourg, à la Chine, aussitôt vous entendrez, *qu'es aqueou ? etc.* vous les verrez se chercher, et se livrer au plaisir de parler la langue de leur pays. Les expressions incorrectes ou vicieuses qui échappent aux Provençaux lorsqu'ils parlent français, ne sont donc que des traductions littérales d'expressions analogues consacrées dans leur propre dialecte; c'est ainsi qu'un Anglois et un Allemand qui possèdent notre langue, ont peine à la parler sans y introduire quelques idiotismes de la leur.

(60) Ainsi qu'on peut le voir dans l'ouvrage très-utile de M. Descrouais, intitulé *les Gasconismes corrigés*, 1769, in-8.°.

On peut se faire une idée de la langue écrite des Provençaux par les morceaux que j'ai cités (61); j'ajouterai ici quelques proverbes pour faire connoître leur langage vulgaire (62):

Pan fresc, proun fillos et bouesc verd, mettoun leou l'housteau en desert. Du pain frais, beaucoup de filles et du bois vert, mettent bientôt la maison au désert (63). — *Es inquiet coumo un cristeri.* Il tourmente comme un lavement. — *De chins, d'armes et d'amours, per oun plésir mille doulours.* De chiens, d'armes et d'amours, pour un plaisir mille douleurs. — *Qua ben dinat, creis leis autreis sadouls.* Qui a bien dîné, croit les autres rassasiés. — *Lauso la mar, ten ti a terro.* Fais l'éloge de la mer, et tiens-toi à terre. — *Quaou tro tirou fais dous bouts.* Qui tire trop fait deux bouts. — *Jouine chivaou vieil maquignoun.* A jeune cheval vieux maquignon (64). — *Es plus proche la car que la camisou.* La chair est plus proche que la chemise (65). — *Quu voou en toutos peiros soun coutéou aguzar, en tout roumavagi sa fremo menar, et en toutos aiguos*

(61) *Suprà*, page 459 et suiv.

(62) J'ai cité plus haut, page 456, un recueil très-étendu de proverbes provençaux.

(63) Sont la ruine d'une maison.

(64) Pour le dresser.

(65) C'est-à-dire qu'il vaut mieux rendre service à un parent qu'à un indifférent.

soun chivau abeourrar, oau bout dè l'an n'a qu'unò coutèlo, uno putan, et uno harideló. Celui qui va aiguiser son couteau sur toutes les pierres, qui conduit sa femme à toutes les foires, et fait abreuver son cheval à tous les ruisseaux, n'a au bout de l'an qu'un méchant couteau, une femme de mauvaise vie et une haridelle.

L'âne est le sujet d'une foule de proverbes : *Lavas la testo à l'ay, èscampas lou lissieou.* A laver la tête d'un âne, on perd sa lessive. — *A bouèn varlet aureillos d'aze.* A bon valet, oreilles d'âne; c'est-à-dire qu'un bon valet doit écouter les injures patiemment. — *Es coumo l'aze de capitou, suses quand vies venir lou bast.* Il est comme l'âne du chapitre, il sue quand il voit venir le bât. — *L'ay qu'a doues mestres la quoue li pelo.* L'âne qui a deux maîtres, la queue lui pèle; c'est-à-dire qu'il a beaucoup à souffrir. — *Fa coumo aqueou que sercavo soun ay et l'ero dessus.* Il fait comme celui qui cherchoit son âne pendant qu'il étoit dessus.

Les expressions proverbiales relatives aux femmes ne respirent pas toujours cette antique galanterie dont la Provence a été le séjour : mais les hommes qui se plaignent des femmes, sont en général, ceux qui les aiment le plus. Les Provençaux disent, il est vrai, que, *se n'ero pas les fremos, leis homes serien d'ours mau lipats* [s'ils n'y avoit pas de femmes, les

hommes seroient des ours mal léchés]; mais ils disent aussi, *qui perde sa fremo eme quinze sous, es grand doumagi de l'argent* [qui perd sa femme et quinze sous, la plus grande perte c'est l'argent]. Les proverbes suivans sur les femmes et les filles sont très-connus : *Amour de courtisan, ben de vielan et fé de fumelo, noum duroun pas passat un an.* Amour de courtisan, générosité de vilain, et fidélité de femme, ne durent pas plus d'un an. — *Ombro d'home vau cen fremos.* L'ombre d'un homme vaut cent femmes. — *Fillio que pren, se rend vo se vende.* Fille qui prend, se rend ou se vend. — *Fillio trouterio et fenestriero, rarement boueno menagiero.* Fille qu'on voit souvent à la fenêtre, est rarement bonne ménagère. — *Mouilhe di marinier, ni maridado ni mueck.* Femme de marin, ni mariée ni fille.

Celui qui a fait le proverbe suivant n'avoit pas à se louer du mariage : *Doues bouens jours à l'homme sur terro, quand prend mouilhe et quand l'enterro.* [L'homme a deux bons jours sur terre, quand il prend une femme et quand il l'enterre]. Il est vrai que celui-ci ne prouve pas que les femmes aient plus à se louer de leurs maris : *Se uno marlusso venie veouso, serie grasso* Si une merluche devenoit veuve, elle engraisseroit.

CHANSONS

NOUVELLES

EN PROVENÇAL.

Composées vers 1550.
à 24 exemplaires



PARIS,
TECHENER, Place du Louvre, 12.
1844.

(4)

60 Exemplaires.

ANCIENS PATOIS

DE LA FRANCE.



CHANSONS NOUVELLES

EN LENGAIGE PROUENSAL.

Nous croyons rendre service aux bibliophiles et aux amateurs de nos vieux dialectes provinciaux en reproduisant un des livrets les plus introuvables et les plus curieux peut être, qu'il y ait en ce genre d'opuscules si recherchés depuis quelques années.

Il s'agit d'un mince volume de 19 pages; un seul exemplaire en était connu. Acheté en 1817, au prix de 50 fr., prix fort élevé alors pour ce genre d'écrits, ce livre passa dans la riche collection de M. de Soleinne, et cet amateur, dont l'obligeance égalait l'activité, voulut bien, à ma demande, faire faire pour moi, sous ses yeux, une copie des *Chansons* que je ne pouvais espérer de posséder imprimées. A la mort de M. de Soleinne, la précieuse plaquette ne s'est plus retrouvée. A-t-elle été victime de quelqu'accident? Fut-elle confiée à quelqu'emprunteur

oublieux? Est-elle perdue à jamais? On l'ignore. Cette circonstance a donné à ma copie manuscrite un intérêt tout particulier et j'ai voulu que, réimprimée à petit nombre, cette production de la muse Provençale, fut désormais à l'abri des chances d'une destruction totale.

L'édition originale en caractères gothiques, ne portait ni date, ni indication de lieu. Le savant auteur du *Manuel du Libraire* la regarde comme ayant paru vers le milieu du seizième siècle. Il est très-vraisemblable qu'elle a été exécutée à Marseille et ce serait alors une impression antérieure de près de cinquante ans, aux *Obros de Loys de la Bellaudiero*, 1595, volume regardé comme le premier produit des presses marseillaises.

Indépendamment de leur extrême rareté et de leur âge, l'esprit goguenard et frondeur qui respirent dans ces *Chansons Nouvelles*, les détails qu'elles laissent entrevoir au sujet des habitudes locales de l'époque, méritent quelqu'attention.

Je n'ai pas voulu corriger certaines leçons vicieuses que l'on découvrira sans peine et qu'offre ma copie calquée sur l'original. Je me conforme, à cet égard, aux avis que me donnait M. Nodier; l'ingénieux auteur de tant de travaux remarquables sur la linguistique, voulait que l'on reproduisit fidèlement l'orthographe, parfois irrégulière et erronée, des anciens écrits populaires; un mot corrompu, une faute d'impression, peut être souvent l'indice de la manière dont se prononçait tel ou tel mot. J'ai dû suivre un conseil qui venait de si haute autorité.

G. B.

CANSON NOUELLO

DAU CARRATEYRON :

SUS LO CANT DE BAUDISSO LE *petit chien.*

En Prouenso ha vno villo
Ques pleno de tant de bens
Tout lo monde y habito
Bonos et maluaysos gens,
Tous los iours en ven caucun ;
Maudit sia tant de ratun
Que tant roygon, roygon, roygon,
Que tant roygon lo comun.

Los capellans fan la danso
Et roygon tous los permiers,
An las dens que semblon lanso,
Roygon plus fort que maunyers
Et de luon sentou lo fun.
Maudit sia....

Toutos gens de toutos sortos
Capellans et aduocatz
Toutos gens de raubos cortos
Toutos gens das tres estatz
Tous roygon ben lo comun.
Maudit sia....

Il y a tant de percurayres
Que venon de toutos pars
Et si fan grant latinayres
Et non sabon pas las pars
Et fan playdeiar cascun.
Maudit sia....

Toussi sia tant de notayres
Que venon tous estrassas
Dauant que lo sie pueys gayre
Ellos son ben abilhas;
Aquo pago lo comun.
Maudit sia....

Si anas a la bochario
Per auer ung pauc de cart
Lo sera l'aumerario
Dauant que aias vostro part,
Daudet donon à cascun.
Maudit sia....

Si anas à la pescario
Per auer de peysson fresc
Aures peys de pudeiro
Et ben souuen vous batres;
Non en aura pas cascun.
Maudit sia....

Si anas au regardador
Veser si aues vostre pes
Jurara Dieu son creator
Que dauantage aures;
Lo pes mango a cascun.
Maudit sia....

Lo regardador engano
Sentent ambe lo bouchier
Car na sept gros la semano
Aquo per cascun taulier
Per layssar raubar cascun.
Maudit sia....

Lo ya tant de repetieros
Ambe las reuendeyris
Semblo sio vno grant fiero.
Tant ny a en aquest pays
Ben eu roygon lo comun,
Maudit sia....

Si vous anas a la plasso
Faut ben que sias pinchinat,
Si voules auer de casso
Vous la seres ben roygat,
Demandas no a cascun.
Maudit sia....

Los retailhas et durenso
Non si pourio estimar
Los mals que fan en prouenso;
Fosson ellos en la mar
Grant gauch en aurio cascun.
Maudit sia...

De touz los mestiers que son
Que forou y que seran
Roygon touiourt pauc ho pron
Roygeron et roygaran;
Mauben fara à cascun,
Maudit sia....

Lo sio tant de roygarios
Par tout en cascuns part
Par hostals, hostalarios
Quant ques vno grant pietat
Et mout non en dis dengun.
Maudit sia....

Quant lo gouert layssa faire
Degun non en dis pas mout,
Va per compayre et commayre
Et per aquo va mal tout.
Mal en pendra à calcun.
Maudit sia....

FINIS LO RATUN.

AUTRO CANSON NOUELLO

DAU CARRATEYRON.

Ay tant destieu cant diuert
Touiourt regno malgouert,
Malgouert regno partout
Et sus tout en gen degleyo
Mais non sauzo dire mout
Car serion mis en galeyo.
Lo ya tant de semygreyo.
Se tout ero descubert.
Ay tant destieu cant diuert
Touiourt regno malgouert.

Non pas dire cassins
Va lo gouert de sant Sauuayre

Ung bon home ny ung bon vin
Jamays no la dura gayre,
Si bon gouert volion fayre
Lo cloquier serio cubert.
Ay tant....

An reculhit pron de blat
Et de vin los plenos tinos
Mais souen pan la mancat
Per fauto dauer farino;
La non ya reson ni rimo
Tout cant la va destrauers.
Ay tant....

Si lo baylon ero bon
El non lestario pas gayre
Mais aquest lestara pron
Jamais non sen van defayre,
Las fermos non lamon gayre,
Voldrion que fos en unfert.
Ay tant....

Malgouert regno per tout
Et sus tout en esto villo
Aytant de nuech cant de iourt
Subre cascun el sa piello,
Non layso ni cros ni pilo
Mais lo gibassier vbert.
Ay tant....

Sa semblon lansaquanes
Tout le monde en esto villo,
Cascun porto graut arnes
Que non es causo vtilo,

Perso non es de merueilho
Se si fa de trist gouert.
Ay tant....

Lo ses tout plen de layrons
A seguras en loffice
Que raubon dieu et lo monde
Et custodis et calice;
Non crenhon dieu ni iustice
Ny mais los diables dunfert.
Ay tant....

Si nos ero fach reson
Et aguess un bono iustice
Non serion tant de layrons
Que de nuech van per taulisses,
Lo sia tant pauro polisse
Dengun non ya luelh vbert.
Ay tant....

Si bon gouert ero fach
Tant au bourc comma la villo,
Continuarion ung bon gach
Et metrian de gens vtillo
Cascun trauc a sa cauilho
Mais que aian ung pauc vffert.
Ay tant....

Si vous voules plaideiar
Et veulhas processes fayre
Per bon drech que vous aias
Vous faran lon temps maltraire
Notaris, et percurayres
Enbrolhon tous los proces.
Ay tant....

Lo sia taut de iohannes
Que porton las raubos longos
Et fan tant das domines
Non crenhon pas trop las fangos ;
Lo sia plus de raubo longos
Que de diables en vnfert.
Ay tant....

Malgouert es as portas
Cascun nes ben testimoni
Que a qui si fa plus de maus
Quen luoc que sio de memori
Y iuagun dau manicordi
De larpo et dau ribee.
Ay tant....

Si vous voles bolletin
Saubres ben per cant la cano
Sio de vespre ho de matin
Vous tondran ben vostro lano
Nya que badarion la mauno
Per soy sont tant apert.
Ay tant....

Cant non an plus que briffar
Et que loffan los a couron
Faran los portals sarrar
Diran quen qualqun luoc moron,
Ny a que canton famulorum
Cant los portals son ubers.
Ay tant....

Ung bel espital an fach
Au portal de nostra damo

Siuerve tant ben pur retrach
Y van chiar homes et femos.
La luogo es bello et bono
Mais que fosso ung pauc cubert.
Ay tant....

Si traes mal dauer de cort
Au peysson a plus de peno
Sio peysson fresc ho sallat
Si vende car comme cremo
Et passas per man de femos
Fan lo diable de Vauvert.
Ay tant....

Lia tant de reuendeyris
Estan toutos en la plasso
Et retenon las perdis
Et aussi tout autro casso,
Et non ya pas can de casso
Que a cassa sio plus apert.
Ay tant....

Auen pron regardadors
La fasson es ben polido
Non say si sen lauson tous;
Trop d'ailhet gasto borrido
Mais galinos mais pupidos
Et mens duoux aquo es trop sert.
Ay tant....

Jeu sue enmerauilhat
Das retailhes de Prouenso
Cant sins podon rapinar
Ellos non en fan consienso
Ya pauc mayson en Prouensso
Que non aian en gouert.
Ay tant....

Si se vende ren de blat
Ho autro mercandario
Tantost venon retailhas
Fan semblan que ren non sio
Entre ellos an en sio
Et ansin lo paure pert.
Ay tant....

Retailhas aran bon temps
Car son mantengus en villo
Aro non es plus lo temps
Que non auion cros ni pillo ,
Ellos en brasson por villo
Ho de brays ho de trauers.
Ay tant....

Perdonnas nos bonos gens
Si auen dich deguns causo
Que vous fousso desplasent ;
De la canson faren pauso
Et tenes las maisons clauses
Que non lientre malgouert.
Ay tant....

Finis Malgouert.

AUTRO CANSON.

Non podrio anar plus mau
Nyga nyga nyga
Non podrio anar plus mau
Et nyga nyga nau.

Escoutas tous ben bregado
La ballado
Compaasado
Que vous diren mantenent
Car si non ès ben cantado
Griugotando
Demenado
La veritat vous diren.
Or chut, chut, scoutas ung pauc.
Nyga nyga nyga.

Autres fes vous auen dire
Per vous dire
Sensa rire
La canson de malgouert
Touiourt va de pire en pire,
Par sant pire
Dieu y mire,
Ay tant destieu cant diuert,
De caremo et de carnau.
Nyga....

Cascun fa dans callenbayre
Dau bragayre
Gringotayre,
Cascun fa ben dau gourrier,
Et si non volon ren fayre
Les gallayre
Non an gayre
Non an pas trop grant granier
Ny grant celier ausi pau.
Nyga....

Porton las sabbatons largos
Decoupados
En morrados

Semblon mourre de vedon
Et las causos estrengades
Bigarrados
Chequetados
Et vng gipon tout noueu
La camiso au colet ault.
Nyga....

Porton capo a lespanhollo
Quin à gollo
Suiso pollo
Qua lo capeyron detras
Que semblo la ont collo
Fausso ho collo
Causo mollo
Lo pument ho lipocras,
Au costat ung bel ponhau.
Nyga....

Porton la testo leuado
Penchinado
En vetado.
Los pels dauant entrenas
Adoubas à la lombardo,
Prenes gardo
Ben fardado
Que lur volo sus lo nas
Et luzon come ung mirau.
Nyga....

Nya que porton grans patinos
Grant matinos
Per far minos
Et capeyron de vellut

Tout cant quean an sus lesquino
Las mesquinos
Ben son finos
De vieura en an grant gauch.
Nyga....

Lo bochier non a pas gayre
A sanct Sauuayre
Vollia fayre
Toiourt maniar de peysson
Vous semblo que sia repayre
De tals payre
Per lur fayre
Perdre touto leur faysson
Que naioa dieu dau taraut.
Nyga....

De plait nen aias enveio
Qui playdeio
Mallaueia
Jamais non vieu en repaux
So que manio amareio
Ben bestieio
Et folleio
Es foro de tout de prepaux
Saprocho de l'espitau.
Nyga....

Justici es administrado
Gouernado
Ordennado
Mais quaias forso argent ;
Autrament fases de bado
Las iournados
Las pesados

Non es pas per toutes gens
Paures gens y fan ben pauc.
Nyga....

Ses vist temps que benefices
Et offices
Per seruices
Se donauon à plusours;
Mautenent non ya que vices
Et malices
Larronices
Tout se fa per sancta cros;
Qui a dargent a de plumaux.
Nyga....

Non dic ren de sanct Sauuayre,
Lur affayre
Es en layre
Non los fault pas aponchar
Car son ponchas a tres cayre
Per ben fayre
Nen vau tayre
Car me poyrian far ponchar
Ho my donar vn cauau.
Nyga....

A capitol van ressebre
Que vos nembre
Quest octobre
Ung present fach en finart,
Pensauon maniar de lebre
Ambe pebres
Et gingibre
Et manieron dung raynart,
Plan hion cant nauia tant pauc.
Nyga ...

Lo bouchier daquesto nado
Lur intrado
Mal trobado
Nos a tresque mal seruit,
No a seruit de cauranhado
Languinhado
Remulho
Mais non fon ren plus marrit,
Fasio au cor venir mau.
Nyga...

Cant los cabris vollian vendre
Dur ho tendre
Joux ho vendre
Los fasian ben car sentir
Tant lo grand coma lo mendre
Per entendre
Fasian rendre
La pesso fasion venir
Seze sous ho des et nou.
Nyga....

Per so non es de meruelho
Cant la tiblo
Plus vtillo
A volgut abandonar
Car en besonhant par ville
De des tiblo
En aus millo
Non aguesson tant ganhat
Aquo fa bragar lostau.
Nyga....

Lo bochier non a pas gayre
A sanct Saunayre
Vollia fayre

Toiourt maniar de peysson,
Vous semblo que sia repayre
De tals payre
Per lur fayre
Perdre touto leur faysson
Que naio a Dieu dau taraut.
Nyga....

Tout lo monde se rancuro
Et murmuro
A grant furo
De leyme daquest peysson;
Ben es bel pes et mesuro
Taut cant duro
Lon assuro
Cascun adrech per rason
Mais malgouert y fa trauc.
Nyga....

Ben iua jon de passa passa
A la plasso
De la casso
Tout lo monde mantenent
Los senhours fan vendre casso
Ben escarso
Sensa tasso
Como seron pauros gens
Des presens can a lostau.
Nyga....

Crestians nouels de prouensso
Que dauffenso
Sen consienso
Fascs vautres tous les iours

De far mal en fases sienso
Continuanso
Dont patienso
Fases passes à plusors
Nya bende bons mais ben pauc.
Nyga....

Ieu non vos sabrio pas dire
Cant ben mire
Qui fa pire
Los crestians vielhs ho noueux,
Car se fan de grans eniuris
Et periuris
Oultro iuris
Per villos et per casteaux
Los senhors fan plus de mau.
Nyga....

Es ben temps de fayre pauso
Et per causo
Car non sauso
Dire plus per lo present
Si auen dich denguno causo
Lon sapauso
De la causo
Perdonas als innocens;
Si Dieu vous garde de mau.
Nyga nyga nyga.

FINIS LO NYGA.

—

AUTRO CANSON NOUELLO.

Resposto as Basochiéns siue les Notaris.

Ti donary dau notarri
   Arri dau notarri,
Di notaris glorious
   Oultraious
Que se fan far fayres
Quan volgut dire de mous
   Eniurious
Contro Sanct Sauuayre
Ben casson souen lo garri.
   Arri dau notarri....

An dich mal das capellans
   Les villans
Ben au fach follio,
Dison mal de lur pellan
   Quen mal an
Sia tal companhio
Ellos sen ben foulx beiarri.
   Arri....

Non saben si son angles
   Ho scousses
Ho son de bourgonho
Ho alamans ho frances;
   Per ma fes
Son de grans yuronhes
Senton tant lo nhiffanharri.
   Arri....

Tous aquestous basochins
Marrouchins
Cant fasian lur farso
Semblauon de grosses chins
Ho mastins
Cant sont a la casso
Quasi fasion grant esglari.
Arri....

Ben auion mal estudiat
Los fadas
Fouls plen de grant glori
An monstrat en veritat
Lur estat
Cauion paue memori
Et sus tout lur fol rey fabri.
Arri ....

Tous aquestous ceteras
Preparas
Tous à la gratuso
Tant auiourt day comme cras
Ben gratas
Daquo fort sen uso
Ben ses tous escallo barri.
Arri ....

Nous vous pregan bones gens
Tous ensens
Que lur laysses dire
Soque auran en lur sens
Innocens
Fasson tout lo pire;
Blayme de foulx es grant glori.
Arri ....

Finis lo Notarri.

Bordeaux.— Imprimerie de Th. Lafargue, Rue Puits de Bagne-Cap, 8.

